PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES MER ET BOCAGE

ÉCONOMIE | HABITAT | MOBILITÉS | PATRIMOINE | ENVIRONNEMENT

Rapport de présentation - version projet – mars 2021

COUTANCES MER ET BOCAGE

Table des matières

Le PLUi : Coutances Mer et Bocage 5

I. Qu'est-ce que la démarche PLUi ? 5

II. Quels sont les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du document ? 6

III. Dans quel contexte législatif s'inscrit l'élaboration de ce document ? 6

IV. Dans quel contexte local s'inscrit l'élaboration de ce document? 8

V. Quels sont les documents de référence et de connaissance ? 15

VI. Quels sont les plans et programes de Coutances mer et bocage qui nécessitent une coherence avec le PLUi ? 17

Un socle naturel : Des identités territoriales 22

I. Quelle armature naturelle du territoire, entre côte littorale et arrière-pays rural ? 22

II. Qu'est-ce que les paysages ont à nous apprendre sur la réalité du territoire ? 31

Constats et enjeux 40

Des formes urbaines : Des histoires à raconter 43

III. Quelles formes urbaines typiques de l'identité du territoire ? 43

IV. Comment se compose le tissu urbain actuel ? 62

V. Quelles formes urbaines pour demain ? 80

Constats et enjeux 86

Entre mer et bocage : des espaces naturels typiques et des ressources variées 89

I. Quels sont les espaces de nature remarquables sur notre territoire ? 89

II. Comment les espaces de nature ordinaire participent ils, également, à l'identité du territoire ? 104

III. Quelle Trame Verte et Bleue (TVB) pour notre territoire ? 107

IV. Quelles sensibilités identifiées à l'échelle du territoire ? 119

V. Quels défis à relever en matière d'enjeux de transition énergétique ? 157

VI. Quels constats en termes d'activité sur le territoire ? 161

Constats et enjeux 165

Un territoire : une vie locale riche et diversifiée 169

I. Comment se structure la vie économique du territoire ? 169

PROJET

II. Comment se manifeste l'attractivité touristique du territoire ? 178
III. Quelle dynamique démographique pour notre territoire ? 181
IV. Quelle offre de logement ? 190
V. Quelle offre en termes d'équipements et de commerces ? 201
VI. Quelles mobilités sur le territoire de Coutances mer et bocage ? 204
VII. Comment se structure la vie culturelle du territoire ? 206
Constats et enjeux 208
Un diagnostic co-construit 212
Les enjeux clés révélés par le diagnostic 213

PROJET

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES
MER ET BOCAGE

1 Le PLUi : Coutances mer et bocage

Le PLUi : Coutances Mer et Bocage

I. Qu'est-ce que la démarche PLUi ?

Le PLUi constitue un outil de gestion du développement territorial et urbain à une échelle intercommunale. Il permet de concrétiser une véritable démarche de projet de territoire. Ayant des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants, ce revêt un caractère fondamental pour le territoire. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi et comment construire ?

Le PLUI est un document de planification qui présente précisément les choix retenus en matière de développement. Ainsi, le PLUI est un réel outil de gestion du territoire. Il spatialise notamment :

- les principes de développement et d'aménagements durables dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
- les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement,
- certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PLUI se compose des pièces suivantes :

- **Le rapport de présentation** : qui contient le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), la justification des choix retenus pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et l'Évaluation Environnementale du projet. Plus particulièrement, le diagnostic du PLUi devra être établi « au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le Schéma de Cohérence Territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :** qui présente le projet de territoire, fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

- **Le règlement et les pièces graphiques** : qui sont les pièces ayant une valeur réglementaire et précisant des possibilités en matière de droit d'occupation du sol.

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation** : constituent des schémas réalisés à la parcelle ou à l'échelle d'un site et précisant des conditions d'aménagement de ce dernier. Le OAP peuvent aussi être thématique et traiter ainsi de manière transversale d'un sujet précis à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les OAP s'exprime en termes de compatibilité au projet d'urbanisme.

- Les annexes : elles font le bilan de l'ensemble des dispositions s'appliquant au territoire.

PROJET

Schéma récapitulant les différentes pièces constitutives du PLUi :

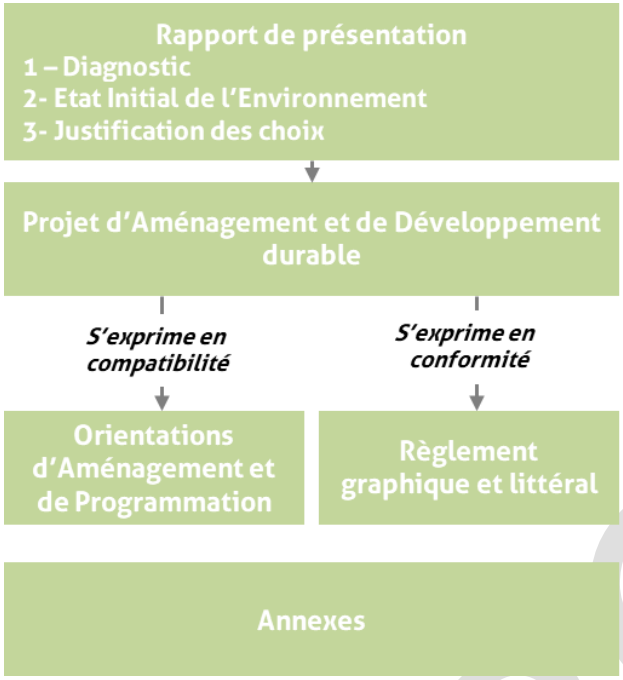

II. Quels sont les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du document ?

Dans le cadre de la délibération de prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, du 22 mai 2019, Coutances mer et bocage identifie les objectifs suivants :

- Travailler à la reconquête de la qualité des eaux littorales de la côte et des havres et s'inscrire dans une logique de préservation de l'environnement à des fins éthiques afin de conforter l'attractivité touristique du territoire communautaire et les activités économiques en lien avec la mer (conchyliculture, …) ;
- Poursuivre l'interaction entre la terre et la mer ;
- Travailler au désenclavement du territoire en direction de Saint-Lô et vers le Sud et aux mobilités alternatives ;
- Favoriser le développement économique en intégrant pleinement les spécificités locales (activités liées à la mer, activités industrielles, activités agricoles et leurs débouchés, activités touristiques, …) tout en valorisant et en respectant le cadre de vie ;
- Accompagner les jeunes sur le territoire en s'attachant à offrir des conditions adaptées d'installation et d'épanouissement des ménages, et également accompagner le vieillissement de la population notamment à Coutances tout comme dans les bourgs du bocage et de la frange littorale ;
- Accompagner le déploiement de l'économie du numérique sur le territoire, notamment dans les espaces ruraux du bocage et sur la frange littorale ;
- Conforter la vitalité des communes et l'accès aux services, objectif partagé par Coutances mer et bocage avec l'ensemble de ses communes membres, maintenir et renforcer les cœurs de bourg en confortant le maintien des commerces ;
- Œuvrer à l'attractivité et au rayonnement de Coutances Mer et Bocage afin de contribuer au maintien de la population sur le territoire communautaire et accompagner la transition écologique.

III. Dans quel contexte législatif s'inscrit l'élaboration de ce document ?

L'élaboration du PLUi doit permettre d'élaborer un document conforme aux principes du développement durable, fixés par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 et Grenelle II (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010.

PROJET

Le PLUi doit respecter les objectifs du développement durable définis à l'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme imposant :

« 1° L'équilibre entre :

Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier, des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité du public ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

En 2014, avec la loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové dite Loi ALUR, le PLUi devient un instrument de lutte contre l'étalement urbain. Le rapport de présentation du PLUi doit, désormais, **analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble de l'espace bâti**, et exposer les **modalités permettant de densifier ces espaces**, tout en limitant la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers. En outre, le PLUi doit établir un **inventaire des capacités de stationnement** et des **possibilités de mutualisation des espaces de stationnement**.

Le PLUi, en application de la législation préexistante :

- doit présenter au sein du rapport de présentation « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » et justifier son Projet d'Aménagement et de Développement Durables « au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCoT [...] » (L.151-4) ;
- doit fixer « des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » par le biais de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (L.151-5) ;

Ainsi, la loi ALUR renforce les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les PLUi en intégrant systématiquement l'étude de densification dans les rapports de présentation des PLUi et en précisant les obligations du PLUi en matière d'analyses et d'objectifs relatifs à la consommation d'espace.

Coutances mer et bocage totalise 11 communes considérées comme littorales et donc soumises à la loi littorale :

- Gouville sur mer ;
- Blainville sur mer ;
- Tourville sur Sienne ;
- Agon Coutainville ;
- Regnéville sur mer ;
- Heugeville sur Sienne ;
- Montmartin sur mer ;
- Hauteville sur mer ;

PROJET

- Annoville ;
- Lingreville ;
- Orval sur Sienne

Les limites de la mer sont considérées de la manière suivante :

Cours d'eau	Limite transversale de la mer		Limite de salure des eaux	
	référence	limite	référence	limite
Ay	Décret du 05/04/1856	Tête aval du pont neuf de la digue Perrin		
Soulle (Canal de Coutances au pont de la Roque)	Décret du 27/11/1857	Face aval du Pont de la Roque		
Sienne	Décret du 27/11/1857	Pont de la Roque	Décret du 04/07/1853 sur la pêche maritime côtière dans l'arrondissement de Brest	Pont-Neuf, vis-à-vis le château de Montchalon
Passevin	Décret du 27/11/1857	Face aval de la digue de Montmartin		

Extrait du PAC des services de l'état

Il est rappelé que toute commune concernée en partie par un secteur littoral se voit appliqué la règlementation en vigueur sur l'entièreté de sa superficie communale.

IV.Dans quel contexte local s'inscrit l'élaboration de ce document?

L'élaboration de ce PLUi s'inscrit dans un contexte local et global. Au regard des différentes évolutions législatives, de l'élaboration des documents cadres en cours et du SCoT Côte Ouest Centre Manche approuvé en 2010 avant les évolutions réglementaires, le PLUi devra assumer le rôle de document intégrateur des normes, en allant au-delà des orientations pré-identifiés dans le SCoT dans un souci de réponse aux enjeux globalisés et territorialisés.

La construction de ce document constitue également une formidable occasion pour la collectivité de mener des réflexions transversales et prospectives (sous-tendues par d'autres démarches en parallèle : territoire durable 2030, notre littoral pour demain, élaboration du Plan Climat Air et Energie, …) visant à répondre aux impératifs d'un développement durable et du réchauffement climatique.

Le territoire de Coutances Mer et Bocage porte sur 49 communes avec des couvertures très variables en termes de documents d'urbanisme. L'élaboration du PLUi vise à harmoniser cette situation, c'est une étape importante de construction d'un projet commun, partagé et solidaire pour les communes.

Tableau de synthèse des documents d'urbanisme présents par commune :

Coutances mer et bocage	Document d'urbanisme
Agon-Coutainville	PLU
Annoville	RNU
La Baleine	RNU
Belval	RNU
Blainville-sur-mer	RNU
Brainville	RNU
Bricqueville-la-Blouette	RNU
Cambernon	CC
Cametours	CC
Camprond	RNU
Cerisy-la-Salle	PLU
Courcy	CC
Coutances	PLU
Gavray-sur-Sienne	

PROJET

Gavray	PLU
Le Mesnil-Amand	RNU
Le Mesnil-Rogues	RNU
Sourdeval-les-Bois	RNU
Gouville-sur-Mer	
Gouville-sur-Mer	PLU
Boisroger	CC
Anneville-sur-Mer	PLU
Servigny	CC
Montsurvent	CC
Gratot	CC
Grimesnil	RNU
Hambye	CC
Hauteville-la-Guichard	RNU
Hauteville-sur-Mer	PLU
Heugueville-sur-Sienne	PLU
Lengronne	CC
Lingreville	PLU
Le Mesnil-Garnier	RNU
Le Mesnil-Villeman	RNU
Montaigu-les-Bois	RNU
Montcuit	RNU
Monthuchon	PLU
Montmartin-sur-Mer	RNU
Montpinchon	CC
Muneville-le-Bingard	CC
Nicorps	PLU

Notre-Dame-de-Cenilly	RNU
Orval-sur-Sienne	
Orval	PLU
Montchaton	RNU
Ouville	CC
Quettreville-sur-Sienne	
Quettreville-sur-Sienne	PLU
Hyenville	RNU
Trelly	CC
Contrières	CC
Hérenguerville	CC
Guéherbert	RNU
Regnéville-sur-mer	RNU
Roncey	CC
Saint-Denis-le-Gast	CC
Saint-Denis-le-Vêtu	CC
Saint-Malo de la Lande	CC
Saint-Martin-de-Cenilly	RNU
Saint-Pierre de Coutances	PLU
Saint-Sauveur-Villages	
Saint-Sauveur-Lendelin	PLU
Vaudrimesnil	CC
Saint Michel de la Pierre	CC
Saint Aubin du Perron	CC
Le Mesnilbus	RNU
Ancteville	RNU
La Ronde-Haye	CC

PROJET

Saussey	CC
Savigny	CC
Tourville-sur-Sienne	PLU
La Vendelée	CC
Ver	CC

Cartes communales	**27**
PLU	**16**
RNU	**25**

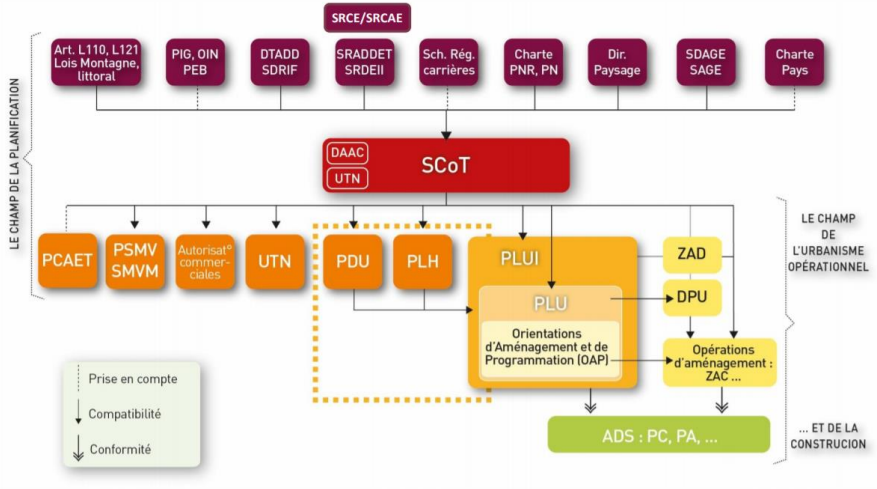

1. Le SCoT du Centre Manche Ouest

Schéma de Cohérence Territoriale

Date/Etat d'avancement : approuvé le 12/02/2010 – en révision

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fixe les objectifs des politiques publiques de la Communauté de communes et constitue un projet commun élaboré sur la base d'un diagnostic partagé à l'aide d'un travail prospectif. Le DOO, Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction concrète du PADD, lui confère une valeur prescriptive : **les documents et projets locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec ses orientations.**

Le DOG du SCoT fait état des objectifs suivants :

Première partie : garantir les grands équilibres écologiques et le respect des unités paysagères

- *Concilier le maintien d'une agriculture productive et la protection de l'environnement ;*
- *Lutter contre les phénomènes de mitage et de grignotage de l'espace rural ;*
- *Protéger les terres contre la pression foncière ;*
- *Assurer le développement de l'activité maraichère ;*
- *Maintenir le patrimoine bocager ;*
- *Diminuer l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau ;*
- *Maintenir la biodiversité à travers l'identification de la trame verte et bleue ;*
- *Protéger les espaces naturels ;*
- *Participer à l'effort collectif de protection de la ressource en eau ;*
- *Prévenir contre les risques d'inondation ;*
- *Préserver le trait de côte et prendre en compte les risques de submersion.*

Deuxième partie : vers un développement de l'habitat équilibré et durable

- *Assurer un développement équilibré et solidaire ;*
- *Assurer une utilisation économie du sol ;*
- *Préserver des coupures d'urbanisation ;*
- *Améliorer et diversifier l'offre en logements ;*
- *Réhabiliter l'habitat indigne et lutter contre la vacance ;*
- *Préserver le patrimoine architectural et paysager ;*
- *Renforcer les pôles commerciaux et le commerce de proximité ;*
- *Améliorer l'offre en services et équipements publics ;*
- *Intégrer les enjeux environnementaux dans les nouvelles constructions ;*
- *Dynamiser les réseaux de transports et les relations intermodales ;*
- *Améliorer l'intégration paysagère des interfaces entre zones de développement économique et urbain des espaces naturels ;*

PROJET

- *Penser conjointement les problématiques d'urbanisation et de gestion des déplacements ;*
- *Offrir des alternatives à l'utilisation de l'automobile ;*
- Développer l'intermodalité.

Troisième partie : assurer le dynamisme du tissu économique en favorisant synergies et complémentarités entre secteurs

- *Soutenir la production primaire ;*
- *Accompagner les transformations agro-industrielles ;*
- *Offrir des zones d'activités attractives et en lien avec les besoins ;*
- *Structurer l'offre en hébergement ;*
- *Promouvoir l'économie liée aux énergies renouvelables : filière bois-énergie et écoconstruction et réhabilitation énergétique du patrimoine local ;*
- *Anticiper l'accueil de projets éoliens ;*
- *Maitriser les nuisances et les risques : traitement des déchets, lutte contre le bruit, protection de l'air et risques technologiques et industriels.*

2. Le SDAGE Seine-Normandie

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Date/état d'avancement : approuvé le 20/12/2015

Les grandes orientations environnementales sont les suivantes :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque d'inondation

La gestion équilibrée de la ressource en eau doit tenir compte de l'adaptation au changement climatique et satisfaire aux exigences de santé publique. La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie a été adoptée le 8 décembre 2016. Elle repose sur cinq objectifs :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau (dans la perspective de diminution du débit des rivières et du niveau des nappes)
- Préserver la qualité de l'eau (dans la perspective d'une diminution des débits et une augmentation des températures)
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques (dans la perspective d'une hausse de la température, d'une variabilité plus forte du climat et les risques pesant sur le territoire)
- Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues : réduire la vulnérabilité des territoires en favorisant l'infiltration à la source
- Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer : restaurer la mobilité naturelle du trait de côte et des estuaires en limitant les ouvrages artificialisant les côtes

3. Le SAGE Douve-Taute

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Date/état d'avancement : approuvé le 5 avril 2016

Le périmètre du SAGE totalise 1000 km de rivières principales réparties sur les bassins versants de la Douve, de la Taute, de la Sinope et des cours d'eau de la Côte est de la Manche. Le SAGE est porté par le Parc Naturel Régional des marais du Bessin et du Cotentin

Le SAGE a identifié les 6 enjeux suivants :

- Gouvernance et organisation de la maitrise d'ouvrage
- Amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux en vue d'atteindre le bon état sur ses masses d'eau
- Amélioration de la qualité des eaux littorales et l'absence de risques sanitaires (activité conchylicole)
- Qualité des milieux aquatiques avec l'atteinte du bon état écologique pour ses masses d'eau
- Maintien du bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux
- Définition d'une stratégie de gestion du littoral face au risque de submersion marine et la limitation des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau et le ruissellement des eaux pluviales.

PROJET

4. Le SAGE Sienne, Soulles et côtiers ouest du Cotentin

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Date/état d'avancement : en cours d'approbation

Localisé sur la côte ouest du Cotentin, le SAGE couvre une importante façade littorale d'environ 90 km de long. Il couvre la Côte des Havres avec une succession de 8 havres. Le territoire présente un réseau hydrographique très développé et est drainé par de nombreux fleuves côtiers. La Sienne, la Soulles, l'Airou et l'Ay font partie des principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE a identifié les quatre enjeux suivants :

- Qualité des eaux avec une zone à enjeux forts qui est celle de la production conchylicole
- Gestion quantitative (besoins et ressources)
- Exposition aux risques naturels qui est une forte problématique sur le territoire (inondations, submersions marines, érosion du littoral)
- Qualité des milieux (hydromorphologie des cours d'eau et continuités écologiques, zones humides)

5. Le SAGE de la Vire

*Schéma d'aménagement et de gestion de l'*eau
Date/état d'avancement : approuvé le 6 mai 2019

Le périmètre comprend l'ensemble du bassin versant de la Vire, depuis ses deux sources situées dans le bocage normand au pied de la colline de Saint-Sauveur-de-Chaulieu jusqu'à son exutoire en baie des Veys.

Le SAGE a identifié plusieurs enjeux pour le territoire :

- Liés aux littoraux
- Liés à la qualité des masses d'eau souterraines
- Liés à la qualité des masses d'eau de surface
- Liés aux inondations, liés aux étiages, liés aux milieux aquatiques
- Liés aux usages
- Liés à la connaissance
- Liés à la gouvernance

6. Le PGRI Seine-Normandie 2016-2021

Plan de Gestion des Risques d'Inondation
Date/état d'avancement : approuvé le 7 décembre 2015

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie fixe pour six ans les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Les 63 dispositions associées sont autant d'actions pour l'Etat et les autres acteurs du territoire.

Les quatre objectifs généraux du bassin Seine-Normandie sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité des territoires
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées à la culture du risque

7. Le SRADDET Normandie

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région
Date/état d'avancement : approuvé le 2 juillet 2020

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires
- D'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- De désenclavement des territoires ruraux
- D'habitat
- De gestion économe de l'espace

PROJET

- D'intermodalité et de développement des transports
- De maitrise et de valorisation de l'énergie
- De lutte contre le changement climatique
- De pollution de l'air
- De protection et de restauration de la biodiversité
- De prévention et de gestion des déchets

C'est un document prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme.

8. Le SRCE Normandie

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Date/état d'avancement : adopté par arrêté préfectoral le 29 juillet 2014

Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées **TRAME VERTE ET BLEUE.**

Les grands enjeux su SRCE de Basse-Normandie sont les suivants :

- Connaissance de la localisation des espaces naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte, ainsi que de la restauration de la fonctionnalité de ces continuités écologiques ;
- Restauration de la fonctionnalité écologique des zones humides et des cours d'eau ;
- Et sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

Toute réflexion sur la Trame verte et bleue au niveau local doit faire l'objet d'un important travail de concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire. Cette concertation conditionne la bonne acceptabilité du projet et sa mise en œuvre effective.

9. Le SRCAE Normandie

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

Date/état d'avancement : approuvé le 26 décembre 2013

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie est un document stratégique et prospectif, dont la finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maitrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

Quarante orientations ont été définies afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des émissions polluantes, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation du territoire aux changements climatiques.

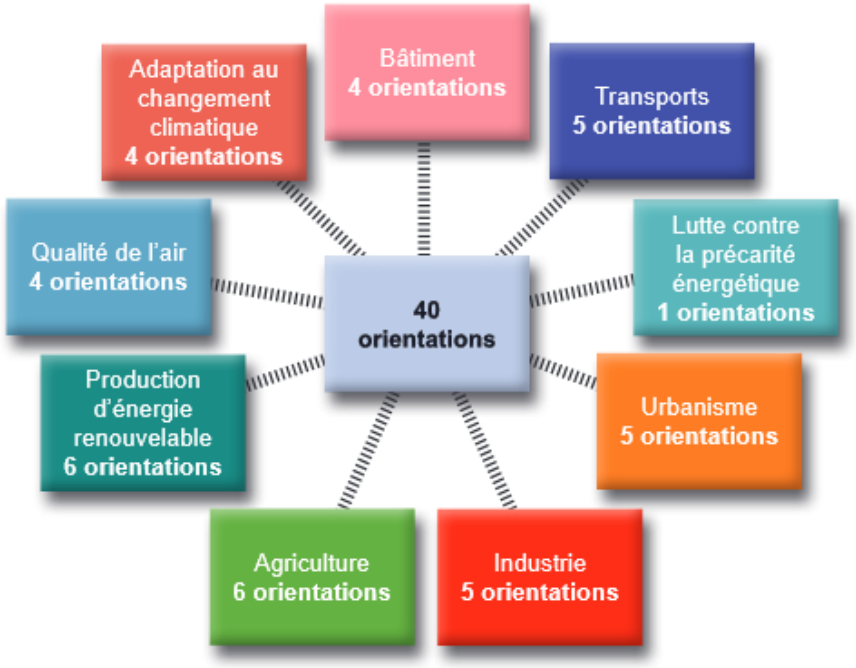

Bâtiment :

- Mettre en place un cadre de gouvernance régional afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte de

PROJET

l'architecture des bâtiments, et de leurs caractéristiques thermiques réelles et de leur usage
- Former et qualifier les acteurs du bâtiment aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction durable et d'intégration des ENR dans le bâti
- Structurer et soutenir des filières locales d'éco-matériaux de construction
- Mobiliser et déployer les outils et financements nécessaires afin de permettre une réhabilitation massive du parc de logements ancien et soutenir le développement du bâti neuf très basse consommation

Transport :
- Développer une offre alternative à l'autosolisme
- Développer une offre alternative au transport routier de marchandises
- Mettre en place un système cohérent de transports durables
- Réorienter les financements afin de développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers
- Sensibiliser et éduquer la population à la mobilité durable

Urbanisme :
- Développer une stratégie de planification favorisant une utilisation rationnelle de l'espace
- Limiter l'étalement urbain et les déplacements tout en améliorant le cadre de vie
- Respecter l'identité du tissu existant en proposant une diversification des formes urbaines denses
- Penser développement durable pour tout projet d'aménagement urbain

Industrie :
- Optimiser les flux de produits, d'énergie et de déchets pour les entreprises agro-alimentaires
- Maitriser les consommations d'énergie pour réduire la pollution atmosphérique
- Renforcer la sensibilisation des industriels sur le poids des dépenses énergétiques
- Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement dans des meilleures pratiques de performance énergétique
- Développer une production faiblement émettrice de carbone dans les procédés et le transport de marchandises

Agriculture :
- Améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de l'élevage
- Sensibiliser les acteurs de la filière agricole
- Structurer des filières courtes et locales efficaces
- Garantir la séquestration du carbone
- Maitriser la consommation d'énergie
- Rationnaliser l'utilisation des intrants afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de GES

Production d'énergie :
- Consolider et développer la filière bois-énergie
- Soutenir la création de filières de valorisation de la matière organique et effluents de l'agriculture et industrie agro-alimentaire
- Soutenir le développement de l'éolien
- Accompagner le développement des énergies marines renouvelables
- Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables
- Développer et diffuser la connaissance des potentiels de développement locaux des ENR

Qualité de l'air :
- Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique de la qualité de l'air : impact de l'utilisation des phytosanitaires, radioactivité dans l'air
- Réduire les pratiques de brulage

Adaptation au changement climatique :
- Réduire la vulnérabilité du littoral bas-normand en réduisant notamment l'exposition des zones habitées
- Préparer les activités économiques bas-normandes aux conditions climatiques à venir
- Sensibiliser la population, les organismes et les populations

Précarité énergétique :
- Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux ENR

10. Les plans de prévention des risques

Date/état d'avancement : PPRI approuvé le 29 juillet 2004- PPRL approuvé le 22 décembre 2015

PROJET

Créé en 1995 par la Loi « Barnier », le Plan de Prévention des Risques (PPR) est régi par le code de l'environnement article L562-1 et suivants.
Le plan de prévention des risques inondation est un document prescrit et approuvé par l'Etat, Préfet de département. Il a pour objectifs :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque,
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables,
- de prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes,
- de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives,
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

La stratégie de prévention des inondations est conçue à l'échelle d'un bassin versant ou d'un tronçon de vallée important, permettant d'avoir une vision globale du phénomène.
Coutances mer et bocage est concernée par un PPRI et un PPRL approuvés.
Le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) de la Sienne a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juillet 2004 et s'applique sur les communes de Gavray, Quettreville-sur-Sienne et Orval-sur-Sienne.
Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) a été approuvé le 22 décembre 2015 sur les communes d'Annoville, Hauteville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer. Un autre PPRL est en projet entre Agon-Coutainville et Pirou, une réflexion sera à mener dans les années à venir pour étendre cette démarche à l'ensemble du territoire de Coutances mer et bocage.

11. Stratégie façade maritime

Date/état d'avancement : approuvé le 25 septembre 2019

La France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui constitue le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Pour chacune des quatre façades maritimes de métropole, le document stratégique de façade doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

Le territoire de Coutances mer et bocage est concerné par la façade maritime Manche Est Mer du Nord qui s'étend sur 1022 km, de la frontière belge au golfe anglo-normand, en limite de la Bretagne. Elle compte 7 des 26 départements métropolitains de bord de mer et 2 des 8 régions littorales : Hauts-de-France et Normandie. Les deux premières parties (volet stratégique) du document stratégique de façade Manche Est - Mer du Nord ont été adoptées le 25 septembre 2019 par les préfets coordonnateurs de façade, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Normandie.

V. Quels sont les documents de référence et de connaissance ?

1. L'Atlas des Paysages de Basse-Normandie

Date/état d'avancement : publié en juillet 2001

Les atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée du paysage. Ils sont issus de la convention européenne du paysage et ont comme objet la sensibilisation et la pédagogie. Ils recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage, les perceptions et les représentations sociales ainsi que les dynamiques pour constituer un état des lieux des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage

Les objectifs du document concernant le PLUi sont :

- De disposer d'un outil de connaissance,
- De prendre en compte les enjeux paysagers du territoire d'études en lien avec les territoires voisins,
- D'intégration des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme.

2. L'Atlas des Zones Inondables

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) réalisés par la DREAL, bien que dépourvus de portée règlementaire, permettent de cartographier les champs d'expansions des crues de rivières

PROJET

sujettes aux débordements. L'atlas des zones inondables doit par ailleurs guider les collectivités territoriales dans leurs réflexions sur le développement et l'aménagement du territoire, en favorisant l'intégration du risque d'inondations dans les documents d'urbanisme.

Aucun n'atlas des zones inondables n'est présent sur le territoire de Coutances mer et bocage.

3. Atlas des paysages de la manche

Date/état d'avancement : en cours d'actualisation

La qualité des paysages du département de la Manche offre un cadre de vie à ses habitants et une attractivité économique indéniables. Afin de favoriser la mise en valeur de cette richesse, le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a souhaité développer la connaissance des paysages par la réalisation d'un atlas.

Les atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée du paysage. Ils sont issus de la convention européenne du paysage et ont comme objet la sensibilisation et la pédagogie. Ils recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage, les perceptions et les représentations sociales ainsi que les dynamiques pour constituer un état des lieux des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage.

Ce document mis à disposition de tous s'adresse aussi aux citoyens intéressés par leur cadre de vie ou les visiteurs amateurs de découvertes. L'atlas des paysages de la Manche de 2001 est en cours d'actualisation.

Grâce au soutien des EPCI pour l'organisation de 19 ateliers au cours de l'année 2019, ce sont plus de 150 participants qui ont pu apporter leurs perceptions sur chacune des 21 unités paysagères définies sur le département de la Manche.

4. Le DDRM Manche

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
Date/état d'avancement : 13 janvier 2014

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Manche est un document où le préfer consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM recense toutes les communes à risque du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Le Schéma départemental des carrières de Basse-Normandie

Date/état d'avancement : approuvé le 11 mai 2015

Le schéma a pour vocation de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il doit prendre en compte :

- L'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins
- La protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles
- La nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières
- Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites à l'issue de leur exploitation

5. Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Date/état d'avancement : document agréé par le ministère de l'agriculture et de la pêche le 13 juin 2006

Les schémas régionaux de gestion sylvicole constituent des orientations de gestion pour la forêt privée, tenant compte des orientations régionales forestières.

PROJET

C'est un ensemble de recommandations, par grand type de peuplements, pour conduire à une gestion durable des forêts. Plus que des consignes sylvicoles précises, il s'agit d'orientations de gestion simples à appréhender par des propriétaires peu touchés par les actions de développement forestier du CRPF.

6. Le PRAD de Basse-Normandie

Plan Régional de l'Agriculture Durable
Date/état d'avancement : approuvé le 11 décembre 2015

Le Plan Régional de l'Agriculture Durable fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielles de l'Etat dans la région, en prenant en compte les spécificités des territoires ainsi que l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, facteurs essentiels de la durabilité de l'agriculture.

Un pilier environnemental est identifié dans le PRAD avec les enjeux suivants :

- Favoriser une gestion équilibrée et durable des territoires par l'agriculture
- Promouvoir les pratiques agricoles exemplaires, favoriser l'innovation et s'adapter aux changements environnementaux

7. Le PEDMA

Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
Date/état d'avancement : approuvé le 23 mars 2009

Le Plan a fixé des objectifs et des orientations qui doivent être mis en œuvre par les collectivités locales avec un accompagnement financier du Conseil général de la Manche, du Conseil régional de Basse-Normandie, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau, des Eco-organismes agréés, de l'Etat et de l'Europe.
Les objectifs et orientations proposés concernent les 4 postes de la gestion des déchets :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles
- La collective sélective et le tri des déchets
- L'exploitation d'une déchetterie intercommunale
- Le traitement des déchets ultimes
- La réduction à la source de la production des déchets

VI. Quels sont les plans et programmes de Coutances mer et bocage qui nécessitent une cohérence avec le PLUi?

PCAET

Plan Climat Air Energie Territoriale
Date/état d'avancement : lancement automne 2020

Le PCAET est un projet territorial qui vise à prendre en compte la problématique air-énergie-climat autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des consommations énergétiques ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; le développement des énergies renouvelables ; l'amélioration de la qualité de l'air ; l'adaptation au changement climatique. L'élaboration conjointe du PCAET et du PLUi constitue une opportunité pour traduire spatialement les enjeux du PCAET.

Contrat de transition Ecologique

Date/état d'avancement : en cours (2019- 2022)

Signé en juillet 2019, le Contrat de transition Ecologique constitue un programme d'actions transversal qui permet d'initier une dynamique de long terme en faveur de la transition écologique. Il associe les parties prenantes volontaires : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et société civile.
Le contrat de transition écologique compte 26 actions qui répondent aux différents enjeux du territoire : qualité de l'eau, résilience du littoral, changements climatiques, énergie et mobilité, économie circulaire et déchets, éco-exemplarité.

PROJET

Contrat de territoire Eau et Climat

Date/état d'avancement : en cours (2019-2021)

Le contrat de territoire eau et climat de Coutances mer et bocage définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité des eaux littorales et d'atteinte du bon état des cours d'eau sur le territoire de l'EPCI.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties (Coutances mer et bocage, l'agence de l'eau Seine Normandie, les syndicats de gestion des eaux usées et l'association AVRIL, le Département de la Manche, la Région, …) sur les enjeux eau de leur territoire.
L'objectif du contrat consiste à la mise en place d'actions pour l'adaptation du territoire au changement climatique, au regard de ces enjeux. Des actions de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat sont mise en place à travers ce contrat.
Une vingtaine d'actions (d'études, de sensibilisation, d'accompagnement,) ont été retenues en fonction des enjeux du territoire :

- Restauration de la continuité écologique
- Programmes de restauration des cours d'eau
- Programmes d'amélioration de stations d'épuration et de réhabilitation des réseaux
- Programmes de travaux d'assainissement non collectif
- Diagnostics sur les rejets ponctuels et conseils aux agriculteurs
- Tests de l'évolution du Plan de gestion du pacage dans le cadre de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée)
- Conseil auprès des agriculteurs
- …

Stratégie mobilité

Date/état d'avancement : lancement automne 2020

La stratégie mobilité vise à développer un plan d'actions pour une mobilité durable sur le territoire : solutions alternatives à la voiture individuelle, désenclavement du territoire, et facilitation de la mobilité pour les personnes les plus fragiles. Le diagnostic a permis d'identifier quatre grands enjeux :

- Encouragement des déplacements durables et des alternatifs à la voiture individuelle
- Mobilité plus inclusive
- Démobilité et proximité
- Politique de mobilité rurale partagée

La démarche d'économie circulaire

Date/état d'avancement : en cours

En réponse à la consommation plus forte des matières premières et la production plus importante de déchets, l'économie circulaire semble un modèle plus sobre en termes d'utilisation de ressources, réduisant le gaspillage et en favorisant le réemploi. Encouragées par les appels à projets de l'ADEME et la Région Normandie : Territoire Durable 2030 et Tremplin vers l'écologie industrielle et territoriale, les communautés de communes Côte ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage mettent en œuvre une démarche en faveur de l'économie circulaire. En ce qui concerne l'urbanisme, cette démarche propose d'explorer les leviers mobilisables visant à l'intégration de l'économie circulaire dans le cadre de l'élaboration des PLUi en cours.

Le PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Date/état d'avancement : en cours de réalisation

Lancé dans le courant de l'été 2020, le PAT définit une stratégie ayant pour objectif de sensibiliser au lien entre alimentation et santé en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Il s'agit de mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, de redynamiser et valoriser le tissu économique local et d'augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.

Contrat Local de Santé

Date/état d'avancement : fin 2021/début 2022

Le Contrat Local de Santé est une démarche fondée sur une approche globale de la santé portant sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants de la santé. Il s'agit aussi d'un outil de déclinaison territoriale du Projet

PROJET

régional de santé en lien avec les priorités identifiées du territoire et d'une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant :

- Des partenaires signataires (à minima collectivité territoriale et ARS) et des partenaires associés
- Des acteurs sanitaires et médico-sociaux, mais également des acteurs d'autres champs et politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat)
- Des usagers et leurs représentants

Notre Littoral pour demain

Date/état d'avancement : 2014 en cours

Le projet prend la suite du programme LiCCo (Littoraux et Côtiers) en cohérence avec le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) (cf. page 138). La démarche « Notre littoral pour demain » est un appel à projet initié par la Région Basse Normandie pour accompagner les collectivités souhaitant élaborer une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière. Les porteurs du projet sont : la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche, Coutances mer et bocage et Granville Terre et Mer.

Il s'agit d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral et le rétro-littoral du territoire Ouest-Cotentin. En s'interrogeant sur la nature des risques (submersion marine, érosion dunaire, etc.) et les choix d'aménagement locaux, une stratégie d'adaptation à 20, 50 et 100 ans est élaborée. Ce projet concerne l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire comprise entre le Cap de Flamanville (Les Pieux) et La pointe du Roc (Granville), soit 94 km de côtes dont 25 km sur le territoire de Coutances mer et bocage, 65 km avec les havres.

PROJET

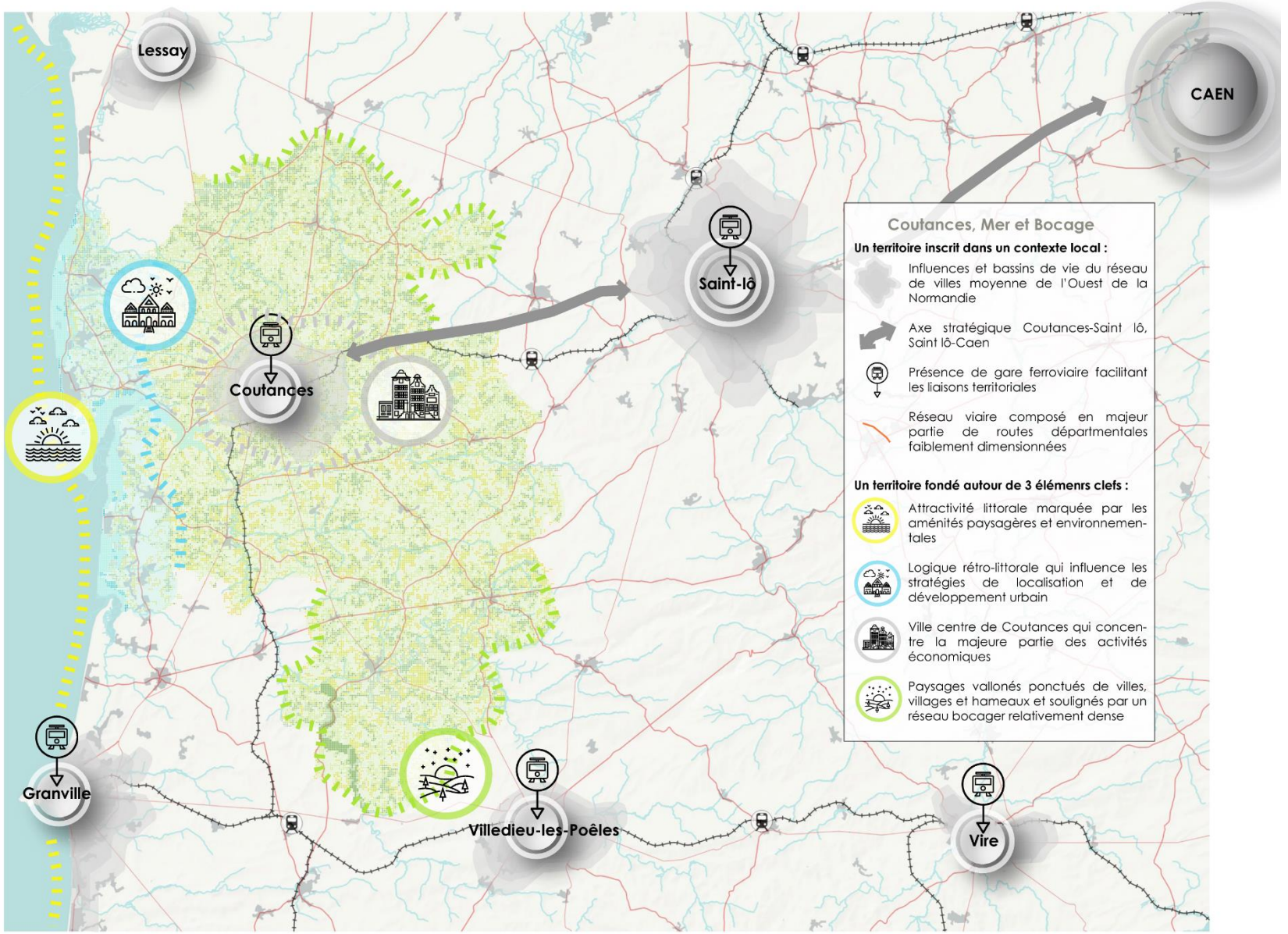
Lessay
CAEN
Saint-lô
Coutances
Granville
Villedieu-les-Poêles
Vire
Coutances, Mer et Bocage
Un territoire inscrit dans un contexte local :
Influences et bassins de vie du réseau de villes moyenne de l'Ouest de la Normandie
Axe stratégique Coutances-Saint lô, Saint lô-Caen
Présence de gare ferroviaire facilitant les liaisons territoriales
Réseau viaire composé en majeur partie de routes départementales faiblement dimensionnées
Un territoire fondé autour de 3 élémenrs clefs :
Attractivité littorale marquée par les aménités paysagères et environnementales
Logique rétro-littorale qui influence les stratégies de localisation et de développement urbain
Ville centre de Coutances qui concentre la majeure partie des activités économiques
Paysages vallonés ponctués de villes, villages et hameaux et soulignés par un réseau bocager relativement dense

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES
MER ET BOCAGE

2 Un socle naturel : des identités territoriales

Un socle naturel : Des identités territoriales

I. Quelle armature naturelle du territoire, entre côte littorale et arrière-pays rural ?

1. Une topographie, pièce maitresse de la structure territoriale

Les côtes sont plates et sablonneuses, bordées d'immenses plages. Elles sont bordées de dunes côtières qui se développent sur la façade maritime. Elles sont caractérisées par des dunes basses en front de mer, une dépression souvent marécageuse en rétro-littoral, une falaise morte, parfois précédée de dunes élevées et le plateau ancien dominant. L'urbanisation qui a conquis ces espaces, a colonisé principalement le cordon dunaire et les dépressions rétro-littorales depuis le siècle dernier (XX°).

Le Sud du territoire est marqué par des collines en longues barres de grès et granites, creusés par les cours d'eau. Le territoire est sillonné de rivières qui s'intègrent aux bassins versants :

- La Sienne prend sa source au sud-est du territoire, à proximité de Villedieu-les-Poêles, et pénètre le territoire à Quettreville-sur-Sienne pour se jeter dans le havre de Montmartin-sur-Mer
- La Soulles prend sa source au nord de la commune de Percy et se jette également dans la Manche au niveau du havre de Montmartin-sur-Mer.

Photographies du territoire illustrant la présence de relief :

Source : Citadia

PROJET

Le relief

Coutances Mer et Bocage

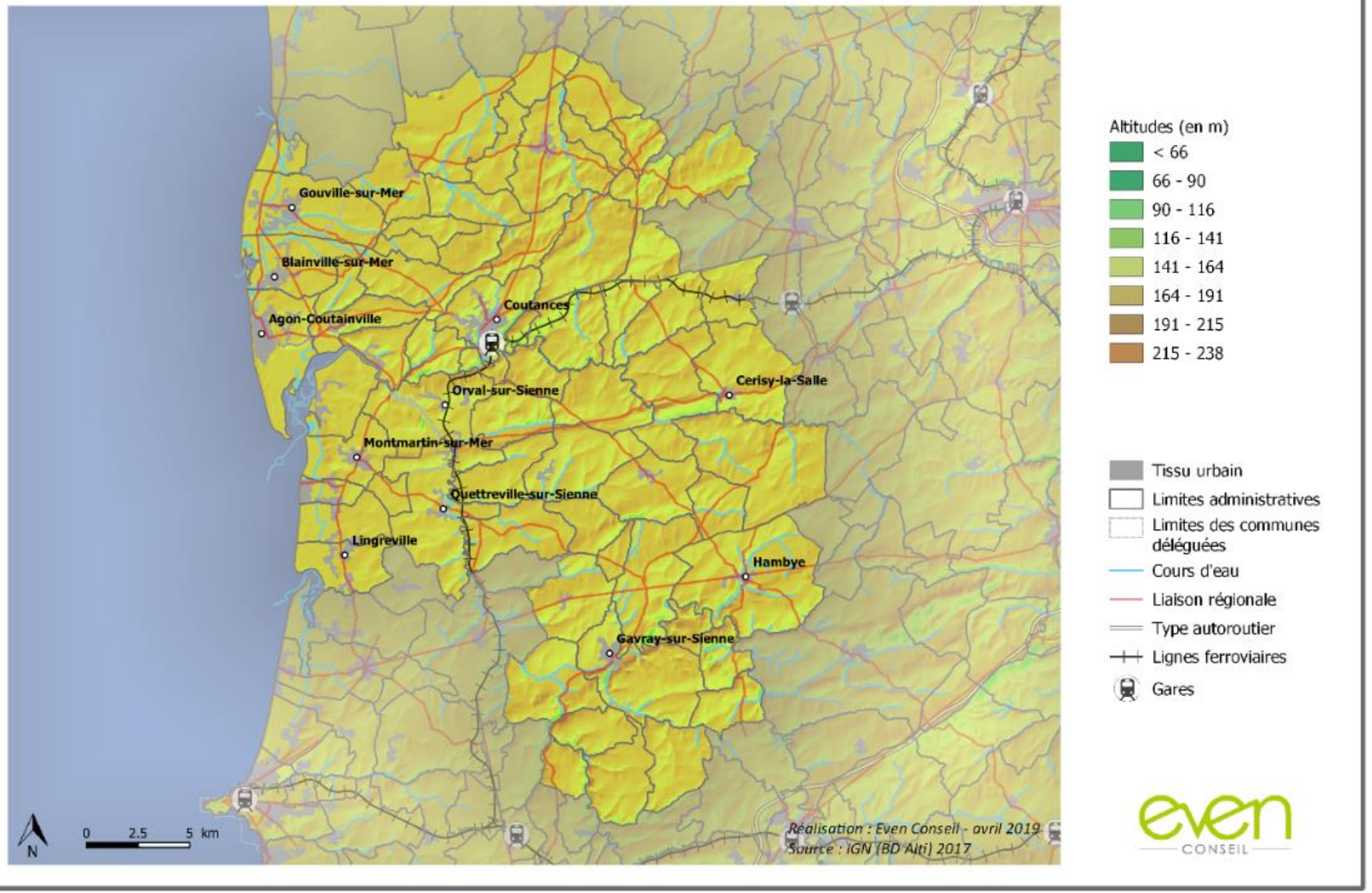

2. Un sous-sol riche et diversifié

Le territoire de Coutances mer et bocage s'inscrit pour l'essentiel dans le Massif Armoricain.

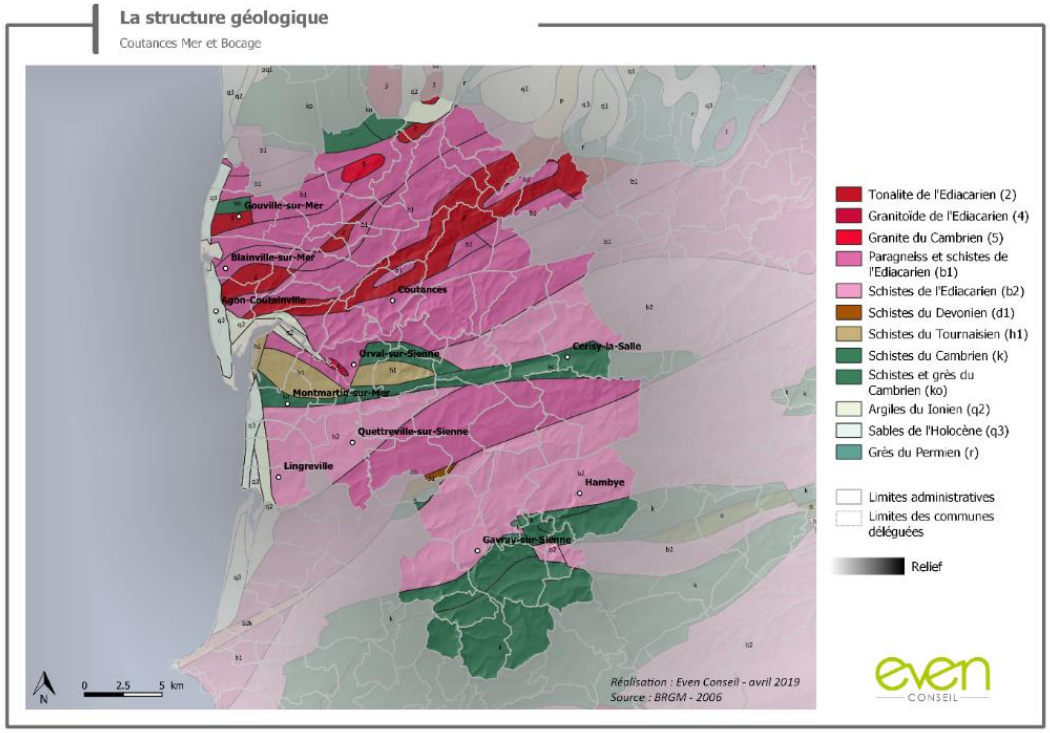

Il est constitué du socle précambrien et l'ensemble des terrains cristallins et sédimentaires de l'Ere Primaire : alternance de schistes et des grès du Briovérien. Plissées successivement, ces formations sont à l'origine du relief vallonné. Le sous-sol est principalement schisteux.

3. Un climat tempéré prolifique pour la végétation endémique

Le climat océanique est caractérisé par une pluviométrie globalement élevée, répartie sur toute l'année mais plus intense en automne et en hiver. Les pluies sont rarement abondantes et peuvent tomber sous forme de crachin.

La pluviométrie peut cependant varier de manière relativement importante en fonction du relief et de l'éloignement relatif de la mer. Sur la frange côtière, de Gouville-sur-Mer à Lingreville, les cumuls de précipitations atteignent environ 850 mm et en rentrant sur les terres, ils peuvent atteindre 1200 mm au sud-est du territoire. Le tiers nord ne dépasse les 1000 mm.

De même, le nombre de jours annuels de précipitation est moins élevé sur le littoral que dans l'intérieur du territoire : il n'y pleut qu'entre 170 et 180 jours par an, contre 180 à 200 sur le sud-est. C'est également dans le sud-est que les hivers sont les plus précoces, longs et rigoureux.

L'autre caractéristique de ce climat est la clémence de ses températures. L'amplitude des températures est faible. La mer apporte une relative douceur et limite la baisse de la température sur le littoral. A l'inverse, les brises de mer provoquent en été une baisse sensible de la température sur la côte qui peut être très inférieure à celle de l'intérieur des côtes. : un écart de 10°C n'est pas rare.

A terme, il est attendu une hausse des températures de l'ordre de 3°C d'ici 2100 par rapport à la période 1975-2005 selon un scénario au fil de l'eau, à savoir si les collectivités, régions et états ne s'engagent pas véritablement dans une politique d'atténuation de la crise climatique. Le nombre de gel devrait diminuer tandis que le nombre de jours estivales devrait progresser. Aussi, il n'est pas attendu une diminution conséquente de la pluviométrie. Cependant, la saisonnalité des pluies devrait être modifiée avec des étés plus secs et des hivers plus humides. En conséquence, il est attendu un renforcement des sécheresses et des canicules en période estivale.

Les vents marins sont prédominants, venant principalement de l'ouest et de force généralement modérée. C'est un élément remarquable dans le département, par sa vitesse

et sa direction. Au vu de sa situation sur le littoral, le territoire de Coutances mer et bocage est naturellement exposé aux effets des vents et tempêtes, l'historique de l'ensemble de l'ex-région Basse-Normandie ne montre pas une tendance de recrudescence des vents forts et il n'y a pas de lien établi avec le dérèglement climatique. Cependant, les rapports du GIEC précise qu'il n'est pas attendu une hausse de la fréquence des tempêtes dans les décennies à venir mais leur intensité pourrait se renforcer.

Les tempêtes de 1987 et de 1999 ont marqué les mémoires

Pluviométrie – normales 1981-2010 :

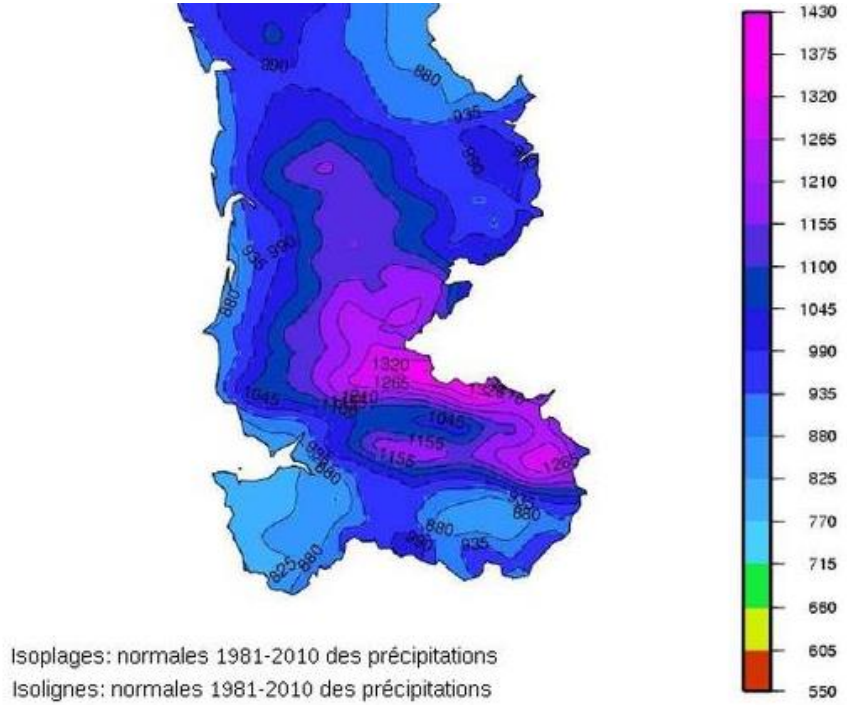

Source : Météo France

4. Un territoire essentiellement agricole

La base de données Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres. L'occupation du sol a été comparée entre 2000 et 2012. Sur le territoire de Coutances mer et bocage, en 2012, les terres agricoles recouvrent l'essentiel du territoire (93,6 %). La part d'espaces agricoles a diminué depuis les années 2000 d'environ 1 % : c'est la part des prairies qui a faiblement diminué. De même, la part des espaces artificialisés a augmenté depuis les années 2000 pour atteindre 4,3% du territoire en 2012 (contre 3,6 % en 2000). En effet, les zones urbanisées ont augmenté de 12,7 % et les zones industrielles ou commerciales de 2,8 %.

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2002 :

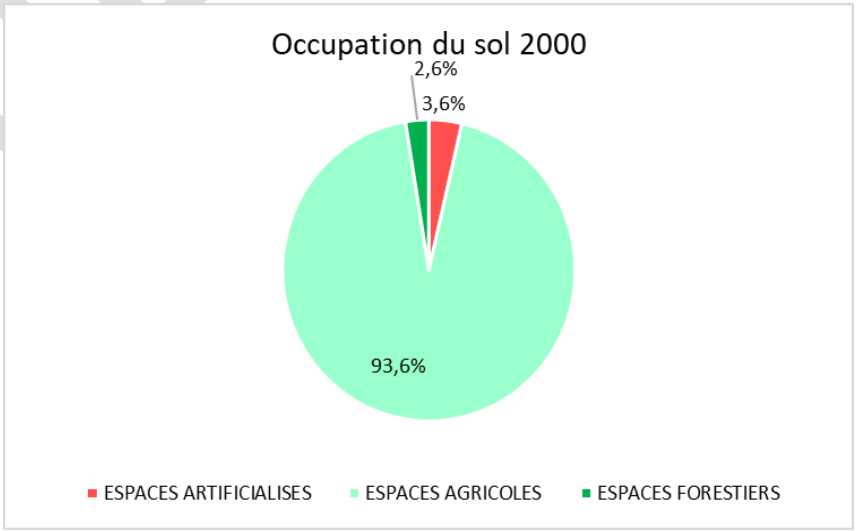

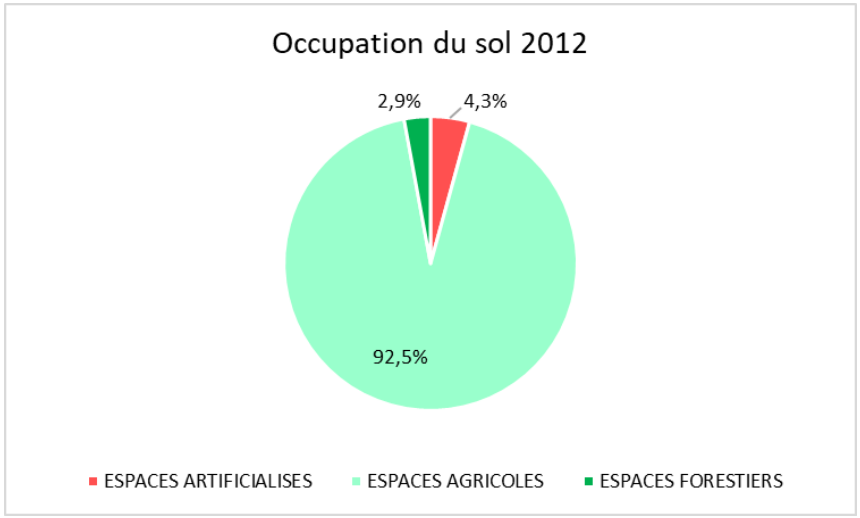
Occupation du sol 2012
2,9%
4,3%
92,5%
ESPACES ARTIFICIALISES
ESPACES AGRICOLES
ESPACES FORESTIERS

PROJET

L'occupation des sols

Coutances Mer et Bocage

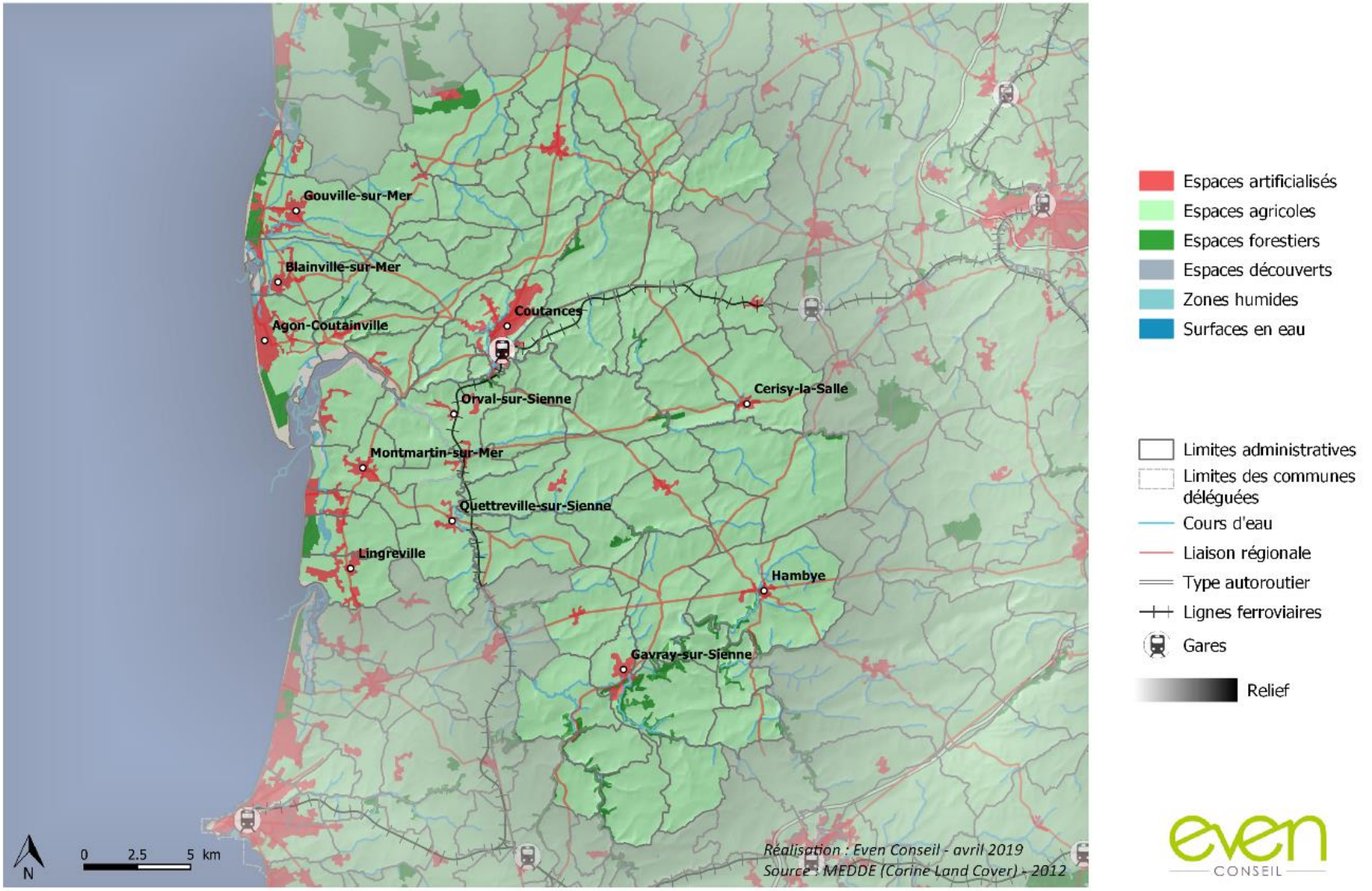

even CONSEIL

Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2012

			2000	2012	EVOLUTION 2000-2012
			HA	HA	%
11	Espaces artificialisés	Zones urbanisées	1828	2059	+12,7
12		Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	235	241	+2,8
13		Mines, décharges et chantiers	43	43	+1,7
14		Espaces verts artificialisés, non agricoles	91	182	+99,2
21	Espaces agricoles	Terres arables	9227	9313	+0,9
22		Cultures permanentes	0	0	
23		Prairies	35926	34192	-4,8
24		Zones agricoles hétérogènes	11575	11034	-4,7
31	Espaces forestiers	Forêts	1109	1093	-1,4
32		Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	442	618	+39,8
33	Espaces découverts	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	53	74	+39,7
41	Zones humides	Zones humides intérieures	42	42	
42		Zones humides côtières	54	71	+30,9
51	Surfaces en eau	Eaux continentales	0	0	
52		Eaux maritimes	3	3	

Les espaces urbanisés sont majoritairement situés sur la côte avec les centres urbains de Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville. La ville de Coutances au cœur du territoire constitue le pôle urbain structurant important du territoire.

Le territoire comporte peu de forêts, avec environ 2,9 % de la superficie totale, contre 6 % au niveau départemental. En revanche, le bocage peut donner une impression de boisement car il maille le territoire selon une trame relativement serrée.

Les espaces agricoles :

Les données sont issues du Registre Parcellaire Graphique de 2017.

La répartition des espaces agricoles est homogène sur la grande partie du territoire dans les terres (à l'est). Ils sont majoritairement constitués de prairies, maïs et céréales. Les espaces de maraichage et les vergers longent le cordon dunaire à l'ouest.

PROJET

Les milieux agro-naturels

Coutances Mer et Bocage

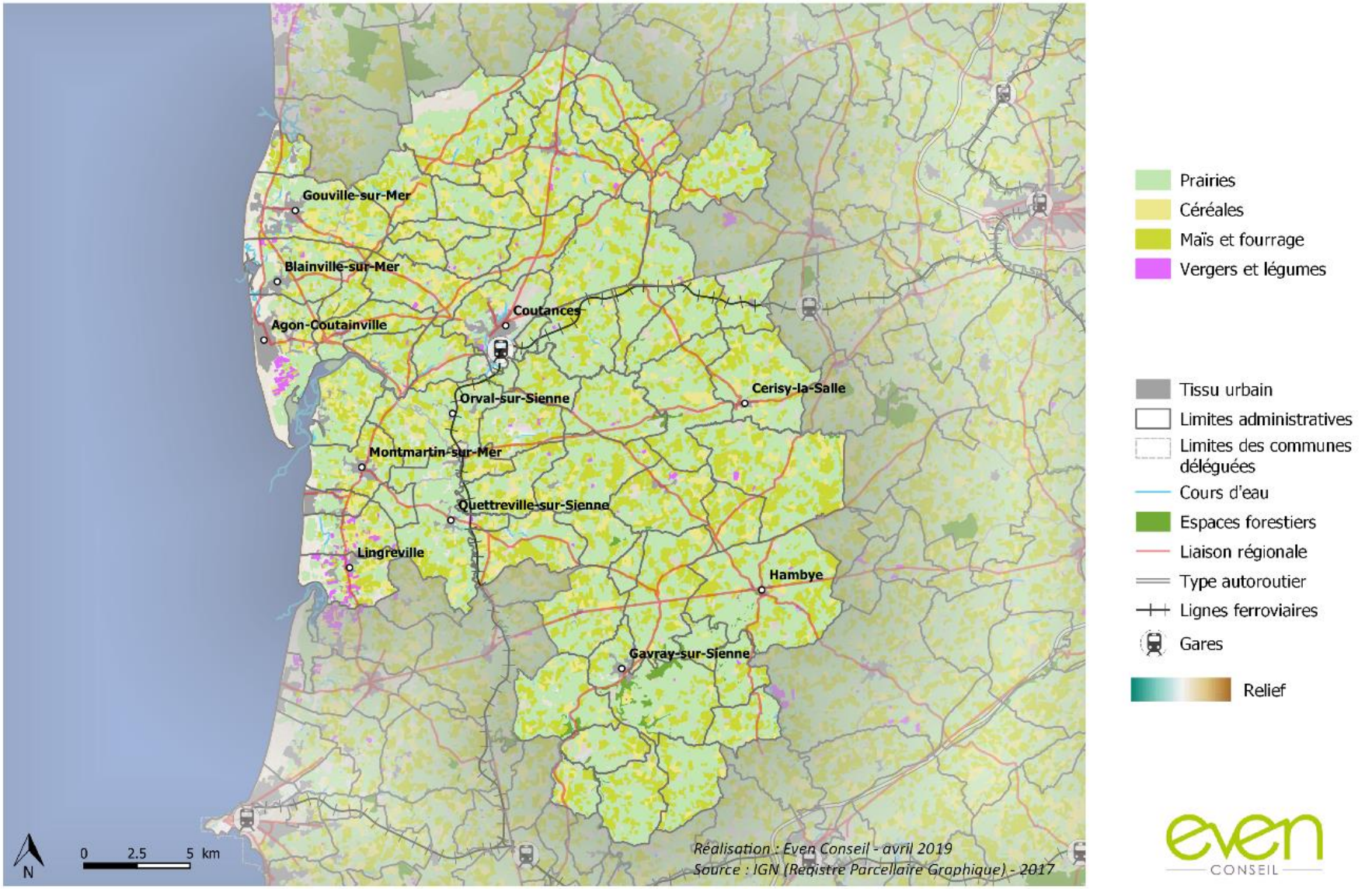

La Manche est un département agricole : il est le premier département français pour le cheptel de vaches laitières et le deuxième pour le nombre d'exploitations agricoles.

En 2012, les prairies représentent environ 30 % du territoire. Les espaces cultivés en céréales sont également importants et représentent plus de 50 % de la surface du territoire.

L'agriculture littorale de la Côte des Havres (qui s'étend du cap de Carteret au nord jusqu'au cap de Granville au sud) est principalement tournée vers le maraîchage et l'élevage. Elle représente le deuxième secteur maraîcher manchois. La frange côtière des havres est un lieu d'installation ancien de cultures maraîchères, qui ont été développées au cours des siècles.

Les cultures légumières de la Manche sont réputées. Le département est en effet le premier producteur français de poireaux, de navets et de choux (hors choux fleurs).

Les espaces de maraîchage et de vergers sont situés le long de la frange littorale et concentrés notamment au niveau de Lingreville et Agon-Coutainville. Cette activité génère parfois un recours aux produits chimiques ainsi qu'une forte consommation d'eau (due à la porosité forte des sols sableux). C'est pourquoi **l'ensemble du littoral de la Côte des Havres est classée en zone vulnérable nitrates**.

Comme tout autour de la Baie du Mont-Saint-Michel, l'activité d'élevage ovins de prés-salés est traditionnelle et implantée sur le territoire depuis des décennies. Sur la Côte des Havres, la végétation particulière des marais salés ainsi que les grands espaces d'herbus parcourus par les ovins fait toute la particularité et le lien au terroir exceptionnel de ce type de produit.

Photographie des prés salés à Regnéville-sur-Mer :

Source : Citadia

PRO

II. Qu'est-ce que les paysages ont à nous apprendre sur la réalité du territoire ?

Coutances mer et bocage est caractérisé pas 5 unités paysagères.

- La Manche Centrale
- Les anciennes "Landes" de Lessay
- Le plateau de Cerisy-la-Salle
- Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar
- Les longues plages et havres

Le cadre paysager

Coutances Mer et Bocage

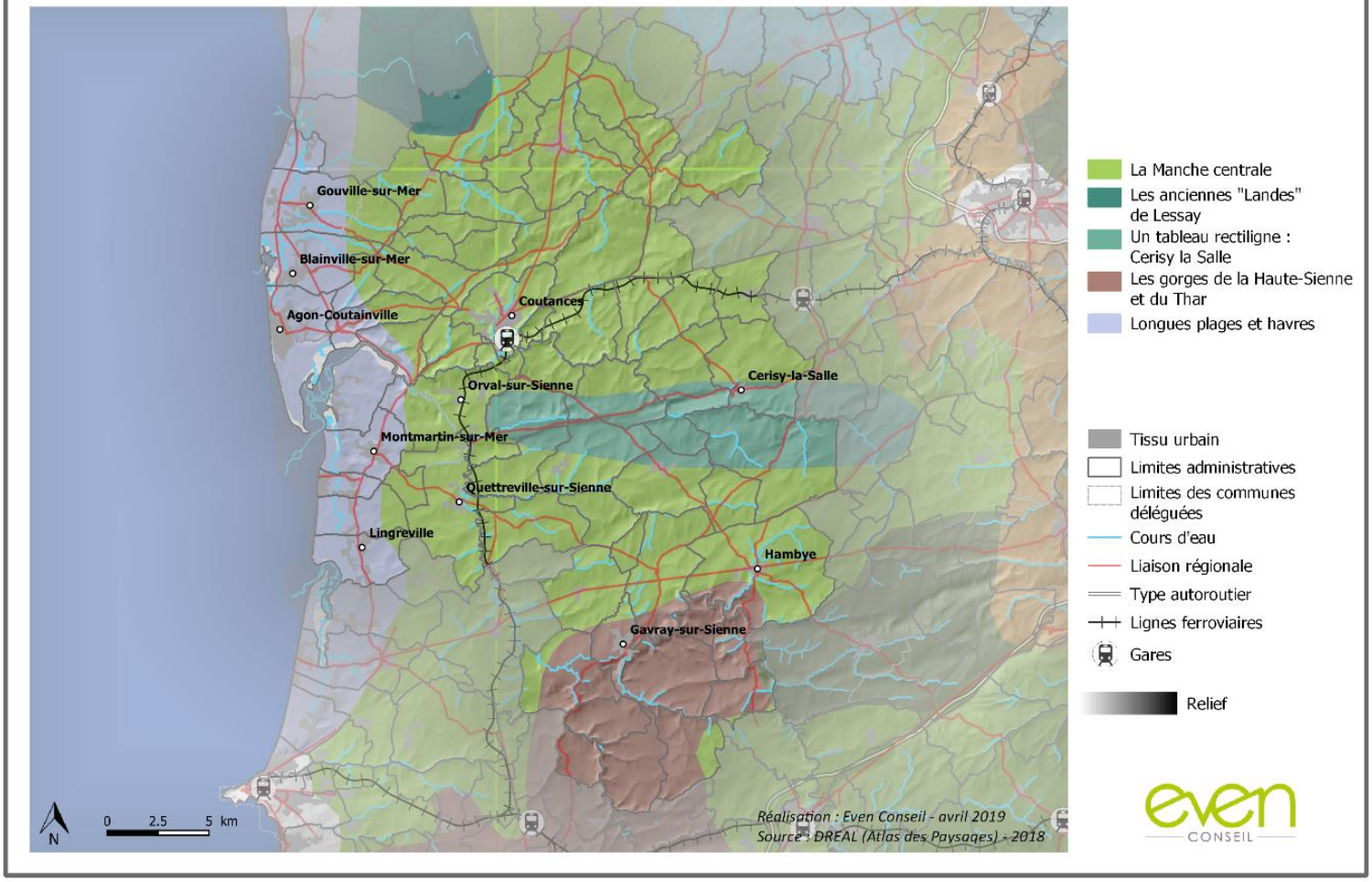

1. Les longues plages et havres

Les 11 Communes concernées : Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville, Tourville-sur-Sienne, Heugueville-sur-Sienne, Orval-sur-Sienne, Régneville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Annoville, Lingreville

Description :

L'unité paysagère s'étend sur toute la côte du territoire de Gouville-sur-Mer à Lingreville.

De Barneville-Carteret à Granville (hors territoire) se déploie un littoral sablonneux, modelé par une succession de havres délimités par des cordons littoraux qui composent un paysage très original. Les plages et la facilité d'accès à la côte sont à l'origine d'un important développement balnéaire sur cette façade maritime bien exposée au couchant. La route côtière, légèrement en retrait à l'arrière d'un massif dunaire, alterne les passages en bord de mer et à l'intérieur des terres. L'accès aux plages est le plus souvent lié à des chemins de traverse qui offrent du paysage maritime des vues en « fenêtre ».

Les havres :

Le cordon dunaire dresse un obstacle aux eaux des ruisseaux du couloir littoral et des rivières plus importantes qui s'écoulent vers la mer. Elles doivent le longer avant de le percer, en se recourbant vers le sud-ouest, entre les pointes en crochets mobiles qui s'avancent l'une vers l'autre. Ainsi, s'ouvrent de vastes et profonds estuaires : les havres, où s'accumulent, au contact des eaux douces et salées, les vases et les sables qui les colmatent peu à peu.

Le havre de la Sienne à marée basse et à marée haute :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

PROJET

Les dunes végétalisées :

Le cordon dunaire présente une forme simple, légèrement dissymétrique avec une pente plus forte vers la mer. Quand il ne dépasse pas quelques centaines de mètres de large, il peu prendre l'allure d'un massif complexe sur plus de 1 km, comme à Agon-Coutainville.

Un petit openfield littoral :

Les paysages de la côte sont dus à un aménagement rural original. Grâce aux ressources marines qui offraient les poissons et les coquillages pour la pêche, le varech comme engrais, la tangue pour l'amendement calcaire des terres et un climat clément, un peuplement précoce et dense s'y est installé sous forme de nombreux petits hameaux.

L'openfield littoral se caractérise par un peuplement dense en petits villages entourés de quartiers de champs ouverts assez courts. Il s'étend en arrière d'un paysage littoral qui comprend successivement : une plage sableuse amplement découverte à marée basse, un cordon de dunes parfois élargi, des prairies humides ou marécageuses et une falaise morte. Ces formations sont interrompues par des havres, estuaires recourbés par lesquels la mer pénètre dans la dépression et y dépose la tangue, ce précieux amendement calcaire.

L'openfield léguminier à Lingreville :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

Evolution

Si l'activité touristique n'a pas encore « bétonné » les paysages de cette côte, elle en occupe cependant une part notable avec des lotissements aux rues en damier plus ou moins développées, des bâtiments de style divers, souvent modestes et rarement des ensembles de type urbain. Cependant, par des terrains de camping ou de caravanes et des bâtiments individuels, la pression ne cesse de s'exercer.

Certains lotissements sont assez étendus : Agon-Coutainville, Hauteville-sur-Mer, et le village de la rue d'Annoville. Certains rassemblent peu d'édifices : la plage d'Anneville, Lingreville-Plage, …

Lotissements balnéaires et sur-fréquentation à Agon-Coutainville :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

Sur le plateau intérieur, l'extension des labours légumiers n'est qu'un retour au paysage traditionnel modifié par le remembrement de la moitié des superficies qui tend à faire disparaître le parcellaire laniéré et finement découpé. Cependant, l'abandon de la monoculture de la carotte pour des systèmes à production variée rétablit un chatoiement des couleurs au long des saisons. En ce qui concerne le bâti, les hangars de conditionnement des légumes et quelques serres élargissent encore l'empreinte si marquante des édifices dans ce paysage.

PROJET

Photos aériennes de Agon-Coutainville de 1947 et 2015 :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

Carte postale ancienne de Régneville sur Mer avec une urbanisation très limitée :

Sourece : Cartes postales anciennes, Delcamp

PRO

2. La Manche Centrale

Communes concernées : partie nord-ouest

Description

Les bas plateaux schisteux de la Manche centrale ne sont ondulés que de vallonnements très doux aux faibles dénivellations. Vers l'ouest, les bocages apparaissent comme le poste « avancé » des structures bocagères bas-normandes. Les bas-reliefs offrent des vues sur les collines voisines et la mer. Cet écrin de verdure participe à l'image carte postale du territoire et à la renommée de la Normandie.

Photographie de la trame vallonnée bocagère du territoire :

Source : Citadia

La diversité du sous-sol induit une certaine diversité dans l'architecture qui montre des textures et matériaux traditionnels variées (schiste brun roux et vert sombre, ardoises, gré blanchâtre, poudingues violacés), tandis qu'une structure commune d'habitat dispersé en hameau est caractéristique des pays bocagers. Les couleurs les plus vives sont celles des maçonneries jaune ocre en « mâsse », fréquentes dans les bâtiments agricoles où la partie haute des murs, et les tôles rouillées qui ont remplacé le chaume pendant l'entre-deux guerres.

Evolution

L'intensification agricole avec le développement de la culture du maïs depuis 30 ans, la réduction du nombre des exploitations et de la population agricole ont entrainé la présence temporaire de terre labourée, de chaumes en hiver, la perte progressive de pratiques d'entretien de la basse strate des haies, la raréfaction des arbres et l'agrandissement des parcelles de culture. Les habitations récentes introduisent des enduits clairs qu'on applique parfois sur les maisons anciennes qui impactent l'harmonie des formes traditionnelles d'intégration paysagère.

Le paysage bocager reste bien présent et se transforme sans brutalité apparente.

Photos aériennes de Laulne de 1947 et 2015 :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

PROJET

3. Les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle

Communes concernées : Saussey, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Cerisy-la-Salle, Notre-Dame-de-Cenilly, Roncey, Saint-Denis-le-Vêtu, Quettreville-sur-Sienne

Description

Au Sud-Ouest, le plateau domine le relief. Le bocage dense marque les légères ondulations topographiques. Cette unité paysagère se prolonge en dehors de Coutances mer et bocage, scindant en deux le département de la Manche. Un relief est-ouest émerge du bocage coutançais et s'habille de haies dans un ordonnancement vigoureux qui en fait un paysage tout à fait singulier, partageant en deux secteurs le centre du département de la Manche.

Au cœur des doux vallonnements schisteux du Coutançais, un alignement rectiligne de relief, orienté est-ouest a été modelé sur l'affleurement des grès de Montabot conservés dans la racine d'un synclinal hercynien. Il est suivi, à son pied, par une section de la vallée de la Soulles qui prend des caractères originaux remarquables. Elle déroule d'innombrables petites sinuosités soulignées par une ripisylve de saules élancés

Le versant nord, à la pente réglée, haut de 80 m, est recouvert de prairies aux haies taillées de manière horizontale ou oblique. Il est parsemé de quelques fermes et du château du XVIIème siècle de Cerisy-la-Salle.

Le versant sud, convexe, moins élevé, est uniquement agricole, il présente des herbages enclos et quelques bosquets. Il se poursuit jusqu'à Saussey où il perd ses caractéristiques en raison d'un versant moins haut et partiellement « débocagé » pour les besoins d'évolution des pratiques agricoles des exploitations dont la taille s'agrandit.

Bourg de Montpinchon :

Château de Cerisy-la-Salle :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

PROJET

Evolution

Le relief du territoire apparait immuable mais il est pourtant largement dépendant de son habillage végétal. La baisse de densité du bocage laisse apparaitre un phénomène d'érosion qui influence le relief. Le versant sud est particulièrement touché par ce phénomène.

Photos aériennes de Cerisy-la-Salle de 1947 et 2015 :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

4. Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar

Communes concernées : Le Mesnil-Villemain, Le Mesnil-Garnier, Montaigu-les-Bois, Gavray, Ver, Saint-Denis-le-Gaast, La Baleine, Hambye

Description

Entre Villedieu-les-Poêles et le littoral granvillais (hors territoire), un plateau profondément entaillé par la Sienne et ses affluents puis le petit fleuve côtier du Thar, détermine un paysage de gorges encaissées. La route qui joint Avranches (hors territoire) à Gavray-sur-Sienne domine quelques aperçus de ces gorges boisées.

Aux alentours de Gavray, le plateau s'élargit. Il est entouré d'un versant sud raide et boisé et d'un versant nord aux pentes douces avec de grandes parcelles encloses de haies et parsemées de fermes isolées. Au fond de ces vallons, des fondations monastiques médiévales ont trouvé le cadre propice qu'elles recherchaient pour s'y installer. L'abbaye bénédictine réformée d'Hambye offre aujourd'hui un site au patrimoine remarquable.

Les gorges de la Sienne entre Gavray et la Baleine :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

Evolution

Peu à peu, la suppression des strates basses de végétation (en lien avec l'évolution des pratiques agricoles) et l'arasement des fossés offrent un bocage de plus en plus éclairci. Les

PROJET

vallées quant à elles, à l'instar de celle du Thar, s'enfrichent et laissent apparaitre parfois une certaine fermeture des espaces.

Photos aériennes de Le Mesnil-Villemain de 1947 et 2015 :

Source : Atlas des Paysages de la Manche

5. Les anciennes landes de « Lessay »

Commune concernée : Muneville-le-Bingard

Description

Véritable îlot compris entre le bocage et l'openfield arrière littoral qui jouxte la côte des havres, les anciennes landes de Lessay, si elles ont perdu leur physionomie originelle demeurent un pays peu habité. Les bois de pins ont souvent remplacé la lande qui n'existe plus que de façon résiduelle.

L'homogénéité végétale et paysagère de la lande a disparu. La lisibilité de ses limites avec le bocage des régions encadrantes a été effacée. Elle est aujourd'hui, une juxtaposition de quelques espaces de landes, de bois et de vastes parcelles agricoles dont le dessin, souligné par des haies ou des fossés, est très différent du petit bocage aux nombreux hameaux des alentours.

Espaces de lande restantes, photo aérienne de Muneville-le-Bingard, 2015 :

Source : Géoportail

PROJET

Evolution

La lande est aujourd'hui une clairière située entre les pinèdes et le bocage. Le drainage des terres à altéré ses composantes environnementales et paysagères ainsi que sa fonctionnalité. Sa localisation stratégique (rétro littorale) en fait un espace à enjeu, soumis à de nombreuses pressions foncières.

Comparaison des photos aériennes de Muneville-le-Bingard entre 1947 et 2015 où la lande était encore bien présente et la carrière n'existait pas :

Source : Géoportail

PROJET

Constats et enjeux

Une identité paysagère territoriale :

- Des paysages identifiés autour de 5 « familles » : plages et havres, manche centrale vallonnée et bocagère, gorges de Gavray au relief plus marqué, plaine agricole bocagère, anciennes landes de Lessay
- Des paysages vivants qui évoluent tout au long de l'année
- Des paysages supports de l'attractivité touristique du territoire, de son identité et de son rayonnement
- Des paysages entretenus en grande partie par l'activité agricole
- Des paysages qui tendent à se banaliser (urbanisation linéaire, lotissements indifférenciés, modification du relief...)

→ ENJEUX

- Respect des **identités paysagères locales** et préservation de ces dernières
- Limitation de l'exposition **aux risques** et application d'un **principe de précaution** face aux évolutions climatiques
- **Intégration des nouvelles formes urbaines** dans l'environnement, le paysage et le patrimoine existant

PROJET

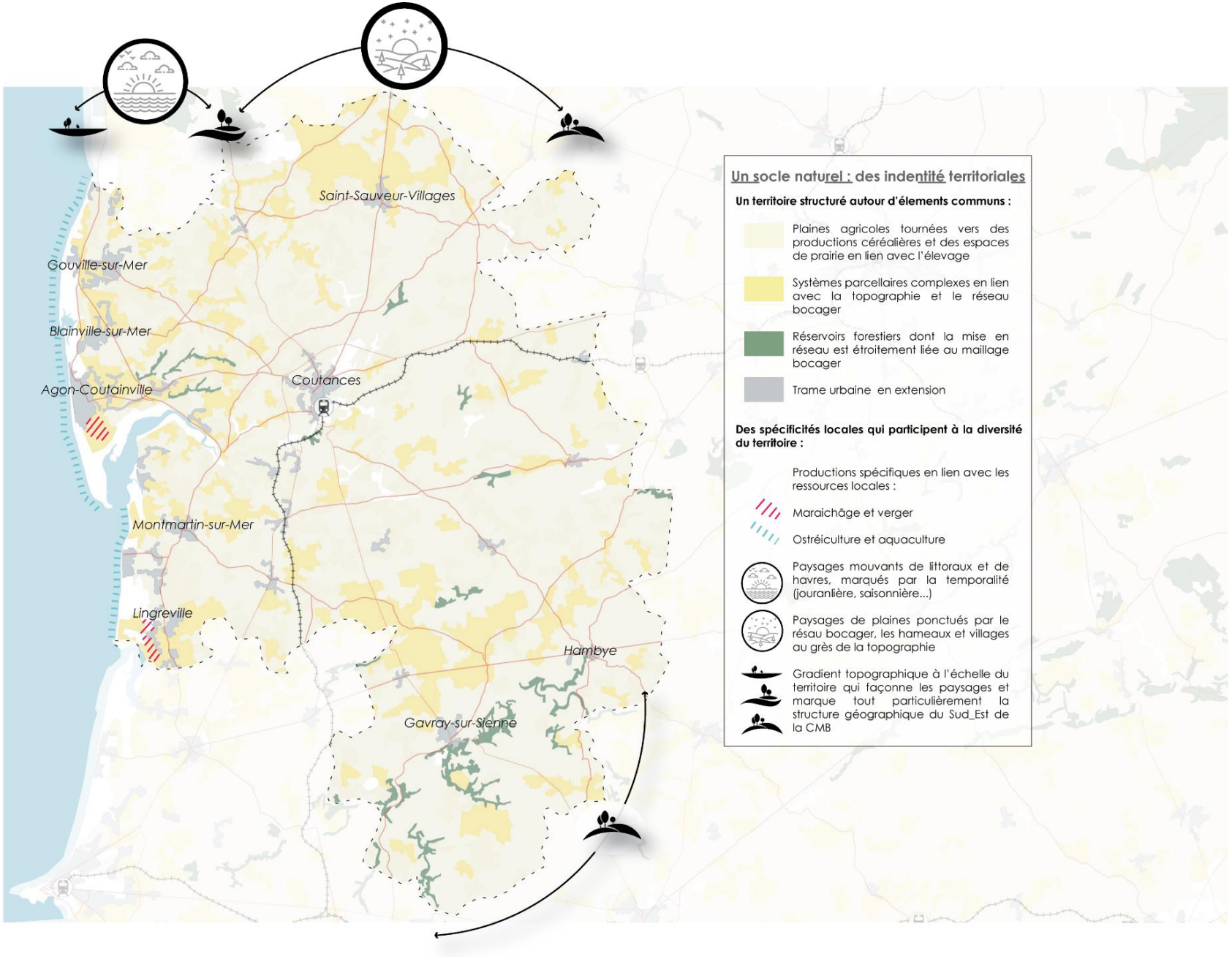
Saint-Sauveur-Villages
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville
Coutances
Montmartin-sur-Mer
Lingreville
Hambye
Gavray-sur-Sienne
Un socle naturel : des indentité territoriales
Un territoire structuré autour d'élements communs :
Plaines agricoles tournées vers des productions céréalières et des espaces de prairie en lien avec l'élevage
Systèmes parcellaires complexes en lien avec la topographie et le réseau bocager
Réservoirs forestiers dont la mise en réseau est étroitement liée au maillage bocager
Trame urbaine en extension
Des spécificités locales qui participent à la diversité du territoire :
Productions spécifiques en lien avec les ressources locales :
Maraichâge et verger
Ostréiculture et aquaculture
Paysages mouvants de littoraux et de havres, marqués par la temporalité (jouranlière, saisonnière...)
Paysages de plaines ponctués par le résau bocager, les hameaux et villages au grès de la topographie
Gradient topographique à l'échelle du territoire qui façonne les paysages et marque tout particulièrement la structure géographique du Sud_Est de la CMB

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES

MER ET BOCAGE

3 Des formes urbaines : Des histoires à raconter

Des formes urbaines : Des histoires à raconter

III. Quelles formes urbaines typiques de l'identité du territoire ?

1. *Le relief, une composante essentielle de la vie du territoire*

Le développement de l'urbanisation sur Coutances mer et bocage est en étroite relation avec la topographie du territoire. Les bourgs historiques ont été bâtis de manière différenciée entre la frange littorale et l'intérieur des terres. Ces localisations témoignent de stratégies intégrant les aménités, contraintes et risques.

Ainsi, la frange Est du territoire s'est développée autour d'agglomérations urbaines principalement localisées en fond de vallée, le long des cours d'eau. Cette localisation a été motivée, en majeure partie, dans un souci d'accessibilité et de visibilité. En fonction des risques et des stratégies défensives (pour les bourgs les plus anciens), certains bourgs ont profité de promontoires de fond de vallée, situés au croisement du réseau hydrographique pour se développer. Les stratégies de localisation témoignent d'une connaissance fine du territoire et d'une volonté de développement en harmonie avec l'environnement.

Sur le littoral, les villages et bourgs historiques ont été implantés de manière privilégiée sur les hauteurs, en retrait de la mer. La plupart des communes du territoire présentent cette forme d'urbanisation visant à abriter les entités urbaines des aléas liés à la proximité de la Manche (érosion, submersion, inondation, remontée de nappes, …).

Les variations de reliefs multiples à l'échelle du territoire offrent une multitude de points de vue ou se dégagent les silhouettes des bourgs. Les clochets des églises ponctuent le paysage de repères caractéristiques hérigés au cœur des perspectives.

Perspective sur le bourg de Gavray

Source : Citadia

Perspective sur le bourg de Ver

Source : Citadi

Peu à peu, cette forme historique a laissé place au développement de bourgs et villages secondaires tournés vers l'attractivité balnéaire. Ces derniers sont localisés à proximité immédiate du littoral. Ce changement de mode d'urbanisation témoigne de l'évolution des modes de vie, d'une recherche de proximité de la mer, qui aujourd'hui questionne la durabilité des aménagements des lieux.

PROJET

Perspective du bourg de Blainville-sur-Mer avec vue sur la Manche

Source : Citadia

Perspective sur le développement littoral d'Agon-Coutainville

Source : Citadia

PROJET

Agon-Coutainville

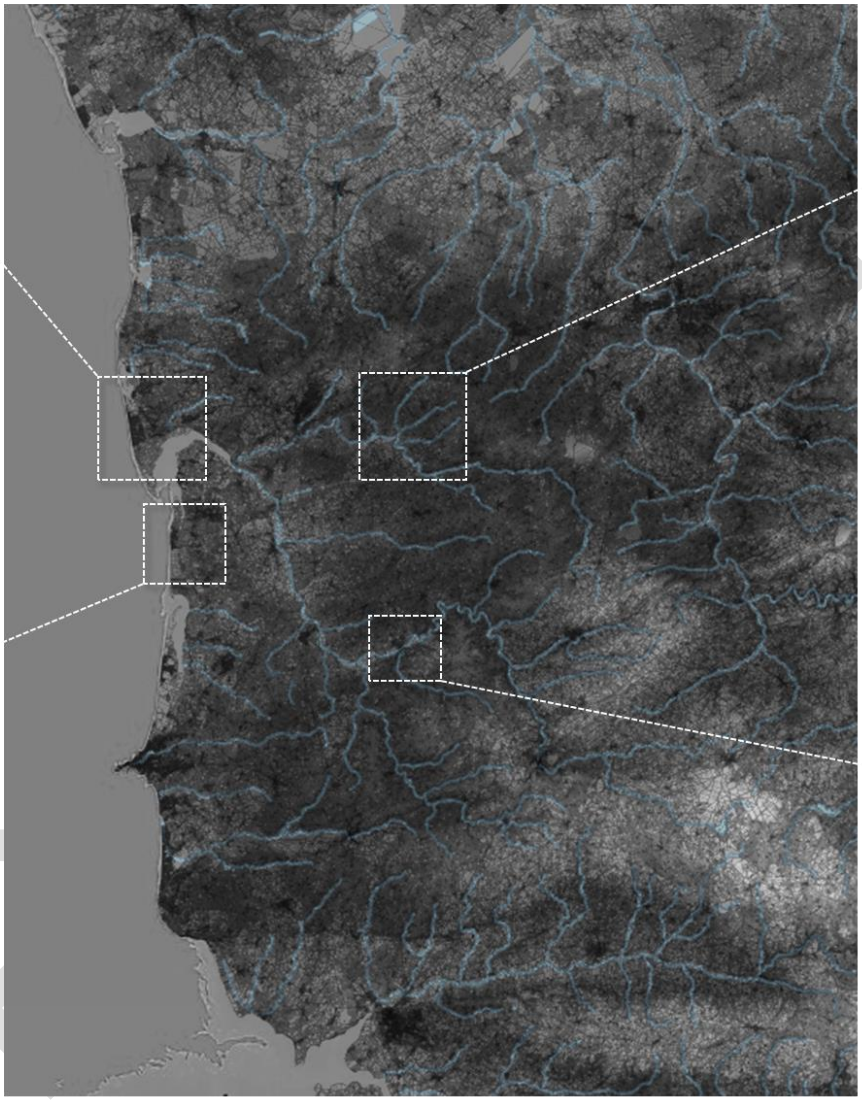

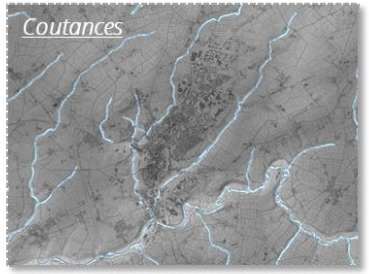
Coutances

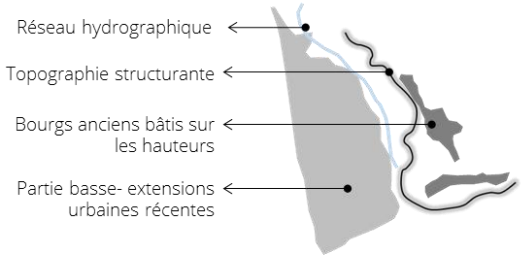
Réseau hydrographique
Topographie structurante
Bourgs anciens bâtis sur les hauteurs
Partie basse- extensions urbaines récentes

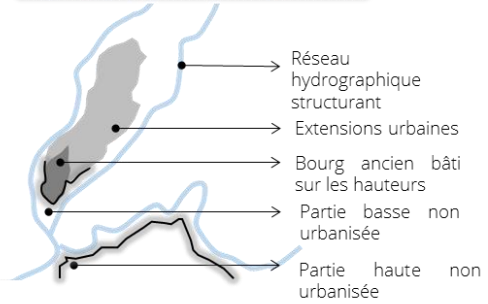
Réseau hydrographique structurant
Extensions urbaines
Bourg ancien bâti sur les hauteurs
Partie basse non urbanisée
Partie haute non urbanisée

Hauteville-sur-mer

Gravray

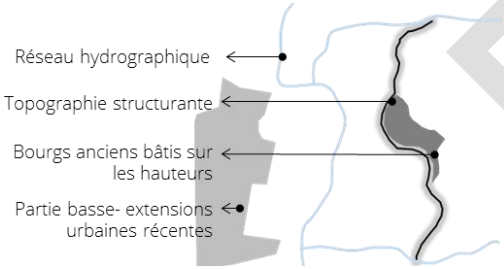
Réseau hydrographique
Topographie structurante
Bourgs anciens bâtis sur les hauteurs
Partie basse- extensions urbaines récentes

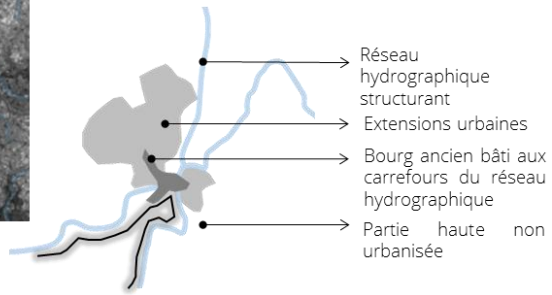
Réseau hydrographique structurant
Extensions urbaines
Bourg ancien bâti aux carrefours du réseau hydrographique
Partie haute non urbanisée

2. Des structures urbaines variées témoignant du développement communal

Chaque commune du territoire présente des spécificités en termes de structure urbaine. Ces spécificités sont directement en lien avec l'histoire de la commune (ville centre, multiplication de villages agricoles, ville de transit ou carrefour de commerce, …) et sont en lien avec les périodes d'urbanisation du territoire. De fait, le territoire est caractérisé par la multiplicité et la pluralité de ces entités bâties au sein d'une seule et même commune. Ces entités, de tailles et structures variables, jouent des rôles différenciés. La partie 4 du présent chapitre présente ces structures et définie des critères objectifs retenus quant à leur analyse à l'échelle du PLUi.

Les entités urbaines qui jalonnent le territoire présentent des formes variées :

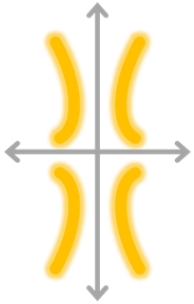

L'urbanisation en carrefours : Organisée autour d'un croisement, souvent constitué de deux axes orientés Nord-Sud et Est-Ouest. Le noyau central est composé, dans la majorité des cas, de l'Eglise et de sa place. Ces carrefours principaux sont souvent denses.

Exemples : Lingreville, Notre-Dame-de-Cenilly, Montcuit, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Denis-le-Gast, …

L'urbanisation rues : Le bâti a été implanté de part et d'autre d'une route ancienne, «colonne vertébrale » du tissu urbain, souvent développée à partir du tracé d'anciennes grandes voies de communication. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions très éparses.

Exemples : Sourdeval-les-Bois, Brainville, l'Hôtel Bertrand (Vaudrimesnil), La Rousserie (Monthuchon), ….

L'urbanisation de hameaux : Ces entités bâties n'ont pas suivi de modèle de développement homogène. Ces villages ont été agrandis aux XIX et XXème siècles de façon très restreinte et sans morphologie urbaine particulière. Les constructions s'y répartissent de façon irrégulière et éparse autour de l'Eglise, seul élément marquant de la centralité. Le développement est hétéroclite et correspond à des périodes variées en fonction des cas de figures observés.

Exemples : Ancteville, La Vendelée, Le Mesnil-Amand, ….

Source : Citadia

PROJET

Urbanisation en lien avec la présence de bâtis anciens au carrefour des voies puis développement linéaire.

(+) Sentiment de continuité bâti crée par la présence de murs en pierre de part et d'autres des voies.

Urbanisation au carrefour des voies avec alignement des constructions en un front urbain continu et relativement dense sur les axes principaux.

(+) Unicité dans l'implantation des façades créant un front urbain caractéristique de la centralité.

Urbanisation autour d'une place centrale irriguée par un réseau de voiries. Densités décroissante avec l'éloignement de cette place centrale.

(+) Mise en scène de la place centrale au cœur de la vie du bourg grâce à l'orientation du bâti.

PROJET

Urbanisation en lien avec la présence historique de hameaux agricoles. L'église est un élément ponctuel et non un lieu de concentration.

(+) Mode d'urbanisation historique, attaché à la valeur de la terre et n'incluant que peu les logiques de flux.

Urbanisation liée à la présence d'axes structurants avec une logique de concurrence entre le bourg et le village.

(+) Regroupement relativement important de bâti avec une logique linéaire qui tend à être dépassée via une ramification du tissu urbain.

Urbanisation historique au croisement des voies puis développement périphérique selon cette même logique de carrefour.

(+) Le développement de l'urbanisation est guidée, non pas par la présence d'éléments centraux, mais par une logique de flux qui irrigue le bourg.

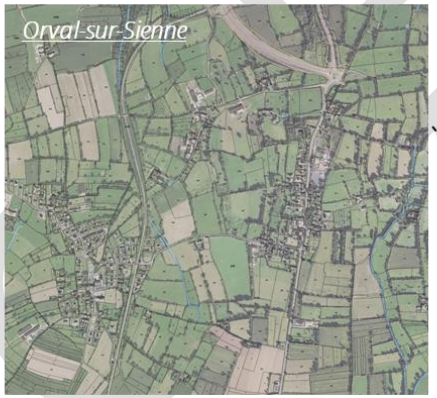

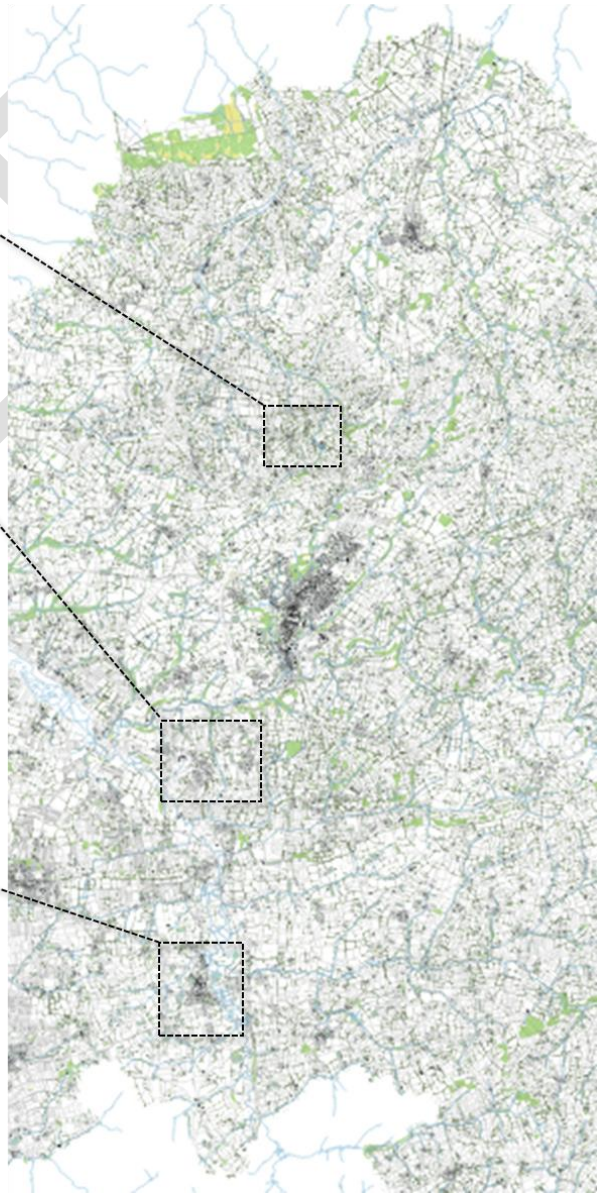

PROJET

Place centrale qui reste l'élément phare du bourg , mode d'urbanisation en hameau très prégnante qui témoigne de l'histoire agricole de la commune.

(+) Visibilité dégagée sui mettent en scène la place centrale de l'église.

Urbanisation liée à la présence d'axes structurants mais qui s'inscrit dans un environnement spécifique. Densité plus importante le long des axes clefs et en lien avec la présence de l'Eglise.

(+) Urbanisation tenant compte du réseau hydrographique important de la commune ainsi que des carcatéristiques topographiques.

Urbanisation au carrefour des voies avec quelques reliquats de hameaux agricoles.

(+) Inscription de l'urbanisation au sein du relief avec l'église érigée en prédominance et prise en compte des caractéristiques liées à l'humidité du sol.

PROJET

3. Un patrimoine bâti caractéristique

Le patrimoine bâti de Coutances mer et bocage est étroitement lié au cadre naturel du territoire. Tant dans les logiques d'implantations que pour les matériaux utilisés, le socle naturel a joué un rôle privilégié dans le développement des villes et villages. Ainsi, la diversité des architectures présentes sur le territoire témoigne de la pluralité des influences et de la richesse du socle territorial de ce vaste territoire.

Les bâtis issus des périodes successives témoignent de l'évolution des modes de vie. Une grande variété de formes urbaines est observable sur le territoire, les densités observées varient également, en relation avec les caractéristiques de chaque époque et les besoins des populations.

Le tissu urbain ancien :

Il s'est développé sur de petites parcelles imbriquées les unes avec les autres. La trame bâtie est dense, principalement constituée de bâtis groupés (mitoyens), alignés sur la voirie avec des gabarits homogènes.

Les maisons individuelles peuvent être occupées en rez-de-chaussée par une activité (commerce, service, etc.). La trame parcellaire dessine des îlots compacts de formes diverses composés de cœurs d'îlots dégagés/évidés. La trame viaire est étroite et organisée en radiale.

Front urbain de cœur de bourg réhabilité avec les codes architecturaux du territoire et la logique de rez-de-chaussée marchands :

Source : Citadia

Cette forme urbaine à l'avantage de présenter une certaine densité de bâti. De par les fronts urbains qu'elle constitue, elle crée également un sentiment d'urbanité, réduisant celui de distance d'un point A à un point B. Ce sentiment est complété par le fait que les routes soient moins larges que les bâtiments sont hauts. Cette impression encourage la pratique des lieux.

Schéma présentant l'implantation des bâtiments au sein du tissu urbain ancien :

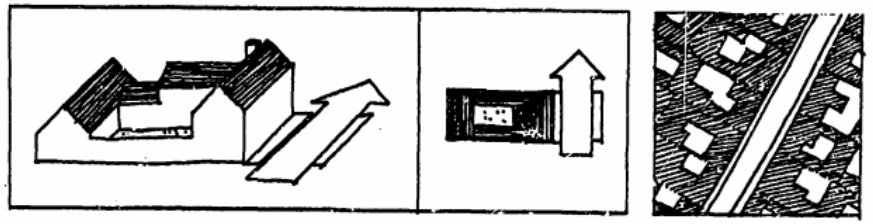

PROJET

Source : Citadia

Cette forme urbaine est présente au sein des communes les plus importantes du territoire (en termes de poids de population, de présences de services, d'équipements, …). Certaines communes plus petites, ayant joué un rôle clef dans la logique de bassin de vie peuvent également présenter des formes similaires, notamment le long de l'axe central ou des axes centraux.

Exemples de tissus urbains anciens :

Source : Citadia

Si les modes d'implantation de bâti sont relativement homogènes à l'échelle du territoire, la typologie et l'aspect des bâtis présentent des différences en fonction de la géographie et des matériaux disponibles du sous-sols.

Deux principaux matériaux de construction ont été employés pour monter les murs : la pierre et la terre. La pierre représente la plus grande part des constructions et constitue le matériau le plus utilisé, en particulier le schiste brun, la diorite et la pierre de Montmartin (calcaire gris-clair) sur la côte. Aux alentours de Saint-Malo-de-la-Lande et de Montmartin-sur-Mer, les murs associent souvent plusieurs minéraux. Le granite est fréquemment utilisé pour les encadrements de baies.

Par ailleurs, la terre représente une proportion importante de la maçonnerie. Cette terre est riche en éclats de pierre.

L'architecture en bauge est caractéristique du territoire des marais : c'est la technique de terre crue la plus couramment utilisée (mélange de terre, d'eau et de fibres). Elle permet le montage, sans qu'il y ait besoin de coffrage, de murs massifs porteurs. Les constructions en bauge apparaissent comme un patrimoine identitaire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. C'est l'une des plus fortes concentrations de ce type d'architecture en France.

Typologie de matériaux utilisés en fonction de la localisation sur le territoire :

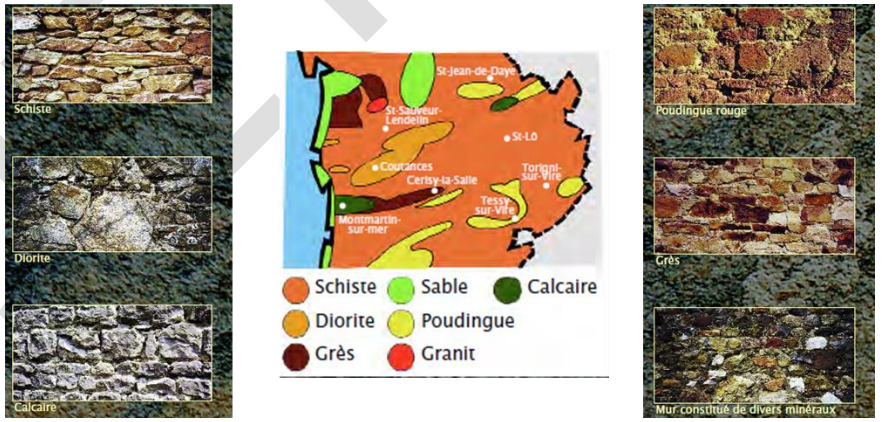

Source : CAUE 50

PROJET

Ensembles bâtis composés de grès et de schiste, où, au-delà des habitations, les murs de pierre jouent un rôle clef dans la construction du paysage :

Le tissu urbain de faubourgs :

Ce type de tissu urbain est principalement présent dans les centres-bourgs ou villages densément peuplés. Les bâtiments sont accolés les uns aux autres par leurs pignons, créant un front bâti aligné sur rue. Ce dernier est ponctué d'espaces privatifs (jardins ou vergers).

Les gabarits sont relativement uniformes (R+1-R+2). Les façades sont constituées de teintes grises à sable avec, parfois, des ornements de briques ou de pierres sur les ouvertures.

Ce type de constructions offre un patrimoine et des paysages variés, marqués par l'identité rurale du territoire et des caractéristiques plus urbaines. Cette forme d'urbanisation est souvent liée à la présence de bourgs et villages ayant conservés une vie locale paisible et un cadre de vie de qualité.

Schéma illustrant l'implantation du bâti dans un tissu urbain traditionnel de faubourgs :

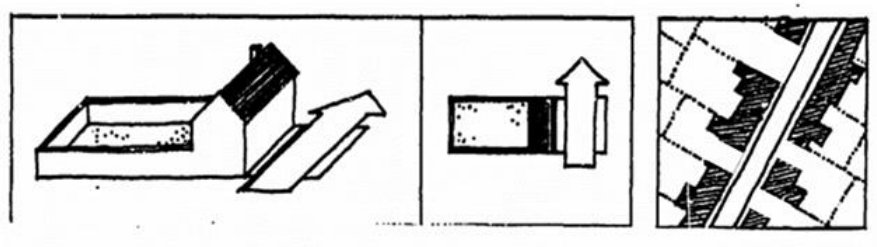

Source : Citadia

Exemples de tissus urbains de faubourgs :

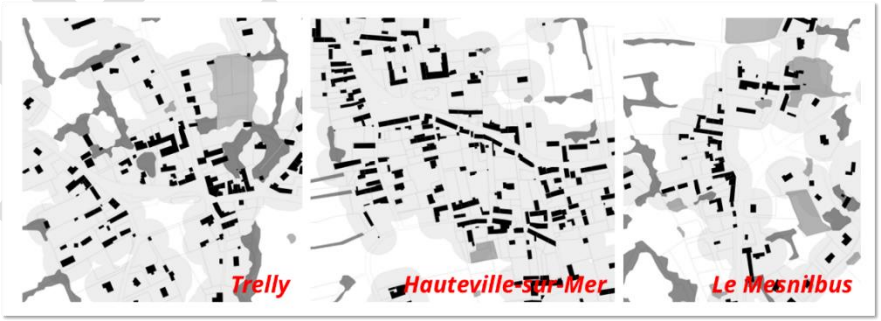

Source : Citadia

Le tissu urbain pavillonnaire :

Les extensions urbaines récentes, ont principalement été réalisées sous forme de lotissements, de manière linéaire ou en profondeur perpendiculairement aux axes routiers. Les extensions urbaines ont été développées en bordure de bourgs et villages au gré des opportunités foncières. Il en résulte d'une part, un trouble de la structuration urbaine initiale, d'autre part, un étalement urbain des bourgs et villages, ainsi qu'une forme répétitive de banalisation d'un paysage aménagé contemporain.

PROJET

Schéma illustrant l'implantation du bâti sous la forme de lotissement :

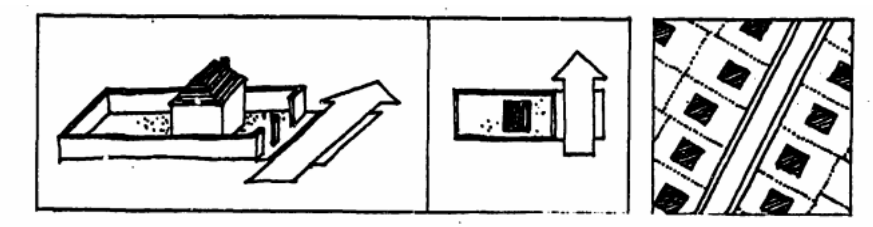

Source : Citadia

Le lotissement : Forme urbaine contemporaine, il se caractérise par un tissu urbain dilaté et peu dense. La trame bâtie est régulière, répétitive, constituée de pavillons résidentiels au gabarit homogène et de plus grandes parcelles privatives.

Exemples de tissus urbains pavillonnaires :

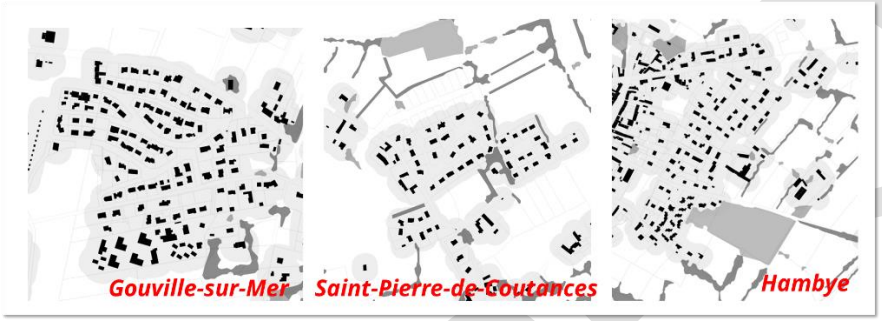

Source : Citadia

Le tissu récent s'est développé soit sous forme de lotissement, soit sous forme d'implantation linéaire le long de la rue (en dents creuses ou en entrée de bourg), avec une implantation quasi-systématique en milieu de parcelle. Ces implantations indifférenciées posent la question d'une utilisation raisonnée de l'espace dans un contexte de raréfaction de la ressource foncière pour la construction. Elles soulignent également le côté très résidentiel de nouveaux quartiers, formés d'un agrégat de masse d'individualité, sans élément de liant urbain évident.

Ces constructions, uniformes en termes d'aspect et répétant la même implantation tendent à diluer l'identité communale.

La géographie du territoire en lien avec les pressions foncières, la demande des populations (résidents secondaires, principaux, locatifs, …) et les habitudes d'urbanisation (différentes en partie littorale et au Sud du territoire par exemple) ont cependant garanti une pluralité relative des formes sur certains quartiers. Elles ont également permis de développer des aspects différenciés, inspirés des palettes de couleurs locales.

Exemple d'urbanisation récente sur station balnéaire :

Source : Citadia

Les centres balnéaires de la Manche les plus importants sont apparus au cours de la deuxième moitié du XIXème siècle. Tout a concouru à cette époque à la mise en place de styles hétéroclites et imaginatifs, en particulier l'accession à la propriété, la naissance du pavillon d'habitation, la large diffusion des images d'architecture d'ici ou d'ailleurs et l'industrialisation des techniques de production du bâti. Cette tendance éloigne le modèle balnéaire de l'architecture en pierre ou en terre typique du patrimoine traditionnel du bocage normand : jonc ou tuiles en toiture, ossatures de bois, éléments de ciment armé,

PROJET

tous les matériaux sont utilisés. C'est la logique de l'originalité et du plaisir qui semble avoir prévalue dans l'architecture balnéaire.

Après 1945, cette architecture des loisirs et des vacances connait un tournant avec la généralisation de nouvelles formes inspirées du mouvement moderniste de la standardisation et de l'extrême préfabrication qui trouve son paroxysme dans l'apparition du mobile-home, avec une demande croissante de terrains pour les installer. Cet habitat, proche du rivage, pose la question de son intégration dans les paysages littoraux, de ses rejets d'eau usées et de sa durabilité face aux risques de submersion et d'évolution du trait de côte.

Exemples d'urbanisation récentes (habitat social) :

Source : Citadia

4. Une période de destruction, comment réinventer le bâti tout en accompagnant le deuil ?

La Normandie, et plus précisément la Manche, sont connus pour avoir subi durant la seconde guerre mondiale, de nombreux bombardements. Le territoire de Coutances Mer et Bocage a connu cet épisode de l'Histoire dont il porte encore les traces.

Les communes les plus touchées ont été celles de Coutances, Cerisy la Salle, Gavray et Roncey. En 1944, les bombardements allemands anéantissent en grande partie la ville de Coutances qui était jusqu'ici un bourg vivant articulé autour d'une rue commerçante dans le prolongement de la cathédrale et qui comptait plus de 6 500 habitants.

Photographie de la rue Tancrède en 1943 :

Source : Ouest France, Coutances avant les bombardements de 1944

PROJET

Photographie de Coutances suite au bombardement de 1944 :

Source : Ouest France, Coutances 28 Juillet 1944, la ville est libérée

Les bombardements de 44 sur Coutances anéantissent une partie du centre-ville, seule la cathédrale se tient encore au milieu de ce chaos. Toutefois, contrairement à Saint Lô, la structure urbaine viaire n'a pas été bouleversée. Malgré les destructions et la reconstruction quelques façades subsistent et la trame urbaine a été préservée.

Photographie de Roncey en juillet 1944 :

Source : Ouest France, En Juillet 1955, Roncey fête la libération

5. Une reconstruction intégrée

Si le territoire de Coutances Mer et Bocage porte encore les traces de cette période de reconstruction, elles sont toutefois bien moins évidentes que celles laissées par la seconde guerre mondiale à Saint Lô.

La préservation de quelques façades, structures de bâtiments et de l'armature urbaine a permis d'envisager la reconstruction différemment. Non pas à partir d'une feuille blanche, mais plutôt en composant de manière harmonieuse entre le « restant » et les nouvelles constructions permises par une architecture plus « technique ». Aussi, les rues de Coutances offrent un paysage urbain cohérent et harmonieux ou la distinction entre bâti ancien et bâti reconstruit n'apparait pas toujours évidente.

Photographie de Coutances suite à la reconstruction :

PROJET

Source : Actu Normandie

La reconstruction de Gavray est issue de la même mouvance. Elle a également été l'occasion de repenser l'axe principal (plus large) et de proposer le long de celui-ci, des façades homogènes.

Photographie de Gavray en 1986 :

Source : Cartes postales anciennes, delcamp

Certains édifices, toutefois, témoignent assez clairement de cette époque avec leur aspect uniformisé, relativement cubique, affichant les éléments techniques de construction de l'époque : poutre de béton armé. Ces bâtis s'inscrivent dans un style moderniste, participant aujourd'hui à l'identité du territoire.

PROJET

Exemple de l'ancienne halle aux poissons localisée au cœur de Coutances :

6. Les éléments de patrimoines remarquables

Les sites classés et inscrits :

La prise de conscience de la valeur patrimoniale de certains paysages exceptionnels est apparue au milieu du XIXème siècle, presque à la même époque que l'attention portée aux monuments historiques au sortir de la période de la révolution française.

Un site classé est un lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection au niveau national, dans l'objectif de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave. Le classement est une protection forte destinée à conserver les sites d'une valeur exceptionnelle. C'est pourquoi les sites classés doivent être préservés de toute atteinte.

Un site inscrit est la reconnaissance de l'intérêt d'un lieu dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. Le site inscrit est classiquement mis en œuvre aujourd'hui en complément à un site classé afin de favoriser une évolution harmonieuse des abords de ce dernier ou certaines de ses enclaves. L'inscription est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.

Ainsi, un site classé ou inscrit constitue la reconnaissance de la qualité paysagère d'un lieu. Il offre les moyens les plus efficaces d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles. Ils constituent des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol opposables au tiers.

Le territoire de Coutances Mer et Bocage compte 4 sites inscrits et 4 sites classés.

Le havre de Régneville, site classé :

Source : Citadia

L'abbaye d'Hambye, site inscrit :

PROJET

Source : Citadia

	Nom	Commune	Typologie	Date
Site classé	Havre de Régneville et DPM	Régneville-sur-Mer	Paysage et terroir	01/02/1989
	Dunes d'Annoville	Annoville	Site pittoresque	18/03/1966
	Abords de l'Abbaye d'Hambye	Hambye	Site bâti et abords	23/09/1987
	Havre de la Vanlée et DPM	Bricqueville-sur-Mer	Paysage et terroir	26/12/1988
Site inscrit	Baie de Sienne	Agon-Coutainville	Paysage et terroir	24/08/1973
	Centre ancien de Coutances	Coutances	Ensemble urbain	26/11/1981
	Vallée de la Sienne	Heugéville-sur-Sienne	Paysage et terroir	29/08/1972
	Abords de l'abbaye d'Hambye	Sourdeval-les-Bois	Site bâti et abords	14/05/1970

Les monuments historiques :

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural ainsi que pour ces caractéristiques techniques ou son intérêt scientifique.

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

Sont classés parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont inscrits parmi les monuments historiques, « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

La protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble.

La loi du 25 février 1943 a instauré l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 m de rayon autour des monuments historiques, qu'ils soient classés ou inscrits.

Le territoire de Coutances Mer et Bocage compte 69 monuments historiques.

	Type	Appellation	Date	Commune
Classé	Partie d'immeuble	Hôtel-Dieu | Clocher de l'ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu	18/10/1979	Coutances
	Partie d'immeuble	Château (ancien) | Douves	04/08/1970	Gratot
	Partie d'immeuble	Château de Regnéville | Haute-cour | Sols	13/09/1991	Regnéville-sur-Mer
	Immeuble	Eglise Saint-Pierre	04/01/1901	Coutances
	Partie d'immeuble	Abbaye de Hambye | Enclos abbatial	02/05/1995	Hambye

PROJET

	Partie d'immeuble	Aqueduc et ses abords | Abords	10/08/1939	Coutances
	Immeuble	Ermitage Saint-Gerbold	12/10/1995	Gratot
	Partie d'immeuble	Abbaye de Hambye | Porterie	10/04/1925	Hambye
	Immeuble	Eglise Saint-Nicolas	11/06/1946	Coutances
	Partie d'immeuble	Hôtel-Dieu | Chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire	24/03/1949	Coutances
	Partie d'immeuble	Château de Cerisy | Terrasses, fossés et leurs ponts	04/07/1995	Cerisy-la-Salle
	Partie d'immeuble	Château (ancien) | Ruines	04/08/1970	Gratot
	Immeuble	Cathédrale Notre-Dame	31/12/1862	Coutances
	Partie d'immeuble	Hôtel-Dieu | Bâtiment n° 13 et réfectoire	17/06/1968	Coutances
	Partie d'immeuble	Aqueduc et ses abords | Aqueduc	31/12/1840	Coutances
	Partie d'immeuble	Château de Regnéville | Ruines du donjon	13/09/1991	Regnéville-sur-Mer
Inscrit	Partie d'immeuble	Manoir du Grand Taute | Pressoir	04/06/1993	Saint-Sauveur-Lendelin
	Immeuble	Manoir de Coutainville (vieux)	24/06/1937	Agon-Coutainville
	Immeuble	Fours des Gravelets	05/03/1996	Montmartin-sur-Mer
	Partie d'immeuble	Evêché | Façades et toitures	10/06/2014	Coutances
	Immeuble	Eglise de l'Orbehaye	25/09/1985	Montaigu-les-Bois
	Partie d'immeuble	Eglise et cimetière | Eglise Notre-Dame		Gratot

	Immeuble	Jardin public	20/11/1992	Coutances
	Partie d'immeuble	Hôtel Tanquerey de la Montbrière | Jardin	21/06/1992	Coutances
	Immeuble	Hôtel Tanquerey de la Montbrière	21/06/1992	Coutances
	Immeuble	Four à chaux de la Société	22/05/1989	Montmartin-sur-Mer
	Immeuble	Eglise	21/10/1970	Quettreville-sur-Sienne
	Partie d'immeuble	Hôtel-Dieu | Salle des Religieuses	24/01/1947	Coutances
	Partie d'immeuble	Manoir du Grand Taute | Pièce d'eau et douves	04/06/1993	Saint-Sauveur-Lendelin
	Partie d'immeuble	Eglise et cimetière | Cimetière		Gratot
	Immeuble	Eglise de Montchaton	24/03/1975	Orval sur Sienne
	Partie d'immeuble	Château de Cerisy | Dépendances	31/05/1946	Cerisy-la-Salle
	Partie d'immeuble	Manoir de Quettreville | Sol	22/12/2016	Quettreville-sur-Sienne
	Partie d'immeuble	Jardin de la maison de Montcuit | Orangerie	28/03/2008	Montcuit
	Partie d'immeuble	Château de Regnéville | Basse-cour	01/12/1989	Regnéville-sur-Mer
	Immeuble	Four à chaux dit de l'Epine au Page	23/04/1992	Montmartin-sur-Mer
	Immeuble	Manoir de Quettreville	22/12/2016	Quettreville-sur-Sienne
	Immeuble	Jardin de la maison de Montcuit	28/03/2008	Montcuit
	Immeuble	Tour	14/05/1937	Coutances

PROJET

	Immeuble	Quatre fours à chaux du Rey	26/08/1991	Regnéville-sur-Mer
	Immeuble	Chapelle du Lycée	19/12/1946	Coutances
	Immeuble	Statue de Lebrun	18/08/2006	Coutances
	Immeuble	Eglise de Montchaton	24/03/1975	Orval sur Sienne
	Immeuble	Eglise paroissiale Saint-Martin	25/09/1985	Montaigu-les-Bois
	Immeuble	Lavoir (ancien)	01/12/1989	Regnéville-sur-Mer
PARTIELLEMENT CLASSE	Immeuble	Abbaye de Hambye	02/05/1995	Hambye
	Immeuble	Aqueduc et ses abords	10/08/1939	Coutances
	Partie d'immeuble	Château (ancien) | Communs	04/08/1970	Gratot
PARTIELLEMENT CLASSE – INSCRIT	Immeuble	Château de Cerisy	04/07/1995	Cerisy-la-Salle
	Immeuble	Eglise	07/12/1970	Savigny
	Immeuble	Hôtel-Dieu	18/10/1979	Coutances
PARTIELLEMENT INSCRIT	Immeuble	Halle aux poissons	20/09/2010	Coutances
	Immeuble	Manoir des Réaux	11/09/1989	Cambernon
	Immeuble	Sous-Préfecture (ancienne)	08/05/1973	Coutances
	Immeuble	Manoir d'Argences	16/07/2001	Saussey
	Immeuble	Eglise	14/05/1937	Regnéville-sur-Mer
	Immeuble	Manoir du Grand Taute	04/06/1993	Saint-Sauveur-Lendelin
	Immeuble	Eglise (Saint-Sauveur-Lendelin)	05/05/1975	Saint-Sauveur-Villages
	Immeuble	Fours à chaux des Mulots	11/09/2009	Orval sur Sienne
	Immeuble	Hôtel	27/12/1989	Coutances
	Immeuble	Fours à chaux du Petit Carrier	22/05/1989	Orval sur Sienne
	Immeuble	Manoir	01/09/2004	Saint-Malo-de-la-Lande
	Immeuble	Manoir de Gonneville	05/04/2005	Blainville-sur-Mer
	Immeuble	Four à chaux de la Riotte	11/09/2009	Orval sur Sienne
	Immeuble	Evêché	10/06/2014	Coutances
	Immeuble	Parc des Evêques de Coutances (ancien)	02/11/1988	Saint-Pierre-de-Coutances
	Immeuble	Manoir de Crux, au sud du village d'Incleville	20/05/1975	Regnéville-sur-Mer
	Immeuble	Statue de Tourville	18/08/2006	Tourville-sur-Sienne
	Immeuble	Ferme du Marais	07/04/1975	Quettreville-sur-Sienne

PROJET

Le tissu patrimonial

Coutances Mer et Bocage

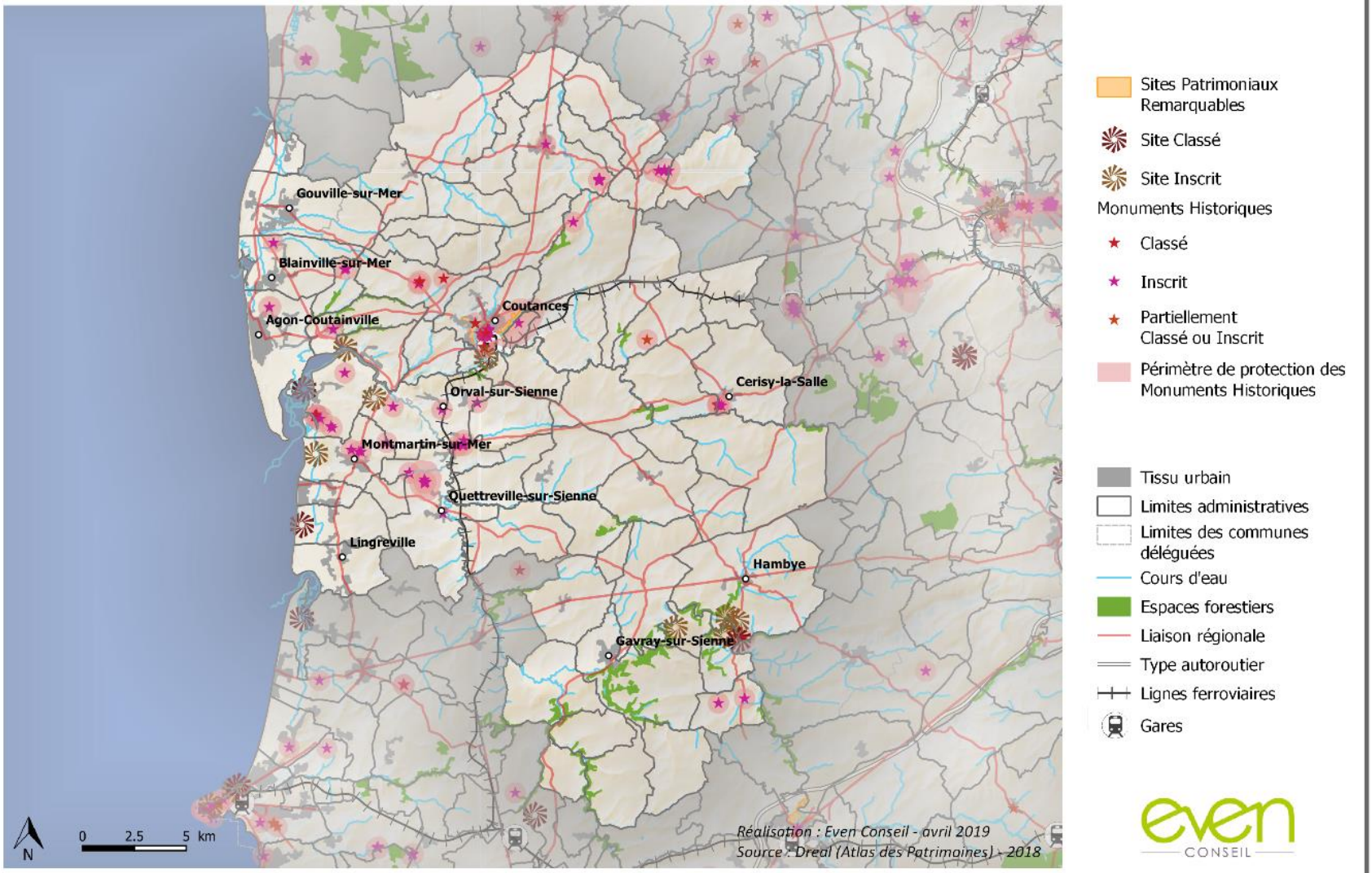

IV.Comment se compose le tissu urbain actuel ?

1. *Les bourgs, une entité centrale présentant des formes hétéroclites*

Coutances Mer et Bocage s'inscrit dans le bocage du Pays de Coutances caractérisé par une dispersion de hameaux et de villages entrecroisés de sites classés et inscrits de la vallée de la Sienne à Hambye, de marais et de monts.

Quatre formes d'organisation du bâti se côtoient : le bourg, le village, le hameau et les fermes isolées. Suivant la géographie des sites occupés et l'histoire de leur formation, plusieurs déclinaisons sont observées.

Les bourgs, très nombreux sont généralement implantés à des carrefours de routes et, dans les secteurs de marais, en bordure des zones inondables. Pour la plupart des communes rurales, ces bourgs se résument jusqu'au XIXème siècle à l'existence de l'église, d'une ou deux fermes importantes et du presbytère. Quelques bourgs plus importants ont été constitués autour de la motte castrale ou de château. Le mode d'implantation le plus courant reste alors le hameau comprenant quelques petites fermes regroupées autour d'un axe de communication et à proximité de plus grosses exploitations isolées au milieu de leurs terres.

Les églises constituent des points d'appels structurants dans le paysage. Les formes des clochers sont relativement variées, des églises anciennes dont certaines ont beaucoup souffert pendant la guerre aux églises récentes en passant par les églises de la reconstruction.

Carte postale ancienne illustrant la place prépondérante des édifices religieux comme marqueur paysagers :

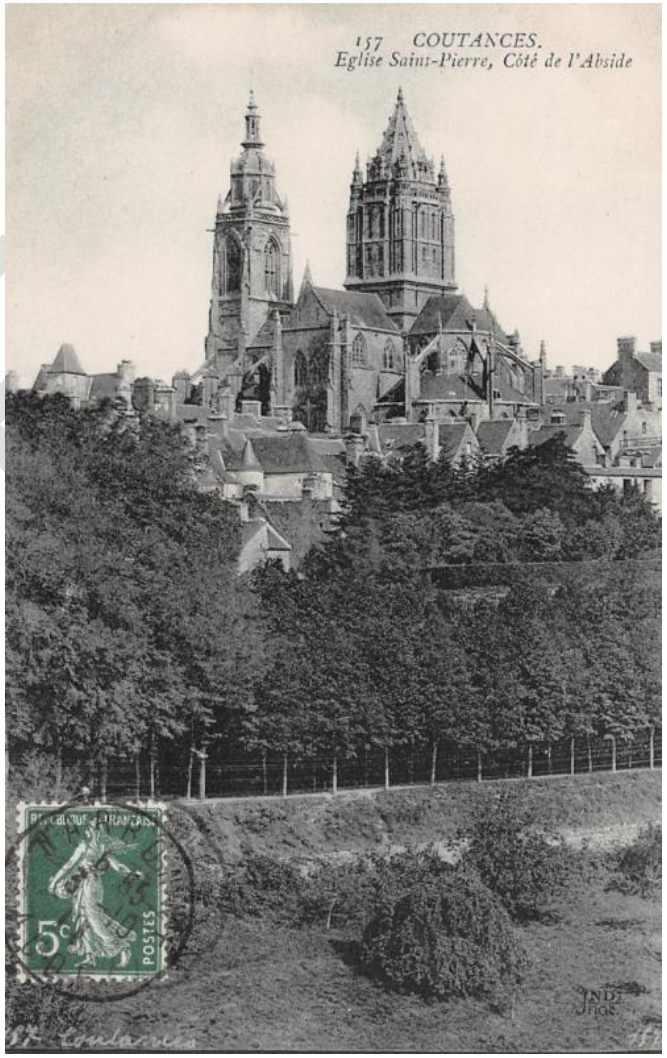

Source : Cartes postales ancienne, delcamp

Au cours du XXème siècle, la poussée démographique et le développement des réseaux de communication et des activités industrielles contribuent au fort développement des bourgs

PROJET

centraux. Certains hameaux se développent fortement, de manière concentrique ou longitudinale selon un principe de village rue. Ces entités, dès lors qu'elles présentent une certaine concentration de bâti et un nombre minimal d'habitation sont identifiées dans le cadre du PLUi comme des villages.

Les bourgs constituent un ensemble urbain organisé autour d'un noyau traditionnel, disposant d'équipements, services, commerces de niveau communal ou intercommunal. Ils peuvent s'établir le long des voies de communication ou près d'un cours d'eau. La topographie du site joue un rôle déterminant dans la localisation et la structure des bourgs. Bien souvent, les bourgs sont localisés à proximité de lacs, ruisseaux ou retenues d'eau. La partie 1 du présent chapitre présente ces choix de localisation.

Les centres-bourgs correspondent à l'établissement primitif de l'habitat groupé, s'étant formé aux abords des voies de circulation structurantes desservant la plaine rurale. Ils forment des entités urbaines ceinturées par les espaces agricoles et boisés. De manière générale, l'urbanisation initiale (centre-bourg) s'est faite de manière privilégiée le long des axes routiers.

A l'échelle des 49 communes de Coutances Mer et Bocage, plusieurs typologies de bourgs sont observables :

Le bourg central :

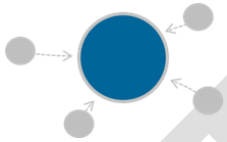

Le bourg central est la place forte de la commune qui s'est développée de manière privilégiée par rapport aux petits villages et hameaux périphériques.

Exemple de bourg central, Saint-Denis-du-Gast :

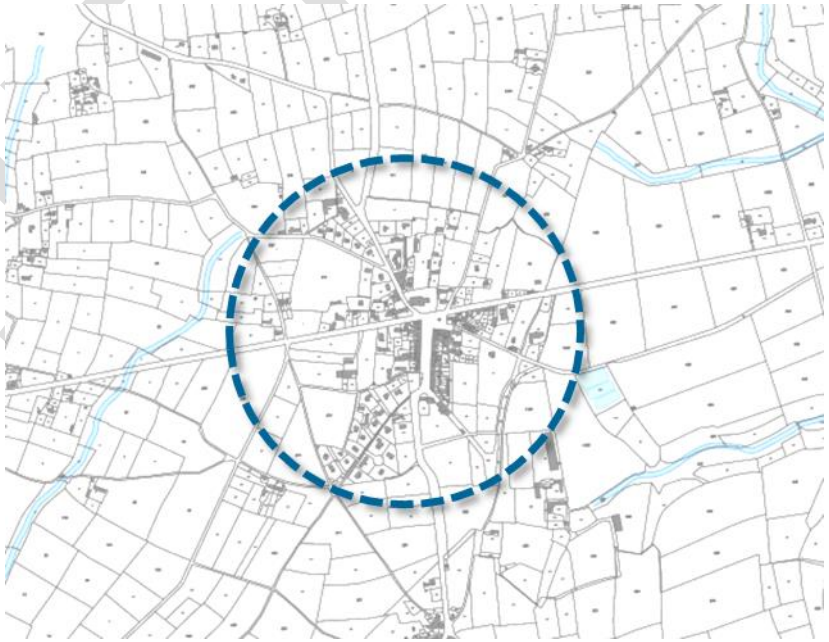

Source : Géoportail

PROJET

Le bourg sous concurrence :

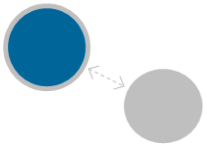

Dans ce cas de figure, le bourg est de taille relativement importante et abrite les fonctions clefs (mairie, église,...) mais est concurrencé par un village de taille quasiment équivalente. Ce village reste toutefois essentiellement à vocation résidentielle.

Exemple de bourgs sous concurrence, Saussey :

Source : Géoportail

Le bourg minimaliste :

D'une taille très réduite, ce bourg concentre presque uniquement les fonctions traditionnelles et compte peu d'habitations. Il est complété à l'échelle communale par un ensemble d'anciennes fermes qui concentrent quelques constructions.

Exemple de bourgs minimaliste, La Baleine :

Source : Géoportail

PROJET

Le double bourg :

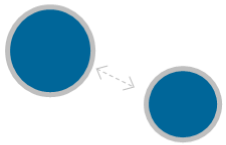

Cette forme est notamment observée au sein des communes nouvelles ou des regroupements de communes historiques. Dans certains cas, un des bourgs apparait plus important que l'autre, dans d'autres, une concurrence se crée entre deux entités présentant des caractéristiques similaires en termes de taille et de fonctions.

Exemple de doubles bourgs, Saint-Saveur-Village (La Ronde Haye et Saint-Sauveur-Lendelin) :

Source : Géoportail

2. Les villages, lieu de vie à part entière

Coutances mer et bocage présente également de nombreux villages en dehors des bourgs. Ces entités sont composées d'un nombre de constructions variable. La plupart du temps, elles sont organisées autour d'anciennes fermes. Le bâti agricole ancien est localisé au cœur des villages, au fur et à mesure de nouvelles habitations sont venues se greffer ces espaces. Quelques fois, ces villages ne sont pas issus d'anciennes fermes agricoles mais de développement urbains linéaires relativement récents localisés sur les axes de communication stratégiques.

Cette particularité est en lien avec l'identité rurale du territoire. La consommation d'espaces corrobore le caractère notable de cette forme d'urbanisation, y compris sur la dernière période. En effet, les constructions nouvelles sont nombreuses en dehors des bourgs du territoire sur la période d'analyse. Le PLUi, tout en questionnant les capacités en réseau, les disponibilités foncières et les stratégies de développement a vocation à prendre en compte cette forme d'urbanisation historique, vectrice de l'identité territoriale.

Exemple d'un village développé le long des axes avec des constructions récentes et anciennes à Saint Sauveur Villages, l'hôtel Bertrand :

PROJET

Source : GoogleStreet

Exemple de village dense et relativement ancien à Regnéville-sur-Mer, la Tancardière :

Source : GoogleStreet

Exemple de village localisé au carrefour d'axes de passages et présentant des services et commerces, La Gare à Camprond et Belval :

Source : GoogleStreet

Le nombre d'habitations présentes au sein de ces villages ainsi que les formes d'urbanisation (densité, organisation, implantation …) varient en fonction des communes (localisation, logiques littorales, rétro littorales, rurales…) aussi, dans le cadre de l'émergence d'un projet commun, une grille de lecture partagée et des critères objectifs ont été définis à l'échelle du territoire pour identifier les villages densifiables. Cette analyse est détaillée dans la partie 4 du présent chapitre.

3. Les hameaux et écarts, témoins d'un passé agricole à confronter au regard des évolutions législatives

En lien avec son passé (et son présent) agricole, Coutances Mer et Bocage est caractérisée par la multiplicité de petites entités bâties qui la compose. En lien avec les sites d'exploitations, se sont développés de nombreux écarts et hameaux qui jalonnent les campagnes et espaces naturels du territoire. Ces éléments font partie intégrante de l'histoire et des paysages locaux.

Extrait de l'analyse du CAUE sur les formes urbaines du Coutançais :

Source : CAUE de la Manche

Certains de ces lieux dits ont été développés au cours des dernières années, notamment ceux localisés à proximité des axes de circulation. Ce développement donnant lieu à des mélanges entre formes urbaines anciennes et constructions récentes plus ou moins bien implantées dans l'environnement.

La multiplication de ces espaces habités en cœur d'espaces naturels et agricoles pause aujourd'hui des questions quant à la durabilité de ce modèle. En effet, les logiques de flux toujours plus importantes requestionnent ces modes d'habiter induisant une grande dépendance à la voiture individuelle. En outre, dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles et de durcissement des normes, la proximité quasi systématique d'habitations contraint de manière importante le travail des exploitants. Si ce modèle d'urbanisation a toujours fait partie du mode de développement du territoire, les enjeux actuels de transition énergétiques et les nécessités agricoles amènent à repenser ce modèle en corrélation avec l'esprit de la loi et en cohérence avec les défis auxquels il doit faire face dans le contexte du réchauffement climatique et le cadre des ODD (Objectifs du Développement Durable).

Le contexte législatif et notamment les lois ALUR et Grenelle 1 et 2 suivent des objectifs de réduction de la consommation d'espaces. Pour ce faire elles préconisent : un durcissement des conditions d'urbanisation dans les hameaux et écarts isolés pour limiter le mitage des terres naturelles et agricoles et à la mise en place de secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) de façon exceptionnelle pour les entités bâties situées en zone agricole ou naturelle et pouvant recevoir des constructions neuves. Ces STECAL sont soumis à avis de la CDPENAF. Ces évolutions législatives visent à limiter l'étalement urbain et les conflits d'usages entre activités agricoles et habitat. Elles reconnaissent toutefois la prégnance de ce type d'urbanisation dans l'aménagement du territoire français, aussi, elle permet l'évolution de ce patrimoine (extensions, annexes et changements de destinations).

Exemples d'urbanisations dispersées sur le territoire :

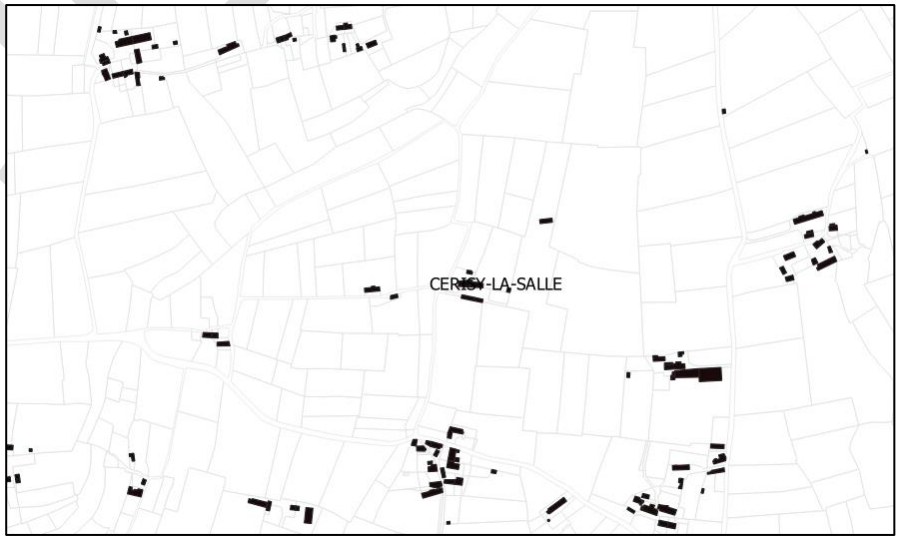

PROJET

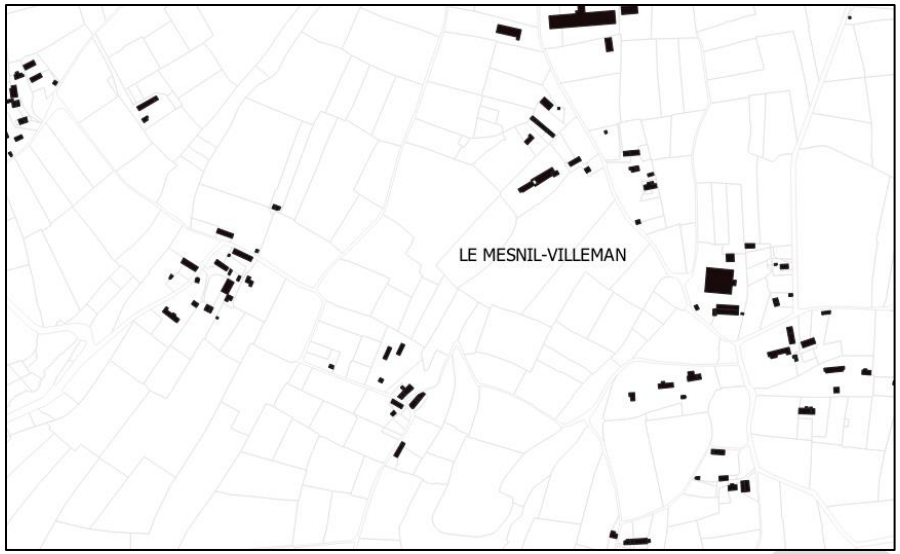

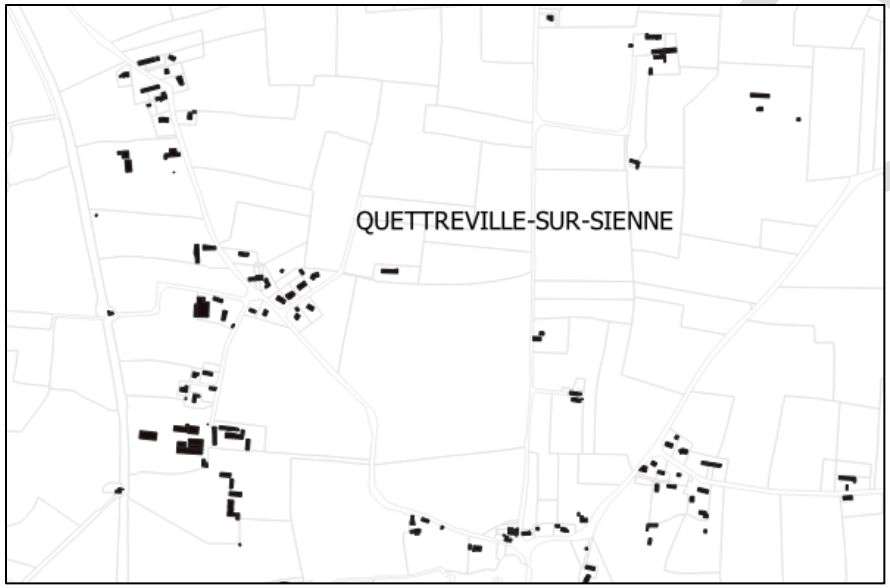

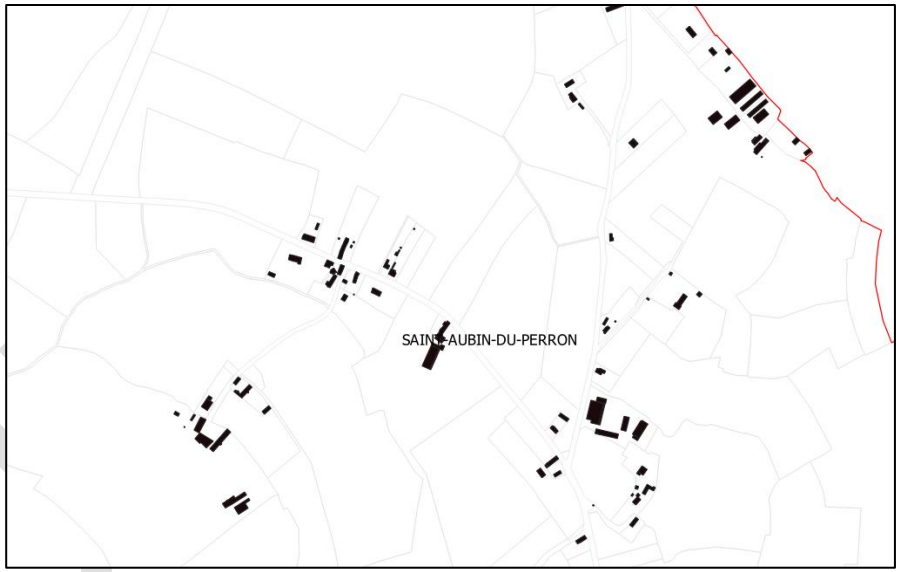

4. L'identification des formes urbaines dans le cadre du PLUi

Le PLUi de Coutances mer et bocage s'attache à définir 3 typologies de formes urbaines à dominante habitat disposant de possibilités de développement distinctes. Ces typologies de formes urbaines sont définies au regard de la morphologie urbaine des entités de bâtis, ainsi que de leur histoire et des fonctions qu'elles abritent (habitat, commerce, équipement, activités économiques …). L'identification de ces formes variées vise à prioriser le renforcement des entités déjà constituées et de taille non négligeable, évitant ainsi la prolifération de petites entités éparses pouvant contraindre l'activité agricole et les continuités écologiques.

1- <u>Les bourgs :</u>

Bourgs :

Possibilité de constructions nouvelles en **renouvellement** et éventuellement en **extension.**

Hameaux/écarts:

Possibilité **d'extensions limitées** aux habitations existantes et création **d'annexes** (hors communes littorales).

2- **Les villages :**

Villages :

Possibilité de constructions nouvelles en **renouvellement.**

3- **Les hameaux et écarts :**

Des critères objectifs visant à catégorisés les entités urbaines ont été définis et sont présentés dans le chapitre suivant.

En lien avec l'article L 151-4 du code de l'urbanisme, une étude précise, quantitative et qualitative de la consommation d'espaces doit être proposée dans le cadre du PLUi. Cette analyse vise à qualifier les habitudes d'urbanisation du territoire (extension, renouvellement, constructions diffuses …). Elle est complétée par une étude sur les capacités de densification du territoire. Le foncier étant une ressource finie et non renouvelable, cette clef d'entrée vers le projet permet de poser les bases d'un questionnement autour du devenir de nos espaces, de nos terres agricoles, de nos terres naturelles, de nos bourgs et villages en cohérence avec les objectifs de développement à définir.

Une méthodologie commune a été mise en place afin de définir les enveloppes urbaines permettant d'identifier le potentiel de densification du territoire. Cette analyse vise également à accompagner le territoire dans ces objectifs annoncés de préservation du foncier. La multiplicité des documents d'urbanisme (Cartes communales, Plans d'occupation des sols, Plan Local d'Urbanisme…) réalisés dans temporalités et contextes législatifs différents a induit la nécessité de repenser la manière de considérer les espaces

PROJET

densifiables du territoire intercommunal. Cette analyse est portée par un souci de cohérence, élaborée sur la base de critères communs et partagés.

La définition des dents creuses :

Le développement urbain des bourgs et villages a engendré des espaces délaissés, vides de toute construction en cœur de bourg. Ces dents creuses, cœurs d'îlots, larges parcelles se situent à proximité des commerces, services et principaux équipements. Elles présentent un fort potentiel pour la dynamique des territoires. Elles permettent également de proposer des espaces constructibles sans pour autant consommer de terres agricoles. Aujourd'hui, l'enjeu autour de ces espaces est renforcé par l'introduction dans la loi ALUR d'une analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis.

Les résultats de cette étude permettront de déterminer la part du développement de l'habitat qui pourra être réalisée en renouvellement urbain.

Afin d'estimer au plus près le nombre de constructions réalisables au sein de l'enveloppe urbaine existante, les communes se sont prêtées à l'exercice du référentiel foncier. Cet exercice a pour vocation d'identifier les surfaces potentiellement disponibles en renouvèlement urbain dans le temps du PLUi. Dans l'objectif d'utiliser de manière économe les ressources foncières présentes, un inventaire exhaustif du potentiel de densification en zone urbaine a été réalisé. Celui-ci prend en compte l'analyse de l'évolution du bourg et des hameaux.

Les intérêts sont multiples :

- Identifier au sein de l'enveloppe urbaine les gisements fonciers bâtis et non bâtis.
- Apporter un éclairage sur la capacité de la collectivité à mobiliser sa ressource foncière pour répondre aux besoins et satisfaire les objectifs en matière de renouvellement urbain inscrits dans les documents stratégiques.
- Réguler les marchés fonciers et immobiliers via la gestion du foncier maîtrisé en renouvellement urbain.
- Limiter les risques liés au développement de l'habitat diffus (cadre de vie, atteinte des objectifs, etc…).
- Valoriser les centres-bourgs en leur redonnant de la dynamique et de l'attractivité.
- Favoriser la diversification du parc de logements, en proposant une offre de logements de bourg (maisons de ville, appartements) de tailles adaptées aux besoins locaux.

Une dent creuse doit respecter les critères suivants :

- Etre desservie par les réseaux et en capacité d'accueillir une nouvelle construction ;
- Etre vierge de toute urbanisation ;
- Etre localisée entre 2 constructions situées à moins de 25 m de part et d'autre ;
- Etre accessible sans aménagement de voie publique ;
- Ne pas faire l'objet de contraintes topographiques, environnementales ou risques spécifiques.

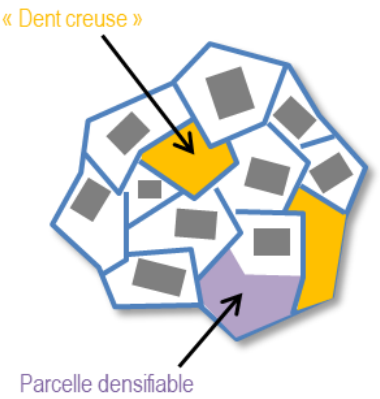

Le travail de repérage du référentiel foncier se fait à l'aide d'un SIG (Système d'Information Géographique), il consiste en plusieurs étapes :

1. La sélection des zones inéligibles (zones naturelles, parcs urbains, zones d'activités, zones humides, …),
2. Le découpage de l'enveloppe urbaine (bourgs et villages présentés ci-dessous),
3. Le repérage des gisements fonciers via le lancement d'une requête,
4. La qualification des gisements fonciers (dents creuses, gisements fonciers, parcelles densifiables, cœurs d'ilots),
5. L'amendement de l'étude par les élus (allers-retours entre équipe d'étude et communes),

Ce travail réalisé est en lien direct avec la stratégie de développement économe en foncier proposée dans le cadre du PADD du PLUi. Le PLUi vise à mobiliser en premier lieu les dents creuses stratégiques identifiées comme secteurs de projets avant de projeter de la conosmmation d'espaces agricoles ou naturels.

PROJET

La difficulté en matière de mobilisation de ces espaces réside dans le caractère contraint de ces espaces. Le parcellaire multiple, rend l'acquisition des terrains complexe et parfois couteuse, les stratégies individuelles ne facilitent pas l'émergence de projet d'ensemble et la proximité du voisinage nécessite une réflexion approfondie en matière d'aménagement du site. Toutefois, dans un contexte de raréfaction du foncier disponible et au regard des enjeux environnementaux soulevés dans un document tel que le PLUi, ces espaces de dents creuses s'avèrent grandement stratégiques.

Ainsi, la mise en place d'une méthodologie spécifique, appuyée sur les critères d'élaboration de l'enveloppe urbaine (inter distance de 50 m entre les bâtis) a permis de faire émerger des espaces au sein du tissu urbain amenés à accueillir des projets d'aménagement d'ensemble.

Ces surfaces, une fois identifiées, ont été soumises à un arbitrage au cas par cas, en fonction des contraintes du sites (topographie, zones humides, boisements, dureté foncière, …). Cet arbitrage a permis de sélectionner le foncier stratégique localisé au sein de l'enveloppe urbaine sur lequel des Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été proposées.

Au total, ce sont prés de XX hectares qui ont ainsi été mobilisés sur la base de dents creuses stratégiques soit une production totale escomptée de XX logements.

En attente de la mise à jour du référentie foncier => CITADIA

L'analyse des bourgs :

Ainsi, les enveloppes urbaines des bourgs des 49 communes ont été retracées au regard d'une méthodologie commune appuyée sur des éléments factuels d'occupation du sol. Ont également fait l'objet de cette analyse les bourgs historiques des communes déléguées issues de récentes création de communes nouvelles. Le détourage des enveloppes urbaines sur le territoire est issu d'une méthodologie commune à l'ensemble des communes, y compris celles au RNU :

- La présence de réseaux en capacité d'accueillir de nouvelles constructions conformément à l'article R151-18 du Code de l'Urbanisme :

« Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter ».

- L'occupation effective du sol, tenant compte de la présence d'équipements,
- La notion d'inter distance, une distance maximale de 50 m justifiant la continuité bâtie entre les différentes constructions,
- La réduction du développement des constructions sur les parcelles en 2nd rideau avec délimitation des fonds de parcelles à 25 m des voies (si pas d'urbanisation déjà présente en 2nd rideau),
- L'identification des « dents creuses stratégiques » ne répondant pas à la notion d'inter distance mais pouvant constituer des sites de projets potentiels car localisé au cœur de sites urbanisés.

Application de la méthodologie, exemple de Courcy :

1 – Identification du bourg historique sur la base du cadastre de 2018.

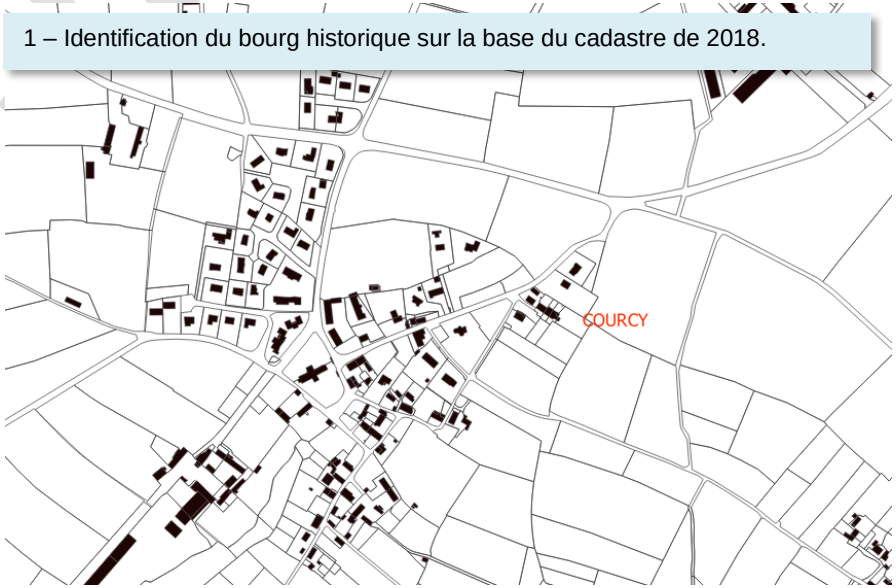

PROJET

2 – Mise en place de cercle de 25 mètres sur chaque bâti pour valider les inter-distances.

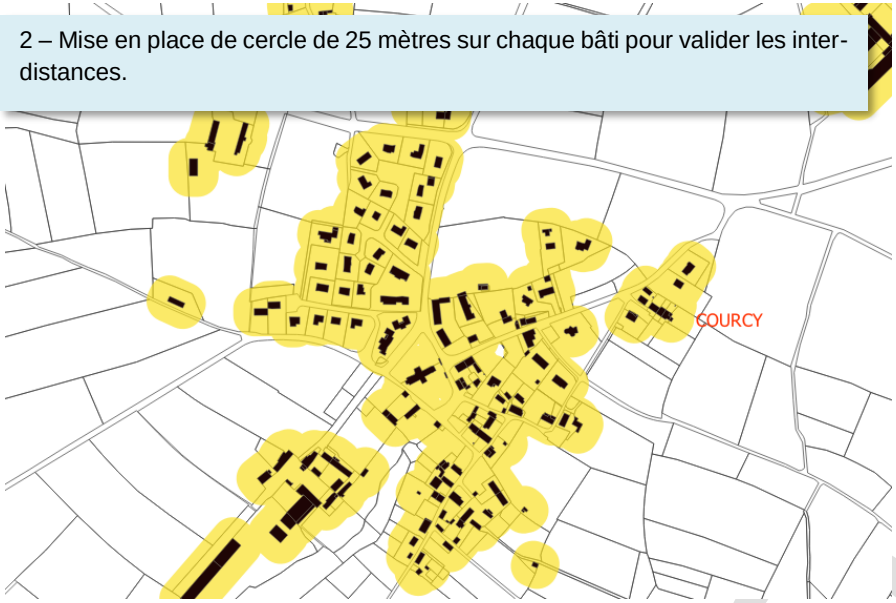

3 – Vérification de l'occupation du sol via les photos aériennes de 2015.

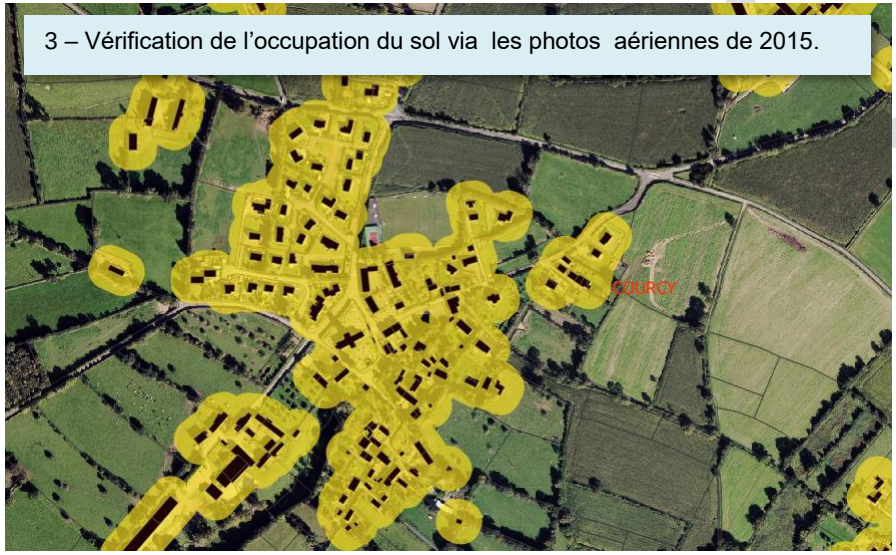

4 – Tracé de l'enveloppe urbaine (espace de repérage des dents creuses) en fonction de l'occupation du sol et de la notion d'interdistance.

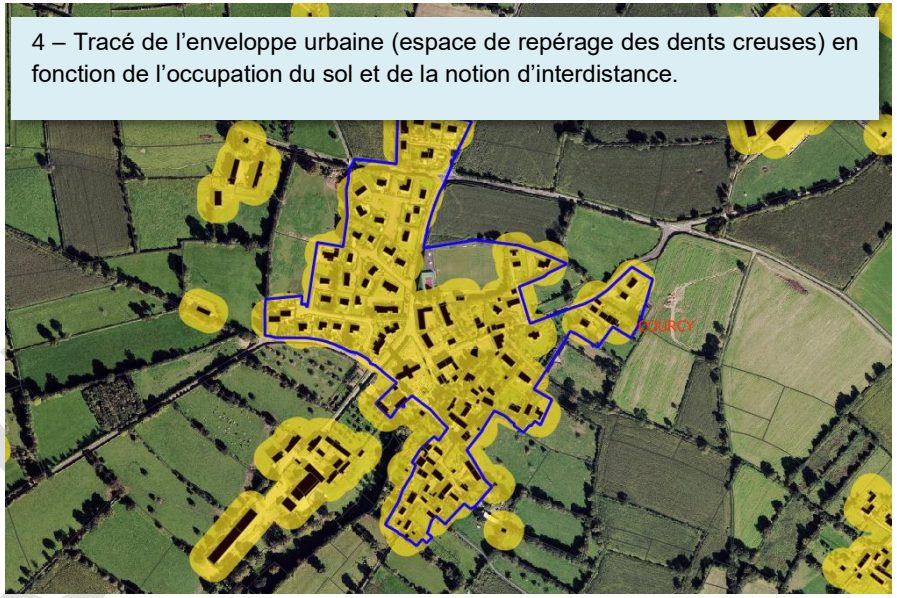

Sur l'illustration ci-dessus, tous les espaces n'étant pas considérés comme en continuité du bâti aggloméré (+ de 50 m) ont été exclus du tracé de l'enveloppe urbaine. En outre, les bâtiments agricoles ont également été exclus de ce tracé, les équipements, eux, ont été intégrés. C'est au sein de ce périmètre qu'est effectué le travail de repérage des dents creuses.

Le présent exemple ne fait pas état de ce cas de figure, mais sur certaines communes, des parcelles densifiables ont été repérées. Ces parcelles sont relatives à des parcelles de plus de 1500 m² avec un Coefficient d'Occupation du Sol inférieur à 20% et dont l'implantation de la construction sur la parcelle laisse la possibilité d'implantation d'un nouveau logement.

5- Identification des parcelles disponibles : desservies par les réseaux, localisées au sein de l'enveloppe urbaine et répondant aux critères des dents creuses et parcelles densifiables.

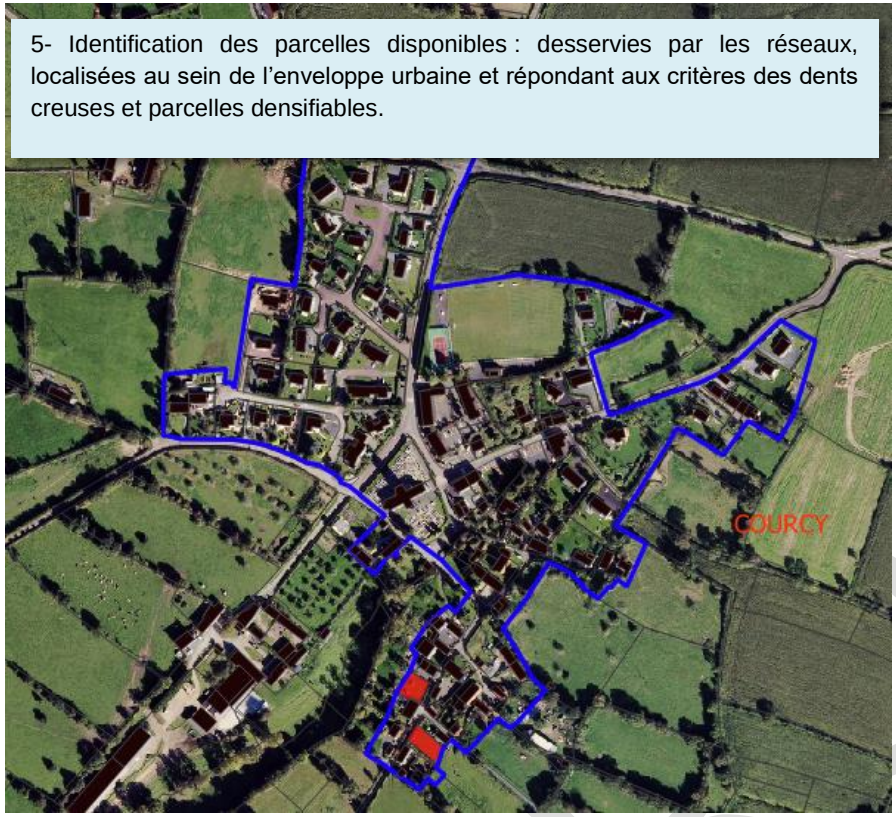

6- Intégration d'ici 2020 des PA et PC déposés et de travaux débutés avec actualisation, le cas échéant, du potentiel de dents creuses identifié.

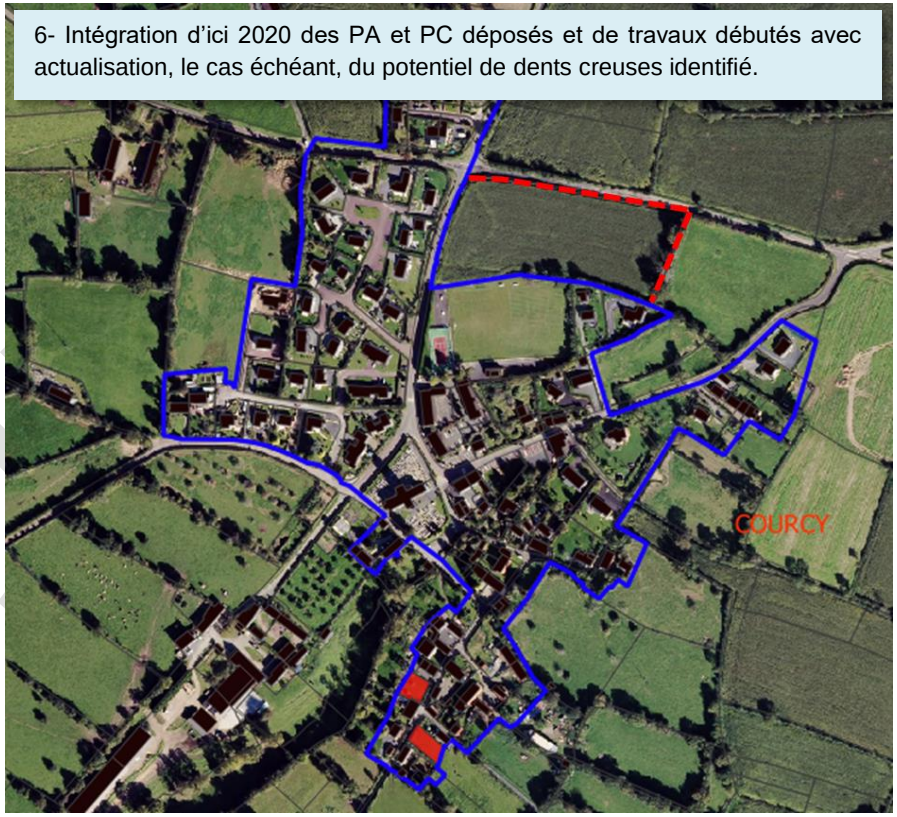

L'analyse des villages :

Pour les villages (hors communes littorales) les critères suivants ont été retenus :

- Repérage de tous les villages comportant au moins 20 habitations distantes entres elles de moins de 50 m ;
- Découpage de l'enveloppe des villages dès lors que les habitions sont à plus de 50 m l'une de l'autre, même en alignement sur voie ;
- Réflexion à mener avec les élus sur la capacité des réseaux et les connexions au bourg.

PROJET

Pour les villages en communes littorales :

- Travail de découpage des enveloppes urbaines sur les villages pré-identifiés au SCoT ;
- Reprise des documents d'urbanisme existants sur les communes littorales et mise en place de la notion d'interdistance pour validation de la cohérence des enveloppes définies ;
- Identification de potentielles ruptures d'urbanisation venant requestionner les enveloppes.
-

Exemple du référentiel foncier pour le village de Cambernon :

Résultat de l'analyse avec nombre de villages identifiés et carte synthèse bourgs et villages – en attente de la validation des cartes =>CITADIA

PROJET

Résultats de l'analyse en termes de potentiel foncier :

L'analyse met en lumière un total de 137,99 ha représentant un potentiel foncier pour le développement en densification urbaine. La répartition de ces surfaces selon les communes est exposée dans le tableau ci-après (il est à noter que les communes suivantes : Ancteville, Contrières, Courcy, Guéhébert, La Vendelée, Le Mesnil-Villeman, Servigny et Ver ne possèdent pas de surface de potentiel foncier).

COMMUNE	Potentiel foncier (ha)
Agon-Coutainville	11.53
Annoville	1.45
Belval	0.31
Blainville-sur-Mer	10.37
Brainville	0.36
Bricqueville-la-Blouette	0.45
Cambernon	1.1
Cametours	0.62
Camprond	1.42
Cerisy-la-Salle	1.6
Coutances	8.04
Gavray-sur-Sienne	6.92
Gavray	*3.91*
Le Mesnil-Amand	*0.13*
Le Mesnil-Rogues	*1.29*
Sourdeval-les-Bois	*1.59*
Gouville-sur-Mer	19.42
Anneville-sur-Mer	*0.44*
Boisroger	*1.08*
Gouville-sur-Mer	*15.34*
Montsurvent	*2.56*
Gratot	0.38
Grimesnil	0.09
Hambye	1.85
Hauteville-la-Guichard	0.43
Hauteville-sur-Mer	8.54
Heugueville-sur-Sienne	0.85
La Baleine	0.19
Le Mesnil-Garnier	0.29
Lengronne	2.33
Lingreville	2.95
Montaigu-les-Bois	1.06
Montcuit	0.34
Monthuchon	0.78
Montmartin-sur-Mer	13.3
Montpinchon	1.18
Muneville-le-Bingard	1.97
Nicorps	0.67
Notre-Dame-de-Cenilly	0.74
Orval-sur-Sienne	5
Montchaton	*1.62*
Orval	*3.38*
Ouville	0.88
Quettreville-sur-Sienne	9.68
Hérenguerville	*1.16*
Hyenville	*1.19*
Quettreville-sur-Sienne	*5.76*
Trelly	*1.57*
Regnéville-sur-Mer	4.15
Roncey	0.87

PROJET

COMMUNE	Potentiel foncier (ha)
Saint-Denis-le-Gast	1.17
Saint-Denis-le-Vêtu	0.37
Saint-Malo-de-la-Lande	1.1
Saint-Martin-de-Cenilly	0.09
Saint-Pierre-de-Coutances	0.27
Saint-Sauveur-Villages	8.02
La Ronde-Haye	*2.27*
Le Mesnilbus	*0.94*
Saint-Aubin-du-Perron	*0.6*
Saint-Michel-de-la-Pierre	*0.65*
Saint-Sauveur-Lendelin	*2.47*
Vaudrimesnil	*1.09*
Saussey	0.9
Savigny	1.53
Tourville-sur-Sienne	2.43

Certain de ces sites aux potentiels identifiés précédemment doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes d'aménagement (zone littorale par exemple, représentant un fort enjeu foncier). Ainsi ces « dents creuses stratégiques » devront faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Le tableau ci-après reprend les surfaces concernées pour chaque commune. **Au total, ces dents creuses stratégiques représentent 41,38 ha, soit environ 30% des surfaces de potentiel foncier**.

COMMUNE	Dents creuses stratégiques (ha)
Lengronne	0.52
Tourville-sur-Sienne	0.88
Montcuit	0.45
Orval-sur-Sienne	1.73
Orval	*1.27*
Montchaton	*0.46*
Savigny	0.48
Ouville	2.53
Quettreville-sur-Sienne	0.89
Quettreville-sur-Sienne	*0.89*
Saint-Sauveur-Villages	1.88
Vaudrimesnil	*1.88*
Gavray-sur-Sienne	2.78
Gavray	*2.78*
Coutances	14.8
Gouville-sur-Mer	5.09
Gouville-sur-Mer	*5.09*
Agon-Coutainville	9.35

PROJET

L'étude de la consommation d'espaces

La consommation d'espaces naturels et agricoles correspond à un phénomène massif d'artificialisation des sols. Ce phénomène, fragilisant une ressource non renouvelable qu'est le foncier, génère également d'autres externalités négatives et particulièrement impactantes (accélération du ruissellement des eaux, ruptures des continuités écologiques, …). En France, entre 2017 et 2018, l'équivalent de 7200 terrains de foot de terres naturelles et agricoles ont été artificialisées pour permettre la création de nouvelles infrastructures (LGV, Autoroutes, …), de nouvelles zones d'activités ou encore de nouveaux équipements et espaces à vocation résidentiel.

Aussi, la maîtrise et la rationalisation de la consommation d'espace constitue un enjeu important dans le cadre de la réalisation du PLUi de Coutances mer et bocage. Cette rationalisation s'appuie sur une analyse précise des besoins du territoire et de son historique de développement.

« Le rapport de présentation […] présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme. »

Ainsi, le PLUi vise à déterminer les surfaces consommées dans les années passées et à s'inscrire dans le cadre réglementaire de modération de la consommation d'espaces. Cette étude s'inscrit de fait dans le cadre de deux temporalités :

- 2002-2015 (dernières données disponibles lors de la réalisation de l'étude en 2018) : Analyse par ortho-photo de la consommation d'espaces à vocation habitat, équipements et carrières
- 2015-2022 : Analyse de la consommation d'espaces effectuée, grâce à un suivi des Permis de Construire et Permis d'Aménager déposés sur le territoire.

Objectif de l'étude :

- Déterminer les espaces agricoles et naturels qui ont été consommés par le développement urbain (détails sur la localisation, l'enveloppe globale, ...)
- Obtenir la lisibilité sur le rythme de la consommation d'espace en fonction des vocations en particulier pour l'habitat et les activités économiques.

Les résultats de cette étude permettront de déterminer les objectifs de limitation de la consommation d'espace inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La Méthodologie appliquée

- Mobilisation de l'analyse de l'ortho-photo entre deux dates données et analyse des éléments ayant été construits sur la période.
- Utilisation de la base de données « MAJICS » : fichiers fonciers (services du cadastre anonymisés) renseignant la date de première construction d'une parcelle (seules les constructions à destination d'habitat étant renseignées au sein de cette base de données, servant pour le calcul de la Taxe d'Habitation notamment).
- Vérification que la construction concernée a bien consommé l'intégralité de la parcelle (exemple d'une annexe sur une parcelle de 3 000 m²)

Comparaison des orthophotographies 2002 et 2015 afin d'évaluer le foncier consommé par le développement économique, les équipements, les infrastructures, …

Pour chaque espace consommé, deux critères ont été renseignés:

- La destination de la construction / installation générant la consommation d'espace : habitat, activités, équipements, activités agricoles, infrastructures.
- Le mode de développement associé à chaque espace « consommé » : dans les enveloppes urbaines des bourgs, en extension des bourgs ou dans les villages et hameaux.

Application de la méthodologie, exemple de Courcy :

PROJET

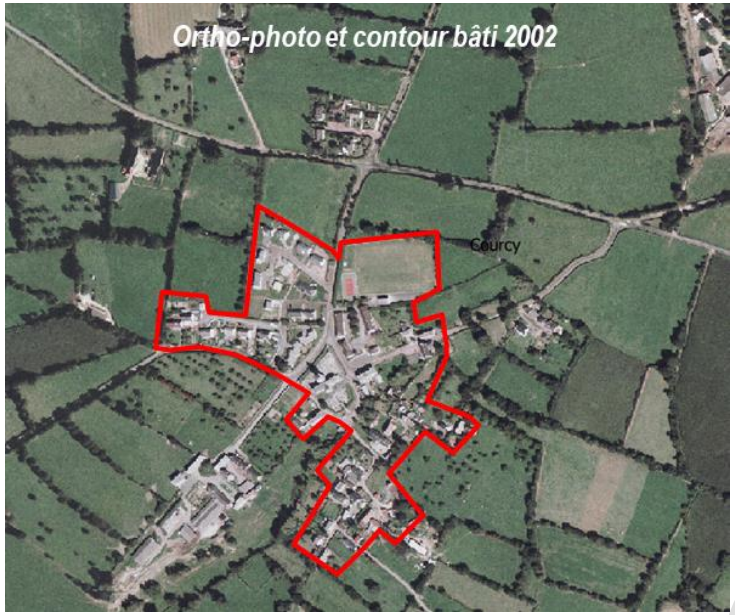

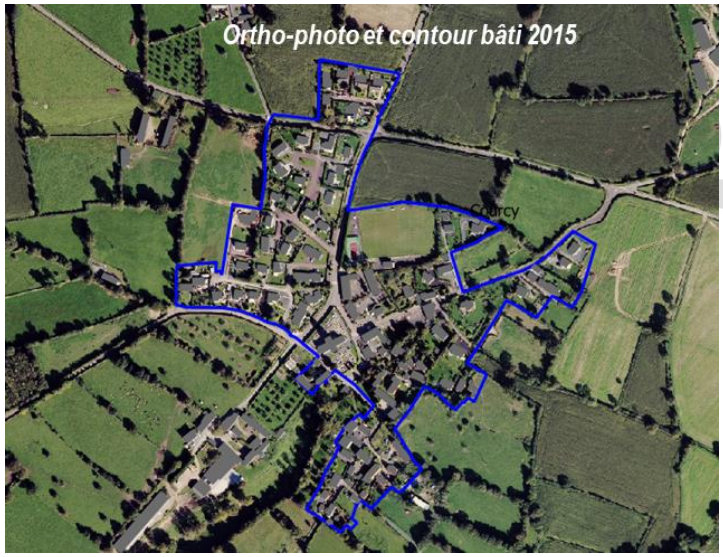

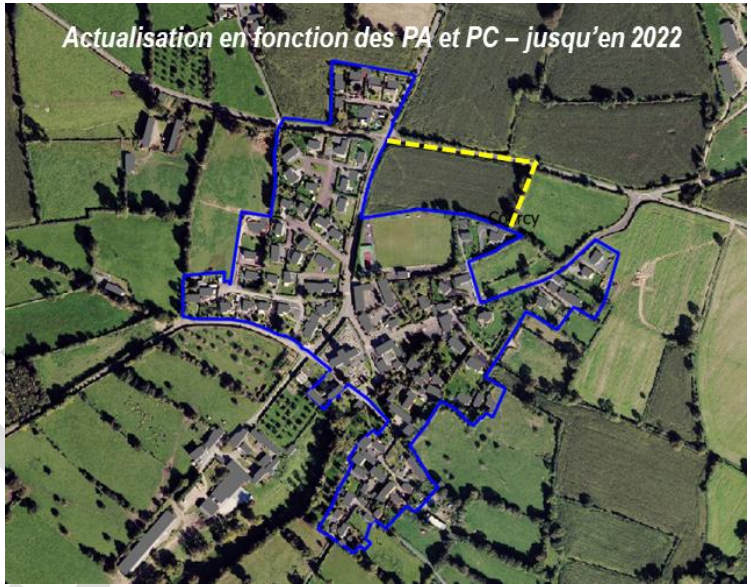

Les résultats de l'étude

Entre 2002 et 2015 le bilan des surfaces consommées (en hectares) est le suivant :

		TYPE			
		extension	*renouvellement urbain*	*diffus*	*Total*
VOCATION	*habitat*	259.55	51.74	233.59	544.88
	activité	2.04	6.82	49.69	58.55
	équipement	5.47	0.99	0.33	6.79
	Total	267.06	59.55	283.61	610.22

La grande majorité de l'espace consommé s'est vu affecté à de l'habitat avec une répartition partagée entre de l'extension urbaine et de l'habitat diffus. Le faible taux d'habitat créé en renouvellement urbain (11% de la consommation d'espace dédié à l'habitat) met en

évidence une culture de la densification peu développée sur le territoire. En effet, on observe un recours systématique au mode d'urbanisation par extension, se traduisant en général par un modèle de développement pavillonnaire. Si une faible pression foncière a pu expliquer cette dynamique, l'enjeu pour le territoire consiste à repenser son modèle de développement afin de limiter l'étalement urbain.

L'importante part de l'habitat diffus dans l'espace consommé s'explique par un fort taux de développement historique autour des écarts en lien avec le passé agricole. Aujourd'hui, le constat qui en est fait est celui d'un territoire relativement mité, qui fait état de documents d'urbanisme permettant la construction au sein de nombreux villages et des choix de localisation des populations se portant en grande partie sur ces espaces. Ces choix peuvent s'expliquer par l'accès à des parcelles de plus grande taille ainsi qu'à une offre différente de celle d'un lotissement.

L'activité est le deuxième poste de consommation d'espace mis en lumière par cette étude, et ne représente que 10% du total des surfaces artificialisées. Ce faible taux pose question dans un contexte actuel de saturation des zones d'activités du territoire. L'enjeu qui en découle est celui de repenser la stratégie de développement économique du territoire.

Actualisation des données à l'arrêt grâce au suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme
=>CMB

PROJET

Quelles formes urbaines pour demain ?

1. L'enjeu du foncier, comment relever le défi de l'intensité urbaine ?

Le foncier constitue une ressource non-renouvelable. Dans un contexte général d'augmentation de la population et de baisse du nombre de personnes par ménage, la demande en logements neufs est accentuée. Au regard de cette conjoncture, il apparait de plus en plus nécessaire de repenser l'offre en logements à travers de nouvelles formes urbaines tenant compte des évolutions des aspirations sociétales mais également de la rationalisation de l'espace.

Le mode de développement privilégié sous forme de lotissement pavillonnaire avec une habitation isolée au milieu de la parcelle, portée par l'ascension sociale qu'a longtemps représenté la maison individuelle, est aujourd'hui totalement requestionnée par les évolutions sociétales et plus particulièrement par le réchauffement climatique.

L'artificialisation des sols à l'échelle nationale, créant des ilots de chaleurs, des problématiques d'infiltration, portant atteinte à la biodiversité, réduisant les terres cultivables, … accroit le phénomène de réchauffement climatique. Il apparait alors nécessaire de requestionner les modes d'habiter.

Ce requestionnement ne peut pas pour autant faire fit du passé. Les centres bourgs historiques sont aujourd'hui les quartiers les plus denses observés (bien plus que les quartiers de grands ensembles qui font la part belle à la voirie et aux places de stationnement). L'urbanisation de demain vise à interroger les modes d'urbanisation au regard des questionnements suivants :

- Quelle place pour les mobilités ?
- Quelle implantation privilégier pour les habitations ?
- Comment limiter l'imperméabilisation ?
- Comment rationnaliser l'utilisation de l'espace ?
- Comment recréer des espaces de rencontres ?
- Comment proposer un urbanisme résilient ?

Exemples de formes bâties denses sur le territoire consommant très peu d'espaces :

Grimouville - Régneville sur Mer

PROJET

Agon-Coutainville

Exemples de nouveaux quartiers denses ***(hors territoire)*** *:*

Bazouges -Hédé (35- Ile et Vilaine)

Changé (53- Mayenne)

Source : Street View

2. Le réchauffement climatique, quelle incidence sur Coutances mer et bocage ?

Le site internet Climate Central veille à rendre pédagogique et à illustrer les rapports scientifiques liés au dérèglement climatique. Au travers, la carte présentée, il met en évidence les parcelles qui seront probablement impactées par la montée des eaux à différents horizons et en fonction de différents paramètres. A l'horizon 2030 en prenant seulement en compte la montée des eaux, voici les terres qui devraient être inondées.

Ces données ont la particularité de s'appuyer sur une analyse topographique fine permit par l'outil LIDAR. Il en ressort que les espaces littoraux sont fortement impactés et pourrait rapidement connaître des submersions régulières tels que l'a connu la Vendée suite à la tempête Xynthia. De nouveaux havres pourraient apparaître tandis que la zone maraichère pourrait être régulièrement inondée. Toutes les villes côtières sont concernées par un risques submersion.

Notons qu'il ne semble pas avoir de forte différence entre les scénarios à 2030 et ceux à 2050 du fait d'un secteur relativement au niveau de la mer actuellement et d'un relief quasi-inexistant à l'exception de dunes naturelles.

PROJET

Horizon	2030	2050
Parcelles submergées	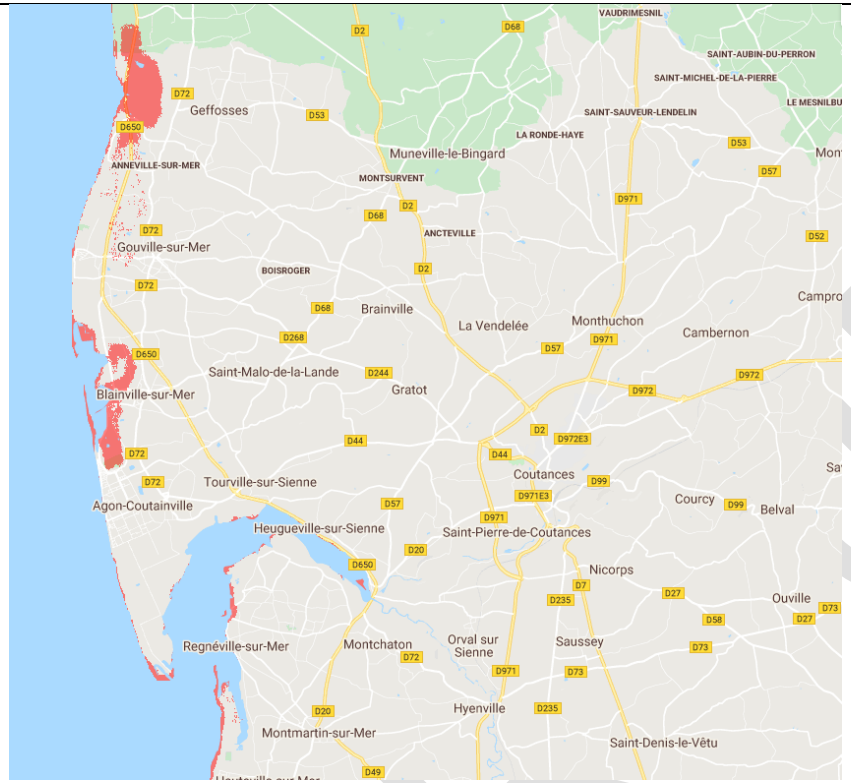	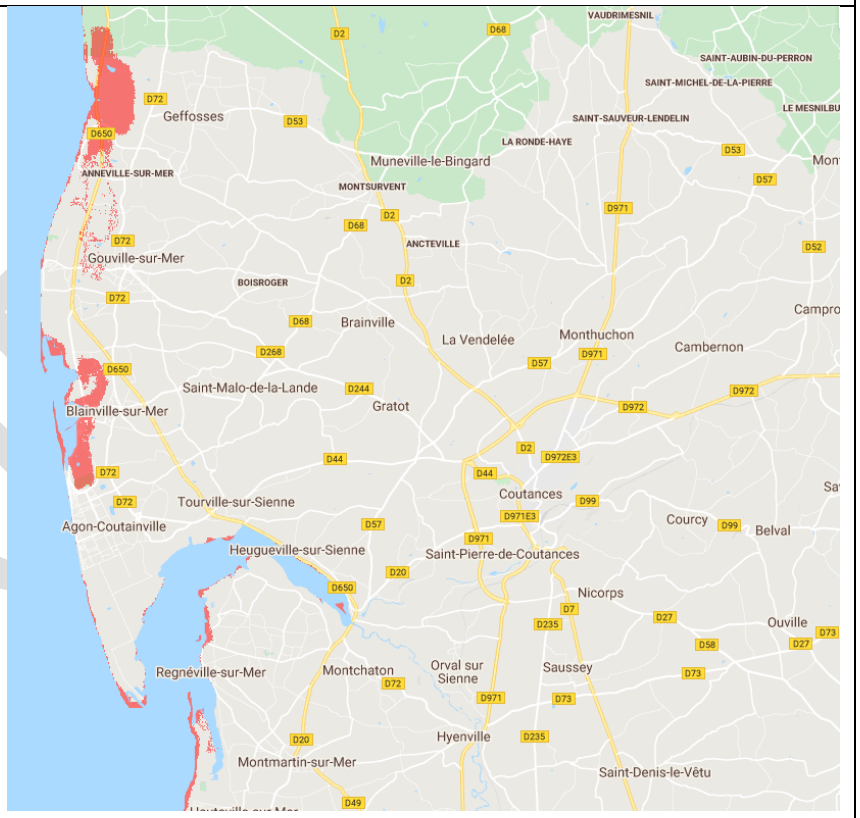

Parcelles submergées et annuellement inondées	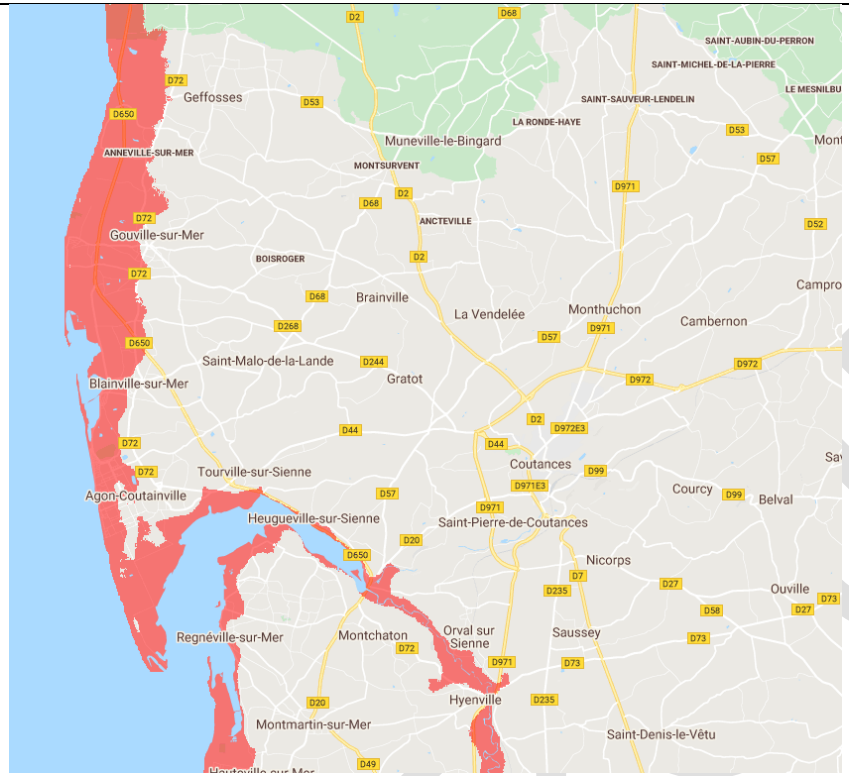	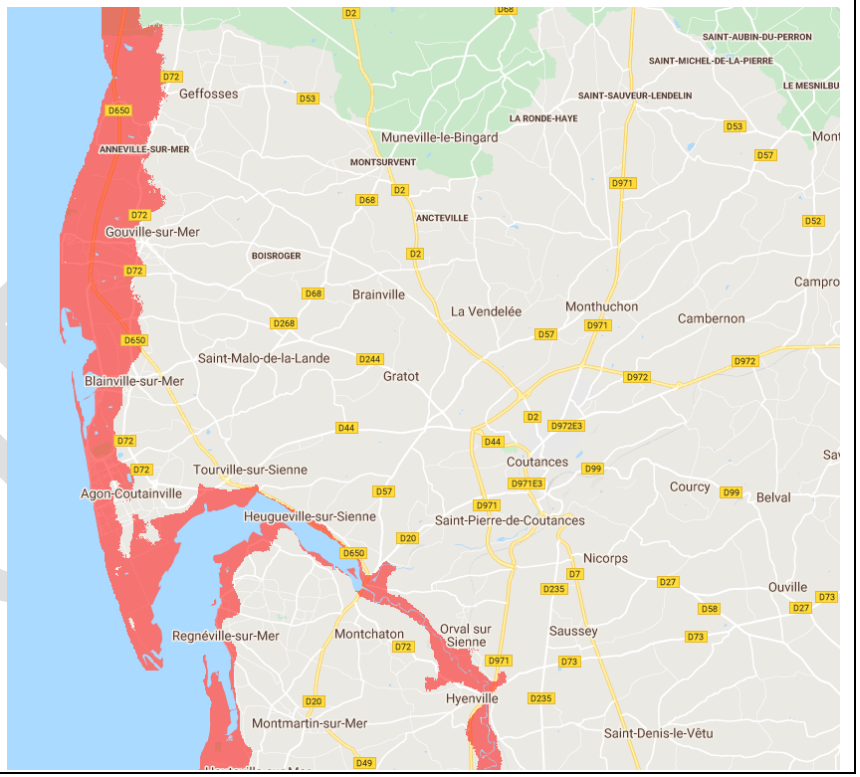

PROJET

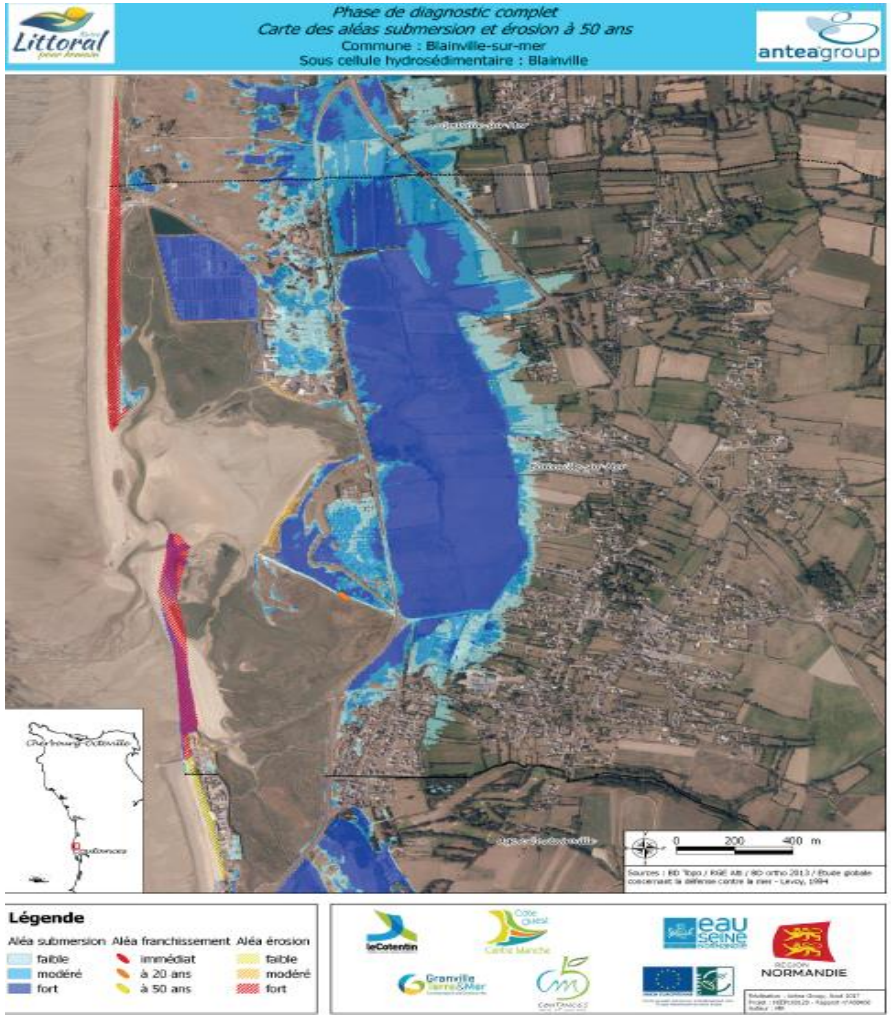
Phase de diagnostic complet
Carte des aléas submersion et érosion à 50 ans
Commune : Blainville-sur-mer
Sous cellule hydrosédimentaire : Blainville
anteagroup
0 200 400 m
Légende
Aléa submersion
faible
modéré
fort
Aléa franchissement
immédiat
à 20 ans
à 50 ans
Aléa érosion
faible
modéré
fort
NORMANDIE

PROJET

Constats et enjeux

- Une richesse patrimoniale reconnue avec des éléments remarquables
- Un patrimoine bâti local qui raconte l'histoire du territoire (stratégie de localisation, reconstruction, développement touristique) et qui présente une dimension identitaire
- Des formes urbaines variées du bourg au hameau, gages de l'identité rurale du territoire
- Un développement essentiellement en extension de l'existant
- Une consommation d'espace de 46 ha/an entre 2002 et 2015

Bourg de Blainville-sur-mer

Source : Citadia

→ ENJEUX

- Valorisation des **éléments patrimoniaux** (rénovation, changement de destination), préservation **des structures urbaines patrimoniales** et redynamisation des centres bourgs
- **Intégration des nouvelles formes urbaines** dans l'environnement, le paysage et le patrimoine existant
- Mise en place d'objectifs réalistes **de densification au sein des espaces urbanisés**
- Maîtrise de **l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols**
- **Fragilité de la zone côtière, urbaine, économique et naturelle,** du fait de la hausse du niveau de la mer
- Prise en compte **de l'évolution du trait de côte** dans l'écriture des scénarios de développement pour le territoire

Urbanisation récente Agon-Coutainville

Source : Citadia

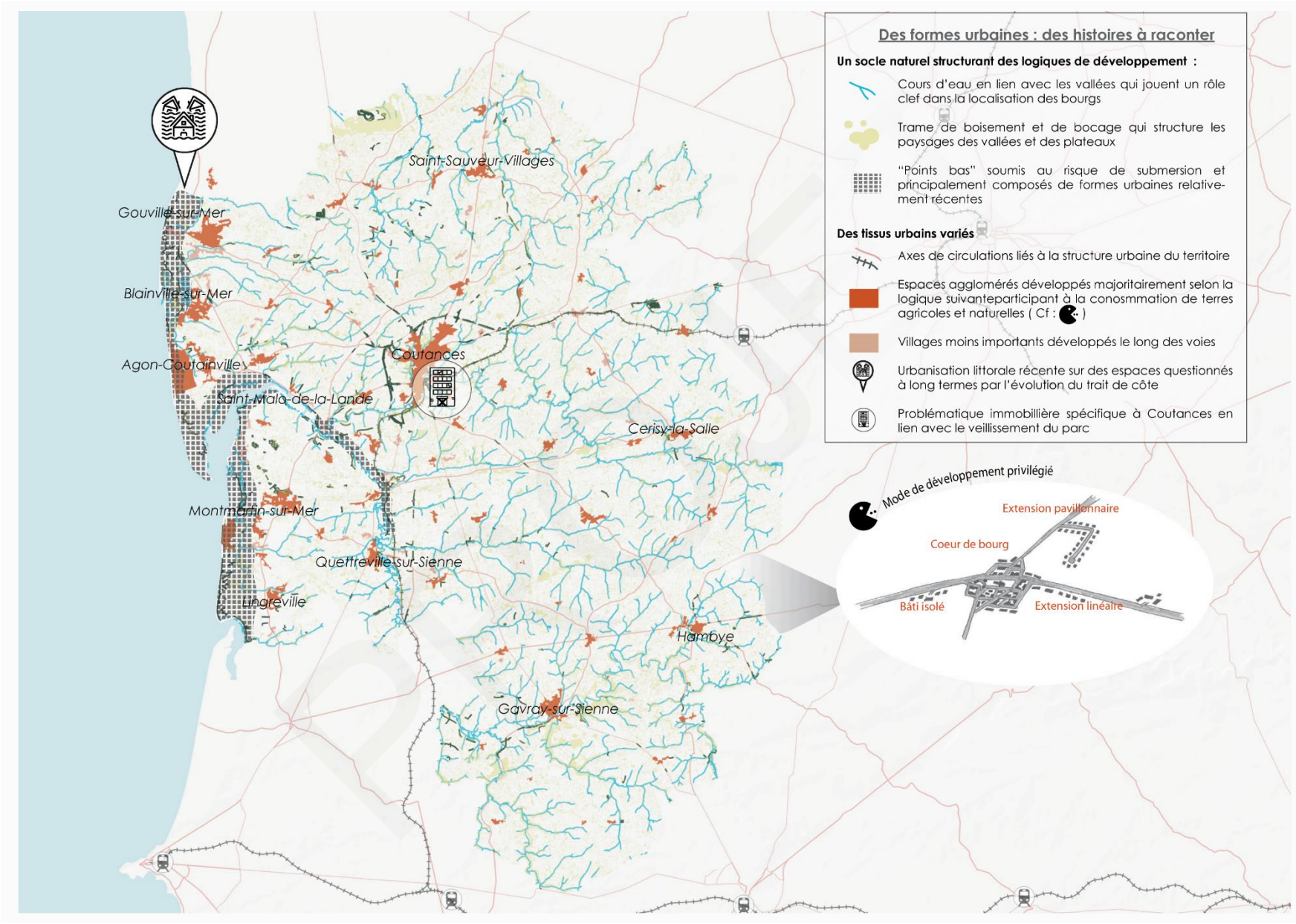
Des formes urbaines : des histoires à raconter
Un socle naturel structurant des logiques de développement :
Cours d'eau en lien avec les vallées qui jouent un rôle clef dans la localisation des bourgs
Trame de boisement et de bocage qui structure les paysages des vallées et des plateaux
"Points bas" soumis au risque de submersion et principalement composés de formes urbaines relativement récentes
Des tissus urbains variés
Axes de circulations liés à la structure urbaine du territoire
Espaces agglomérés développés majoritairement selon la logique suivanteparticipant à la conosmmation de terres agricoles et naturelles (Cf :)
Villages moins importants développés le long des voies
Urbanisation littorale récente sur des espaces questionnés à long termes par l'évolution du trait de côte
Problématique immobillière spécifique à Coutances en lien avec le veillissement du parc
Mode de développement privilégié
Extension pavillonnaire
Coeur de bourg
Bâti isolé
Extension linéaire
Saint-Sauveur-Villages
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville
Saint-Malo-de-la-Lande
Coutances
Cerisy-la-Salle
Montmartin-sur-Mer
Quettreville-sur-Sienne
Lingreville
Hambye
Gavray-sur-Sienne

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES MER ET BOCAGE

4 Un territoire : Des ressources locales

Entre mer et bocage : des espaces naturels typiques et des ressources variées

I. Quels sont les espaces de nature remarquables sur notre territoire ?

Les milieux inventoriés

L'inventaire des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faune et Floristique) a été officiellement lancé en 1982 par le Ministère de l'environnement. Il est confirmé par la loi « démocratie de proximité », modifiant l'article L411-5 du code de l'environnement, et constitue le point fort de l'inventaire du patrimoine naturel. Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.

Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF constitue un outil de connaissance à prendre en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact environnementales.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, de superficie généralement limitée et qui abritent au moins une espèce ou un milieu naturel remarquable ou rare (ex : loutre, tourbière, …).
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes – pouvant faire l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux, ils incluent parfois des ZNIEFF 1, plus sensibles.

Le territoire de Coutances mer et bocage présente 16 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II.

PROJET

Les milieux inventoriés

Coutances Mer et Bocage

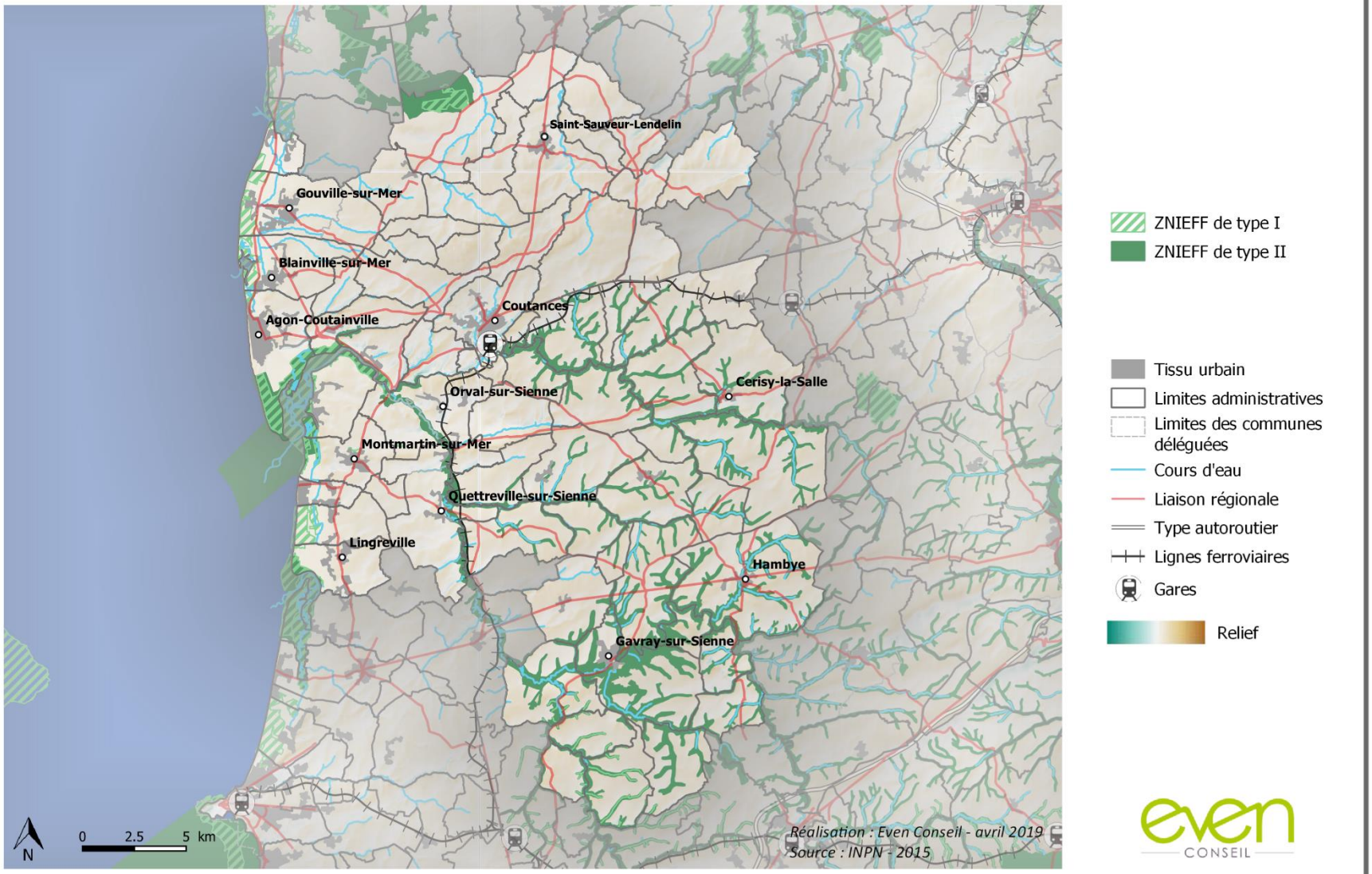

ZNIEFF DE TYPE I					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
250030015	ANCIENNES CARRIERES DE MONTMARTIN-SUR-MER	4,39	Ce complexe de sites, constitué d'anciennes carrières d'importance départementale et d'une cavité également d'importance départementale, accueille un fort effectif de chauves-souris proche de la centaine d'individus (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à moustaches...).	Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Fermeture du milieu	Montmartin-sur-Mer
250015945	CARRIERE DES RONCERETS	2,72	Il s'agit d'une ancienne carrière de calcaires du carbonifère fortement silicifiés ("pierre de Montmartin" ou "marbre de Régneville"). Assemblage de plantes calcicoles et silicicoles.	Extraction de matériaux Dépôts de matériaux, décharges	Orval-sur-Sienne
250030013	CHATEAU DE CERISY-LA-SALLE	0,17	Il s'agit d'un site d'hibernation de chauves-souris d'importance départementale, fréquenté par sept espèces totalisant un effectif d'une trentaine d'individus.	Nuisances sonores Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Cerisy-la-Salle
250030006	COMBLES DE L'EGLISE D'ANNOVILLE	0,15	Les combles de cette église abritent une colonie reproductrice de Grand Murin, classée d'importance départementale. Les haies proches de l'église favorisent les déplacements des chiroptères, et le maintien des bosquets aux alentours de l'église est tout fait favorable à l'espèce et à la survie des juvéniles.	Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Plantations de haies et de bosquets	Annoville
250008436	DUNES DE GOUVILLE-SUR-MER	194,41	Cet ensemble dunaire présente différents types de milieux littoraux sableux : hauts de plage, dunes en voie de fixation, pelouses rases des dunes fixées, buissons et vieilles dunes en cours de boisement. La zone côtière est globalement en bon état de conservation présentant des habitats dunaires encore bien typiques, diversifiés et fonctionnels. La présence d'espèces végétales et animales rares confère au site un intérêt écologique élevé.	Habitat humain, zones urbanisées Dépôts de matériaux, décharges Equipements sportifs et de loisirs Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Mises en culture, travaux du sol Pâturage Erosions Fermeture du milieu	Blainville-sur-Mer Gouville-sur-Mer
250008440	DUNES DE LINGREVILLE	117,02	Ce cordon dunaire, qui encadre l'ouverture du havre de la Vanlée dans sa partie nord, présente quelques beaux exemples de dunes paraboliques, ce qui lui confère un intérêt géomorphologique. Il renferme par ailleurs un certain nombre d'espèces végétales et animales remarquables.	Extraction de matériaux Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Erosions	Lingreville

PROJET

ZNIEFF de type I					
Identifiant	**Nom**	**Surface (ha)**	**Description**	**Facteurs influençant l'évolution de la zone**	**Commune(s) concernee(s)**
250008438	DUNES ET MARAIS D'ANNOVILLE	196,28	Les dunes d'Annoville constituent la partie la plus remarquable d'un vaste ensemble dunaire s'étalant depuis le havre de Régneville au nord, jusqu'à celui de la Vanlée au sud. Elles s'appuient sur des formations sédimentaires très anciennes du Précambrien et sont constituées de sables calcifères plus ou moins humifères vers l'intérieur. Une grande diversité de biotopes de littoral sableux est notée ici : dunes en voie de fixation à Oyat (Ammophila arenaria), dunes fixées plus ou moins rases, vieilles dunes en cours de boisement. Le relief globalement assez plat mais mouvementé à petite échelle, détermine la présence de dépressions mouillées. Des marais arrière-littoraux riches en fossés, ruisseaux et mares et reposant sur des alluvions complètent l'intérêt écologique et paysager du site. A la variété des habitats naturels s'associe une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques. En effet, on dénombre environ 250 espèces végétales et 80 espèces animales.	Dépôts de matériaux, décharges Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Pâturage Sports et loisirs de plein-air Erosions Incendies	Lingreville Annoville
250013014	ESTUAIRE DE LA SIENNE	915,38	Cet estuaire présente un intérêt sédimentologique et géomorphologique par la présence de sédiments d'origines diverses : sables grossiers coquilliers près de l'embouchure ; dans la partie centrale, schorre avec dépôt de tangue et slikke sableuse ; dans le fond, étroite zone de sédimentation d'origine continentale.	Infrastructures linéaires, réseaux de communication Dépôts de matériaux, décharges Equipements sportifs et de loisirs Rejets de substances polluants dans les eaux Pâturage Sports et loisirs de plein-air Chasse	Agon-Coutainville Tourville-sur-Sienne Orval-sur-Sienne Heugeville-sur-Sienne Regnéville-sur-Sienne Montmartin-sur-Mer
250008441	ESTUAIRE DE LA VANLEE	364,33	La partie strictement maritime de ce havre se compose en fait de deux parties assez distinctes. Dans la partie sud, moins soumise aux influences de la marée car plus isolée par la route-digue, les herbus ont envahi l'espace. La partie nord, par contre, conserve un étagement typique des différents milieux estuariens : chenal, basse-slikke, haute-slikke, bas-schorre et haut-schorre en contact avec la dune.	Route Equipements sportifs et de loisirs Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Modification du fonctionnement hydraulique Pâturage Chasse Processus naturels abiotiques	Lingreville

PROJET

ZNIEFF DE TYPE I					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
250008437	HAVRE DE BLAINVILLE-SUR-MER	192,1	Ce havre, orienté nord-sud, apparaît approximativement parallèle à la mer et s'ouvre au niveau d'une sorte de renflement de la côte plate sableuse et rectiligne. Un double système de flèches dunaires, parallèles à la côte, l'une descendant du nord et l'autre montant du sud, tend à isoler le havre de la mer.	Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Sports et loisirs de plein-air Submersions Fermeture du milieu	Agon-Coutainville Blainville-sur-Mer
250008435	HAVRE DE GEFFOSSES	271,49	Le havre de Geffosses s'insère au centre de la succession des huit estuaires caractéristiques de la côte ouest du Cotentin. Il réunit les eaux de cinq petites rivières du bocage coutançais et s'ouvre vers la mer entre deux longues flèches sableuses que réunit, depuis 1973, un pont-digue supportant la voie de liaison ouest. Le havre n'est donc en communication avec la mer que par un système de portes à flot perturbant la circulation naturelle des marées.	Route Extraction de matériaux Dépôts de matériaux, décharges Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Pâturage Fauchage, fenaison Atterrissements, envasement, assèchement	Gouville-sur-Mer
250013013	LA POINTE D'AGON	175,51	Cette zone se présente comme une vaste pointe dunaire qui ne cesse de s'allonger vers le sud, en barrant le havre de la Sienne. La puissance des phénomènes sédimentaires est ici remarquable. Grande variété de groupements de dunes embryonnaires vives et fixées, de pelouse sèche et la présence d'espèces rares et protégées.	Extraction de matériaux Equipements sportifs et de loisirs Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Mises en culture, travaux du sol Pâturage Pratiques liées aux loisirs Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public Erosions	Agon-Coutainville
250020087	LA SIENNE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES	105,01	L'ensemble de ce réseau hydrographique, totalisant environ 131,5 kilomètres de cours d'eau, s'inscrit dans un substrat géologique composé de roches dures. Après avoir pris leurs sources à la fois dans les granites de Vire et les schistes et grès du Briovérien, les eaux de la Sienne traversent le synclinal de la zone bocaine à partir	Rejets de substances polluantes dans les eaux Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Baleine Montaigu-les-Bois Hambye

PROJET

ZNIEFF DE TYPE I					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
			de Villedieu-les-Poêles et entaillent le substrat de grès cambrien jusqu'à Gavray. Il en résulte des cours d'eau de vallées encaissées dans un environnement paysager collinéen et bocager. Les fortes pentes, les précipitations élevées, les fonds caillouteux et pierreux, le bon soutien d'étiage en particulier dans la partie amont, les écoulements diversifiés et la qualité des habitats aquatiques génèrent un peuplement piscicole remarquable.	Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification des fonds, des courants Modification du fonctionnement hydraulique	
250020070	L'AIROU ET SES AFFLUENTS	141,78	Rivière du socle armoricain, l'Airou se jette dans le petit fleuve la Sienne, en amont de Cérences. Le réseau hydrographique retenu représente un linéaire de cours d'eau d'environ 180 kilomètres. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage. Le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine qui se caractérisent par des aquifères locaux de moindre capacité.	Rejets de substances polluantes dans les eaux Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification des fonds, des courants Création ou modification des berges et des digues, iles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Ver Mesnil-Garnier Mesnil-Villeman
250020017	LANDES DE MUNEVILLE-LE-BINGARD	138,27	Localisé dans la partie extrême sud-est des landes de Lessay, ce secteur est un site d'intérêt écologique majeur. Il recèle de formations végétales remarquables, de haute valeur patrimoniale : petites tourbières acides, landes hygrophiles à tourbeuses...	Extraction de matériaux Déports de matériaux, décharges Rejets de substances polluantes dans les eaux Chasse Incendies Fermeture du milieu	Muneville-le-Bingard
250013015	POINTE DE MONTMARTIN	39,74	Cette flèche sableuse s'avançant vers le nord se présente comme une côte sableuse basse et rectiligne correspondant au rebord d'un ensemble dunaire important, et bordée de marais (marais du nord, marais de la Porte-à-Flot, marais du sud) et de polders. La laisse de mer y est très importante	Habitat humain, zones urbanisées Extraction de matériaux Equipements sportifs et de loisirs Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Pratiques liées aux loisirs Erosions	Regnéville-sur-Mer Montmartin-sur-Mer

PROJET

ZNIEFF DE TYPE II					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
250008439	HAVRE DE LA VANLEE	667,02	En forme de pipe renversée, le havre de la Vanlée s'étend sur environ cinq kilomètres, parallèlement à la côte sableuse et rectiligne de direction nord-sud. Un puissant cordon dunaire le sépare de la mer au sud, tandis qu'une flèche de sable plus modeste, orientée nord-sud, tend à le fermer au nord. Dans sa partie maritime, les herbus sont assez peu développés, sauf en fond de havre (partie sud). Les apports en eaux douces sont le fait d'un minuscule fleuve dunaire venant du sud. De part et d'autre du havre, se développent, notamment au sud et à l'ouest, des végétations hygrophiles. Vers l'est, le havre est bordé par des cultures maraîchères et le bocage.	Habitat humaine, zones urbanisées Route Extraction de matériaux Equipements sportifs et de loisirs Rejets de substances polluantes dans les eaux Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Pâturage Chasse Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public Erosions Atterrissements, envasement, assèchement	Bricqueville-sur-Mer Lingreville
250006481	HAVRE DE REGNEVILLE	2294,7	Le havre de Régneville est, par sa superficie, le plus important du Cotentin. Il est isolé de la mer par une vaste flèche sableuse orientée vers le sud : la pointe d'Agon. Lieu de très haute productivité animale et végétale, ce havre assure avec les autres havres de la côte, les bases nutritionnelles des réseaux alimentaires littoraux tant continentaux que maritimes. Au-delà de sa qualité paysagère originale, il abrite des formes de vie qui lui confèrent une valeur écologique et biologique particulière, attestée par la présence de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.	Extraction de matériaux Dépôts de matériaux, décharges Equipements sportifs et de loisirs Rejets de substances polluantes dans les eaux Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Mises en culture, travaux du sol Pâturage Pratiques liées aux loisirs	Bricqueville-la-Blouette Agon-Coutainville Orval Tourville-sur-Sienne Heugueville-sur-Sienne Regnéville-sur-Mer Montmartin-sur-Mer
250008447	VALLEE DE LA SOULLES	2393,8	Le long de la vallée de la Soulles alterne le paysage sinueux et ouvert de l'aval, où le fond de vallée peut atteindre deux centimètres de large, avec le paysage plus encaissé de la partie amont. L'ensemble est inscrit dans un bocage fort bien conservé qui se prolonge sur de nombreux secteurs de la vallée elle-même. Les parties les plus pentues (dénivelés allant de 35 à 80	Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers	Notre-Dame-de-Cenilly Ouville Cambernon

PROJET

ZNIEFF DE TYPE II					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
			m) sont occupées par des formations boisées qui accentuent l'ambiance "intimiste" de la vallée. La vallée de la Soulles traverse, dans sa partie amont, une formation géologique constituée de quartz et poudingue. Elle est bordée au sud par des sédiments divers d'origine glaciaire datant du Briovérien supérieur. La Soulles apparaît comme une rivière sinueuse dont les berges argileuses et abruptes forment des micro falaises de 1 m de hauteur où la végétation herbacée a du mal à s'implanter. Les arbres du bord de rive tels que Saules et Aulnes sont disséminés le long du cours d'eau. Les pratiques agricoles reposent essentiellement sur le pâturage et la fauche, les cultures étant pratiquement absentes, les peupleraies rares.		Courcy Nicorps Saint-Martin-de-Cenilly Belval Cametours Villebaudon Cerisy-la-Salle Saint-Denis-le-Vêtu Saint-Pierre-de-Coutances Savigny Montpinchon Roncey Coutances
250006484	LANDES DE LESSAY ET VALLEE DE L'AY	3222,77	Les landes de Lessay constituent un ensemble écologique remarquable, à la fois par la biodiversité exceptionnelle, par les étendues en présence, et par le type de paysage offert, caractéristique du domaine atlantique et résultat d'une longue histoire où interviennent conjointement les conditions géologiques, le climat et les hommes. Les landes de Lessay occupent un plateau constitué par une formation de grès cambriens dits "Grès de Lessay" sur laquelle on observe çà et là des placages de sables pliocènes. Le climat de type atlantique se caractérise par des écarts thermiques faibles, une pluviométrie moyenne (800 à 950 mm) bien répartie et une humidité atmosphérique toujours élevée.	Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds Extraction de matériaux Dépôts de matériaux, décharges Equipements sportifs et de loisirs Rejets de substances polluantes dans les eaux Nuisances sonores Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Pratiques agricoles et pastorales Fauchage, fenaison Pratiques et travaux forestiers	Muneville-le-Bingard

PROJET

ZNIEFF DE TYPE II					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE (HA)	DESCRIPTION	FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
				Plantations, semis et travaux connexes Chasse Pratiques de gestion ou d'exploitation des espèces et habitats Incendies Envahissement d'espèces Fermeture du milieu	
250008443	BASSIN DE LA SIENNE	8465,25	Les vallées de la Sienne et de son principal affluent, l'Airou, constitutives de cette ZNIEFF, font partie du chevelu de petites rivières étroites et courtes du bocage coutançais. La Sienne forme de nombreux méandres à l'intérieur d'un fond de vallée n'excédant que rarement deux cent cinquante mètres de large. De part et d'autre, les pentes abruptes sont colonisées par des bois de feuillus. Ailleurs, le bocage au maillage étroit, caractéristique de cette région, occupe l'espace. La vallée de l'Airou, plus petite, offre le même type de paysages. Les deux rivières, dont le lit repose sur des alluvions fluviatiles modernes, traversent les schistes et grès de la dalle de Campeaux. La partie sud du vallon de l'Airou aborde, à partir du pont de Guibel, les roches métamorphiques cadomiennes de l'étage de Granville.	Pratiques agricoles et pastorales Pêche	Notre-Dame-de-Cenilly Ver Orval Baleine Montchaton Saint-Denis-le-Vêtu Montaigu-les-Bois Mesnil-Garnier Gavray Saint-Denis-le-Gast Mesnil-Villeman Hambye Roncey Grimesnil

PROJET

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales. La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000, mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB).

Ce réseau rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ;
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Le territoire de Coutances mer et bocage compte 4 sites Natura 2000 (carte ci-dessous).

PROJET

Les milieux protégés

Coutances Mer et Bocage

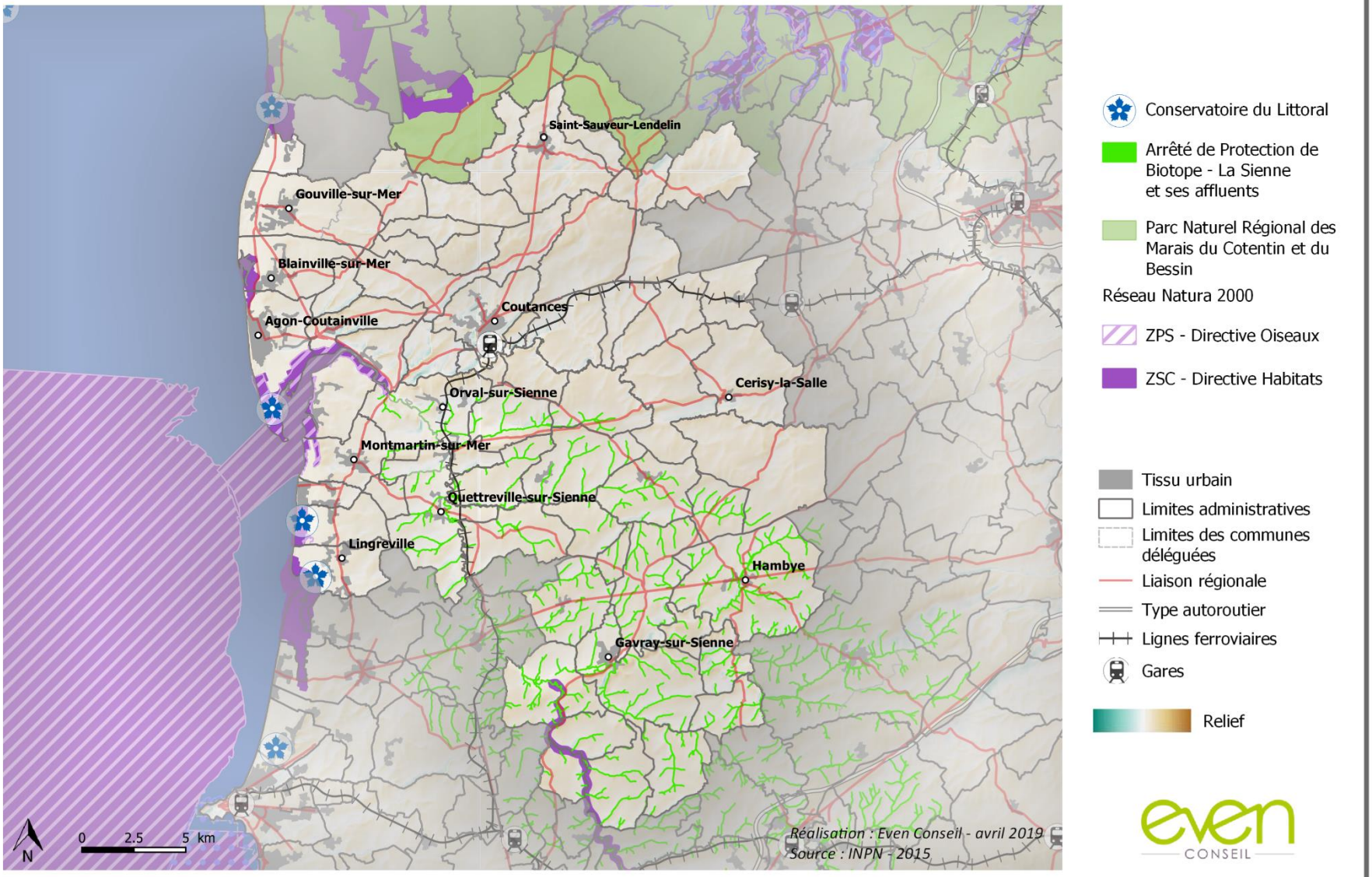

SITES NATURA 2000					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION, QUALITE ET IMPORTANCE	VULNERABILITE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
FR2512003	Havre de la Sienne (ZPS)	2167	Le havre de la Sienne est le plus grand havre de la côte ouest du Cotentin, et celui dont la valeur ornithologique est la plus marquée. Site de nidification de l'aigrette garzette et du gravelot à collier interrompu. Site d'importance nationale pour l'hivernage de la Barge rousse. Principal site français pour l'hivernage de la Bernache cravant à ventre pâle, avec des effectifs représentant environ 85% des effectifs nationaux. Site représentant régulièrement un site d'importance nationale pour l'hivernage de l'Eider à duvet, du Pluvier argenté, l'Huitrie-pie, du Bruant des neiges, du grand Gravelot, du Courlis cendré, du Bécasseau sanderling.	Les puissants phénomènes hydro-sédimentaires génèrent une érosion marquée sur la flèche dunaire remontant vers le nord, ainsi qu'un engraissement de l'extrémité de la pointe nord du Havre. La fréquentation humaine doit continuer à être organisée afin de préserver une utilisation raisonnée du milieu, tout en pérennisant les meilleures conditions d'accueil des oiseaux.	Agon-Coutainville Annoville Heugueville-sur-Sienne Montmartin-sur-Mer Orval-sur-Sienne Regnéville-sur-Mer Tourville-sur-Sienne
FR2500113	Bassin de l'Airou (ZSC)	852,69	Rivière du socle armoricain, l'Airou exprime de façon remarquable son potentiel naturel vis-à-vis de la reproduction des salmonidés migrateurs. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage ; le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage et les herbages. La nature géologique combinée à la pluviosité forte à très forte est parfois à l'origine de crues importantes.	Intérêt écologique de la rivière est tributaire de la préservation : de la qualité physico-chimique des eaux, des milieux aquatiques et des débits naturels. Divagation du bétail dans le lit mineur	Mesnil-Villeman Ver Gavray-sur-Sienne
FR2500080	Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou	3375	Le site rassemble cinq entités naturelles remarquables s'inscrivant dans un contexte exceptionnel de côtes basses composées de dunes régulièrement échancrées par les débouchés de petits fleuves côtiers. Les marées de grande amplitude et le vaste estran sableux constituent le lien dynamique indispensable en termes sédimentologique et nutritionnel. Au-delà de leur qualité paysagère originale, les havres ou prés salés bas-normands comptent parmi les plus riches de toute la façade atlantique européenne.	Fréquentation touristique importante sur les espaces dunaires et plages Intérêt écologique du site tributaire du maintien du régime sédimentaire des havres et de la qualité des eaux littorales Nécessité de maintenir le pâturage et de surveiller les aménagements qui en découlent sur les prés salés et les dunes limitrophes.	Agon-Coutainville Anneville-sur-Mer Annoville Blainville-sur-Mer Bricqueville-sur-Mer Lingreville Montmartin-sur-Mer
FR2500081	Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay	4056,37	Bordé par un massif dunaire caractéristique des côtes basses du Cotentin, le havre de Saint-Germain-sur-Ay est l'un des plus importants de la côte ouest du département. Les paysages des Landes de Lessay, souvent dominés par les boisements de pins maritimes, contrastent avec ces milieux littoraux et le bocage environnant. L'acidité et la pauvreté très marquée des sols installés sur des grés et schistes primaires, sont à l'origine de la présence de	Progression non maîtrisée des fourrés au niveau des dunes. Fréquentation importante au niveau des espaces littoraux sensibles contribuant notamment à la dégradation des cordons dunaires Mitage de l'espace landeux par destruction directe des milieux.	Muneville-le-Bingard

PROJET

SITES NATURA 2000					
IDENTIFIANT	NOM	SURFACE	DESCRIPTION, QUALITE ET IMPORTANCE	VULNERABILITE	COMMUNE(S) CONCERNEE(S)
			formations végétales originales d'un intérêt patrimonial exceptionnel.	Dynamique de fermeture des landes basses à bruyères et des tourbières par les ligneux Intérêt écologique des milieux humides (mares, bas-marais, tourbières...) tributaire de la préservation du niveau et de la qualité des eaux. Dépôts et remblais ponctuels potentiels sur site.	

PROJET

Les arrêtés de protection de biotope

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Le territoire compte 1 Arrêté de Protection de Biotope.

FR3800926 : La Sienne et ses affluents : hébergent au moins 6 espèces dont la conservation constitue un enjeu national. Il s'agit de 3 espèces de poissons (le saumon atlantique, l'anguille, le chabot) de l'écrevisse à pieds blancs, de la mulette perlière (moule d'eau douce) et de la cordulie à corps fin (libellule).

L'arrêté du 11 octobre 2017 instaure des mesures pour éviter la dégradation des biotopes de ces espèces.

Les sites gérés par le Conservatoire du littoral

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessible à tous.

L'Etat a ainsi décidé de créer en 1974, le Conservatoire du littoral, un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral qui sont menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels.

3 sites présents sur le territoire de Coutances mer et bocage appartiennent au Conservatoire du Littoral.

Identifiant	Nom	Surface	Description	Date d'arrete	Commune(s) concernee(s)
FR1100020	Havre de la Vanlée	23,31	Le Havre de la Vanlée sert d'estuaire à la rivière de la Vanlée. Recouvert de prés-salés, d'herbus et de salines, il recèle de nombreuses espèces (faune et flore). 150 d'espèces d'oiseaux y ont été recensées.	1993	Lingreville
FR1100015	Pointe d'Agon	286,66	La Pointe d'Agon et la rive Nord du havre de Régneville offrent une grande palette de milieux continentaux, littoraux et marins en interaction permanente. Il en découle une grande diversité de milieux et une forte capacité d'accueil pour la faune et la flore.	1985	Agon-Coutainville Montmartin-sur-Mer Regnéville-sur-Mer Tourville-sur-Mer
FR1100322	Dunes et marais d'Annoville	12,85	Le massif dunaire d'Annoville est formé d'une zonation longitudinale classique avec la dune embryonnaire, la dune blanche à oyat et chiendent des sables, la dune grise à pelouse rase, les dépressions humides, avec le recensement de huit mares en eau temporairement, et enfin, la dune boisée ou en phase de boisement. Vient ensuite le marais d'Annoville, avec ses prairies humides et ses plans d'eau.	1995	Annoville

PROJET

Les Espaces Naturels Sensibles

Depuis 1979, le Conseil Départemental de la Manche mène une politique active de préservation et d'ouverture au public des « Espaces Naturels Sensibles ». 26 sites naturels sont ainsi protégés, répartis de façon homogène sur le département et représentent la diversité des milieux naturels et des paysages du département.

La Manche possède encore des landes rases qui ont pour la plupart disparu des façades maritimes d'Europe, et détient un quart des espèces d'amphibiens. La Manche constitue un véritable réservoir de biodiversité.

Sur le territoire de Coutances mer et bocage, il y a 4 Espaces Naturels Sensibles.

LES MARAIS	**PRAIRIES DE LA SIENNE**	Prairies typiques de vallées alluviales côtières.
LES FORETS ET BOCAGES	**PARC L'EVEQUE**	Long espace de verdure s'étalant dans la vallée du Prépont : un des très rares parcs médiévaux conservés en Europe.
	ABORDS DE L'ABBAYE DE HAMBYE	Paysage typique des vallées normandes avec des prairies, certaines humides, en fond de vallée, des boisements sur les versants et cultures sur les plateaux.
Les dunes	Dunes d'Anneville et de Gouville-sur-mer	Vaste formation dunaire qui offre une juxtaposition de milieux sableux, des plus humides aux plus secs.

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Communes concernées : Muneville-le-Bingard, Saint-Sauveur Villages (spécifiquement : Saint-Aubin-du-Perron, le Mesnilbus et de Vaudrimesnil, communes déléguées de Saint-Sauveur-Villages)

Paysage du parc Naturel :

Source : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Parc Naturel Régional (PNR) des marais du Cotentin et du Bessin a été créé en 1991 en raison de l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent. Entre paysages de bocage, de landes et de littoral, le PNR offre une formidable diversité de flores et de faunes reconnue au niveau international.

Le territoire est rural et habité. Il a été reconnu au niveau national pour la forte valeur de son patrimoine naturel et culturel. Conciliant campagne vivante et protection, la mission du PNR consiste à valoriser ce patrimoine.

La Charte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin concilie la préservation des paysages et des richesses naturelles avec le développement des activités économiques. Elle formalise et exprime une stratégie de développement fondée sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager de son territoire, dont l'équilibre est fragile.

Cinq grands enjeux ont été identifiés pour le territoire :

- Préservation et confortement de la biodiversité
- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Impulsion d'un écodéveloppement
- Valorisation des différents patrimoines comme facteur d'attractivité
- Culture de la démocratie participative pour mieux mettre en œuvre le projet de territoire.

PROJET

Le Parc Naturel Régional met en œuvre un certain nombre d'actions visant à la préservation et la gestion des paysages bâtis et naturels de son territoire. Ainsi, il œuvre en faveur de la gestion des niveaux d'eau dans les marais et joue le rôle de médiateur entre les différents utilisateurs de cette ressource, dans un objectif de conciliation.

Comment les espaces de nature ordinaire participent ils, également, à l'identité du territoire ?

Le réseau de haies bocagères

Une haie bocagère peut être définie comme étant un alignement d'arbres et/ou d'arbustes identifié par une seule typologie (forme de haie) et séparé d'un autre tronçon de haie dans le même alignement par un espace d'au moins 10 m.

Les rôles accomplis par les haies sont multiples. En effet, elles sont bénéfiques d'un point de vue agronomique car elles jouent un rôle bioclimatique et de brise-vent, elles constituent des refuges pour les auxiliaires des cultures, et peuvent être une source de revenu économique. Elles participent à la régulation du cycle de l'eau, à la recharge des sols en matière organique et permettent de lutter contre l'érosion des sols Elles forment des habitats favorables à la biodiversité. En parallèle, elles améliorent le cadre de vie et renforcent le caractère identitaire paysager du territoire.

Au niveau de la bande littorale partant de Gouville-sur-Mer à Lingreville, le bocage est nettement clairsemé et moins présent. Les communes ont fait l'objet d'un remembrement ce qui a entrainé une hausse de la taille moyenne des parcelles. La bande littorale est également caractérisée par des pratiques agricoles plus intensives, les zones maraichères constituent des champs ouverts littoraux.

L'intérieur du territoire présente un bocage plus élevé lié à une activité d'élevage dominante. **La densité linéaire de haies moyenne sur le territoire est de 121 m linéaires par hectare.**

Le bocage, par son maillage, forme un réseau entre les différents milieux naturels constituant ainsi un corridor écologique. La gestion, valorisation et préservation de ces ensembles et continuités permet de maintenir une certaine biodiversité et d'éviter la création d'îlots isolés (habitats naturels sans relation directe entre eux) qui seraient moins attractif pour les espèces et les populations les utilisant pour se développer.

Photographie du bocage d'Hambye :

Source : Coutances Mer et Bocage

Les espaces boisés

La forêt dans la Manche, c'est environ 6% du territoire. La Manche est donc l'un des départements les moins boisés de France. Les bois et forêts dans la Manche sont morcelés et répartis inégalement.

Alors que l'arbre est omniprésent avec la présence du bocage, le territoire de Coutances mer et bocage ne possède pas d'espaces forestiers majeurs.

PROJET

Les zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre milieux terrestres et milieux aquatiques marqués par un engorgement d'eau temporaire ou permanent.

Le SDAGE Seine-Normandie ainsi que les SAGE du territoire demandent la réalisation d'inventaires des zones humides afin de recenser ces milieux et les protéger.

La prélocalisation des zones humides met en évidence un territoire en lien avec les différents cours d'eau et landes.

PROJET

Les milieux aquatiques

Coutances Mer et Bocage

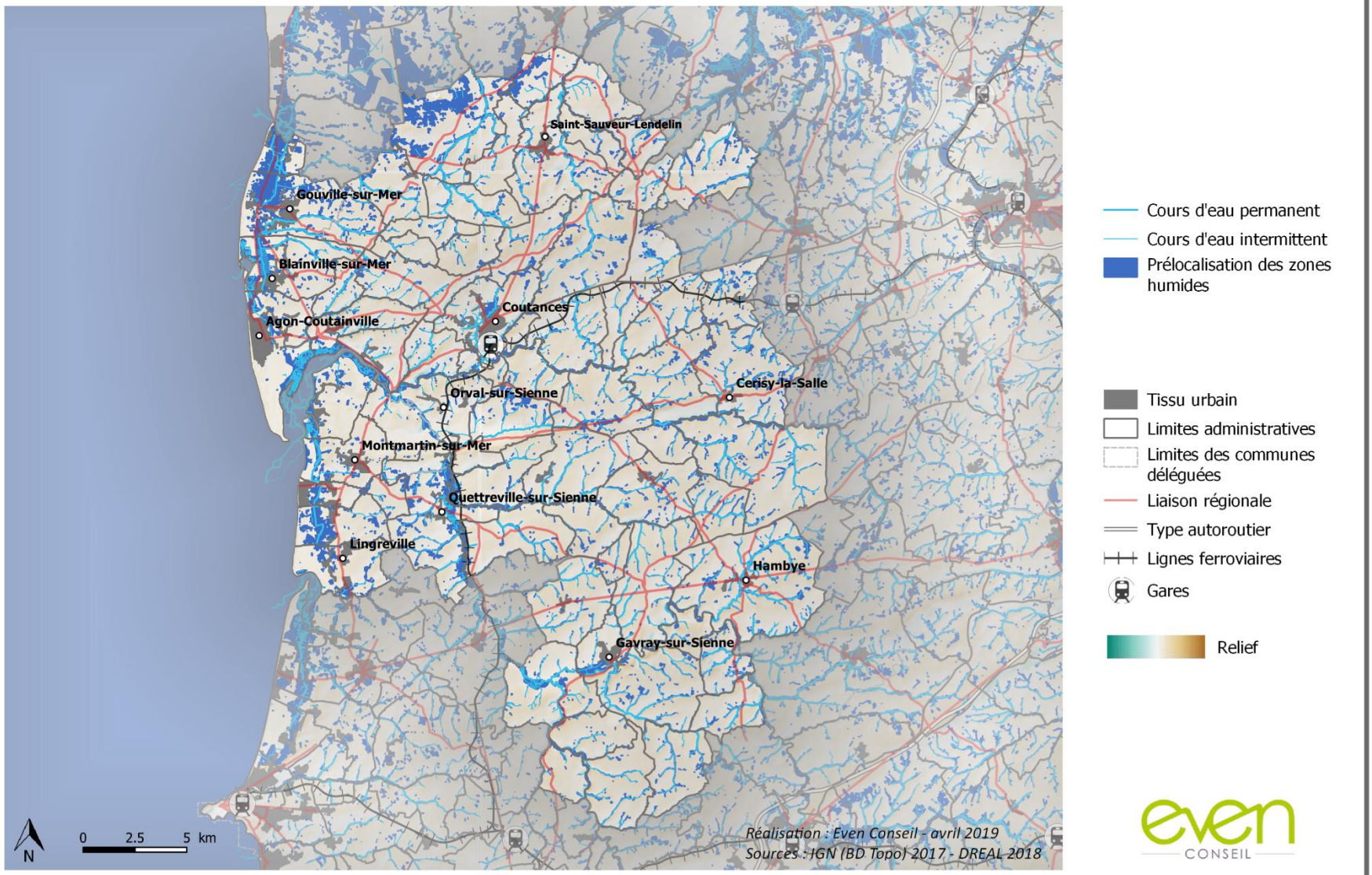

Les espaces littoraux

Toute la frange littorale du territoire de Coutances mer et bocage appartient à ce qui est couramment appelé la Côte des Havres. Elle concerne une bande d'une largeur moyenne de 5 km à l'intérieur des terres, de 25 km de côte et 60 km avec les havres. Ce littoral est caractérisé par la succession de petites zones urbaines, de vastes massifs dunaires et d'estuaires abrités, appelés « havres » (notamment celui de Montmartin-sur-Mer).

Ces espaces représentent de forts enjeux écologiques et paysagers car ils sont très souvent connectés entre eux et constituent un réseau d'espaces naturels cohérents et fonctionnels : les havres, les massifs dunaires et les zones humides arrière-littorales.

Le réseau des havres représente un intérêt majeur pour la conservation de l'avifaune. Ces milieux sont associés à des habitats marins fondamentaux. En amont de ces milieux marins et de l'estran, des dunes et zones humides se sont formées et participent ainsi à la complexité des ensembles écologiques.

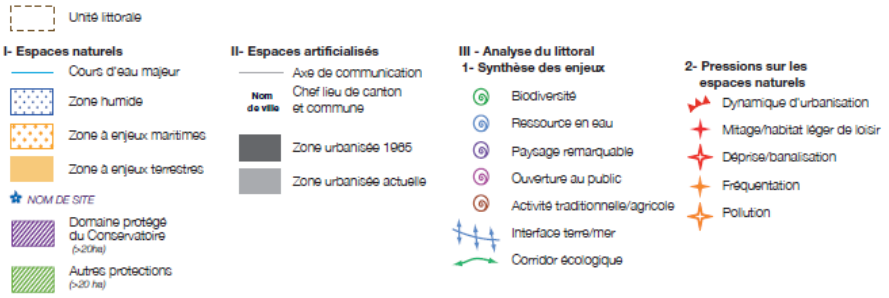

Enjeux et pressions sur les espaces naturels de la Côte des Havres :

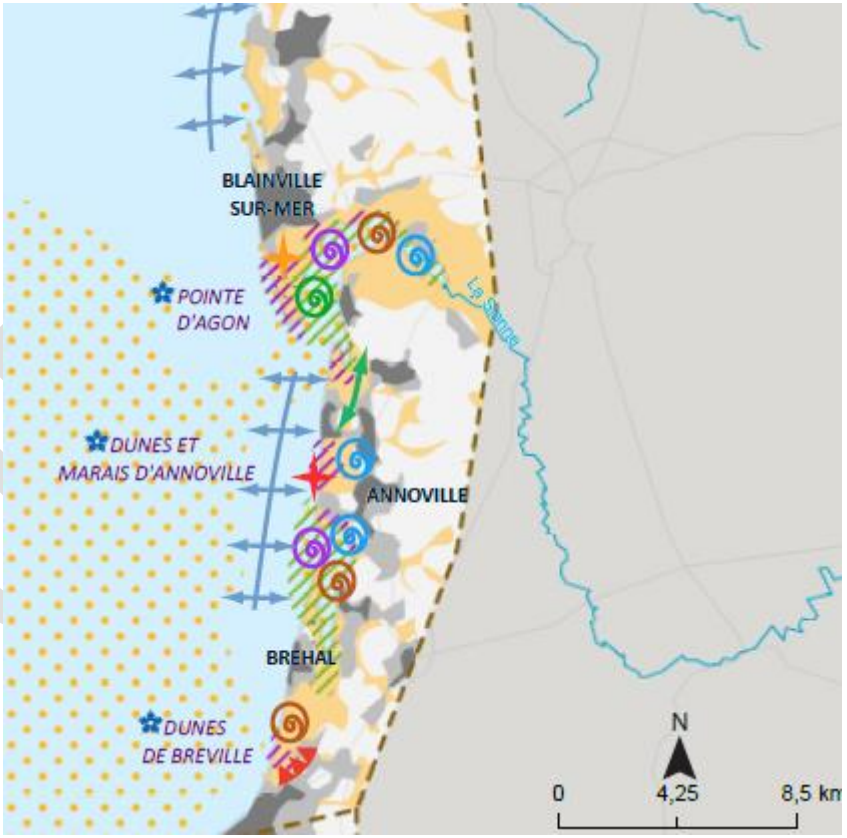

Source : Conservatoire du Littoral

Quelle Trame Verte et Bleue (TVB) pour notre territoire ?

Concept et définitions

Engagement fort du ministère de l'environnement, la Trame Verte et Bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement.

Elle vise à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie dans des conditions favorables.

Le code de l'environnement, l'article L. 371-1L assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages
- Faciliter les échanges nécessaires à la survie des espèces et de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Elle comprend des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou encore paysagers.

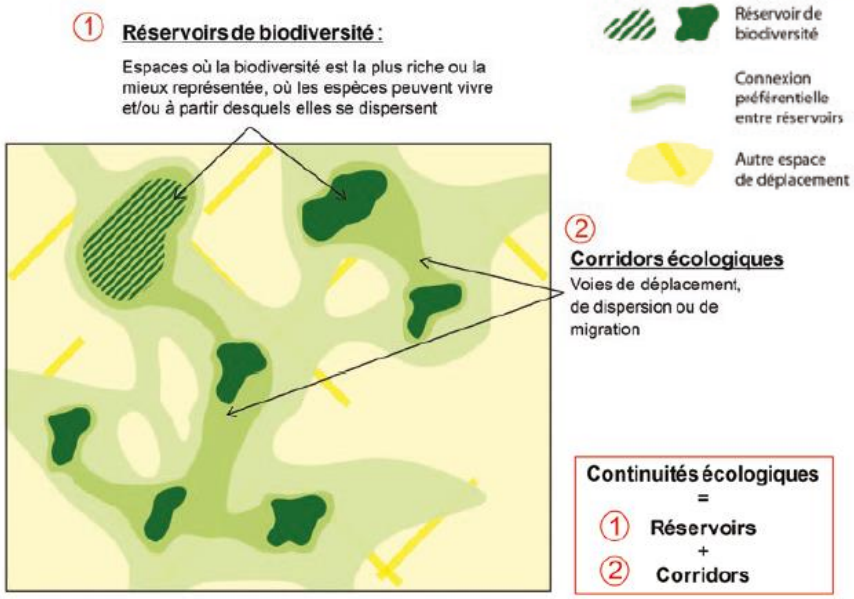

Source : SRCE Bretagne

- **Les réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
-
- **Les corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

PROJET

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le cadre régional de référence

Le SCoT Centre Manche Ouest actuellement en vigueur, approuvé en décembre 2010, ne contient pas encore de Trame verte et bleue. Les éléments de réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques du territoire sont donc issus du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie.

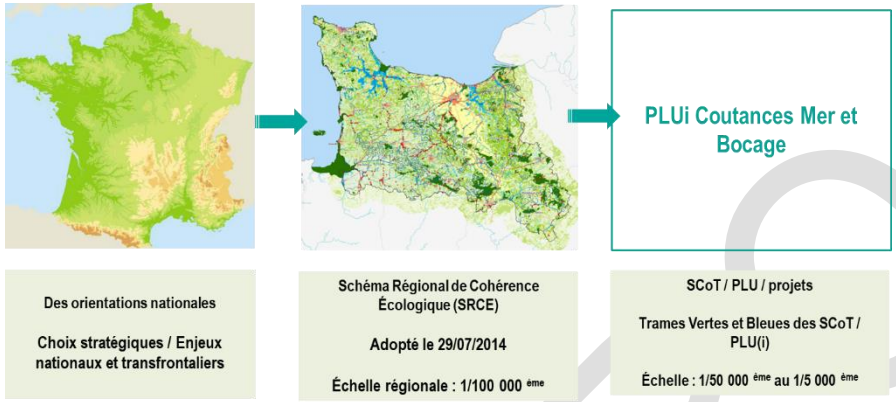

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie a été adopté par arrêté préfectoral le 29 juillet 2014. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire en matière de continuités écologiques.

Les grands enjeux du SRCE de Basse-Normandie sont les suivants :

- Connaissance de la localisation des espaces naturels ;
- Prise en compte de la présence d'espèces et d'habitats naturels patrimoniaux par les projets d'aménagements ;
- Maintien de la fonctionnalité de la matrice verte, ainsi que de la restauration de la fonctionnalité de ces continuités écologiques ;
- Restauration de la fonctionnalité écologique des zones humides et des cours d'eau ;
- Et sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

Le SRCE est un document de cadrage régional qui doit être complété et affiné par des études locales. Dans cette logique, la cartographique réalisée au 1/100 000 ème devra donc être précisée au niveau local, tout comme la liste des enjeux régionaux.

Le territoire de Coutances Mer et Bocage s'insère dans la zone de continuités écologiques du Pays de Coutances.

PROJET

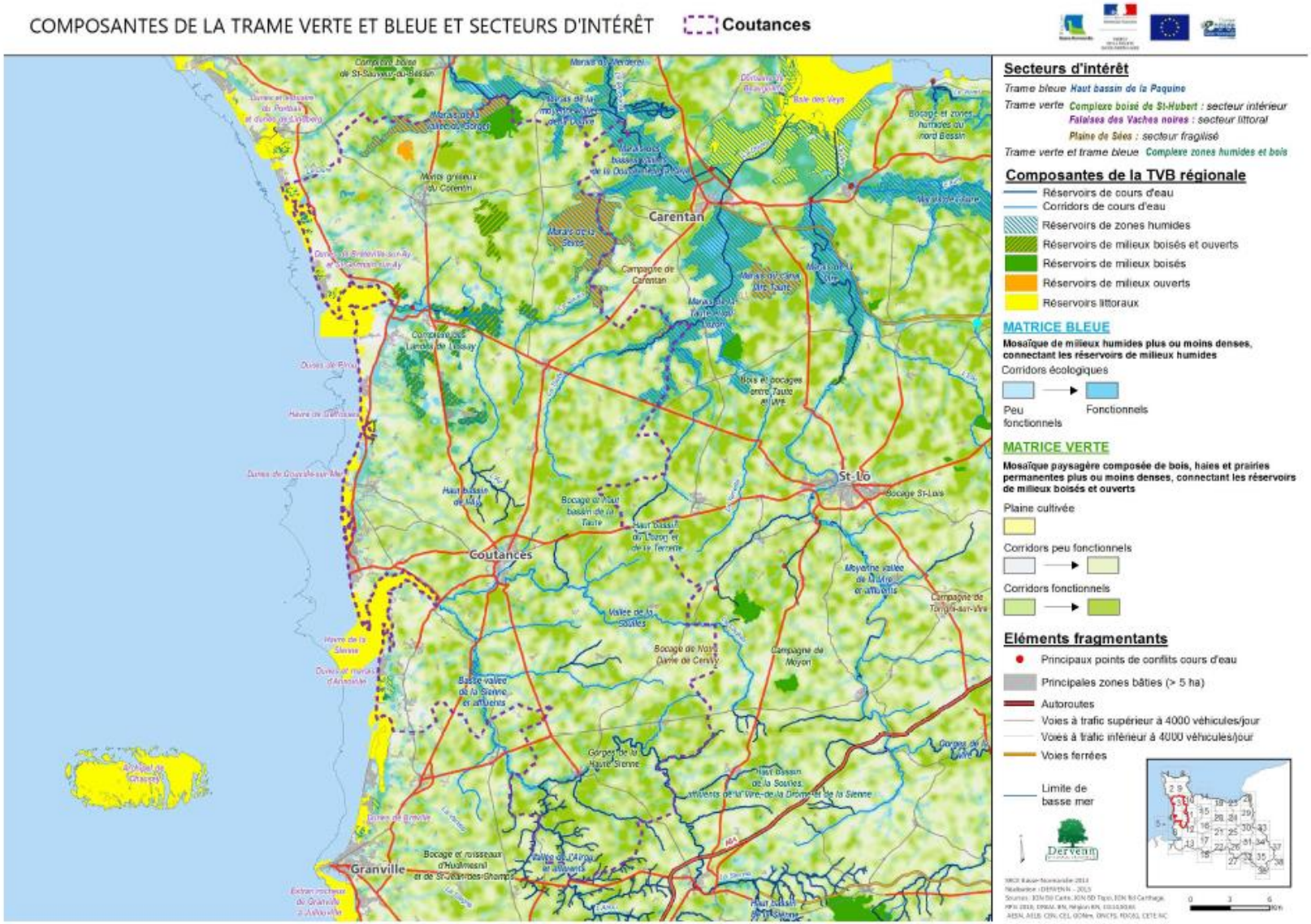

Source : SRCE Basse-Normandie

Le territoire de Coutances mer et bocage s'insère dans la zone de continuités écologiques du Pays de Coutances.

Plusieurs éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE sont présents :

- Basse vallée de la Sienne et ses affluents : la Sienne et ses principaux affluents-frayères qui abritent notamment de nombreuses prairies humides
- Bocage de Notre Dame de Cenilly : petit secteur le long de la Soulles, le bocage y est déstructuré et le paysage dominé par les cultures ouvertes, ce qui limite les continuités écologiques.
- Bocage et haut bassin de la Taute : secteur au bocage dense qui accueille les sources de la Taute et de la Venloue.
- Dunes de Gouville-sur-Mer : ensemble dunaire qui présente différents habitats en bon état de conservation, typiques et fonctionnels
- Havre de Geffosses : un des huit estuaires de l'ouest Cotentin qui a été fortement anthropisé, ce qui a modifié les caractéristiques écologiques des milieux avec une continentalisation importante. Il en résulte une modification des cortèges biologiques bien qu'un certain nombre d'espèces patrimoniales subsistent.
- Dunes et marais d'Annoville : complexe de milieux littoraux qui constitue un espace remarquable en Basse-Normandie car il accueille de nombreuses espèces patrimoniales.
- Gorges de la Haute Sienne : secteur encaissé qui abrite une très forte densité de prairies permanentes bocagères et de boisements sur coteaux. Les bas-fonds de vallées inondables constituent une continuité de zones humides remarquables.
- Haut bassin de l'Ay : haut bassin classé en réservoir de biodiversité de cours d'eau. Le milieu bocager dense et les patchs de prairies permanentes lui permettent de ressortir de la matrice alentour plus fragile.
- Havre de Blainville-sur-Mer : havre approximativement parallèle à la mer bordé d'un système de flèches dunaires. On y rencontre une grande diversité de groupements végétaux, notamment de pelouses sèches et des dunes.
- Vallée de l'Airou et ses affluents : l'Airou et ses affluents qui représentent un ensemble hydrographique avec une eau de bonne qualité et des habitats très favorables à l'accueil du Saumon atlantique, de la Truite de mer ou encore du Chabot.
- Vallée de la Soulles : affluent de la Sienne, ce cours d'eau serpente au milieu d'un paysage sinueux et ouvert qui contraste avec le paysage encaissé de l'amont. Le bocage y est bien conservé.

Les grandes continuités identifiées sur le territoire sont les suivantes :

Trame Verte :

- Le relais du bocage et haut bassin de la Taute
- Le secteur des gorges de haute Sienne et son bocage dense qui représente un autre relais majeur
- Les milieux strictement littoraux qui présentent une bonne continuité en pas japonais alternant entre havres et complexes dunaires. Cependant, sur une bande de 5-10 km de large le long de cette frange littorale, les continuités écologiques apparaissent comme fragilisées.

Trame Bleue :

Concernant les continuités de zones humides, les principales sont localisées :

- Aux abords de la basse vallée de la Sienne et de ses affluents
- Le long du littoral, au sein ou en arrière des complexes de dunes
- Les réservoirs de biodiversité de cours d'eau sont relativement peu nombreux à cause du relief peu marqué, à l'exception de l'extrême sud. On y relève le complexe de la vallée de l'Airou et de la haute Sienne.

Les enjeux de continuité écologique identifiés sur le territoire par le SRCE sont divers :

- Enjeu littoral majeur : différents milieux remarquables sur la façade littorale qui contribuent à l'attractivité touristique du territoire sont menacés par l'urbanisation et des conflits d'usage des terres.
- Enjeu relatif aux zones humides : le territoire comprend une partie des marais du Cotentin et de nombreuses petites zones humides à proximité des cours d'eau qui présentent un intérêt écologique majeur.
- Enjeu de préservation des milieux ouverts de landes : milieux fragilisés par leur morcellement, enrésinement et par l'abandon des usages agricoles qui résultent en une fragmentation des habitats et une diminution des espèces.

PROJET

- Enjeu bocager : malgré la diminution globale du linéaire de haies, le bocage contribue à l'attractivité du territoire. Certains secteurs ont une densité bocagère plus forte, notamment au niveau des monts gréseux du Cotentin et au sud des landes de Lessay.
- Enjeu fort d'artificialisation du territoire : le territoire attractif connait un développement de l'urbanisation sur le littoral mais aussi dans les secteurs rétro-littoraux. De plus, l'espace agricole est fortement sensible aux pressions de l'urbanisme diffus et au mitage. Le mode de développement privilégié (habitat individuel) consomme des terres agricoles et naturelles.

Méthodologie de la Trame Verte et Bleue

Le SRCE Basse-Normandie repose sur l'identification de 5 sous-trames : sous-trame zones humides, sous-trame milieux ouverts, sous-trame littorale, sous-trame aquatique et la sous-trame forestière. Au regard des forts enjeux représentés par le bocage bas-normand en termes de continuités écologiques, la prise en compte d'une sous-trame spécifique, la sous-trame bocagère a été envisagée mais n'a pas été retenue à l'échelle régionale par manque de données disponibles.

Cependant, à l'échelle du territoire de Coutances Mer et Bocage, un diagnostic des haies a été réalisé à l'échelle du territoire en 2014. Une sous-trame bocagère pourra établie, le bocage faisant partie intégrante du territoire, avec une densité linéaire de haies de 121 m/ha.

Suivant le diagnostic environnemental réalisé (occupation des sols, inventaires de biodiversité, protection de milieux naturels et éléments de nature ordinaire), **5 sous-trames ont été retenues pour le territoire :**

- La sous-trame bocagère
- La sous-trame boisée
- La sous-trame aquatique
- La sous-trame humide
- La sous-trame littorale

Les éléments constitutifs de chaque sous-trame sont déterminés, par la mobilisation de plusieurs sources de données.

Le territoire est découpé selon un maillage d'un hectare (100 x 100 mètres). Le choix d'une maille d'un hectare a été confirmé par le fait que la plupart des éléments naturels sont de petite taille, formant une mosaïque de milieux naturels très variés. Chaque maille est ensuite associée à un type de sous-trame ou à aucune sous-trame selon son pourcentage de couverture en différents éléments : bois, haies, rivière, cultures, bâti, …

Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques potentiels sont ainsi déterminés pour chaque sous-trame, selon les seuils de pourcentage de couverture de chaque maille, et de divers autres critères selon les sous-trames analysées. Les zonages de protection et d'inventaires ont été associés, après analyses des habitats déterminants, à un type de sous-trame.

Les sous-trames sont finalement associées au sein d'une même carte, afin de pouvoir prendre en compte les mosaïques de milieux naturels, et de déterminer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la Trame verte et bleue du territoire de Coutances Mer et Bocage.

Exemple de l'affectation d'un zonage de protection Natura 2000 à une sous-trame :

HABITATS DETERMINANTS	BASSIN DE L'AIROU
Eaux douces intérieures	1%
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	40%
Prairies améliorées	9%
Forêts caducifoliées	10%
Zones de plantation d'arbres	40%

Autres caractéristiques du site

Rivière du socle armoricain, l'Airou exprime de façon remarquable son potentiel naturel vis à vis de la reproduction des salmonidés migrateurs. La tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vire riche en aquifères qui permettent ainsi un bon soutien d'étiage ; le reste du bassin versant est composé de formations cambriennes du synclinal de la zone bocaine. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage et les herbages. La nature géologique combinée à la pluviosité forte à très forte est parfois à l'origine de crues importantes.

Source : INPN

PROJET

Après étude des habitats déterminants issus du formulaire Standard de Données, la zone est donc majoritairement constituée d'éléments de la sous-trame bocagère. Ce zonage apparaitra donc en sous-trame de bocage.

Les réservoirs de la sous-trame bocagère

Les haies bocagères constituent une multitude d'habitats, ainsi que des axes de déplacement pour de nombreuses espèces. La qualité du réseau de haies influe fortement sur la biodiversité : les connexions avec les autres milieux naturels permettent le maintien d'une biodiversité riche. La préservation du bocage constitue un enjeu fort sur le territoire. D'après le SRCE Basse-Normandie, le bocage se définit comme l'assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives. Le maintien de la qualité d'un bocage fonctionnel suppose :

- Une préservation de la diversité des haies, tant au point de vue de la structure que de la composition floristique ;
- Une préservation des structures adjacentes ;
- Une taille des parcelles adaptée ;
- La présence d'un maillage complet

Ainsi, les haies sont complémentaires des petits espaces boisés et des couverts prairiaux.

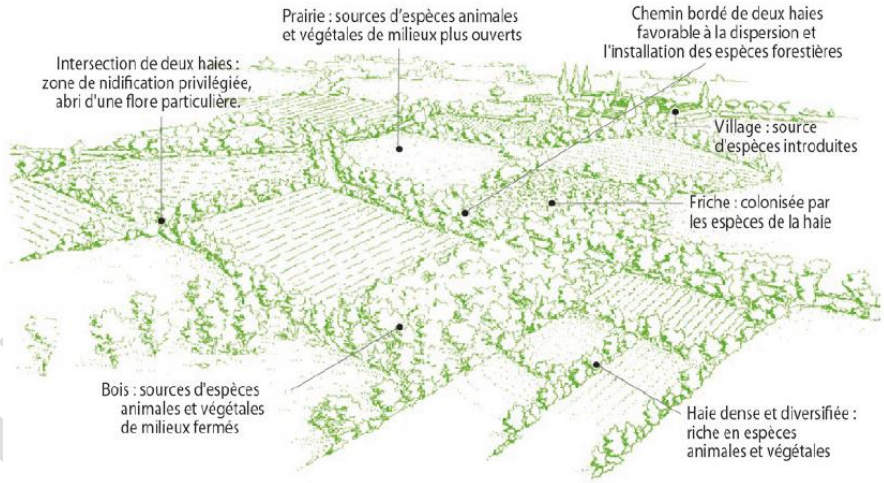

Source : curieux de nature 1995

La sous-trame bocagère du territoire est donc constituée des espaces à forte densité de haies bocagères et des zonages environnementaux à dominance bocagère. Cette sous-trame est identifiée grâce aux linéaires de haies recensées en 2014 par le service environnement de la communauté de communes.

Ainsi, les **réservoirs de biodiversité bocagers** sont constitués des mailles qui possèdent les critères suivants :

Bocage = interface entre boisements, zones humides et parcelles agricoles, abritant une forte proportion de haies

Critère 1 : zonages environnementaux suivants :
- ZNIEFF II : Bassin de la Sienne + Vallée de la Soulles
- Natura 2000 : Bassin de l'Airou
- ENS : parc de l'Evêque + abords de l'abbaye de Hambye

Critère 2 : mailles avec un linéaire de haies > 121 ml/ha **et** sur une superficie d'un seul tenant > 15 ha

PROJET

Pour le critère 2, un linéaire de haies supérieur à 121 ml/ha a été sélectionné s'agissant de la moyenne sur le territoire. La superficie a été choisie comme supérieure à 15 ha pour sélectionner des espaces suffisamment grands afin que les espèces y effectuent leur cycle de vie.

Les réservoirs de la sous-trame boisée

Même si les boisements sont peu présents sur le territoire et sont de faible superficie, La sous-trame boisée a été prise en compte. Elle est constituée des éléments suivants issus de la BD Topo 2017 :

- Les forêts ouvertes
- Les forêts fermées de feuillus
- Les forêts fermées de conifères
- Les forêts fermées mixtes

La sous-trame boisée est constituée d'espaces boisés denses et d'une superficie minimale. Les **réservoirs de biodiversité boisés** sont établis selon le critère suivant :

Bois = formation végétale ligneuse de petite surface

Mailles avec une occupation du sol de type boisé > 80 % **et** sur une superficie d'un seul tenant > 10 ha

Les mailles de réservoir boisé ont été sélectionnées pour une couverture boisée supérieure à 80% afin de conserver des milieux hautement végétalisés. Une superficie minimale de 10 ha a été choisie car les espaces boisés sont peu nombreux sur le territoire de Coutances mer et bocage, mais une surface minimale est tout de même nécessaire pour pouvoir caractériser un boisement, et pour que des espèces s'y développent.

Les réservoirs de la sous-trame littorale

Les paysages littoraux à l'interface entre milieux marins et milieux terrestres constituent des espaces de transition qui créent une continuité transversale entre ces deux domaines.

La fonctionnalité écologique du littoral est un peu particulière puisqu'il y est retrouvé de multiples habitats, parfois très différents : milieux secs (dunes, pelouses littorales), humides (pré salés), rocheux (estrans, falaises), … Ces différences forment des discontinuités naturelles qui peuvent être accentuées si certains milieux sont dégradés, créant ainsi une mosaïque de milieux dans des états de conservation très hétérogènes.

La sous-trame littorale du territoire est ainsi composée de 2 sous-trames :

- Sableuse = dunes, plages, pelouses rases
- Humide = estuaire, havres, vasières, marais et prés salés

Ces sous-trames sont identifiées grâce aux données suivantes :

- Les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral (cf. paragraphe 4. I. 4.)
- Les espaces de dunes, les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation, les feuillus sur dunes, les forêts, les landes sur dunes, les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, les prairies naturelles permanentes, les surfaces en eau et les zones humides maritimes, éléments retrouvés sur Géolittoral. LittoMOS permet de cartographier les éléments de la sous-trame littorale grâce à la cartographie des zones intertidales, des plages, dunes et étendues de sable, des estuaires, des mers et océans et des lagunes littorales.

Les **réservoirs de biodiversité littoraux** sont ainsi analysés selon les critères suivants :

Sableux = dunes, plages, pelouses rases

Critère 1 : zonages environnementaux suivants :
- ZNIEFF I : Dunes de Gouville-sur-Mer + Dunes de Lingreville + Dunes et marais d'Annoville + La pointe d'Agon + La pointe de Montmartin
- Natura 2000 : Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou
- ENS : Les dunes d'Annoville et de Gouville-sur-Mer
- Conservatoire du littoral : Pointe d'Agon + Dunes et marais d'Annoville

Critère 2 : mailles avec une occupation du sol de type dunes, espaces ouverts sans ou avec peu de végétation, feuillus sur dunes, forêts, landes sur dunes, milieux à végétation arbustive et/ou herbacée ou prairies naturelles permanentes > 50 %, selon Géolittoral

PROJET

Humide = estuaire, havre, vasière, marais et prés salés

Critère 1 : zonages environnementaux suivants :
- ZNIEFF I : Estuaire de la Sienne + Estuaire de la Vanlée + Havre de Blainville-sur-Mer + Havre de Geffosses
- ZNIEFF II : Havre de la Vanlée + Havre de Regnéville
- Natura 2000 : Havre de la Sienne
- Conservatoire littoral : Havre de la Vanlée

Critère 2 : mailles avec une occupation du sol de type prairies humides, surfaces en eau ou zones humides maritimes > 50 %, selon Géolittoral

Un seuil de 50% a été mis en place pour sélectionner les mailles de la sous-trame littorale. En effet, les milieux littoraux doivent être considérés, car ils accueillent une faune et une flore singulière. Ainsi, le seuil de 50% permet leur prise en compte.

Les réservoirs de la sous-trame humide

La sous-trame humide est composée des zones humides du territoire. Une zone humide est un terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. . LLa sous-trame humide a été identifiée sur la base des ones humides localisées par la DREAL en 2018.

Les **réservoirs de biodiversité humides** sont identifiés par les critères suivants :

Zones humides = prairies humides, landes humides, tourbières, eaux douces stagnantes

Critère 1 : zonages environnementaux suivants :
- ZNIEFF I : Landes de Muneville-le-Bingard
- ZNIEFF II : Landes de Lessay et Vallée de l'Ay
- Natura 2000 : Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay
- ENS : Les prairies de la Sienne

Critère 2 : mailles avec une occupation du sol de type zone humide > 80 % **et** dans un regroupement > 5 ha (même si elles sont au sein de zonages attribués à d'autres sous-trames)

Une occupation du sol de type humide supérieure à 80% est nécessaire pour ne conserver que des espaces hautement caractéristiques des zones humides dans les réservoirs de la sous-trame humide. Avec un pourcentage inférieur, les milieux terrestres seraient trop importants. La surface minimale de 5 ha permet de caractériser des **espaces** de milieux humides, où des espèces peuvent effectuer leur cycle de vie.

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques doivent également être identifiés. Constituant un ensemble cohérent formant les corridors paysagers sur Coutances mer et bocage, et pour en faciliter l'analyse, les corridors boisés, bocagers et humides ont été réunis dans un même groupe : une matrice bocagère. En parallèle, en ce concerne ces corridors et les corridors littoraux, une distinction a été faite entre corridors écologiques à maintenir et corridors écologiques à renforcer.

Les données utilisées pour constituer la matrice bocagère sont les suivantes :

- Les linéaires de haies recensées en 2014 par le service environnement de la communauté de communes
- Les espaces forestiers de Corine Land Cover 2012
- Les prairies temporaires et permanentes du Registre Parcellaire Graphique 2016 (Géoportail)

PROJET

- Les zones humides localisées par la DREAL en 2018
- Les mares, inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie Ouest depuis 2015

Ainsi, les corridors ont été définis selon les critères suivants :

Corridors	Eléments constituants les corridors
Matrice bocagère	**A maintenir** **Critère 1** : mailles avec un linéaire de haies < 120 ml/ha **et** avec une couverture cumulée de milieux naturels (prairies permanentes, prairies temporaires, boisements et zones humides) égale à 100 % **et** non isolées **Critère 2** : mailles avec une occupation du sol de type boisé entre 50 et 80 % **et** non isolées
	A renforcer Entre les réservoirs boisés et bocagers isolés
Littoraux	**A maintenir** Continuité en pas japonais du fait de la disposition des éléments, en mosaïque
	A renforcer Entre les réservoirs littoraux disjoints par les zones urbaines

Pour la matrice bocagère, la prise en compte des mailles avec un linéaire de haies inférieur à 120 m-l/ha permet de distinguer les corridors des réservoirs. La couverture cumulée de milieux naturels égale à 100% sélectionne ainsi des mailles entièrement végétalisées et propices au déplacement des espèces. Les mailles de type boisée (occupation du sol entre 50 et 80%) permettent de faire la distinction entre corridors et réservoirs, tout en conservant une part végétalisée importante. **Enfin, la non-sélection des mailles isolées favorise la création de corridors linéaires.**

Concernant les corridors littoraux, les continuités sont qualifiées de pas japonais, car ces espaces sont peu nombreux et mités par des zones urbanisées. Des corridors à renforcer sont ainsi identifiés sur la représentation cartographique.

Au total, 3 corridors littoraux à renforcer et 5 corridors bocagers à renforcer ont été identifiés. Les corridors littoraux sont représentés en noir sur la carte et les corridors bocagers en orange. Ils ont été choisis sur la base des caractéristiques suivantes :

Corridor	Enjeu identifié
1	Bocage peu dense et infrastructure routière
2	Bocage peu dense et proximité du tissu urbain (Coutances)
3	Voie ferrée et proximité du tissu urbain
4	Bocage peu dense et infrastructure routière
5	Bocage peu dense et voie ferrée
1	Tissu urbain dense (Agon-Coutainville) et infrastructure routière
2	Espaces littoraux moindres et infrastructure routière
3	Tissu urbain dense (Hauteville-sur-Mer) et infrastructure routière

La sous-trame aquatique

La sous-trame aquatique est composée de l'ensemble des cours d'eau du territoire et aucune distinction n'a été faite entre réservoirs et corridors. En effet, les cours d'eau forment le réseau hydrographique et il parait complexe de déterminer qu'un cours d'eau soit plutôt corridor que réservoir et inversement.

Cette sous-trame a ainsi été identifiée sur la base des données suivantes :

- Les cours d'eau identifiés dans le SRCE de Basse-Normandie (2014)
- Les cours d'eau identifiés par la BD Topo 2017

Cours d'eau = eau courante circulant à travers un canal fixe

Critère 1 : zonages environnementaux suivants :
- ZNIEFF I : L'Airou et ses affluents + La Sienne et ses principaux affluents-frayères
- APB : La Sienne et ses affluents

Critère 2 : cours d'eau du SRCE de Basse Normandie

Critère 3 : cours d'eau de la BD Topo 2017

= **tous les cours d'eau**

Les discontinuités écologiques

Les discontinuités écologiques ont été identifiées sur le territoire. Ce sont des éléments qui interrompent les continuités écologiques et doivent être limités. Ces discontinuités ont été classées en 3 catégories :

1. Des discontinuités aériennes : les éoliennes, les pylônes et lignes électriques
2. Des discontinuités aquatiques : les obstacles à l'écoulement et les barrages
3. Des discontinuités terrestres : les réseaux de communication, les carrières en activité et le tissu urbain

Ces éléments prennent ainsi en compte la fragmentation des 3 compartiments : l'eau, le sol et l'air.

La Trame Verte et Bleue intercommunale

Les réservoirs ont été identifiés pour les sous-trames boisée, bocagère, littorale et humide. Pour les réservoirs bocagers, boisés et humides, des zones tampon de 100 m ont été appliquées sur le carroyage pour obtenir une version schématique. Les corridors associés, à maintenir, ont également été représentés, avec des zones tampon de 30 m appliquées sur le carroyage. La sous-trame aquatique a ensuite été ajoutée grâce au linéaire des cours d'eau. Les discontinuités écologiques ont également été représentées. Enfin les corridors à renforcer ont été identifiés manuellement et représentés par des flèches en pointillés, au niveau des zones à faible continuité, entre espaces de réservoirs importants. Ces corridors ont été tracés pour la sous-trame littorale et pour la sous-trame bocagère (associée aux boisements et aux zones humides). **Chaque élément de la trame a constitué une couche de données cartographiques. A l'aide d'un système d'information géographique, ces couches ont été superposées pour aboutir à une représentation de la Trame Verte et Bleue intercommunale de Coutances mer et bocage, présentée ci-après**.

PROJET

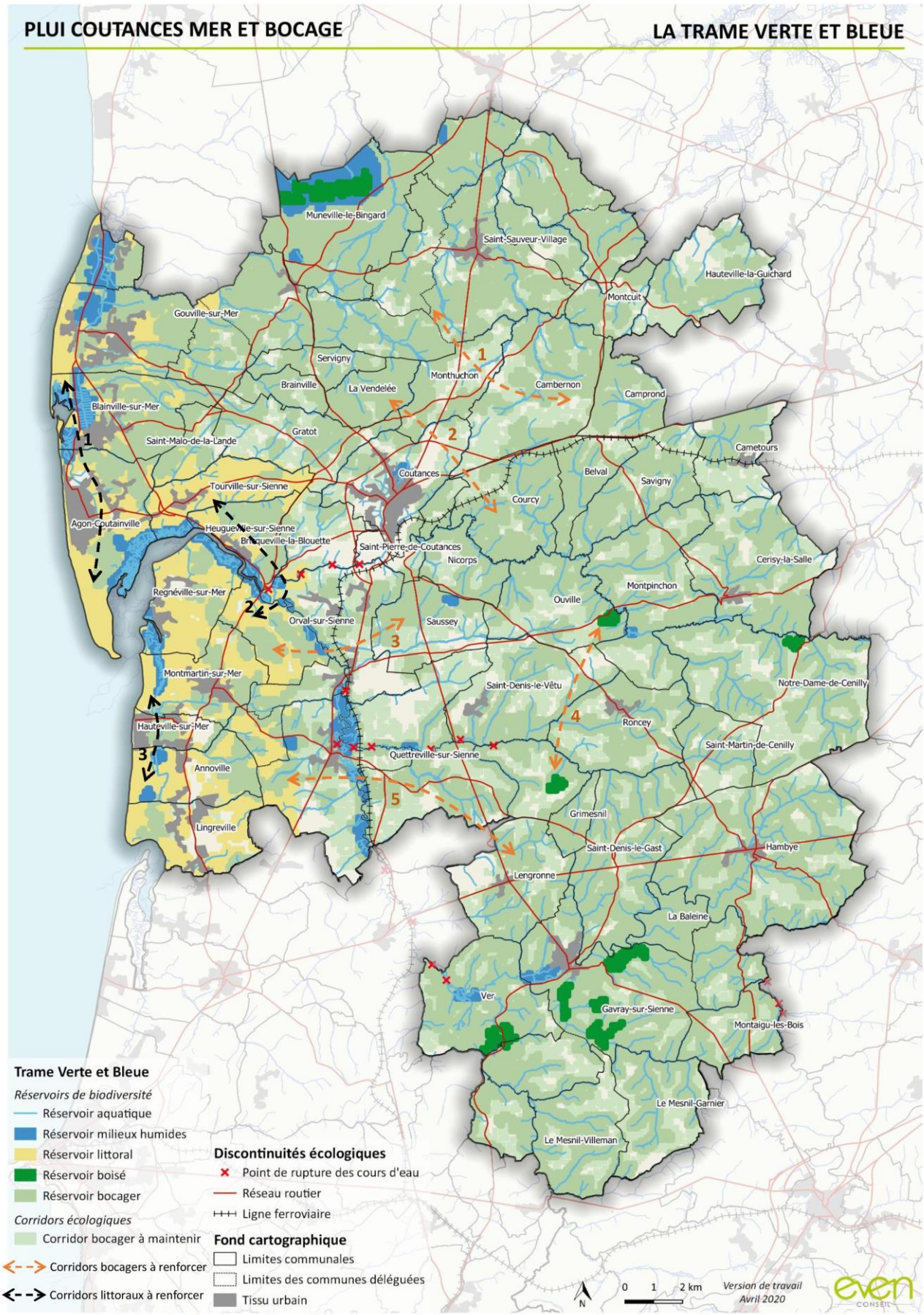
PLUI COUTANCES MER ET BOCAGE
LA TRAME VERTE ET BLEUE
Muneville-le-Bingard
Saint-Sauveur-Village
Hauteville-la-Guichard
Montcuit
Gouville-sur-Mer
Servigny
Monthuchon
Cambernon
Camprond
Brainville
La Vendelée
Blainville-sur-Mer
Gratot
Saint-Malo-de-la-Lande
Cametours
Coutances
Belval
Savigny
Tourville-sur-Sienne
Courcy
Agon-Coutainville
Heugueville-sur-Sienne
Bricqueville-la-Blouette
Saint-Pierre-de-Coutances
Nicorps
Cerisy-la-Salle
Montpinchon
Regnéville-sur-Mer
Ouville
Orval-sur-Sienne
Saussey
Montmartin-sur-Mer
Saint-Denis-le-Vêtu
Notre-Dame-de-Cenilly
Roncey
Hauteville-sur-Mer
Saint-Martin-de-Cenilly
Quettreville-sur-Sienne
Annoville
Grimesnil
Lingreville
Saint-Denis-le-Gast
Hambye
Lengronne
La Baleine
Ver
Gavray-sur-Sienne
Montaigu-les-Bois
Le Mesnil-Garnier
Le Mesnil-Villeman
Trame Verte et Bleue
Réservoirs de biodiversité
Réservoir aquatique
Réservoir milieux humides
Réservoir littoral
Réservoir boisé
Réservoir bocager
Corridors écologiques
Corridor bocager à maintenir
Corridors bocagers à renforcer
Corridors littoraux à renforcer
Discontinuités écologiques
Point de rupture des cours d'eau
Réseau routier
Ligne ferroviaire
Fond cartographique
Limites communales
Limites des communes déléguées
Tissu urbain
N
0 1 2 km
Version de travail
Avril 2020

Quelles sensibilités identifiées à l'échelle du territoire ?

Les enjeux identifiés par les SAGE

Trois SAGE couvrent le territoire de Coutances mer et bocage ;

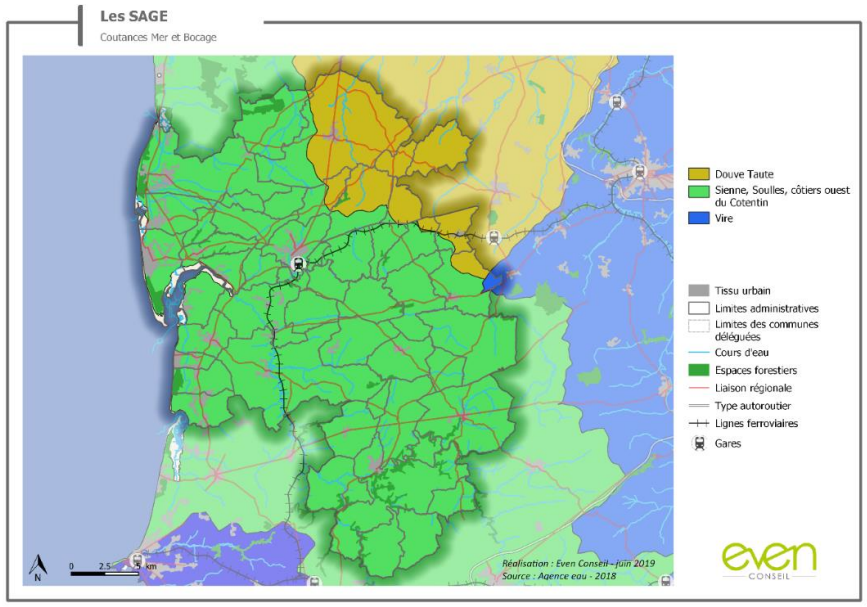

La Vire (sur une portion de la commune de Cerisy-la-Salle) :

Le SAGE de la Vire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 6 mai 2019. Il s'étend sur 1570 km² et correspond à l'ensemble du bassin hydrographique de la Vire. Il s'étend depuis ses deux sources situées dans le bocage normand au pied de la colline de Saint-Sauveur-de-Chaulieu jusqu'à son exutoire en baie des Veys.

Le SAGE a identifié plusieurs enjeux pour le territoire lié:

- Aux risques littoraux,
- À la qualité des masses d'eau souterraines,
- À la qualité des masses d'eau de surface,
- Aux inondations,
- Aux étiages,
- Aux milieux aquatiques,
- Aux usages,
- À la connaissance et à la gouvernance,
- …

Siennes, Soulles, côtiers ouest du Cotentin :

Localisé sur la côte ouest du Cotentin, le SAGE couvre une importante façade littorale d'environ 90 km de long. Il couvre la Côte des havres avec une succession de 8 havres. Autour de Lessay, un vaste plateau s'étend, ponctué de landes où les pentes sont très faibles.

Le territoire présente un réseau hydrographique très développé et est drainé par de nombreux fleuves côtiers. La Siennes, la Soulles, l'Airou et l'Ay font partie des principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE a identifié 4 enjeux :

- Qualité des eaux avec une zone à enjeux forts qui est celle de la production conchylicole
- Gestion quantitative (besoins et ressources)
- Exposition aux risques naturels qui est une forte problématique sur le territoire (inondations, submersions marines, érosion du littoral)
- Qualité des milieux (hydromorphologie des cours d'eau et continuités écologiques, zones humides)

Douve Taute :

Le périmètre du SAGE Douve-Taute couvre les bassins versants des fleuves de la Douve et de la Taute ainsi que les rivières de la Côte Est de la Manche. Le paysage est constitué d'eau

PROJET

et de bocage où cours d'eau et zones humides de marais se mêlent pour former une richesse remarquable de milieux et d'espèces aquatiques. Le territoire est majoritairement rural, tourné vers l'agriculture avec un élevage bovin prédominant.

Le SAGE a identifié 6 enjeux :

- Gouvernance et organisation de la maitrise d'ouvrage
- Amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux en vue d'atteindre le bon état sur ses masses d'eau
- Amélioration de la qualité des eaux littorales et l'absence de risques sanitaires (activité conchylicole)
- Qualité des milieux aquatiques avec l'atteinte du bon état écologique pour ses masses d'eau
- Maintien du bon état quantitatif des eaux souterraines et de la qualité des milieux
- Définition d'une stratégie de gestion du littoral face au risque de submersion marine et la limitation des phénomènes d'inondation par débordement des cours d'eau et le ruissellement des eaux pluviales.

L'eau potable : gestion, distribution et qualité

La structure productrice :

La desserte en eau potable du département de la Manche est réalisée à partir de 280 points d'eau d'origine souterraine alimentant près de 60% de la population et les 20% des captages d'eau superficielle représentent un peu plus de 40% de la production globale.

La majorité des points d'eau se situent sur des roches et/ou terrains de socle ancien, notamment dans le Sud Manche et le Cotentin, où les débits sont plutôt limités.

Actuellement, il existe le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. Ses compétences s'inscrivent en complément des actions menées par les collectivités assurant la production et/ou la distribution d'eau potable. Chaque collectivité productrice ou distributrice peut bénéficier de son adhésion pour mener à bien ses projets, protéger sa ressource et sécuriser sa production d'eau potable.

Le Syndicat Départemental est responsable de l'établissement du schéma départemental d'alimentation en eau potable du département.

Le territoire compte un principal syndicat de production d'eau potable qui n'a qu'une seule vocation, la production, et qui n'exploite que les aquifères de l'Isthme et du Cotentin.

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche (SYMPEC) utilise une ressource d'origine souterraine (le bassin aquifère de Sainteny Marchésieux). Elle est abondante et de bonne qualité ;. Il s'agit de la plus grande réserve en eau souterraine du département de la Manche. Elle est recouverte en grande partie du marais.

Les structures distributrices :

La distribution de l'eau potable est assurée par différents organismes selon les communes déléguées de Coutances mer et bocage. Le syndicat le plus important est le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche qui assure la distribution de l'eau potable pour **37 communes (Agon-Coutainville, Annoville, Belval, Cambernon, Cametours, Camprond, Courcy, Gavray-sur-Sienne, Grimesnil, Hambye, Hauteville-la-Guichard, Hauteville-sur-Mer, La Baleine, Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Villeman, Lengronne, Lingreville, Montaigu-les-Bois, Montcuit, Monthuchon, Montmartin-sur-Mer, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Nicorps, Notre-Dame-de-Cenilly, Orval sur Sienne, Ouville, Quettreville-sur-Sienne, Regnéville-sur-Mer, Roncey, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Denis-le-Vêtu, Saint-Martin-de-Cenilly, Saint-Sauveur-Villages, Saussey, Savigny et Ver).**

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de Saint-Malo de la Lande distribue de l'eau potable sur 11 communes (Blainville-sur-mer, Brainville, Bricqueville-la-Blouette, Coutances, Gouville-sur-Mer, Gratot, Heugueville-sur-Sienne, La Vendelée, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Sauveur-Villages, Tourville-sur-Sienne).

La commune déléguée de Cerisy-la-Salle assure la distribution de l'eau pour sa commune en régie. Il en est de même pour la commune **déléguée de Coutances** et pour celle de Saint-Pierre de Coutances.

Enfin, l'eau potable est distribuée par le SIAEP de la région de la Haye-Pesnel pour **la commune déléguée de Gavray**.

Les captages en eau potable du territoire :

PROJET

Le territoire possède 26 captables d'eau potable (tableau ci-dessous) dont 24 ont fait l'objet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Nom	Type	DUP	Commune	Debit (m^3/j)	Ressource
Le Moulin Foulon F1	Forage	19/01/2001	ANCTEVILLE	300	Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers
Les Rebressonières S3	Source	01/10/2009	CERISY LA SALLE	80	Socle du bassin versant de la Sienne
Les Rebressonières S4	Source	01/10/2009	CERISY LA SALLE	80	Socle du bassin versant de la Sienne
Les Rebressonières S5	Source	01/10/2009	CERISY LA SALLE	80	Socle du bassin versant de la Sienne
Les Rebressonières FES1	Forage d'essai	01/10/2009	CERISY LA SALLE	160	Socle du bassin versant de la Sienne
Les Rebressonières S2	Source	01/10/2009	CERISY LA SALLE	80	Socle du bassin versant de la Sienne
Rivières Soulles – Pt de Soulles	Captage au fil de l'eau		COUTANCES	500	La Soulles de sa source au confluent de la Sienne (exclu)
F1 Leclerc	Forage d'essai		COUTANCES	50	Socle du bassin versant de la Sienne
La Jannière Carrée F2	Forage	07/02/2013	GAVRAY	200	Socle du bassin versant de la Sienne
La Lande Martin F1	Forage	07/02/2013	GAVRAY	300	Socle du bassin versant de la Sienne
Le Bas Manoir F1	Source	19/01/2001	LA VENDELEE	300	Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers
La Roseraie S1	Source	19/01/2001	LA VENDELEE	300	Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers
La Fontaine Nigi F2	Forage	19/01/2001	LA VENDELEE	500	Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers
La Hogue P4	Puits	14/02/2005	NOTRE DAME DE CENILLY	90	Socle du bassin versant de la Sienne
Rivière la Sienne – la Lande	Captage au fil de l'eau	08/09/1978	QUETTREVILLE SUR SIENNE	3500	La Sienne du confluent de l'Airou (exclu) au confluent de la Soulles (exclu)
La Hogue P2	Puits	14/02/2005	RONCEY	90	Socle du bassin versant de la Sienne
La Hogue F1	Forage	14/02/2005	RONCEY	300	Socle du bassin versant de la Sienne
La Hogue F2	Forage	14/02/2005	RONCEY	300	Socle du bassin versant de la Sienne

PROJET

NOM	TYPE	DUP	COMMUNE	DEBIT (M^3/J)	RESSOURCE
La Hogue P1	Puits	14/02/2005	RONCEY	90	Socle du bassin versant de la Sienne
Le Mesnil S1	Source	22/05/2001	SAINT DENIS LE VETU	70	Socle du bassin versant de la Sienne
La Croix Firaille S1	Source	22/05/2001	SAINT DENIS LE VETU	25	Socle du bassin versant de la Sienne
La Croix Firaille F1	Source	22/05/2001	SAINT DENIS LE VETU	240	Socle du bassin versant de la Sienne
Rivière la Taute – Grand Moulin	Captage au fil de l'eau	19/08/2004	SAINT SAUVEUR LENDELIN	2400	La Taute de sa source au confluent de la Terrette (exclu)
Carrière de la Buissonnière	Prise d'eau dans une retenue	19/08/2004	SAINT SAUVEUR LENDELIN	2000	La Taute de sa source au confluent de la Terrette (exclu)
Rivière la Sienne - Ver	Captage au fil de l'eau	22/11/2013	VER	3000	L'Airou de sa source au confluent de la Sienne (exclu)
Rivière l'Airou – le Manoir	Captage au fil de l'eau	22/11/2013	VER	3500	L'Airou de sa source au confluent de la Sienne (exclu)

Les périmètres de protection :

Un Périmètre de Protection des Captages (PPC) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels pour Déclaration d'Utilité Publique.

PROJET

Bloc-diagramme présentant les différents périmètres de protection applicables autour d'un captage :

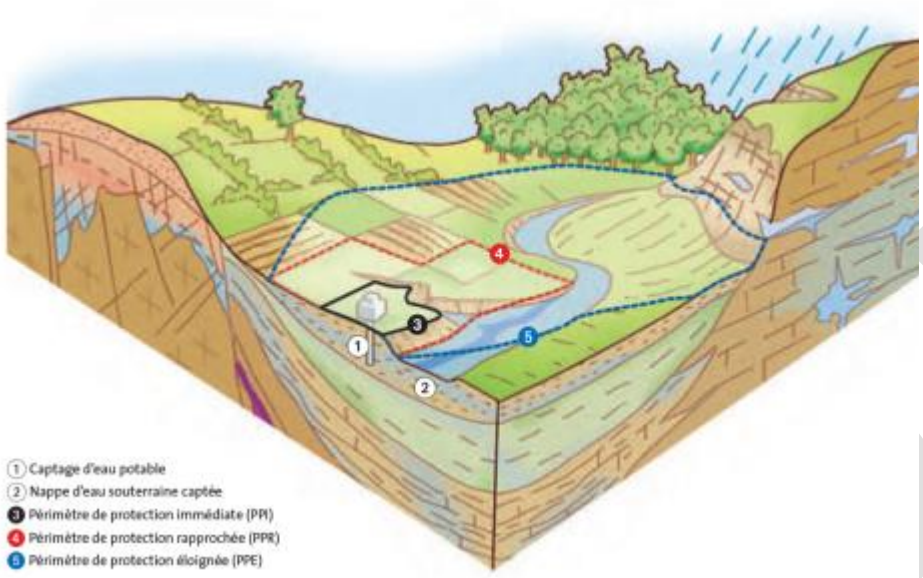

Source : SIGES Seine-Normandie

Pour protéger la ressource, la réglementation instaure des périmètres de protection : le périmètre de protection immédiate (PPI), le périmètre de protection rapprochées (PPR) et le périmètre de protection éloignée (PPE) (détaillés sur la figue ci-dessous).

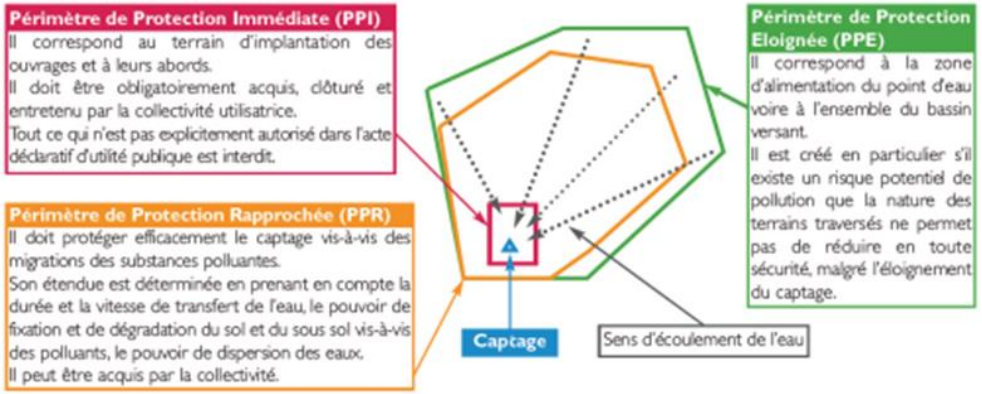

Source : ARS Loire

La qualité de l'eau potable

En 2017, dans la Manche, 99,5% des habitants ont été alimentés par une eau potable conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PROJET

Un état des masses d'eau qui pousse à la vigilance

Les données datent de 2015 et sont issues de la base de données Cartograph' (Eau France)

Les masses d'eau souterraine :

Il y a trois masses d'eau souterraine sur le territoire (tableau ci-dessous). Celle du bassin versant des cours d'eau côtiers présente un état chimique médiocre.

MASSE D'EAU SOUTERRAINE	ETAT CHIMIQUE	ETAT QUANTITATIF	OBJECTIF
Socle du bassin versant de la Sienne	Bon	Bon	2027
Socle du bassin versant de la Douve et de la Vire	Bon	Bon	2015
Socle du bassin versant des cours d'eau côtiers	Médiocre	Bon	2015

Les masses d'eau superficielles :

L'état chimique et écologique de quelques cours d'eau du territoire sont repris dans le tableau suivant. La liste n'est pas exhaustive :

MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	ETAT CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE	OBJECTIF
La Sienne du confluent de l'Airou (exclu) au confluent de la Soulles (exclu)	Bon	Bon	2015
La Soulles de sa source au confluent de la Sienne (exclu)	ND	Bon	2015
La Siame	ND	Moyen	2021
Ruisseau de Gidron	ND	Moyen	2021

La Siame, qui présente un état écologique moyen se jette dans le Havre de Régneville, de même que la Sienne et la Soulles, qui eux sont en bon état écologique.

De plus, le Ruisseau de Gidron présente un état écologique moyen en 2015, il se jette dans le Havre de Blainville-sur-Mer.

La qualité des eaux des havres est affectée par la qualité écologique et chimique des cours d'eau qui s'y déversent.

PROJET

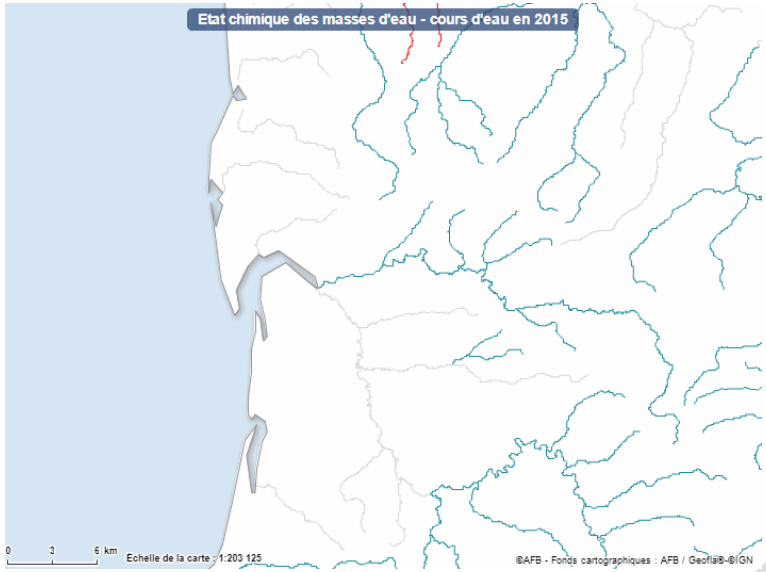

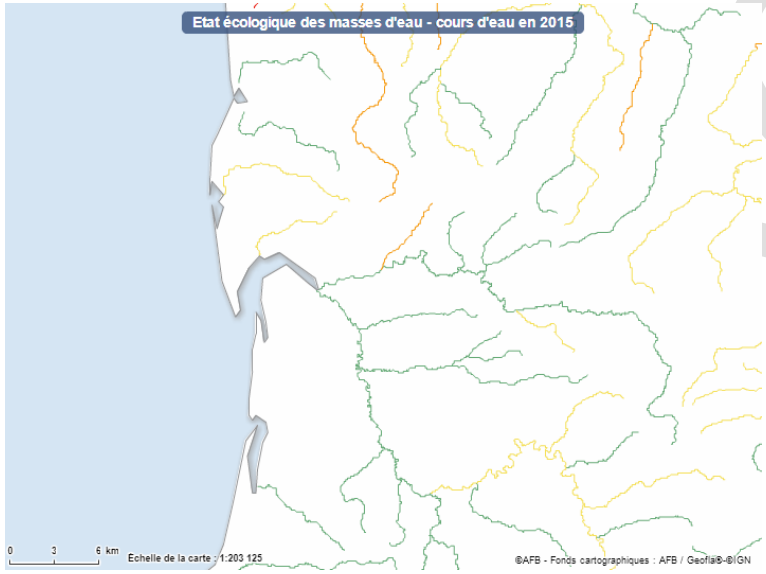

Source : Cartograph'2015

Les masses d'eau côtières :

MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	ETAT CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE	OBJECTIF
Ouest Cotentin	Bon	Moyen	2015 (non atteint)

Source : Cartograph'

La qualité microbiologique n'entre pas dans la caractérisation du bon état au sens de la Directive Cadre de l'Eau mais elle a un impact sur la satisfaction des usages littoraux : conchyliculture, pêche à pied professionnelle et de loisirs, baignade et activités nautiques au sens large. De manière générale, les sources de pollutions microbiologiques sont les suivantes : assainissement collectif et non collectif, rejet des eaux pluviales, activités agricoles (culture, élevage, …), …

Les eaux de baignade :

12 plages de Coutances mer et bocage font l'objet de mesures concernant la qualité des eaux afin de prévenir les risques pour la santé des baigneurs. Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaitre les impacts de divers rejets éventuels situés à l'amont du site et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements liés à l'assainissement des eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillés, etc., qui influenceraient la qualité de l'eau du site de baignade. Les connaissances ainsi acquises peuvent fournir une aide à la décision aux collectivités locales afin d'améliorer la maitrise des causes des pollutions notamment par la gestion des eaux usées domestiques.

L'ensemble des eaux de baignade des différentes plages du territoire présentait une qualité bonne (8) à excellente (3) en 2018.

La plage située au niveau de la Pointe d'Agon présente une qualité insuffisante depuis 2016. En 2015, la qualité était considérée comme suffisante, elle s'est donc vue dégradée au cours des années. En effet, la plage se situe au niveau de l'embouchure du havre de Régneville qui subit un lessivage important de son bassin versant par temps de pluie. De plus, lors des grandes marées, la qualité des écoulements est affectée par la submersion des herbus (pâturés par les moutons) ainsi que par la remise en suspension des sédiments accumulés dans les zones estuariennes.

PROJET

Les raisons de cette basse qualité ne sont pas toutes connues mais la plage a été également interdite à la baignade au cours de l'été 2019 pour l'état microbiologique des eaux.

Qualité des eaux de baignade :

NOM	COMMUNE	2018	2017	2016	2015
Face au CD 220	Lingreville	Bon	Bon	Suffisant	Suffisant
Face au CD 537	Annoville	Bon	Suffisant	Bon	Bon
Face à l'école de voile	Hauteville-sur-Mer	Bon	Suffisant	Suffisant	Suffisant
Face à l'ancien camping	Hauteville-sur-Mer	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant
La pointe d'Agon	Agon-Coutainville	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Suffisant
Face à l'école de voile	Agon-Coutainville	Bon	Bon	Bon	Bon
Le Passous	Agon-Coutainville	Bon	Excellent	Excellent	Excellent
Centre	Agon-Coutainville	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Face au CD 244	Blainville-sur-Mer	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Gonneville	Blainville-sur-Mer	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Face au CD 268	Gouville-sur-Mer	Bon	Excellent	Bon	Bon
Face RD 74	Gouville-sur-Mer	Bon	Bon	Bon	Bon

Source : Bilan de la qualité des eaux de baignade réalisé par l'ARS

Etat des eaux de baignade en 2018 :

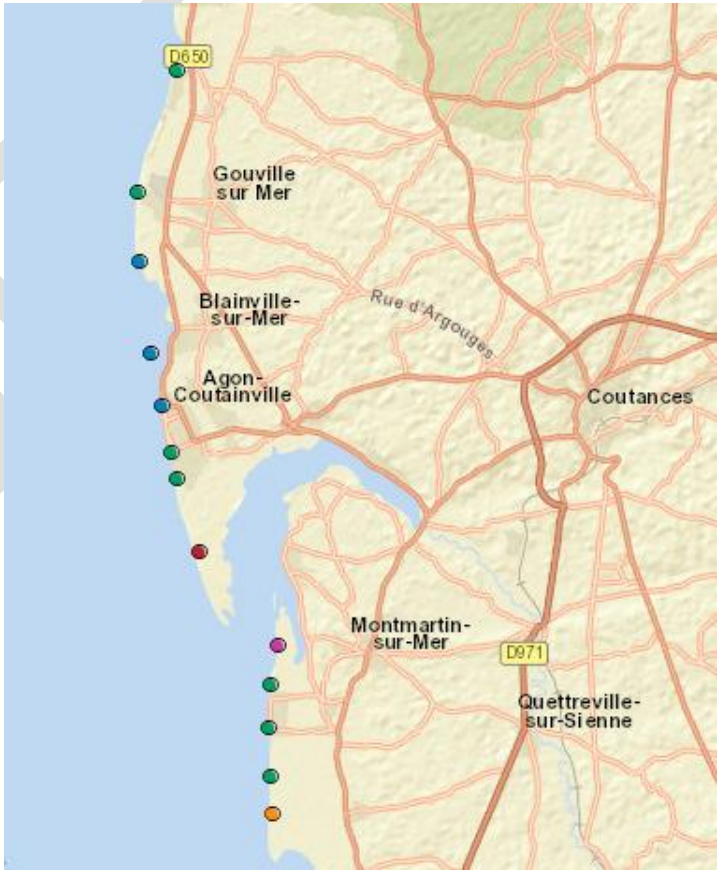

Source : Eaux de baignade. Gouv

La gestion des eaux usées

L'assainissement collectif

Les données sont issues du portail de l'assainissement collectif et datent de 2017.

33 stations d'épuration sont présentes sur le territoire.

La plus ancienne a été mise en place sur le territoire en 1981. Les stations d'épuration ont été mises en service en moyenne en 2001 ce qui interroge la capacité, la mise aux normes et l'adaptation des procédées du parc épuratoire. Il a une capacité totale épuratoire de 96 993 EH et possède actuellement une charge maximale en entrée de 52 786 EH.

Deux stations fonctionnent au-dessus de leur capacité de traitement : la station de Coutances est à 103% et celle de Gavray à 141%. De même, deux stations doivent traiter un débit entrant quotidien supérieur à ce qu'elles sont effectivement en mesure de traiter : la station de Coutances qui est à 103% et celle de Gouville-sur-Mer à 104%.

Ainsi, des eaux non traitées peuvent être rejetées dans le milieu naturel, notamment à Coutances où le milieu naturel de déversement est la Soulles. La qualité du cours d'eau et des eaux littorales est de fait directement influencée par les rejets de la station d'épuration, la Soulles se déversant dans le havre de Régneville sur mer

La station d'épuration n'est pas conforme en équipement ni en performance en 2017.

PERIODE DE CONSTRUCTION	NOMBRE DE STATIONS	STATION EN CAPACITE >80% ET <100%	STATION EN SURCAPACITE	CONFORMITE EQUIPEMENT	CONFORMITE PERFORMANCE
Avant 1990	6	1	1	3	3
1990-2000	7	1	0	7	7
2000-2010	12	0	1	12	12
Après 2010	8	3	0	8	8

L'assainissement non collectif

Coutances mer et bocage est compétente en matière de service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont la mission principale consiste à la vérification du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs chez les particuliers, notamment lors des constructions nouvelles d'habitations individuelles.

D'après les services Eau France, 80,3% des dispositifs d'assainissement non collectif étaient considérés comme conformes en 2018 (indicateur P301.3).

L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. C'est le ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Informations relatives à l'assainissement de l'eau sur la communauté de communes de Coutances mer et bocage.

PROJET

Exploitant	Commune	Commune desservies	Mise en service	Capacite nominale (EH)	Charge max en entree (EH)	Conf. Capacite	Debit de ref (m3/j)	Debit entrant moyen (m3/j)	Conf. Debit	Traitement filiere eau	Milieu recepteur	Boues (tMS/an)	Conf. Equipement	Conf. Performance
SAUR	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Heugueville-sur-Sienne,Tourville-sur-Sienne	2003	35300	11246	32%	6720	1245	19%	Boue activée	Côtiers	124	Oui	Oui
Cambernon	Cambernon	Cambernon	1993	150	100	67%	-	-	-	Lagunage naturel	Taute	-	Oui	Oui
Cambernon	Cambernon (Aubrière)	-	2014	80	60	75%	12	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Camprond	Camprond	Camprond	2011	160	130	81%	-	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Camprond	Camprond (Huby)	Camprond	2011	160	90	56%	-	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Véolia	Cerisy-la-Salle	Cerisy-la-Salle	1996	900	660	73%	135	-	-	Boue activée	Soulles	4,7	Oui	Oui
Courcy	Courcy	Courcy	1999	230	190	83%	-	-	-	Lagunage naturel	Soulles	-	Oui	Oui
Coutances	Coutances	Coutances, Bricqueville-la-Blouette, Saint-Pierre-de-Coutances	1989	20000	20580	103%	2200	2260	103%	Boue activée	Soulles	314,29	Non	Non
Société de travaux gestion et services	Gavray	Gavray	2006	1630	2303	141%	360	201	56%	Boue activée	Sienne	31,1	Oui	Oui
Le Mesnil-Rogues	Le Mesnil-Rogues	Le Mesnil-Rogues	1993	150	62	41%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui
Sourdeval-les-Bois	Sourdeval-les-Bois	Sourdeval-les-Bois	2008	100	50	50%	-	-	-	Filtres plantés	Sienne	-	Oui	Oui
Gouville-sur-Mer	Gouville-sur-Mer	Gouville-sur-Mer	2008	4500	3400	76%	680	708	104%	Boue activée	Littoral	41,3	Oui	Oui
SAUR	Gratot	Gratot	2009	400	150	38%	-	-	-	Filtres plantés	Siame	-	Oui	Oui
Hambye	Hambye	Hambye	1985	750	620	83%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui

PROJET

Exploitant	Commune	Commune desservies	Mise en service	Capacite nominale (EH)	Charge max en entree (EH)	Conf. Capacite	Debit de ref (m3/j)	Debit entrant moyen (m3/j)	Conf. Debit	Traitement filiere eau	Milieu recepteur	Boues (tMS/an)	Conf. Equipement	Conf. Performance
Lengronne	Lengronne	Lengronne	2013	300	245	82%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui
SI traitement eaux usées	Montmartin-sur-Mer	Montmartin-sur-Mer, Annoville, Hauteville-sur-Mer, Lingreville	2005	21600	6206	29%	3240	838	26%	Boue activée	Littoral	122,6	Oui	Oui
Muneville-le-Bingard	Muneville-le-Bingard	Muneville-le-Bingard	2006	250	188	75%	-	-	-	Filtres plantés	Ay	-	Oui	Oui
Nicorps	Nicorps	Nicorps	1994	550	290	53%	83	-	-	Filtres plantés	Soulles	-	Oui	Oui
Notre-Dame-de-Cenilly	Notre-Dame-de-Cenilly	Notre-Dame-de-Cenilly	2009	500	300	60%	-	-	-	Lagunage naturel	Soulles	-	Oui	Oui
Orval	Orval	Orval	2011	845	700	83%	-	-	-	Lagunage naturel	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Quettreville-sur-Sienne	Quettreville-sur-Sienne	Quettreville-sur-Sienne, Trelly	1975	1990	1365	69%	408	204	50%	Boue activée	Sienne	16,5	Oui	Oui
Contrières	Contrières (RD76)	Contrières	2013	200	123	62%	30	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Contrières	Contrières (Pont Monceaux)	Contrières	2002	24	10	42%	-	-	-	Biofiltre	Sienne	-	Oui	Oui
Société de travaux gestion et services	Régneville-sur-Mer	Régneville-sur-Mer	1993	1600	940	59%	240	95	40%	Filtres plantés	Littoral	-	Oui	Oui
Société de travaux gestion et services	Régneville-sur-Mer (Urville)	Régneville-sur-Mer	2006	24	18	75%	-	-	-	Prétraitements	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
Roncey	Roncey	Roncey	2009	800	570	71%	120	-	-	Disques biologiques	Sienne	-	Oui	Oui
Saint-Denis-le-Gast	Saint-Denis-le-Gast	Saint-Denis-le-Gast	1987	350	220	63%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui

PROJET

Exploitant	Commune	Commune desservies	Mise en service	Capacite nominale (EH)	Charge max en entree (EH)	Conf. Capacite	Debit de ref (m3/j)	Debit entrant moyen (m3/j)	Conf. Debit	Traitement filiere eau	Milieu recepteur	Boues (tMS/an)	Conf. Equipement	Conf. Performance
SAUR	Saint-Malo-de-la-Lande	Saint-Malo-de-la-Lande, Blainville-sur-Mer	1998	600	420	70%	-	135	-	Lagunage naturel	Siame	28,3	Oui	Oui
Le Mesnilbus	Le Mesnilbus	Le Mesnilbus	2011	140	70	50%	21	-	-	Filtres plantés	Seine-Normandie	-	Oui	Oui
La Ronde-Haye	La Ronde-Haye	La Ronde-Haye	2012	60	40	67%	9	-	-	Disques biologiques	Seine-Normandie	0,2	Oui	Oui
Saint-Sauveur-Lendelin	Saint-Sauveur-Lendelin	Saint-Sauveur-Lendelin	1981	1950	1090	56%	428	-	-	Boue activée	Taute	9,3	Oui	Oui
Saussey	Saussey	Saussey	2004	400	290	73%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui
Ver	Ver	Ver	1989	300	60	20%	-	-	-	Lagunage naturel	Sienne	-	Oui	Oui

PROJET

Informations relatif à l'assainissement EPCI Coutances Mer et Bocage

Année : 2018

C = Conforme = Non-conforme.

(chiffre) = pointe

Nom station	Cap. nominale (EH)	Charge entrante max. (EH)	Déversements à la step	DO réseau	Conformité National			Conformité LOCAL		Observations
					conf. ERU Equipement	conf. ERU Performance	conf. ERU réseau	conf. locale Performance	conf. locale réseau	
AGON COUTAINVILLE	35 300	11363	864m3, 2*	?	C	C	C	C	C	Réseau : Diagnostic nécessaire. Il existe des points de déversement sur le réseau : pas d'info ni sur les quantités collectées en amont ni sur les déversements existants. STEP : **Traitement du Pt peut être à envisager à moyen terme.**
MONTMARTIN-SUR-MER	21 600	7824	5 déversemts. Vtotal = 493 m3	Pas de points	C	C	C	NC	C	
COUTANCES	20 000	16229 (17343)	46 déversements. 21 956 m3 déversé, soit 2,6% des EU déversées	1 point équipé en 2019	NC	NC	NC	NC	NC	Beaucoup de déversements en entrée de STEP. Le réseau collectebeaucoup d'eaux claires parasites. Diagnostic fini : Nécessité de faire des réparations sur le réseau et de construire une nouvelle STEP.
GOUVILLE SUR MER / boues activées	4 500	4420	0 m3	Pas de points	C	C	C	C	C	
GAVRAY	1 630	3248	Pas de points	Pas de points : A1 existant et fermé	C	C	C	C	C	
QUETTREVILLE SUR SIENNE	1 990	1365 (2508 Autostep)	Pas de points		C	C	C	C	C	Surcharge organique (2508 EH) et hydraulique.
SAINT-SAUVEUR-LENDELIN	1 950	1095 (995 EH Autostep)	(0val.)		C	C	C	NC	C	NC perf. NGL et Pt. Suivi milieu fait : bon
REGNEVILLE-SUR-MER	1 600		-		C	C	C	C	C	
CERISY-LA-SALLE	900	660	4609 m3-25j.		C	C	C	C	C	
ORVAL/HYENVILLE	845	700			C	C	C	C	C	*Vigilance pour le nombre de raccordement au vu de la capacité nom (72 branchements prévu en2019).*
RONCEY/Nouvelle	800	550			C	C	C	C	C	
HAMBYE	750	620			C	C	C	C	C	
SAINT-MALO-DE-LA-LANDE	600	493			C	C	C	C	C	Beaucoup trop Eaux claires parasites.Diangostic :fait. Qq trous dans géomembranes : à surveiller.
NICORPS	550	290			C	C	C	C	C	*Projet de réhab géomembrane + filtre horizontale en aval LNAT*

NOTRE-DAME-DE-CENILLY	500	300			C	C	C	C	C	*Beaucoup d'eaux claires paraistes OU Débitmètre à revoir ?*
SERVIGNY	450	203			C	C	C	C	C	*Exploitation de la STEP insufisante*
GRATOT	400	150			C	C	C	C	C	
SAUSSEY	400	270			C	C	C	C	C	
SAINT-DENIS-LE-GAST	350	206			C	C	C	C	C	
LENGRONNE	300	245			C	C	C	C	C	
VER	300	60			C	C	C	C	C	*Lagune perméable (pas de rejet pendant 6 mois) : refaire étanchéité après prochain curage.*
MUNEVILLE-LE-BINGARD	250	200			C	C	C	C	C	
COURCY	230	190			C	C	C	C	C	
CONTRIERES/ RD76	200	123			ok					
CAMPROND/Huby	160	95			ok					
CAMPROND/La Chapelle	160	119			ok					
CAMBERNON	150	95			ok					
LE MESNIL-ROGUES	150	66			ok					
LE MESNILBUS	140	70			ok					
SOURDEVAL-LES-BOIS	100	50			ok					
CAMBERNON/Village Aubrière	80	60			ok					
VAUDRIMESNIL	60	27			ok					
CONTRIERES Pont Monceaux	24	15			ok					
Régneville Urville	24	22			ok					Raccordement préu à la STEP de Régneville sur Mer en 2019.

La gestion des déchets

La collecte des déchets est assurée par Coutances mer et bocage. Deux syndicats sont en charge de la gestion des déchets.

- Le Syndicat mixte du Point Fort Environnement

Ce syndicat traite les déchets de 5 EPCI adhérents : CA Saint-Lô Agglo, CC de la Baie du Cotentin, CC Villedieu Intercom, CC Côte Ouest Centre Manche et CC Coutances mer et bocage (5 682 habitants pour Coutances mer et bocage en 2017).

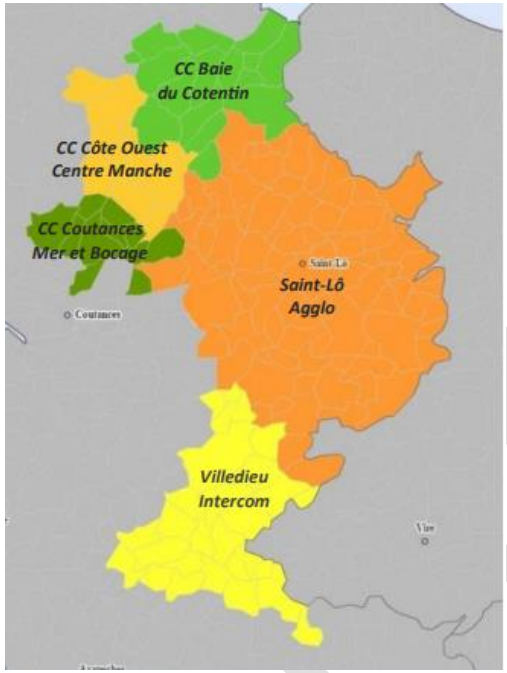

Source : Rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte du Point Fort Environnement

Les données suivantes sont issues du rapport d'activité du syndicat de 2017, et concernent l'ensemble des 5 EPCI.

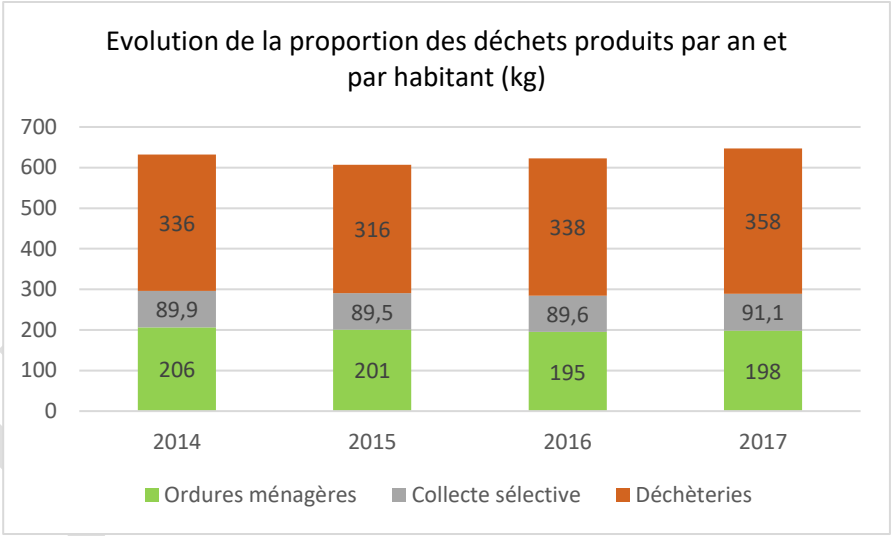

Source : Rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte du Point Fort Environnement

Kg/habitant/an	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	207	206	201	195	198
Verre	40,5	40,9	40,2	40,4	41,7
Papier	30,6	29,4	29,3	28,5	28,1
Emballages	18,5	19,6	20	20,7	21,3
Déchèteries	-	336	316	338	358
Total		631,9	606,5	622,6	647,1

Source : Rapport d'activité 2017 du Syndicat mixte du Point Fort Environnement

En 2017, chaque habitant concerné par le territoire du Point Fort Environnement a déposé en moyenne 91 kg de papier, verre et emballages dans les contenants de collecte sélective. Ce tonnage est d'ailleurs en légère hausse. Le verre représente 45,7 % de la collecte sélective, le papier 30,8 % et les emballages recyclables 23,4 %. Le refus de tri est de l'ordre de 10,4 % en 2017 (soit 628 t).

Le syndicat dispose d'un réseau de 14 déchèteries sur son territoire d'action. En 2017, 41 000 t de déchets ont été collectés dans les déchèteries, c'est un chiffre en hausse.

Le syndicat dispose d'une unité de méthanisation pour le traitement des déchets organiques. Elle a été mise en service en 2010 et valorise la fraction organique en compost, en chaleur et en électricité. Ainsi, 44 848 t de déchets y ont été traités en 2017 (hausse de 5,4% par rapport à 2016). Le réemploi est également favorisé en partenariat avec des associations du territoire. Un centre de tri est présent à **Cavigny (hors territoire)** pour les déchets issus de la collecte sélective. Sur le total des déchets collectés, 58,2 % ont été valorisés.

- Syndicat mixte de la Perelle

Le syndicat mixte de la Perelle est une collectivité territoriale spécialisée dont les membres sont : la communauté de communes Coutances Mer et Bocage qui adhère pour les communes des anciennes CC de Cerisy La Salle, Gavray et Montmartin ; la communauté de communes Grandville Terre et Mer qui adhère pour les communes des anciennes communautés de communes Entre Plage et Bocage et les Delles.

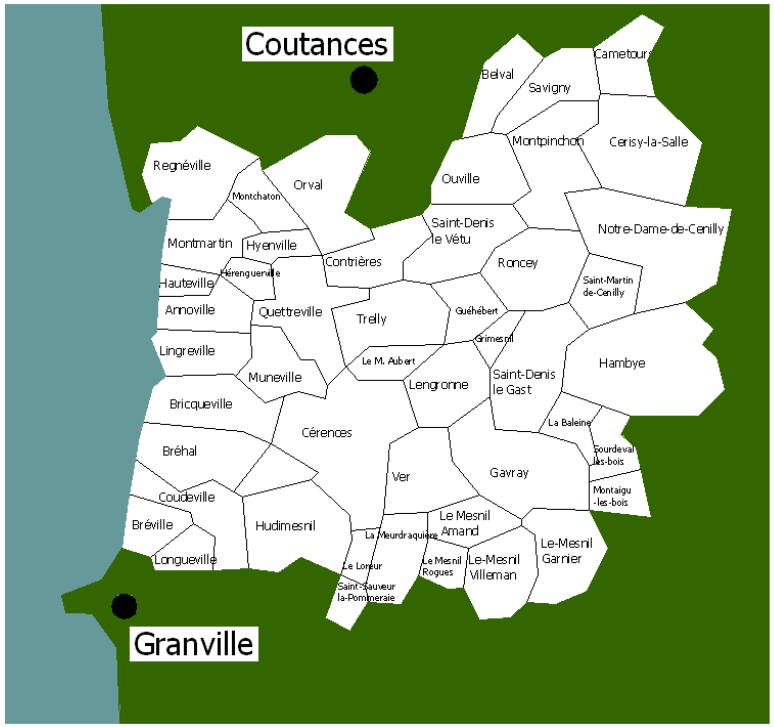

Source : Syndicat mixte de la Perelle – carte du territoire

Les données sont issues du rapport d'activité de 2013, et concernent l'ensemble des intercommunalités.

Tonnes/an	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères	6 361	6 189	6 087	6 082	5 820
Verre	1 764	1 634	1 645	1 711	1 738
Emballages et papiers	1 710	1 766	1 736	1 703	1 650
Déchèteries	9 053	8 577	9 611	10 347	10 437
Total	18 888	18 166	19 079	19 843	19 645

Source : Rapport d'activité 2013 du Syndicat mixte de la Perelle

PROJET

Les ordures ménagères sont en légère baisse depuis 2009 comme le montre le graphique ci-dessous.

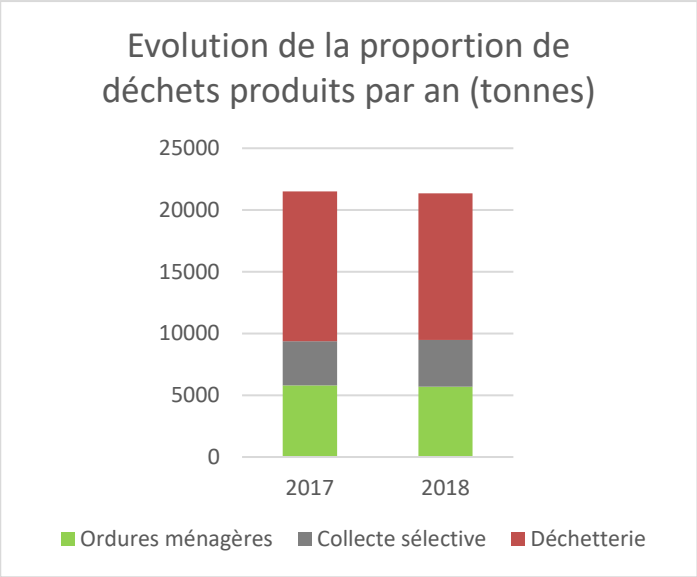

Source : Rapport d'activité 2018 du Syndicat mixte de la Perelle

La collecte sélective reste plutôt stable sur le territoire. Le syndicat dispose de 151 sites de points d'apports volontaires (verre, emballages et papier). Ce syndicat assure la gestion de 4 déchèteries, où une hausse de la quantité de déchets apportés depuis 2009 est observée.

Des risques naturels principalement en lien avec l'eau

Le risque lié à la présence d'eau

Le PPRL de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer et Annoville :

Il existe un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) des communes de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer et Annoville, approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2015. Ce PPRL prend en compte les aléas d'érosion côtière (recul du trait de côte) et de submersion marine.

Il réglemente l'utilisation des sols exposés à des risques littoraux afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes à travers 3 grands principes :

- Interdire les constructions nouvelles dans les secteurs à risque
- Améliorer la pérennité des constructions soumises aux risques
- Ne pas aggraver l'aléa en préservant les zones naturelles et agricoles

La tempête Xynthia des 27 et 28 février 2010 a rappelé l'importance de poursuivre et de développer la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques propres aux littoraux. Suite à cet évènement, deux circulaires ont précisé la portée et les dispositions relatives à l'élaboration des PPRL. Les 3 communes réunissent plusieurs critères et ont dû bénéficier à ce titre d'un PPRL.

De plus, les conséquences du changement climatique ont été intégrées et présentent deux cartographies du niveau marin pour compléter le zonage réglementaire : une première qui est de référence et représente la côte actuelle avec un surcote de 20 cm due au changement climatique à court terme et une deuxième qui représente la côte à l'horizon 2100 en intégrant une surcote de 60 cm.

Les zonages des 3 communes sont représentées ci-après.

COULEUR DE LA ZONE	TYPOLOGIE DE LA ZONE	OBJECTIFS DU PPR
	Secteurs urbanisés exposés à un aléa faible actuel et à un aléa futur faible	Admettre la densification des secteurs déjà urbanisés et ne pas entraver le renouvellement urbain de ces zones
	Centres urbains anciens exposés à un aléa fort actuel	
	Secteurs urbanisés ou non, exposés à un aléa actuel faible à fort et aléa futur fort	

PROJET

	Secteurs urbanisés ou non exposés à aléa actuel très fort et aléa futur très fort	Interdire l'urbanisation ou la densification de ces zones et prévenir l'installation de nouveaux logements
	Ouvrages de protection, érosion, chocs mécaniques des vagues	Interdire l'urbanisation ou la densification et prévenir toute nouvelle installation

Un évènement historique a été répertorié : la tempête survenue le 27 févier 1990. Il s'agit de l'évènement historique le plus fort sur la partie du territoire communautaire concernées étudié. Elle a occasionné de nombreux dommages: la digue de Hauteville-sur-Mer a été fendue, des maisons ont été inondées, le cordon dunaire de Montmartin-sur-Mer a reculé de 30 à 40 cm.

Le PPRi de la Sienne :

Le Plan de Prévention du Risque inondation de la Sienne a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2004 et s'applique sur les communes de Gavray (commune déléguée de Gavray-Sur-Sienne), Quettreville (commune déléguée de Quettreville-Sur-Sienne) et Orval-sur-Sienne. Il a été réalisé suite au constat de plusieurs inondations par débordement de la Sienne dans des secteurs urbanisés. Seules les communes présentant des enjeux forts ont été retenues.

Les zones rouges (prédominantes sur la commune) qui présentent de nombreuses habitations indiquent une exposition aux aléas forts. Ainsi, l'objectif du PPR est de limiter la vulnérabilité de ces zones et de stopper tout développement urbain ou tout aménagement vulnérable.
Les zones bleues indiquent une exposition aux aléas faibles, l'objectif dans ces zones est de limiter la vulnérabilité face au risque.
Les zones en orange représentent les zones non urbanisées (l'enjeu est de fait plus faible) soumises à des aléas faibles.
Les zones inondables sont situées sur les communes soumises à un PPRi et celles traversées par la Sienne.

Toutes les communes du territoire de la communauté de communes possèdent au moins une zone de leur périmètre en zone inondable, due à la présence de nombreux milieux humides.

Le risque d'inondation et de submersion marine :

La submersion marine correspond à une inondation temporaire de la zone littorale par les eaux marines. Elle résulte de la conjonction de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, d'une faible pression atmosphérique, associés à un fort coefficient de marée et à un phénomène de vagues accentué. Les submersions marines peuvent être aggravées par :

- La rupture de digues et d'ouvrages de protection ou bien leur franchissement exceptionnel par les eaux marines.
- La rupture ou la destruction de tout ou partie d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive.

Les zones submersibles sont les zones situées sur la côte littorale. Un risque fort concerne un un potentiel de surface importante sur les communes de Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville. Il existe également de plus petites zones présentant un risque fort au niveau des communes de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Annoville et Lingreville.

Un ouvrage de protection est présent le long de toute la côte d'Agon-Coutainville pour protéger la zone urbanisée en bordure de littoral, d'un éventuel risque de submersion marine.

+ PPRL secteur Nord du Havre de la Sienne en cours de lancement (à intégrer et mettre à jour au fur et mesure de l'avancée de son élaboration)

PROJET

Le risque inondation

Coutances Mer et Bocage

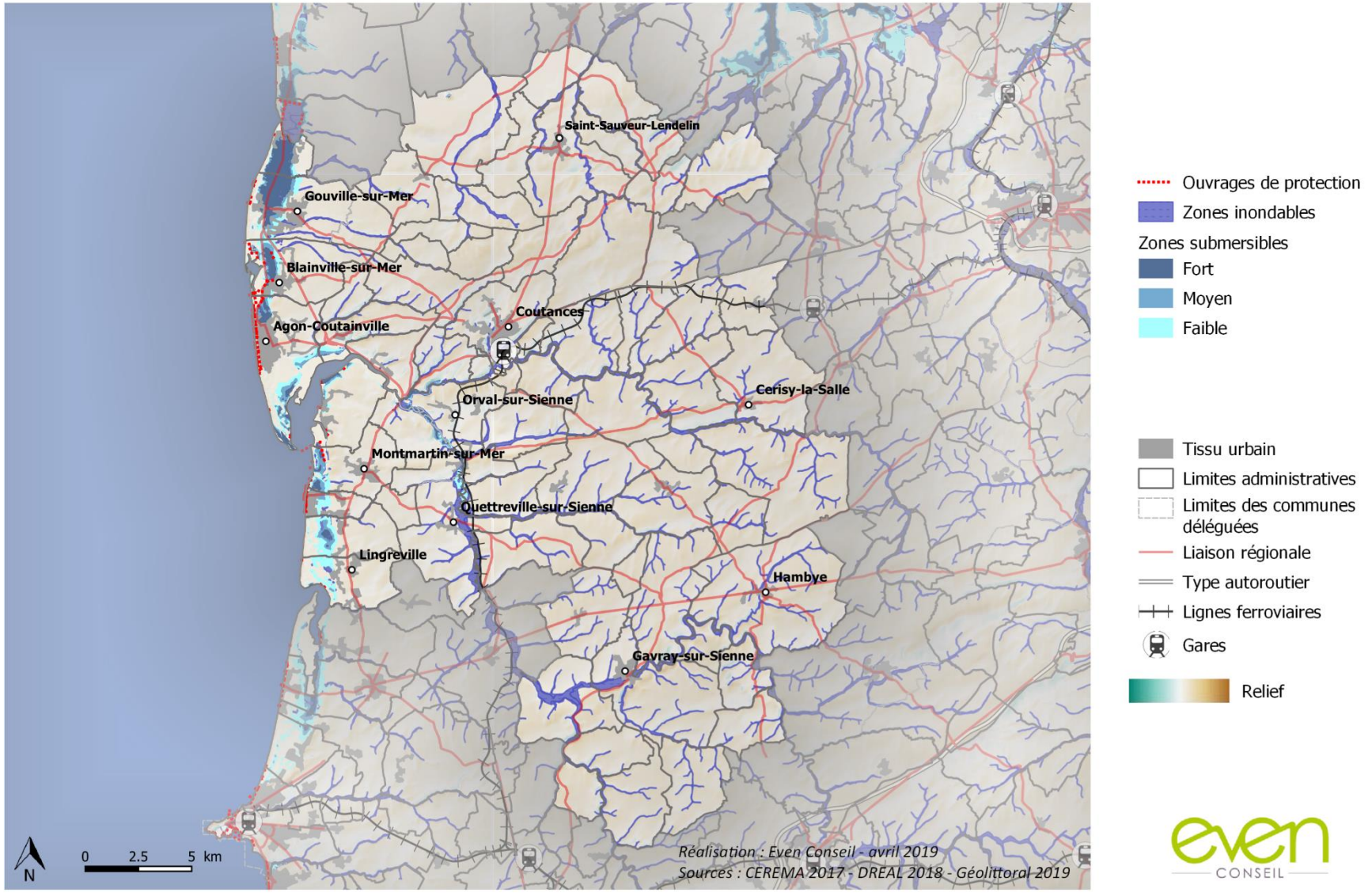

Le risque érosion du trait de côte :

La côte des havres à l'ouest du Cotentin est soumise à un double phénomène : le comblement des fonds des havres et l'érosion sur la partie côtière. Les activités économiques (conchyliculture, agriculture, tourisme) présents sur les havres sont dépendantes de l'évolution de la zone côtière et de l'élévation du niveau de la mer.

Le recul du trait de côte correspond au déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. C'est la conséquence d'une perte de matériaux terrestre sous l'effet de l'érosion marine, combinée parfois à des actions continentales (sur-fréquentation, extraction, aménagements et ouvrages de protection…) . Le recul du trait de côte se traduit par une perte de terrains continentaux et des dommages aux biens (maisons, routes, champs cultivés). Il n'affecte qu'exceptionnellement les personnes.

Au niveau du havre de la Sienne, et notamment à la Pointe d'Agon-Coutainville, il est constaté un engraissement où le trait de côte avance entre 0,5 et 1,5 m/an. Les havres de la Vanlée et de Blainville ont également concernés par un phénomène d'engraissement.

Au sud et au nord du havre, la côte littorale est soumise à érosion, et le trait de côte recule jusqu'à 1 m/an (Lingreville notamment). De nombreux ouvrages de protection et de lutte contre l'érosion ont été mis en place au niveau des communes fortement urbanisées en front de mer : Hauteville-sur-Mer et Agon-Coutainville.

Le département de la Manche a mis en place un suivi de l'évolution des plages et du trait de côte. Il concerne l'ensemble des côtes de la baie de la Veys à la baie du Mont Saint-Michel. Ce suivi repose sur un réseau de repères implantés sur les hauts estrans des plages du Département.

Le réseau de repères mis en place permet de mesurer l'évolution altimétrique des plages et l'évolution planimétrique du trait de côte. Le suivi de l'évolution des côtes du département permet :

- D'ajuster les hypothèses retenues en termes d'évolution prévisionnelle du trait de côte dans la phase économique de l'étude globale de défense contre la mer : les travaux de protection qui seront réalisés dans le futur viseront à fixer le trait de côte et stabiliser le niveau des plages.
- D'affiner l'évolution du stock sédimentaire côtier, les extractions de sables ayant considérablement affaibli la quantité de sédiments sableux des plages. Elles ont été responsables d'une érosion accélérée

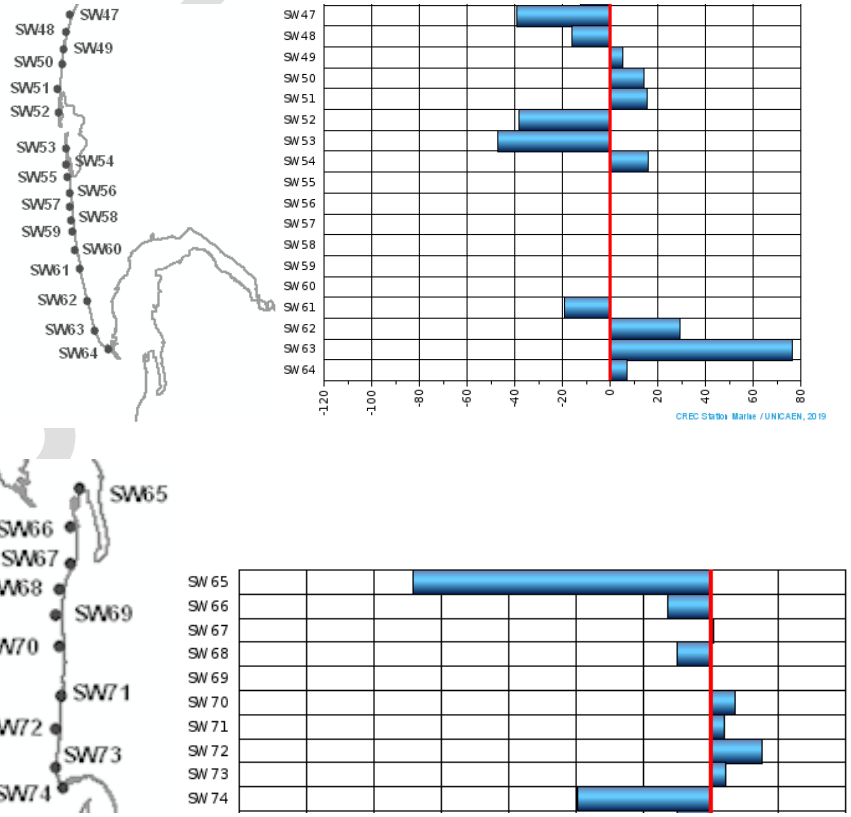

PROJET

Le risque érosion du trait de côte

Coutances Mer et Bocage

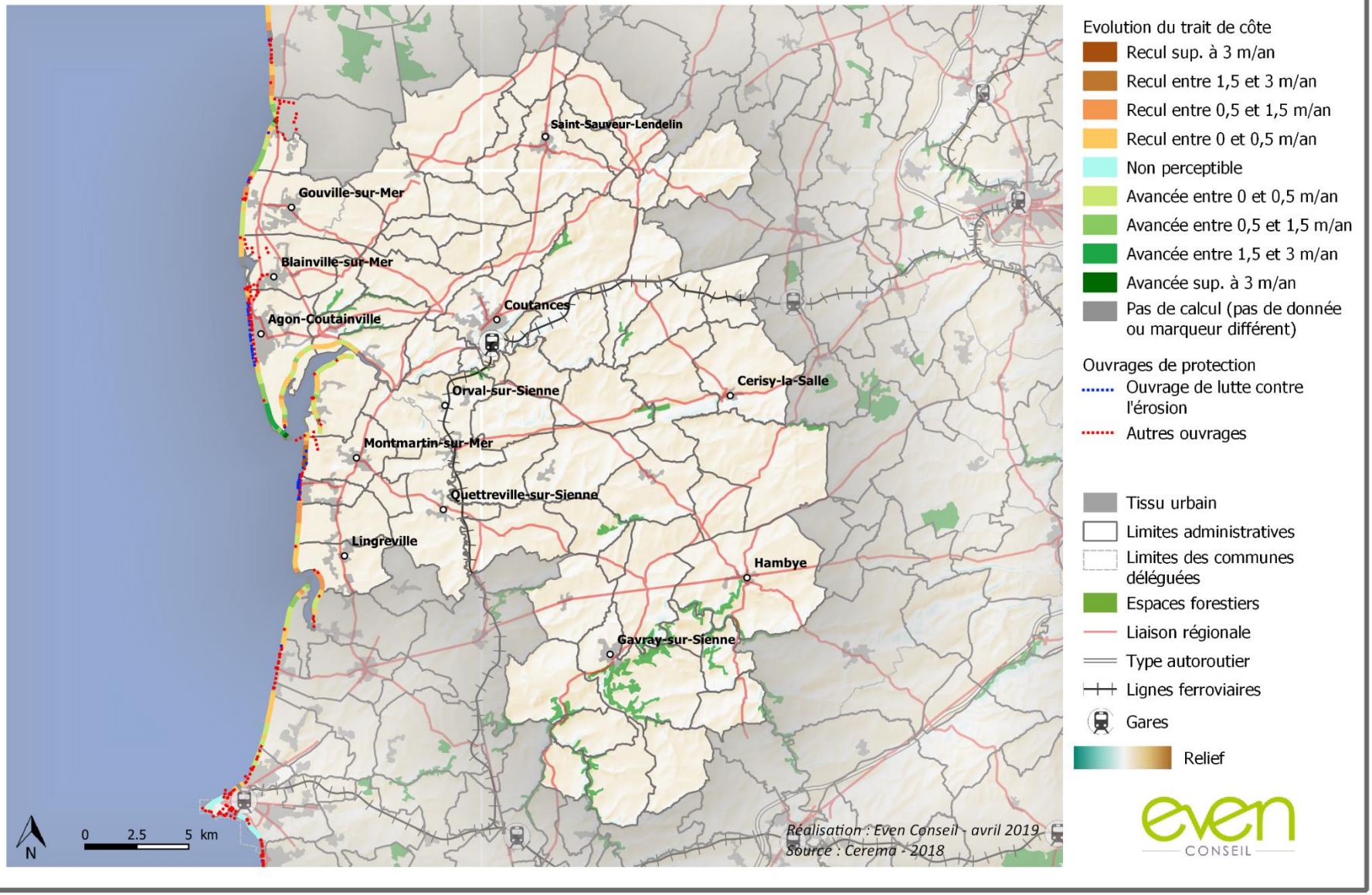

LiCCo, littoraux et changements côtiers entre 2011 et 2014

LiCCo constitue un projet partenarial transmanche qui accompagne les populations côtières pour comprendre, se préparer et s'adapter aux effets du changement climatique, de l'élévation du niveau et de l'érosion de leur littoral. Les ateliers LiCCo ont réuni scientifiques, agents des services de l'Etat, élus locaux, collectivités territoriales et repentants des usagers locaux entre 2011 et 2014.

Dans ce cadre, le havre de la Sienne a été sélectionné comme site d'étude.

Les enjeux identifiés portent à la fois sur la gestion du milieu naturel, l'évolution de la biodiversité et sur les usages :

- La vulnérabilité des plages de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer et Agon: les événements météorologiques extrêmes de type tempêtes, de plus en plus fréquents et intenses, participent à la détérioration des défenses contre la mer et l'érosion des plages.
- L'avifaune : le havre de la Sienne constitue un site d'hivernage majeur pour la Bernache cravant à ventre pâle.
- La multiplicité des acteurs locaux : de nombreux usages sont partagés sur le site du havre de la Sienne et sont impactés (modifications des apports en nutriments pour l'activité conchylicole, disparition des espaces de pâturage si submersion marine, comblement progressif du havre et activité de plaisance, infrastructures et campings localisés en zone à risque)

La plage de Coutainville après la tempête de 2008 :

Source : LiCCo – sites et ateliers du projet

Le port de Régneville-sur-Mer, important au XIXème siècle pour le commerce de la chaux avec l'Angleterre, il est aujourd'hui ensablé :

Source : LiCCo – sites et ateliers du projet

PROJET

Notre littoral pour demain

Le périmètre :

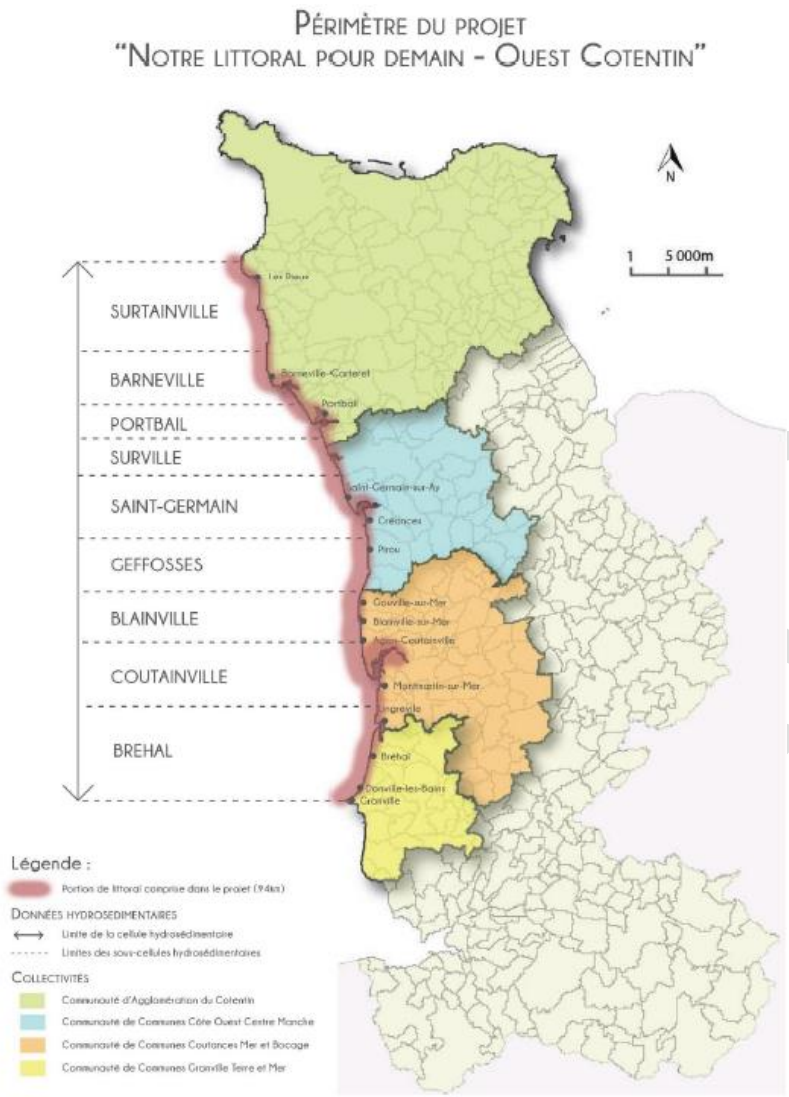

Le projet « Notre Littoral pour Demain » prend la suite du projet LiCCo. En 2014, dans le cadre d'un appel à projet de la région Basse-Normandie pour mobiliser et soutenir les élus du littoral à s'engager vers une gestion durable et intégrée de la bande côtière. Dans ce cadre, les Communautés de Communes du littoral Ouest Manche ont décidé de se lancer dans le projet afin d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le littoral et le rétro-littoral. Ils ont engagé une réflexion sur la nature des risques présents sur le territoire et les choix d'aménagement locaux pour établir une stratégie d'adaptation à 20, 50 et 100 ans.

La Stratégie :

La stratégie est issue d'un long travail de concertation avec la population et les élus du territoire. Elle repose sur quatre orientations traduites par des modes de gestion territorialisés et cinq orientations traduites par des mesures d'accompagnement.

Les orientations stratégiques traduites par des modes de gestion territorialisés :

O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque

O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire

O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque

O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque

Les orientations stratégiques traduites par des mesures d'accompagnement :

O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire

O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral

O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement

O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires

PROJET

O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie

Le plan d'action :

Le plan d'actions n'est pas opposable aux documents d'urbanisme. Mais il comporte des actions qui visent à y retranscrire le fruit des réflexions conduites, lors de la révision et de l'élaboration des documents d'urbanisme existants. Le plan d'actions inclut à la fois des actions transversales à la grande cellule hydro sédimentaire (comprise entre Les Pieux et Granville) et des actions propres aux 9 sous-cellules qui la composent (cf. carte du périmètre de la page précédente).

Les actions transversales à la grande cellule hydro sédimentaire :

1. Intégrer aux SCoT et PLUi les zones à risques identifiées à travers le diagnostic "Notre littoral pour demain" et veiller à la non-urbanisation des parcelles concernées

2. Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage

3. Travailler en liaison et complémentarité du futur PPRL entre Agon-Coutainville et Pirou

4. Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire à court et moyen termes

5. Identifier les biens qui doivent être délocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir

6. Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation

7. Encourager l'adaptation des pratiques agricoles aux risques littoraux

8. Promouvoir des démarches pilotes et expérimentales en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les services de l'Etat

9. Etudier l'opportunité de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques

10. Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur l'ensemble des communes littorales

11. Redéfinir les voies d'accès à la mer et les sentiers littoraux en tenant compte des risques naturels

12. Contribuer à l'adaptation de l'aménagement et de l'offre touristique au regard des risques littoraux

13. Poursuivre et intensifier les échanges entre territoires ayant participé à la redéfinition de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

14. Venir en appui des associations dans leur médiation auprès du grand public sur les risques littoraux

15. Organiser des Assises entre élus des communes littorales et rétro-littorales, EPCI FP, ASA, conchyliculteurs, agriculteurs, représentants du tourisme et grand public

16. Etablir et mettre à jour une cartographie des méthodes de protection recensées le long de la cellule hydro sédimentaire et des actions en faveur d'une meilleure gestion des risques

17. Engager un suivi et une révision régulière de la stratégie et du plan d'actions "Notre littoral pour demain"

Les actions par sous-cellule hydro sédimentaire sur le territoire de Coutances mer et bocage :

- Sous-cellule de Geffosses

1. Prévoir l'adaptation de la zone conchylicole de Pirou, voire sa relocalisation dans un second temps, et la desserte vers la cale de la Bergerie

2. Prévoir la relocalisation de la STEP de Pirou

3. Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer

PROJET

- Sous-cellule de Blainville

1. Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer

2. Définir et mettre en œuvre une stratégie de repli des biens les plus menacés à Gouville-sur-Mer

3. Création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole

Sous-cellule de Coutainville

1. Déterminer à court, moyen et long termes les choix d'aménagements urbains d'Hauteville-sur-Mer, à partir des études locales et cartes « Notre littoral pour demain »

2. Accompagner le repli stratégique des biens situés en zone à risque au nord de la digue de la porte-à-flots (Pointe de Montmartin-sur-mer)

3. Réduire la vulnérabilité des rives gauche et droite du havre de la Sienne en étudiant différents scénarios d'adaptation au changement climatique et en suivant l'évolution scientifique du risque

4. Protéger les personnes et biens situés en zone sous le niveau marin à Agon-Coutainville, par l'intermédiaire de méthodes douces, d'entretien des protections existantes et de réflexions sur la possibilité d'envisager l'adaptation ou la relocalisation

Cette stratégie d'adaptation nécessaire pour anticiper le recul du trait de côte devra être mise en œuvre en cohérence avec les dispositions de la loi littoral et le document d'orientation et d'objectif du SCoT.

Source : Coutances mer et bocage

Le risque lié aux remontées des nappes phréatiques

Le phénomène de remontées de nappes, est lié à une recharge exceptionnelle de ces nappes, consécutive à une très forte pluviométrie. Il peut engendrer des dommages parfois importants.

Dans la Manche, différents terrains peuvent être distinguer issus du socle ancien constitués de granite, schistes et grès où les aquifères sont de faible extension et assez peu productifs. Sont présents également les aquifères des cordons dunaires littoraux sur toute la façade maritime ouest de la Manche qui est constituée de sables quaternaires récents. La dune constitue un milieu poreux marqué et les sables constituent le réservoir d'une petite nappe d'eau douce.

L'élévation du niveau de la mer peut entrainer des intrusions d'eaux salées, douces ou saumâtres. Elles induisent des remontées de nappes qui peuvent avoir des impacts sur les infrastructures et les zones urbanisées sur tout le littoral. Une remontée de nappes peut entrainer une inondation des parcelles maraichères et peut jouer sur le devenir de la conchyliculture très présente dans les havres, activité conditionnée par la qualité des eaux littorales ainsi que par la dynamique du havre pour l'apport de sédiments.

L'essentiel du littoral et des zones humides présentent un risque pour les réseaux et sous-sols des constructions de 0 à 1 m. Un risque plus modéré et pouvant impacter les sous-sols (1 à 2,5 m) et les infrastructures profondes (2,5 à 5 m) est présent plus particulièrement à l'intérieur des terres, lié aux différents cours d'eau qui s'écoulent sur le territoire.

PROJET

Le risque inondation lié aux remontées des nappes phréatiques

Coutances Mer et Bocage

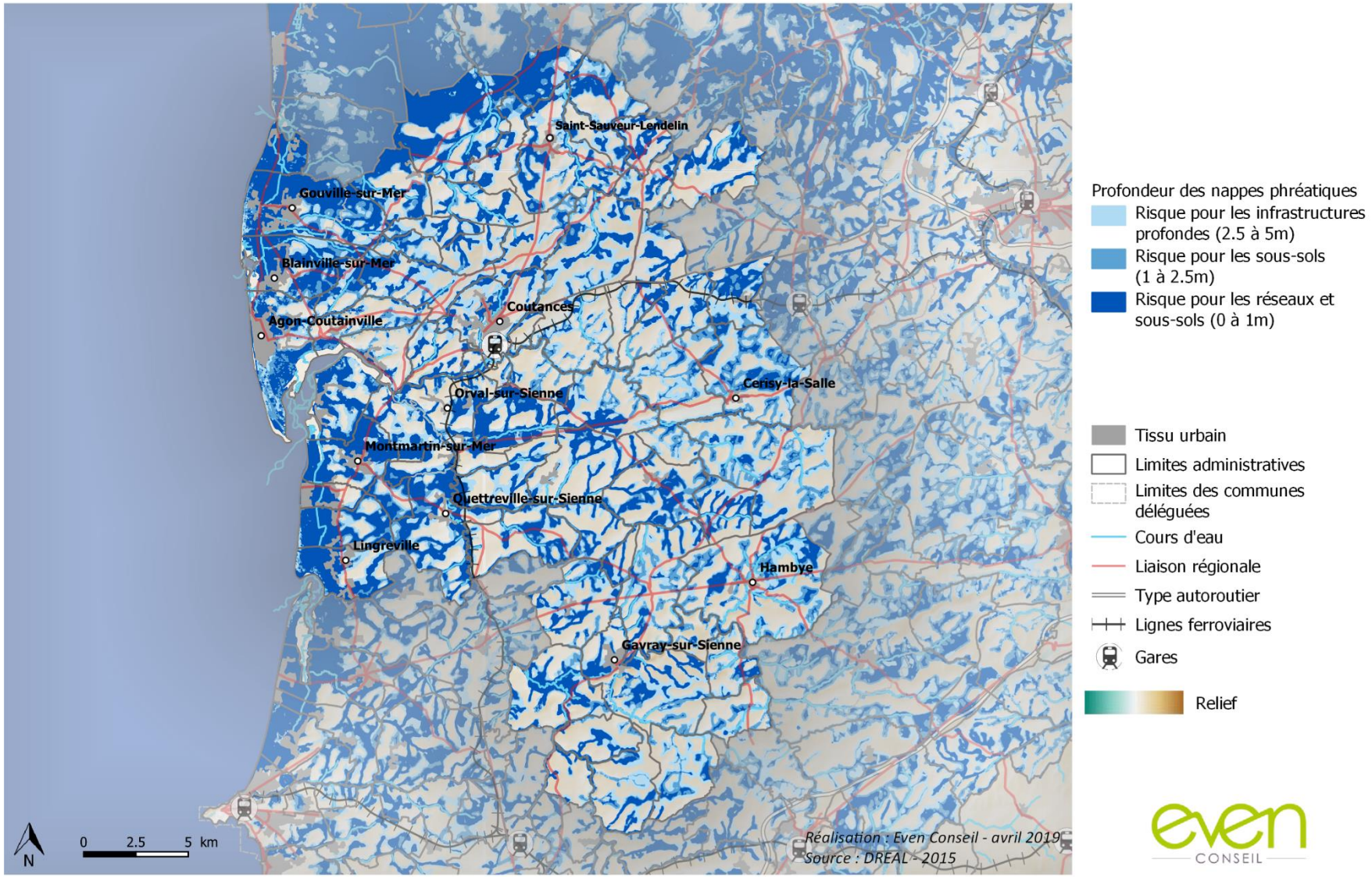

Les risques de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Ce risque peut se manifester par :

- le retrait-gonflement des argiles ;
- les glissements de terrain ;
- les effondrements de cavités souterraines (en dehors des risques miniers) ;
- les éboulements et chutes de blocs ;
- les coulées de boues et les coulées torrentielles liées à un fort ruissellement.

En France, chaque année, l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue, …) ont des conséquences humaines et socio-économiques. Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) a réalisé un travail de synthèse des phénomènes de mouvements de terrain suivant leur diversité, leur dispersion dans l'espace et dans le temps et les conditions de leur occurrence.

Coutances mer et boacge a connu de nombreux mouvements de terrain : beaucoup sont localisés sur les communes de Saussey, de Montmartin-sur-Mer et de Gavray-sur-Sienne, ils sont majoritairement liés à des effondrements.

PROJET

Le risque mouvements de terrain

Coutances Mer et Bocage

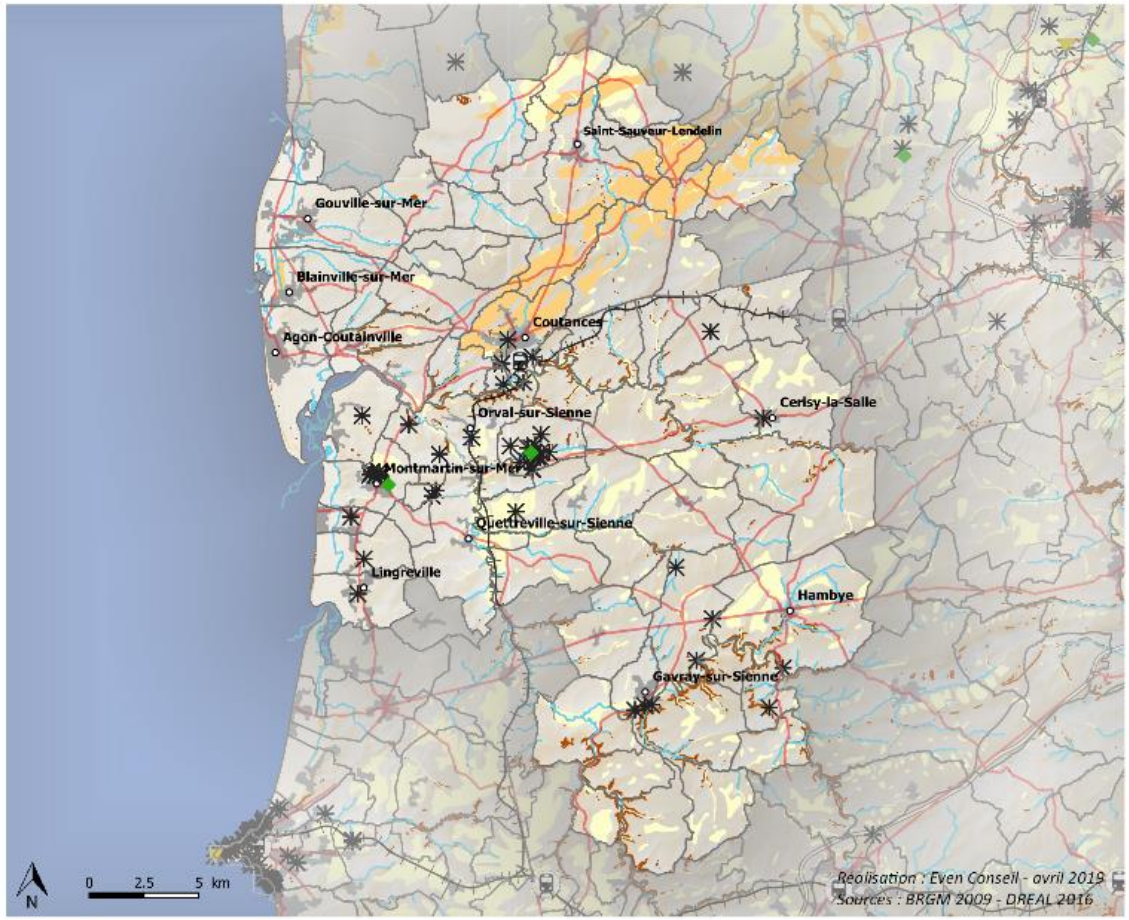

Le risque aléa retrait gonflement des argiles

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles a pour objectif principal d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction sur la nécessité de prendre des précautions particulières lors de la construction dans un secteur susceptible de contenir des argiles sujettes au retrait-gonflement.

Le territoire présente une zone avec un aléa retrait-gonflement des argiles moyen, situé au nord-ouest du territoire et en descendant au Sud jusqu'à Coutances. Elle se situe notamment sur un socle géologique constitué de Tonalites de l'Ediacarien.

Le risque de chutes de blocs

Plusieurs zones du territoire sont prédisposées au risque de chutes de blocs. Le risque se situe globalement le long des cours d'eau de la Sienne et de la Soulles. La majorité des zones ne sont pas à enjeux. Cependant, le risque existe dans certaines zones urbanisées, notamment au niveau de Gavray-sur-Sienne ou à Coutances, le long de la voie de chemin de fer.

Le risque radon

Le risque radon doit être pris en compte dans deux documents : le Schéma de Cohérence territorial (SCoT) et dans les documents d'urbanisme. Ainsi, les PLU permettent de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones soumises au risque radon.

La nature du sous-sol du territoire de la communauté de communes est susceptible de favoriser l'émission de radon (gaz cancérigène). A l'air libre, il est dilué et sa concentration est plus faible ; par contre dans certaines conditions, il peut s'accumuler et révèle un risque pour la santé. Il est de fait important de mettre en place et de maintenir une ventilation efficace dans les locaux d'habitation et assimilés et établissements recevant du public.

Coutances mer et bocage présente des communes à potentiel radon élevé au Nord et au centre. Le Sud du territoire est en potentiel radon de catégorie 1.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires et à des formations volcaniques basaltiques.

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (notamment le massif armoricain), certaines formations volcaniques mais également certaines grés et schistes noirs.

PROJET

Le risque radon

Coutances Mer et Bocage

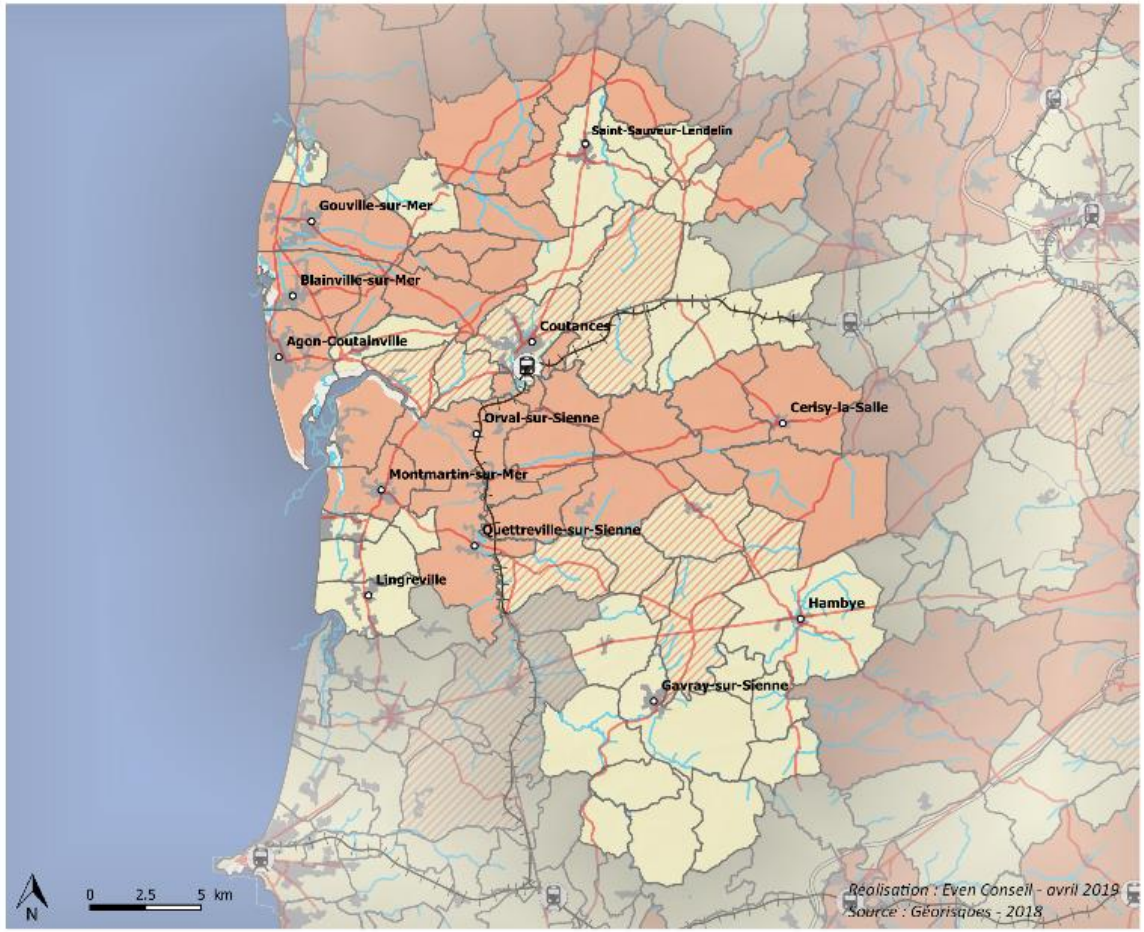

Le risque sismique

Un séisme constitue une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles de la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le département de la Manche est intégralement situé dans une zone de sismicité faible.

Des risques technologiques localisés

Les risques industriels

Le risque industriel peut concerner chaque établissement considéré comme dangereux. Ainsi, la loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- Les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- Les installations plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- Les plus dangereuses, dites "installations SEVESO".

Le risque industriel se manifeste de trois manières ; il peut provoquer différentes nuisances pour les habitants et affecter leur santé :

- Effets thermiques : provoqués par la combustion d'une production inflammable ou une explosion
- Effets mécaniques : provoqués par une explosion (réaction chimique et combustion violente d'un gaz, décompression brutale d'un gaz, inflammation d'un nuage de poussières combustibles, …)
- Effets toxiques : provoqués par l'inhalation d'une substance chimique toxique (suite à une fuite dans une installation)

D'après Géorisques (BRGM), le territoire de Coutances mer et bocage possède 51 installations ICPE non Seveso. Elles sont constituées d'industries, d'élevages de bovins et de porcs répartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Nom	Commune	Regime	Type
KERMAREE (SAS)	Blainville sur mer	E	Industrie
EOLIENNES DE CAMBERNON	Cambernon	A	Industrie
CARRIERES DU FUT	Cametours	A	Carrière
ENGIE	Coutances		Industrie
SOCOPA VIANDES	Coutances	A	Industrie
VAL AU GUE (EARL DU)	Coutances	E	Porcs
ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS	Coutances	A	Industrie
SAMP INDUSTRIE	Coutances	E	Industrie
AGRIAL	Coutances	A	Industrie
DUJARDIN	Coutances	E	Industrie
SOFRINO/SOFRILOG	Coutances	A	Industrie
COUTANCES DISTRIBUTION SAS	Coutances	E	Industrie
DAIREAUX SARL	Coutances	E	Industrie
COMPAGNIE DES FROMAGES & RICHESMONTS	Coutances	A	Industrie
VENT DE GAVRAY	Gavray-sur-Sienne	A	Industrie
VENT DE GAVRAY	Gavray-sur-Sienne	A	Industrie
FORET (EARL DE LA)	Gavray-sur-Sienne	E	Porcs
CARRIERE BAUDOUIN SNC	Gouville-sur-Mer	A	Carrière
VENT DE GAVRAY	Gratot	A	Industrie
COUTANCES MER ET BOCAGE	Gratot	A	Industrie
BUIS (EARL DES)	Hambye	E	Porcs
DE LA PIGACERIE (EARL)	Hambye	E	Porcs
BOUET CHARLIE	Hambye	A	Industrie
BB (GAEC)	Hauteville la Guichard	E	Porcs
HULMER (GAEC)	Hauteville la Guichard	E	Bovins

PROJET

NOM	COMMUNE	REGIME	TYPE
ROCHER BLIN (SARL du)	Le Mesnil-Villeman	A	Carrière
DATINIERE (GAEC DE LA)	Lengronne	E	Porcs
FERME DU PETIT VEAU RIGOLO (EARL DE LA)	Lengronne	E	Bovins
EUROVIA BASSE NORMANDIE	Muneville le Bingard	E	Industrie
SNEH Matériaux SAS	Muneville le Bingard	A	Carrière
PORC EPIC (SCEA)	Nicorps	A	Porcs
LILLAY (EARL DE)	Notre Dame de Cenilly	E	Bovins
MARIE ((EARL)	Notre Dame de Cenilly	E	Porcs
PIGNET (EARL)	Notre Dame de Cenilly	A	Bovins
PAPECO	Orval sur Sienne	A	Industrie
GUENONNERIE (EARL DE LA)	Ouville	E	Porcs
GOUESLARD (GAEC LE)	Ouville	E	Porcs
FERME EOLIENNE DE GUEHEBERT (rejet)	Quettreville sur Sienne		Industrie
BAUQUIERE (GAEC DE LA)	Quettreville sur Sienne	E	Bovins
SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE	Quettreville sur Sienne	A	Industrie
PARIS RECYCLAGE AUTOMOBILE SARL	Quettreville sur sienne	E	Industrie
FOUNAUDERIE (GAEC DE LA)	Roncey	E	Bovins
LECHANTEUR STEPHANE	Saint-Sauveur-Villages	E	Porcs
SEPE DE SOURCE DE SEVES eolien	Saint-Sauveur-Villages	A	Industrie
SLAM COMMUNICATION)	Saussey	A	Industrie
PONT VESLY (GAEC DU)	Savigny	E	Porcs
PAQUERIE (GAEC DE LA)	Savigny	E	Porcs
PHILIPPINE GILBERT	St Denis le Gast		Industrie
HERSIERE (GAEC DE LA)	St Denis le Vetu	A	Bovins
HECTOT (GAEC)	St Denis le Vetu	E	Porcs
BRULES (GAEC DES)	St Martin de Cenilly	A	Bovins

Le risque lié au transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Marchandises Dangereuses (TDM) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie ferroviaire, routière, canalisations ou voie d'eau. Un accident lié à un TMD peut engendrer plusieurs types d'effets, qui peuvent associer :

- une explosion,
- un incendie,
- un dégagement de nuage toxique,
- une pollution des sols ou une pollution aquatique,
- des risques d'irradiation ou de contamination par des matières radioactives.

Le territoire est concerné par un transport de matière dangereuse via une canalisation. D'après le DDRM Manche, les communes de Ver, Lengronne, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Martin-de-Cenilly, Hambye et Notre-Dame-de-Cenilly présentent un risque TMD par gazoduc.

PROJET

Les risques technologiques

Coutances Mer et Bocage

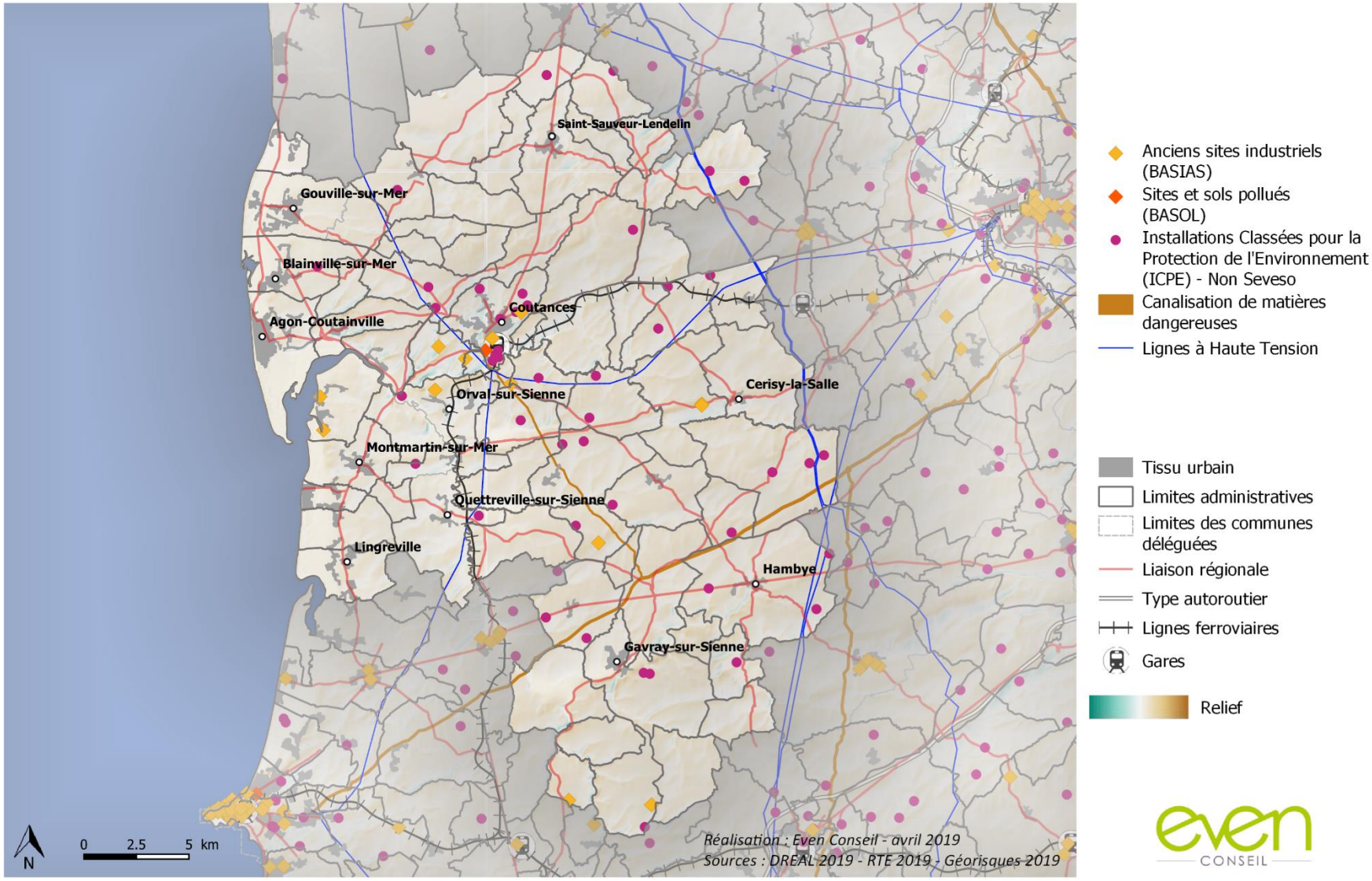

La présence de quelques nuisances et pollutions

Le transport routier générant des nuisances sonores et des accidents :

Les accidents corporels ont été définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quel que soit l'évènement causal.

283 accidents corporels ont été recensés sur le territoire entre 2005 et 2017.

Ils sont majoritairement localisés au niveau de la commune de Coutances sur la départementale D971 et ses échangeurs. Ils sont concentrés sur la partie urbaine du territoire de la communauté de communes et sur le contournement. Quelques accidents surviennent toutefois dans des zones moins urbanisées. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM) a réalisé une étude d'accidentologie sur la période entre 2008 et 2012.

Même si l'étude est assez ancienne, les grands chiffres qui ressortent de cette étude sont les suivants :

- 45% des victimes ont entre 14 et 24 ans ;
- La part des victimes de cyclomoteurs est de 21%, soit 4 fois plus qu'au niveau départemental ;
- Les piétons représentent 16%, troisième catégorie la plus impliquée.

Ces données traduisent notamment un enjeu de sensibilisation auprès de la population jeune.

Les grandes routes départementales qui maillent le territoire sont également le lieu de nombreux accidents : la D975, la D999 et la D33 au Sud du territoire et la D999 plus au Nord.

Il est observé une forte concentration d'accidents corporels sur le littoral dans les communes de Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et Agon-Coutainville sur la départementale D650, route qui longe toute la côte des Havres, entre Les Pieux et Cherbourg, qui est fortement fréquentée et qui est un axe principal du département. Entre 3 000 et 14 000 véhicules circulent par jour sur cette départementale (suivant les secteurs).

Répartition des accidents sur la commune de Coutances :

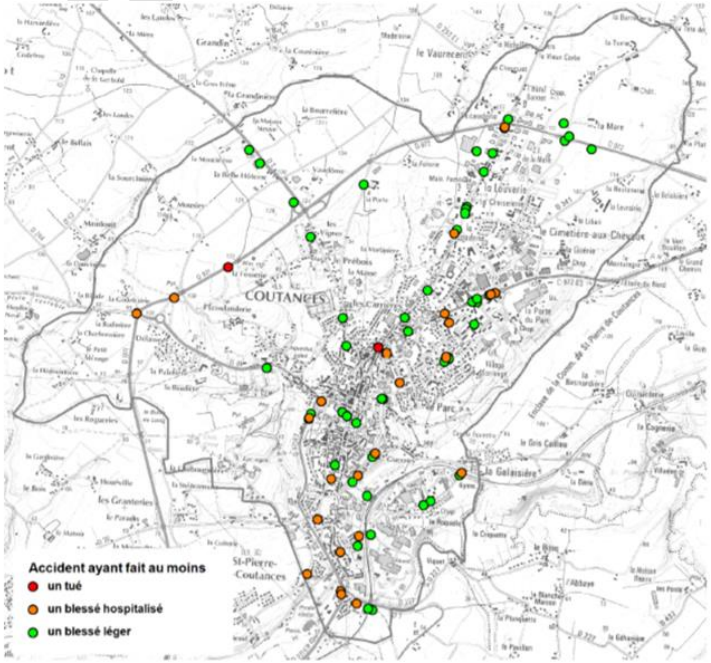

Source : étude d'accidentologie commune de Coutances, DDTM 50

Les nuisances sonores :

Le classement sonore des voies établit un classement des infrastructures de transports terrestres en 5 catégories, de la plus bruyante (catégorie 1) à la moins bruyante (catégorie 5). A chaque catégorie de classement correspond une largeur de secteur affectée par le bruit.

PROJET

CATEGORIE DE CLASSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEURS DES SECTEURS AFFECTES DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30
5	-

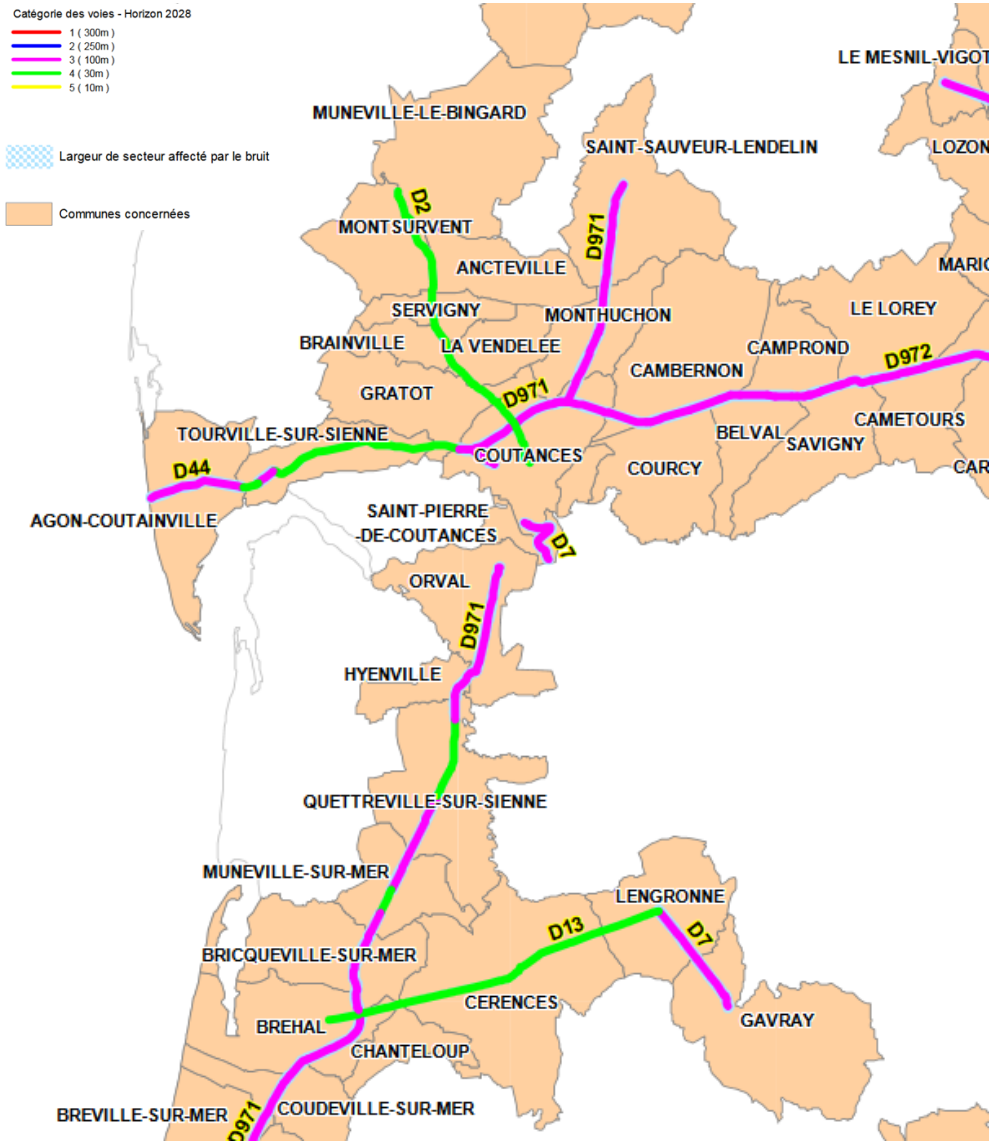

Classement des voies à grande vitesse Source : DDTM 50

PRO

Des sites présentant une potentielle pollution des sols :

Deux siècles d'activités industrielles ont généré en France des pollutions de sols susceptibles de présenter des risques sanitaires, notamment lors de la reconversion d'anciens sites urbanisés, de sites et de friches industrielles. La loi ALUR prévoyait l'élaboration par l'Etat, avant le 1er Janvier 2019 des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur les sites pollués susceptibles de présenter des risques, notamment en cas de changement d'usage.

Les dispositions relatives aux SIS améliorent l'information des populations sur la pollution et garantissent de la compatibilité entre les usages potentiels et l'état des sols afin de préserver la sécurité, la santé et l'environnement.

Coutances mer et bocage ne présente pas de SIS sur son territoire.

Un site pollué est un site qui présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes ou d'installations industrielles.

Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :

- BASIAS : est une base de données sur les sites industriels et de services en activités ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols ;
- BASOL : est une base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le territoire Coutances mer et bocage présente 14 sites BASIAS répartis globalement autour du pôle urbain que représente Coutances. Ce sont majoritairement des coutelleries en activité ou ayant cessé leurs activités. On retrouve également des anciennes activités d'horlogerie ou d'ennoblissement textile avec d'anciennes industries textiles.

La commune de Coutances présente 1 site BASOL dans son périmètre. C'est un terrain qui a accueilli de 1868 à 1962 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Une partie du site a été vendue et le reste sert de locaux et de bâtiments administratifs pour une agence clientèle EDF-GDF.

PROJET

Un savoir-faire industriel face une nécessité d'adaptation

Coutances mer et bocage dispose d'un héritage industriel important. Ce savoir-faire, fait partie intégrante de l'identité du territoire. Bien que le secteur industriel n'ait cessé de décliner depuis les années 90. Coutances mer et bocage abrite encore aujourd'hui des activités d'envergure qui participent au rayonnement local, régional et international et permettent le développement/le maintien de bassins d'emplois. Parmi les secteurs d'activités représentés on trouve notamment :

- L'agro-alimentaire avec les sociétés Agrial, et les abattoirs de la Socopa.
- Les haute-technologies avec Elvia (fabricant de circuit imprimés)
- L'industrie pharmaceutique : laboratoire Unither
- L'industrie Automobile : SAMP Industrie (pièce automobile) et Regnault Carrossier (carrosserie de poids lourds, ajout automobile)

Source : ouest France

Source : ouest France

Source : ouest France

PROJET

Un tissu artisanal bien ancré localement

Coutances mer et bocage est maillé par un tissu d'entreprises de petite taille tournée vers l'artisanat. Cette spécificité doit être prise en compte dans le développement futur du territoire pour répondre aux besoins de cette économie.

Taille des entreprises à Coutances mer et bocage

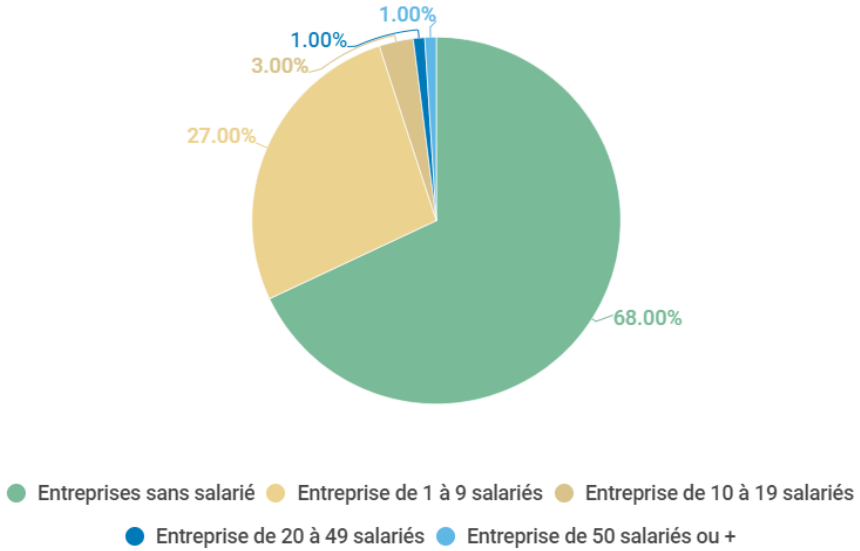

59 % des entreprises en 2015 n'avait pas d'employé et 27 % avaient entre 1 et 9 salariés. Ces chiffres sont similaires à l'échelle du département de La Manche. Le parc d'entreprises est ainsi majoritairement constitué d'autoentrepreneurs ou micro-entreprises.

Les besoins en foncier sont ainsi à adapter dans l'aménagement des futures zones d'activités économiques. Aussi, l'implantation de ces activités artisanales sont diverses sur le territoire : au sein d'une zone d'activité, au domicile ou bien disséminées dans le milieu rural.

Les entreprises présentes à Coutances mer et bocage sont à 37% des commerces ou des services. Cette activité est liée au développement de l'économie présentielle, de même pour le commerce lié à la réparation automobile. L'ensemble de ces activités gravitent autour d'un réseau local, répondant à des besoins de proximité.

Secteur d'activité des entreprises

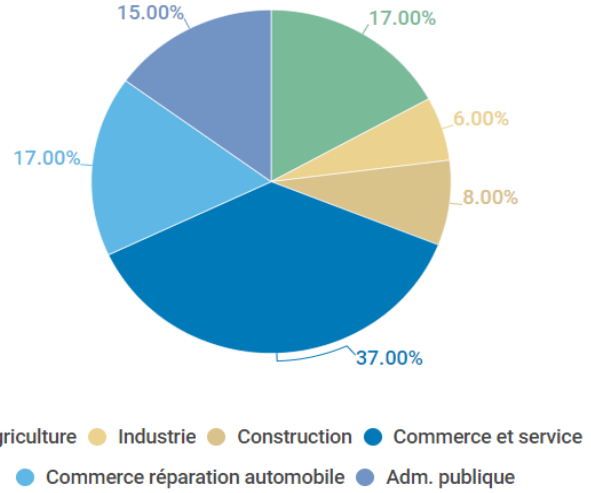

8% des actifs sont des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

6,6% au niveau de La Manche

6,7% au niveau national

PROJET

Quels défis à relever en matière d'enjeux de transition énergétique ?

Les données, à l'échelle de Coutances mer et bocage sont issues de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN) et datent de 2014.

La consommation d'énergie

La consommation totale d'énergie sur le territoire en 2015 s'élève à 1249 GWh. Le secteur résidentiel est le plus gros consommateur avec 33% de la consommation soit 408 GWh, le secteur du bâtiment au total pesant pour 44% de la consommation avec 551 GWh. Les transports routiers sont le deuxième poste de consommation avec 26% soit 324 GWh, suivis de près par l'industrie qui pèse pour 24% et 300 GWh. L'agriculture représente 6% de la consommation avec 72 GWh.

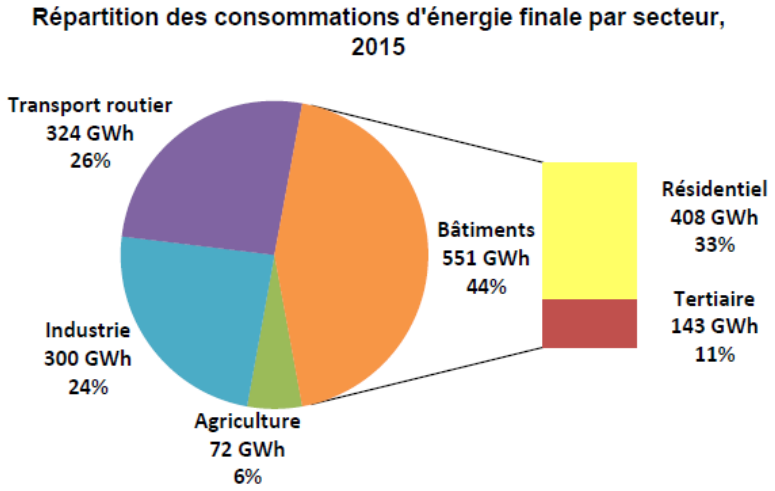

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur, 2015 (Source : ORECAN)

Les consommations sont relativement irrégulières dans le temps, et ont globalement augmenté de 6% entre 2005 et 2015. Des baisses n'ont été enregistrées que sur les périodes 2008-2010 et 2014-2015.

Les évolutions sont très variables selon les secteurs. On constate d'un côté une baisse globale des consommations liées au secteur résidentiel (-13%), tertiaire et des transports routiers (-10% chacun), tous tois affichant un épisoe de baisse relativement marqué sur la période 2008-2010, ce qui pourrait s'expliquer par les conséquences sur l'activité économique de la crise financière de 2008.

Selon l'ORECAN, les consommations liées à l'industrie ont plus que doublé, (+150% sur la seule période 2012-2014), menant le mouvement de hausse globale entre 2010 et 2014. Cette hausse serait observable sur l'énergie gaz. Notons toutefois que l'observation des données de consommations d'énergie de réseau (gaz et électricité) montre une stabilité des consommations sur la période. La hausse pourrait être donc imputable à une consommation supplémentaire de gaz en citerne. Les consommations liées à l'agriculture ont quant à elles augmenté de 6%.

Cette évolution suggère que, malgré une baisse significative dans certains secteurs – à interpréter avec précaution – la tendance générale reste irrégulière et les consommations semblent globalement tendre à la hausse. Seul le secteur des transports routiers a présenté une baisse à chaque période et semble afficher une tendance plus structurelle et durable, bien que ralentie après la période 2008-2010.

Les deux principaux secteurs consommateurs fournissent une grande marge d'action au document sur la sobriété énergétique : des actions peuvent être menées sur la question du secteur des bâtiments et de la mobilité, pour réduire leur consommation énergétique.

Ceci peut être expliqué par la forte proportion de maisons individuelles sur le territoire puisque 84,5% des logements sont des maisons individuelles (contre 79% à l'échelle du département). De plus, les logements du territoire sont relativement anciens. Plus d'un quart des logements ont été construits avant 1919 et 53,5% avant la première rénovation thermique de 1970.

Classement des résidences principales à l'échelle de la communauté de communes Coutances mer et bocage et sur le territoire de la Manche

PROJET

RESIDENCES PRINCIPALES (2015) SELON LA PERIODE D'ACHEVEMENT	COUTANCES MER ET BOCAGE	MANCHE
Avant 1919	28,7%	21,1%
De 1919 à 1945	7,3%	8%
De 1946 à 1970	17,5%	19,8%
De 1971 à 1990	21,6%	27,6%
De 1991 à 2005	14,7%	13,9%
De 2006 à 2012	10,2%	9,5%

Les émissions de gaz à effet de serre :

D'après le Diagnostic Climat-Air-Energie rédigé en Juin 2020 par Intermezzo, en 2015, un total de 550 kteq de CO2 de gaz à effet de serre, d'origines énergétiques et non énergétiques confondues a été émis sur le territoire.

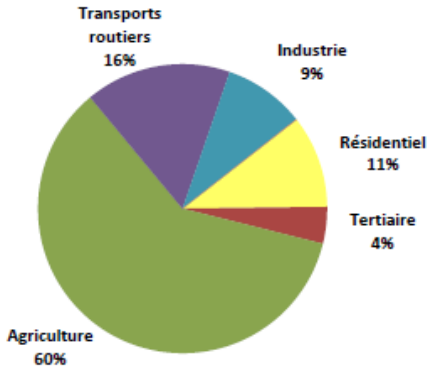

Répartition des émissions de GES par secteurs, toutes origines confondues (source : ORECAN)

Les émissions d'origine non énergétique représentent 323 kteq de CO2 en 2015, soit 59% des émissions totales de gaz à effet de serre. Elles proviennent presque exclusivement du secteur agricole (97%). Les émissions d'origine énergétique représentent quant à elles 227 kteq de CO2 en 2015 soit 41% des émissions totales de GES. Elles ont principalement pour source les transports routiers (39%), suivi des bâtiments (32%) et notamment le secteur résidentiel (23%), puis de l'industrie (21%) et enfin de l'agriculture (8%).

Les émissions (toutes origines confondues) sont fluctuantes mais globalement en hausse entre 2005 (539 kteq CO2) et 2015, guidées par le secteur agricole et donc les émissions d'origine non-énergétique. La hausse globale sur la période est de 2%, avec un épisode de chute sur les années 2010 et 2012 puis une recrudescence en 2014, entrainée par les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables, principalement sous la forme du bois-énergie, pèsent pour 9% des consommations territoriales, contribuant presque uniquement au secteur résidentiel dont elles couvrent un peu plus du quart des consommations (106GWh). L'autonomie énergétique du territoire, reposant sur les énergies renouvelables reste donc limitée et se base aux trois quarts sur le bois-énergie.

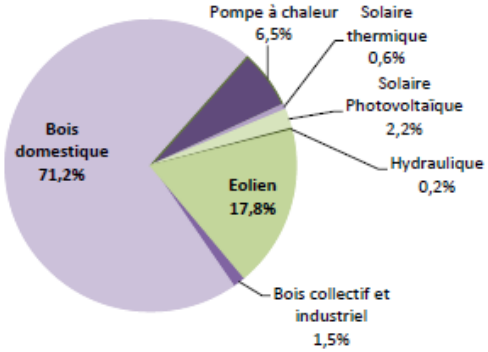

Répartition de la production d'énergies renouvelables par type, 2018 (source : ORECAN)

La production d'énergies renouvelables est globalement en hausse, avec un gain global de 41% (43GWh) entre 2004 et 2018. Les évolutions des ENR thermique et électrique sont cependant très différentes. La production d'ENR thermique, reposant sur le bois-énergie, a été fluctuante depuis 2010 avec des épisodes de pics suivis de chutes, dont un particulièrement marqué en 2010-2011. Elle affiche une hausse globale de 12% sur toute la période 2004-2018.

PROJET

Nulle en 2004, l'ENR électrique a commencé à prendre de l'importance en 2009-2010 avec un épisode de forte hausse, porté par le développement de l'éolien et dans une moindre mesure, du soleil et du photovoltaïque. Il ne semble pas que la forte hausse soit une tendance structurelle de long terme sur le territoire, ni le fruit d'un développement constant et régulier. Il convient également de rappeler que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est plus importante pour la production d'énergie thermique renouvelable avec une substitution aux produits pétroliers que pour la production d'électricité renouvelable.

Les ressources du territoire

Les ressources minérales

Située entre le massif armoricain et le Bassin parisien, l'ancienne région de la Basse-Normandie est naturellement pourvue en matériaux diversifiés de type granulats. Ses gisements sont très volumineux, et de bonne qualité selon le schéma régional des carrières. Elle possède à l'Est des matériaux calcaires, argileux et sableux en grande quantité. A l'Ouest, les matériaux acides (grès, cornéennes, granites, …) affleurent sur une grande partie de la surface. Par ailleurs, d'importants gisements de type alluvionnaires existent au large des côtes.

Le département de la Manche produit 4,96 millions t/an soit environ 10 t par habitant et par an, un niveau relativement élevé par rapport aux départements et régions voisins et supérieur à la moyenne bas-normande de 8,47 t par habitant et par an.

La majorité de l'extraction porte sur les granulats avec des utilisations diverses : bétons, produits, hydrocarbures, amendements agricoles, industries, …

D'après le BRGM, en 2012, trois carrières sont en activités sur le territoire (carte ci-dessous). Elles sont situées à :

- A **Muneville-le-Bingard** (limite communale avec la Feuillie) : carrière de **schiste du Briovérien** avec une autorisation d'exploitation jusqu'en 2038.
- A **Le Mesnil-Villeman** : carrière de minéraux et matériaux industriels liés à des **sédiments du Cambrien** avec une autorisation d'exploitation jusqu'en 2032
- A **Cametours** : Les Carrières du Fût, spécialisées dans l'extraction et la production de granulats

La ressource bois

La Normandie se caractérise par une faible surface forestière et un bocage encore bien présent. Ces deux formations arborées constituent les principaux gisements de la filière forêt-bois. La forêt en Normandie est essentiellement composée de feuillus avec une forte dominance de chêne. La Manche est le département le moins boisé de la Basse-Normandie (6%) mais où le bocage est le plus important (46% de la longueur de haies).

La filière bois en Normandie est relativement bien développée au regard de l'importance de la forêt. Elle concentre 2,8% des emplois de la région. La filière est en mutation : la première transformation du bois et la fabrication de meubles reculent tandis que le bois construction et le bois énergie sont en plein développement.

Sur le territoire, il n'y a pas de forêts publiques gérées par l'ONF.

Les communes dans le périmètre du **Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin** sont soumises à un Plan de Gestion du Bocage. C'est un outil opérationnel qui permet d'évaluer le volume de bois (copeaux) disponible annuellement sur les haies de l'ensemble de chaque exploitation agricole. Il permet d'établir ensuite un programme de travaux en vue d'un entretien durable du bocage.

Le Département, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture a mis en place en septembre 2017 une politique en faveur de la préservation et la valorisation du bocage qui implique 2 acteurs majeurs des territoires : les agriculteurs et les collectivités. Le plan « bocage 2017-2021 » s'articule autour de deux grands volets : l'accompagnement des exploitants agricoles, dépositaires du système bocager, dans une gestion dynamique et durable de leurs haies et le soutien de territoires pilotes.

PROJET

Les ressources en matériaux

Coutances Mer et Bocage

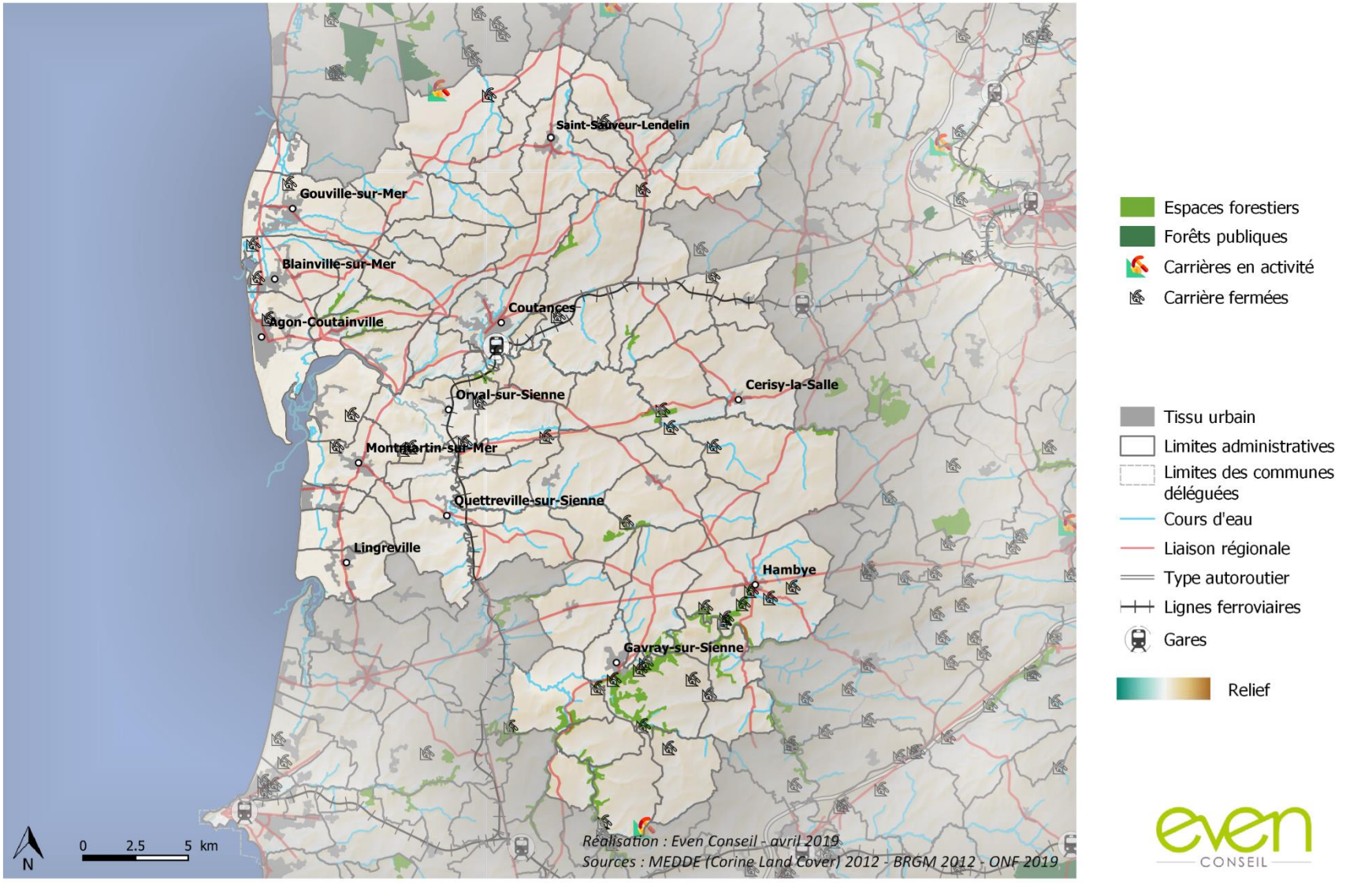

Quels constats en termes d'activité sur le territoire ?

Une façade maritime nourricière portée par le secteur de la conchyliculture

Le secteur conchylicole est très présent sur la façade maritime de Coutances mer et bocage. Il constitue le 1er site à l'échelle de la Normandie. Ce secteur supporte de nombreux emplois sur le bassin de production Agon-Coutainville / Anneville, 1151 emplois directs sont liés à cette activité. Le bassin de production est d'ailleurs le premier gisement en matière d'huitres à l'échelle départementale. Les activités conchylicoles regroupent sur le territoire l'ostréiculture (élevage d'huîtres) et la mytiliculture (élevage de moules).

Deux types de production :

- l'ostréiculture : pour élever des huîtres, les ostréiculteurs utilisent des naissains (petites huîtres) en s'approvisionnant dans le bassin d'Arcachon et le Perthuis charentais. Les eaux froides et les courants ne permettent pas la reproduction d'huîtres dans La Manche. Ces naissains sont placés dans des poches ajourées à petites mailles et accrochées sur des tables en fer à béton disposées sur l'estran. Selon les marées, ces poches sont ensuite retournées 2 à 3 fois par an afin d'éliminer les algues présentes sur les poches qui peuvent limiter la croissance des huîtres. La durée totale de l'élevage d'huîtres dure de 3 à 4 ans, le temps qu'elles atteignent une taille commercialisable.

- la mytiliculture : pour élever des moules, les mytiliculteurs doivent s'approvisionner en naissains dans d'autres régions et principalement en Vendée. Le faible apport en eau douce par les rivières Normandes ne favorise pas la reproduction des moules de bouchot. Les moules arrivent en Normandie sur des cordes d'une longueur de 100 m. Elles sont ensuite placées sur des barres de bois dans un premier temps avant d'être installées sur des pieux à moules. La durée de l'élevage de moules de bouchot est d'environ 16 mois.

Cette culture historique en lien avec la richesse du milieu naturel a connu un essor dans les années 70. Après-guerre, le secteur agricole connaît une mécanisation importante impactant le besoin de main-d'œuvre. Le nombre d'emplois dans le secteur agricole diminue et de nombreux agriculteurs et ouvriers agricoles doivent s'orienter vers d'autres domaines d'activités. A Coutances mer et bocage, comme sur l'ensemble de la façade de la Manche, une partie des agriculteurs va profiter de ce moment de transition pour développer l'activité conchylicole sur le domaine public maritime.

Carte postale ancienne d'Agon-Coutainville :

Source : Cartes postales anciennes, Delcamp

PROJET

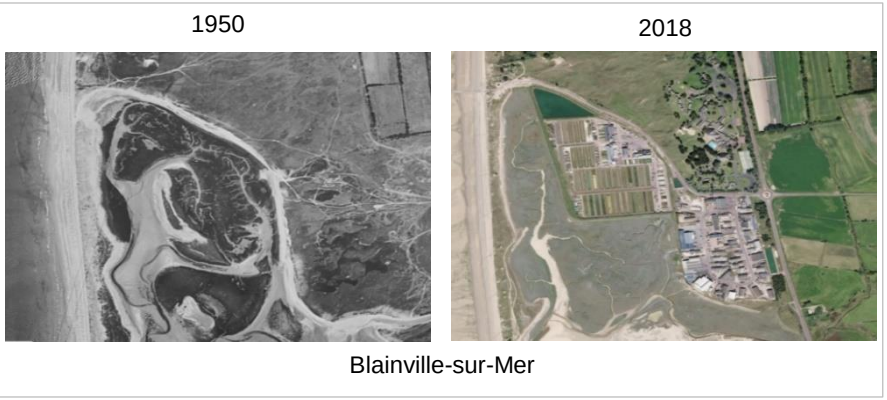

Source : géoportail.fr

Aujourd'hui, l'activité conchylicole est bien implantée sur le territoire. Cette activité connaît le même processus que celui qu'a connu le milieu agricole dans les années 70, c'est-à-dire une augmentation de la taille des exploitations et une mécanisation plus importante. Au-delà de la valeur agricole de cette activité, elle constitue un vecteur d'attractivité touristique et contribue à la promotion du territoire à travers la commercialisation de ses produits. La conchyliculture relève d'un réel savoir-faire qui participe à l'identité et l'image de marque de Coutances mer et bocage.

Mise en valeur de l'activité conchylicole sur le site internet de toursime-coutances.fr :

Source : toursime-coutances.fr

Le développement des zones conchylicoles

L'activité conchylicole a profondément modifié l'économie maritime ainsi que le paysage. Des entreprises ostréicoles se sont installées sur la façade littorale de manière individuelle ou regroupée au sein d'une zone d'activités.

Aujourd'hui ces activités font face à trois difficultés :

- Le manque de place dans un contexte où l'activité est grandissante (augmentation de la production et industrialisation qui induit une augmentation des besoins en surfaces) très peu de foncier restant disponible.
- L'érosion du trait de côte qui menace peu à peu les activités implantées et pose la question d'une éventuelle stratégie de re-localisation de parcs d'activités.
- La pollution de l'eau, liée, notamment à l'artificialisation des sols, à l'augmentation des débits d'écoulement des eaux, aux intrants chimiques, … Ce facteur est déterminant pour l'activité conchylicole qui dépend de normes sanitaires strictes.

Un secteur agricole porté par des activités identitaires

Source : géoportail.fr

Coutances mer et bocage est un territoire qui entretient des liens étroits avec son terroir. Aussi, et ce malgré la mécanisation progressive des exploitations agricoles et

PROJE

l'uniformatisation des cultures, Coutances mer et bocage présente quelques productions identitaires :

- L'élevage : notamment celui de vaches normandes et de moutons de pré-salés.
- La production de fromage avec la Fromagerie du Val de Sienne, etc.
- Le maraîchage.
- Les vergers avec une production importante de Cidre (AOC Cidre du Cotentin).

Source : Tourisme-Coutances.fr

Source : Tourisme-Coutances.fr

PROJET

Source : Tourisme-Coutances.fr

Les éléments relatifs aux activités agricoles font l'objet d'un autre tome de diagnostic spécifique.

PROJET

Constats et enjeux

Les ressources du territoire

CONSTATS

- Une croissance de la consommation et des besoins en énergies (notamment liés à l'apport de matériaux sur le territoire)
- Une présence sur le territoire de ressources (sol, carrières, bois, agriculture, conchyliculture permettant la production de biomasses ou matériaux biosourcés)
- Une production de denrées ayant une valeur identitaire forte pour le territoire source de rayonnement et d'attractivité notamment touristique
- Un territoire relativement préservé de l'artificialisation du sol avec une trame bocagère dense
- Une fragilisation des ressources locales, notamment de la ressource en eau

→ ENJEUX

- Renforcement de l'efficience du territoire en matière de gestion des ressources locales
- Mise en valeur des productions identitaires du territoire
- Poursuite des objectifs de reconquête de la qualité des eaux
- Préservation des fonctionnalités écologiques
- Définition d'une stratégie respectueuse de l'environnement et des ressources pour permettre un développement durable et raisonné du territoire de Coutances mer et bocage

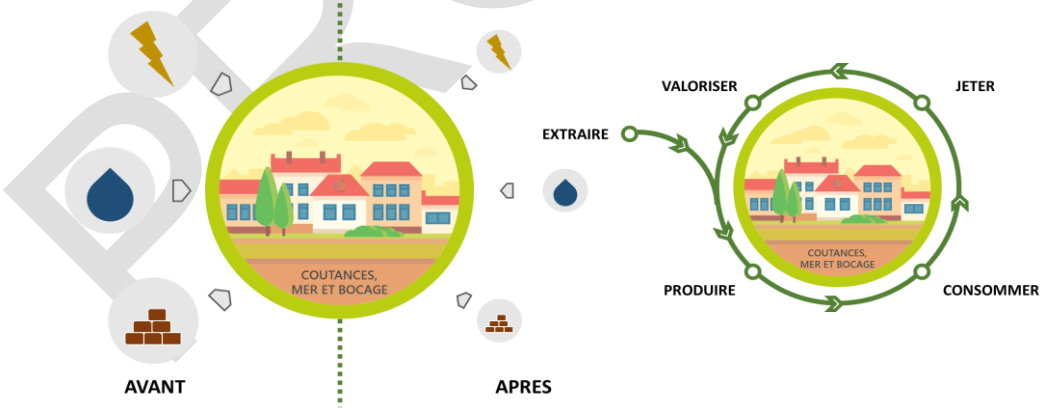

Environnement

CONSTATS

- Des milieux naturels riches et diversifiés, structurés autour d'un duo bois et eau
- Un gradient Est/Ouest et Nord/Sud qui induit des écosystèmes différenciés
- Des espaces de nature remarquables identifiés et protégés (Natura 2000, ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, …)
- Une fragilisation des corridors et des réservoirs de Trame Verte et Bleue
- Un environnement soumis à une pression croissante, celle du changement climatique (augmentation des précipitations, réchauffement, évolution du trait de côte, …)

→ ENJEUX

- Préservation des ressources environnementales dans leur **fonctionnalité**
- Définition d'une stratégie respectueuse de l'environnement et des ressources pour permettre **un développement durable et raisonné** du territoire de Coutances mer et bocage
- Limitation de l'exposition **aux risques** et application d'un **principe de précaution** face aux évolutions climatiques
- Poursuite des objectifs de reconquête de la **qualité des eaux**
- Maîtrise de **l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols**
- Dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme, **promouvoir une architecture bioclimatique** qui tienne compte du confort d'été et des potentielles vulnérabilités en zone RGA.
- Développer le maillage bocager et promouvoir l'agroforesterie comme un **outil de restauration du bocage** et **d'adaptation des pratiques agricoles.**
- Considérer le rôle des infrastructures urbaines et des réseaux pour assurer la **résilience du territoire.**

PROJET

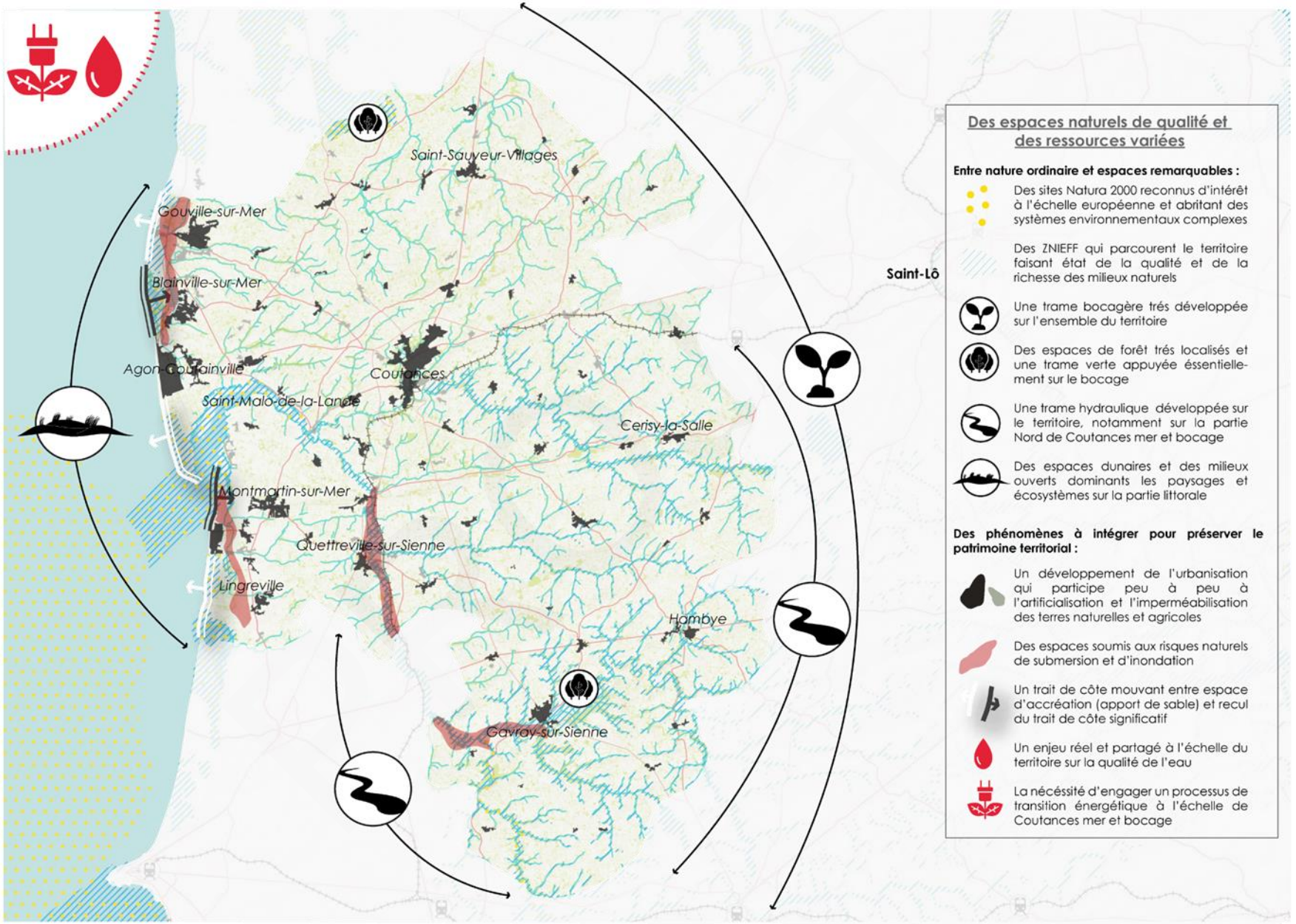
Saint-Sauveur-Villages
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville
Coutances
Saint-Malo-de-la-Lande
Cerisy-la-Salle
Montmartin-sur-Mer
Quettreville-sur-Sienne
Lingreville
Hambye
Gavray-sur-Sienne
Saint-Lô
Des espaces naturels de qualité et des ressources variées
Entre nature ordinaire et espaces remarquables :
Des sites Natura 2000 reconnus d'intérêt à l'échelle européenne et abritant des systèmes environnementaux complexes
Des ZNIEFF qui parcourent le territoire faisant état de la qualité et de la richesse des milieux naturels
Une trame bocagère trés développée sur l'ensemble du territoire
Des espaces de forêt trés localisés et une trame verte appuyée éssentielle-ment sur le bocage
Une trame hydraulique développée sur le territoire, notamment sur la partie Nord de Coutances mer et bocage
Des espaces dunaires et des milieux ouverts dominants les paysages et écosystèmes sur la partie littorale
Des phénomènes à intégrer pour préserver le patrimoine territorial :
Un développement de l'urbanisation qui participe peu à peu à l'artificialisation et l'imperméabilisation des terres naturelles et agricoles
Des espaces soumis aux risques naturels de submersion et d'inondation
Un trait de côte mouvant entre espace d'accréation (apport de sable) et recul du trait de côte significatif
Un enjeu réel et partagé à l'échelle du territoire sur la qualité de l'eau
La nécéssité d'engager un processus de transition énergétique à l'échelle de Coutances mer et bocage

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES

MER ET BOCAGE

4 Un territoire : une vie locale riche et diversifiée

Un territoire : une vie locale riche et diversifiée

I. Comment se structure la vie économique du territoire ?

Une répartition des catégories socio-professionnelles suivant un gradient ouest/Est

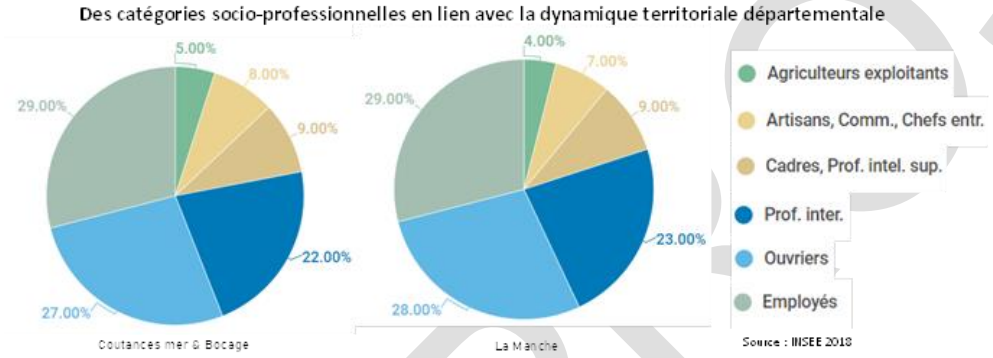

Malgré une structure de l'emploi relativement « classique » et proche de celle du département, Coutances mer et bocage affiche la particularité d'une répartition des populations actives suivant un gradient Ouest/Est.

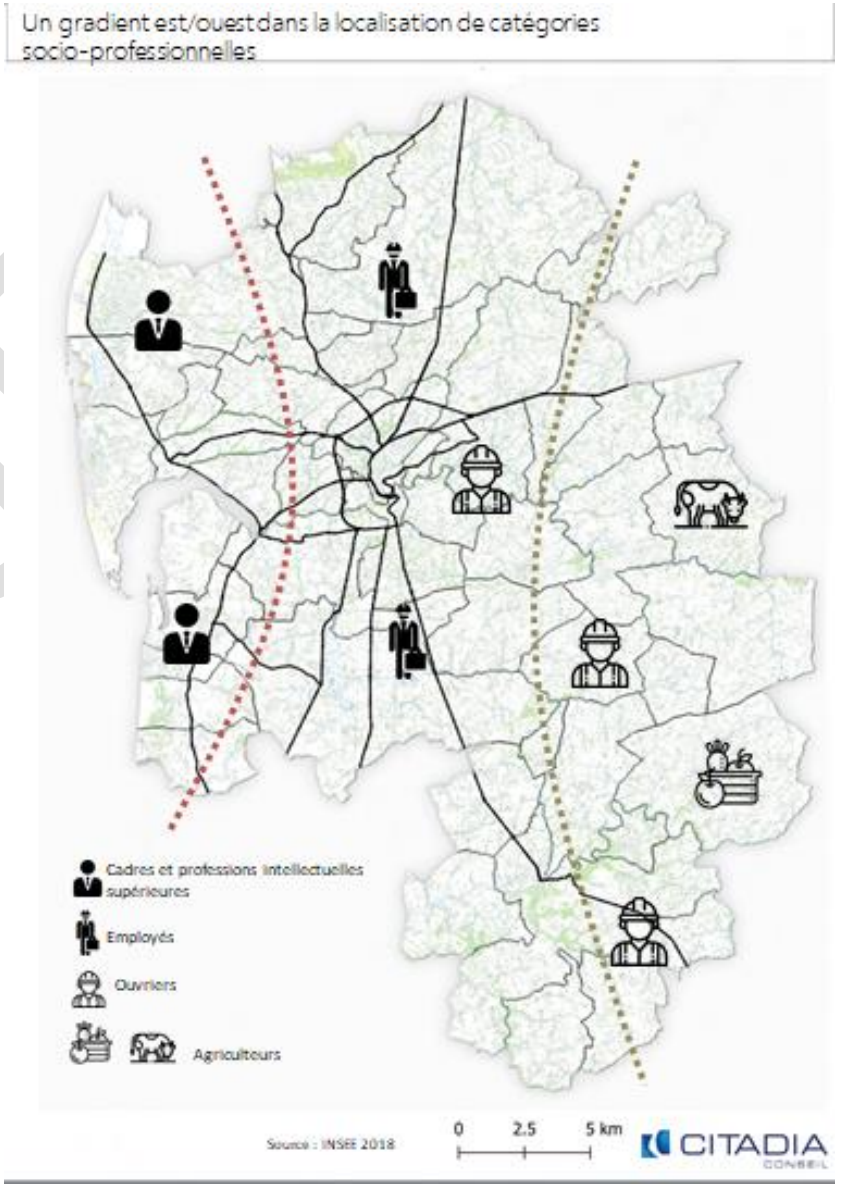

L'ouest du territoire concentre une majorité de cadres et professions intellectuelles supérieurs. L'attractivité du littoral explique ce phénomène. Le cadre de vie et le prix du foncier sont des éléments qui jouent en la faveur de la concentration de cette catégorie socio-professionnelle. Cette population est celle vivant à l'année sur le territoire. La population varie fortement selon les saisons, avec une forte représentation de retraités.

Au centre du territoire, il y a une hétérogénéité de catégories socioprofessionnelles. Les employés, ouvriers et professions intermédiaires sont les profils les plus représentés. La proximité avec Coutances ainsi que des entreprises vient renforcer cette répartition. Cette structure s'appuie sur un réseau de petites entreprises locales, orientées en majorité vers une offre de service, de transport et d'activités artisanales.

A l'est du territoire, on trouve une concentration d'ouvriers et d'agriculteurs. L'accès à la propriété dans cette partie du territoire est facilité par un coût du foncier moins important que sur la frange littorale. Cet espace, moins urbanisé, concentre la plupart des surfaces cultivées de Coutances mer et bocage et abrite une partie de son économie productive.

PROJET

Une concentration des actifs et des emplois à Coutances et sur le littoral

Les actifs et les emplois sont concentrés sur la commune de Coutances ainsi que sur le littoral. Cette concentration d'emplois permet à Coutances d'affirmer son rôle de ville centrale structurante à l'échelle de l'intercommunalité.

Coutances, le pôle d'emploi territorial à l'année.

Une façade littorale, pôle d'emploi soumis à une logique saisonnière et des emplois en lien avec l'activité conchylicole. La conchyliculture est un domaine fortement pourvoyeur d'emplois : plus de 1000 emplois sont liés à cette activité selon le diagnostic socio-économique réalisé en 2017.

Des pôles secondaires d'emploi

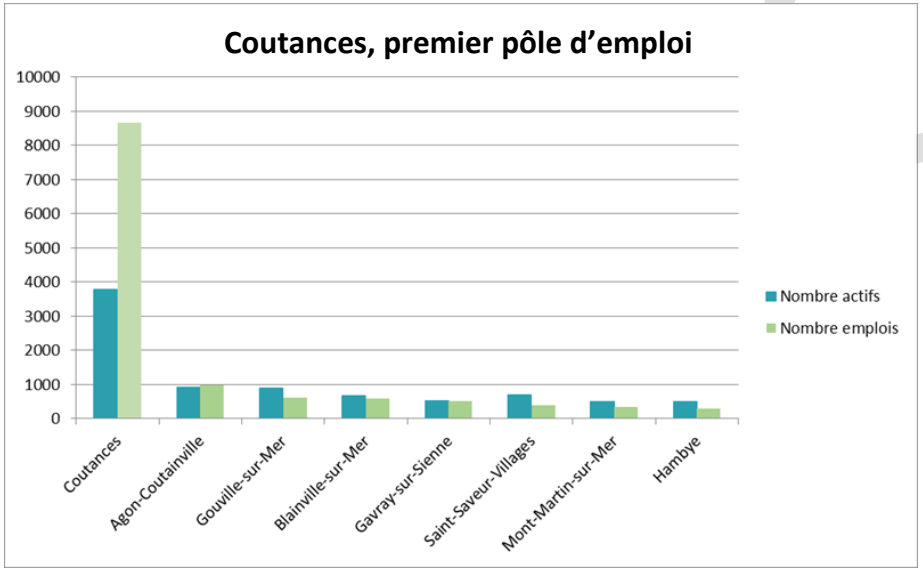

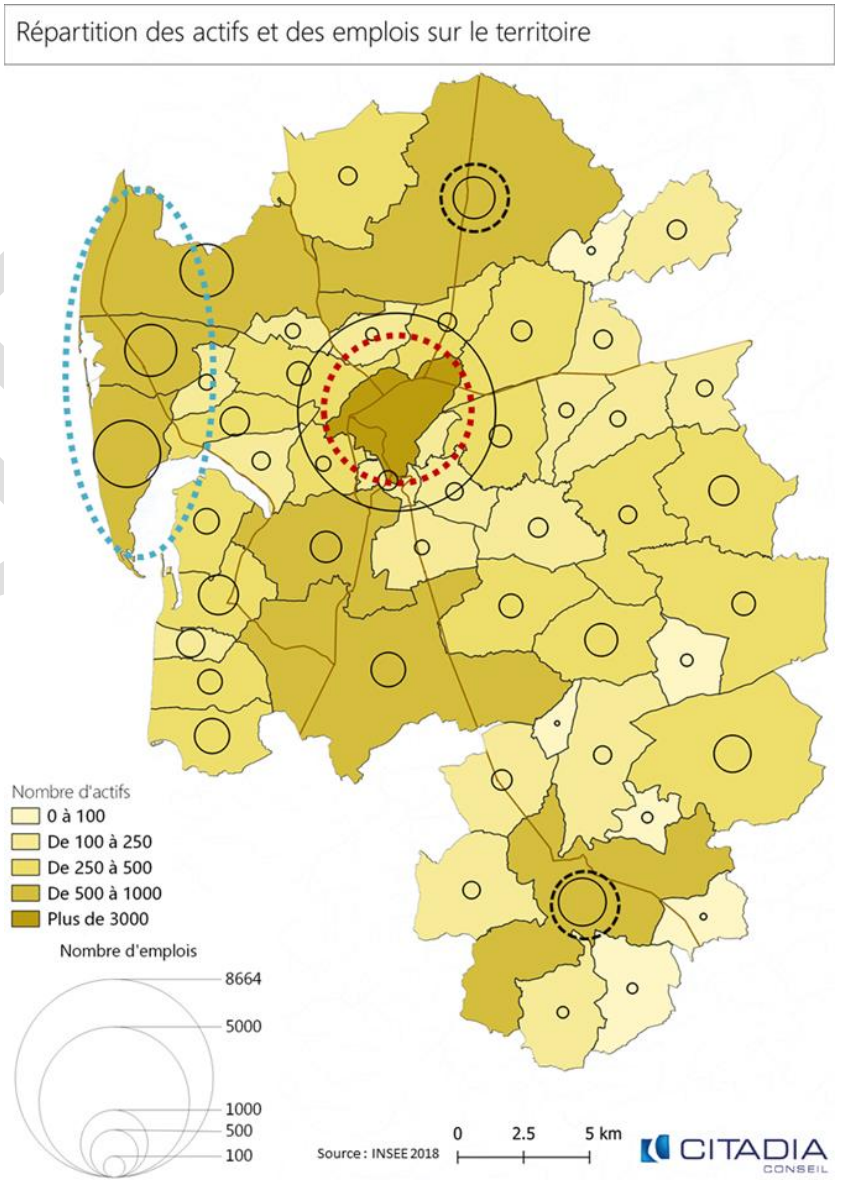

Un décrochage entre le nombre d'actifs et les emplois

Si le nombre d'actif résidant sur le territoire apparait relativement stable, le nombre d'emplois est, lui, en constance baisse depuis 2007. Ce scénario créée un décrochage entre le nombre d'actifs résidant et le nombre d'emplois sur le territoire. Décrochage induisant des mobilités importantes. En effet, d'un point de vue quantitatif ce sont (à minima) 1443 actifs résidant sur le territoire qui occupent un emploi localisé en dehors du territoire de Coutances mer et bocage.

Décrochage entre le nombre d'actifs et d'emplois

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	17 373	16 997	16 635
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	18 593	18 624	18 440
Indicateur de concentration d'emploi	93,4	91,3	90,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,4	52,1	51,3

Source : INSEE

Ce constat pose la question de l'attractivité résidentielle et économique du territoire. Les pistes d'explication suivantes ont été soulevées :

- Des séquelles d'une mutation industrielle ayant engendrée une perte importante d'emplois
- Des secteurs d'activités qui se ré-inventent
- Une problématique d'accès au logement due à des coûts trop élevés et des logements trop grands sur le littoral.
- Un manque de logement locatif qui biaise le parcours résidentiel sur le territoire.
- Un manque de formation qui induit le départ des jeunes post bac, ces derniers ne semblant pas revenir sur le territoire par la suite.
- Une concurrence entre Saint Lô et Coutances avec Saint Lô qui offre une vie locale et culturelle et une offre de service plus fournie. Cette logique est également vraie au dus du territoire avec Granville.
- Des problématiques de mobilité entre les communes du territoire avec une dépendance totale à l'automobile.
- Une couverture numérique qui pose des difficultés sur certains endroits dans un contexte ou le télétravail se développe.

Une économie qui connaît une baisse de sa sphère productive

Les emplois de la sphère productive diminuent au profit du développement des emplois de la sphère présentielle. Cette tendance est également observable au niveau national, traduisant l'évolution des paradigmes économiques.

- la sphère présentielle correspond aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

- la sphère non présentielle (ou sphère productive) regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Le secteur primaire (agriculture et pêche), s'est fragilisé ces dernières années en lien avec la diminution des surfaces agricoles utilisées, la diminution du nombre d'exploitations et ainsi une baisse du nombre des emplois dans ce domaine. Concernant l'industrie, le nombre d'emploi a diminué sur la période 1999-2008 suivi d'une légère augmentation de 2% entre 2009 et 2014. Ceci fait échos au savoir-faire industriel du territoire

PROJET

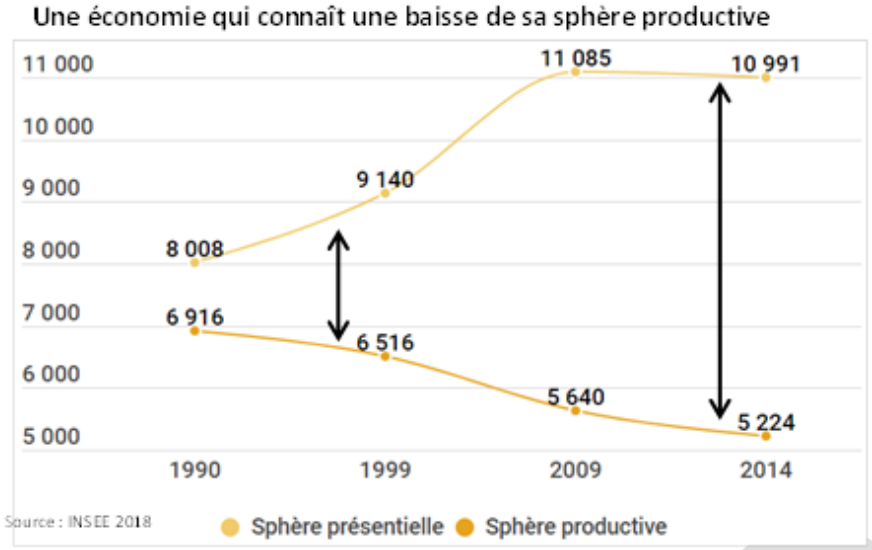

Une baisse de la création d'entreprises mais avec un dynamisme récent

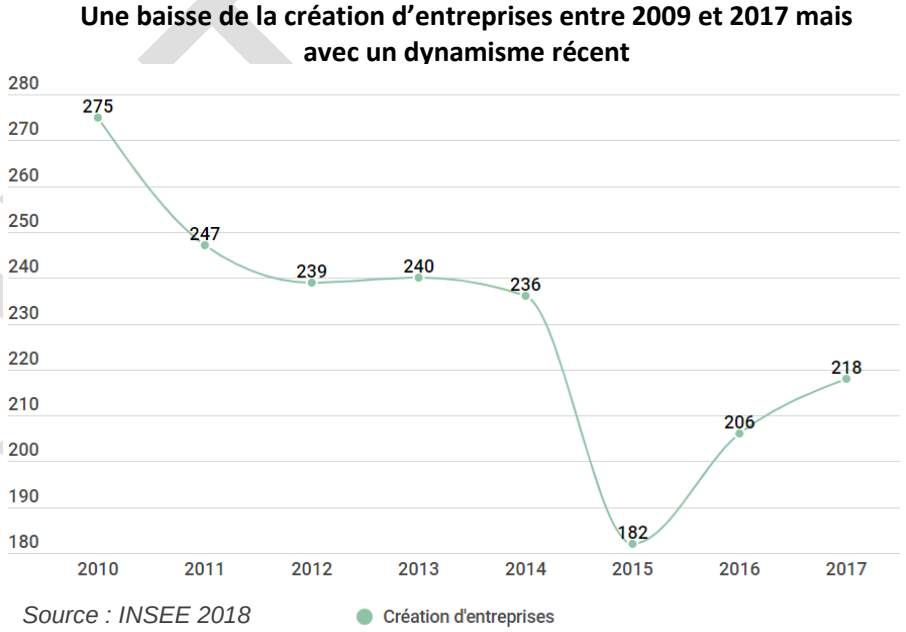

Coutances mer et bocage a connu une diminution du nombre de création d'entreprises. Cette diminution est marquée entre 2010 et 2015 avant de retrouver une augmentation jusqu'en 2017. C'est dans le secteur des services aux particuliers et aux entreprises, et dans le commerce, transport, restauration et hébergement que la création d'entreprises est la plus importante. La construction et l'industrie sont des secteurs connaissant une création moins importante, en lien avec une diminution de la sphère productive dans l'économie.

PROJET

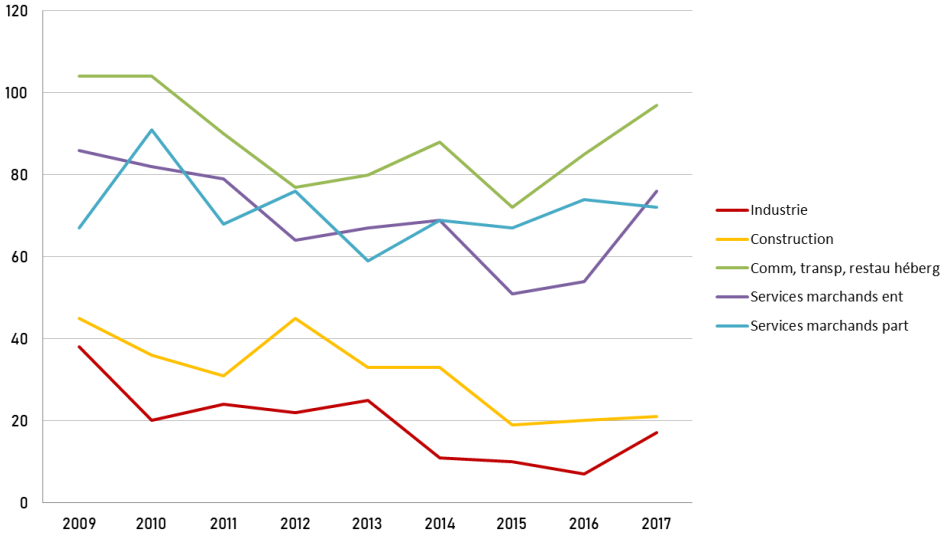

Source : INSEE 2018

Concernant le secteur industriel, la diminution de la création d'entreprises dans ce secteur intervient en 2013 jusqu'en 2016. En 2016, 7 entreprises dans l'industrie ont été créées contre 25 en 2013, expliquant le phénomène récemment observé de création d'emplois.

Un taux de chômage peu important

Sur le territoire de Coutances mer et bocage, le taux de chômage est relativement bas : 6.8% en 2019, ce qui est inférieur à la moyenne départementale. Ce taux est en baisse sur la dernière période, c'est le cas dans la majorité des territoires de la région.

Ce taux faible est dû à un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents. Le chômage sur le territoire de Coutances mer et bocage touche essentiellement les profils peu qualifiés.

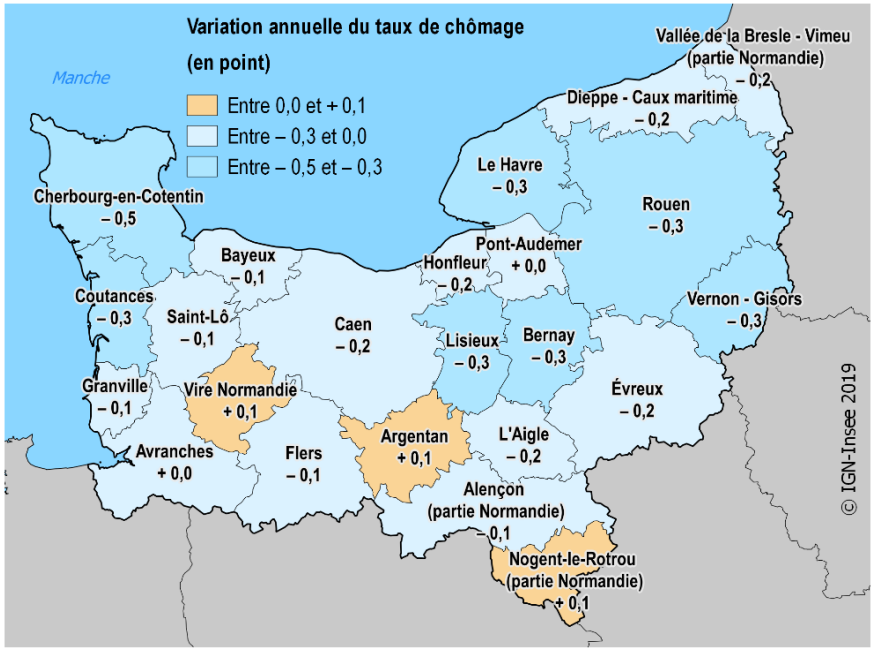

PROJET

Des zones d'activités nombreuses sur le territoire avec peu de foncier disponible

Une répartition près des axes de transport

Sur le territoire, 29 zones d'activités économiques (ZAE) sont présentes. Ces zones sont majoritairement situées près d'un axe routier départemental : D7, D49, D650 et D971.

Parmi ces 29 zones d'activités, 14 sont exclusivement dédiées à l'artisanat. De nombreuses zones communales, accueillant majoritairement de très petites entreprises, sont disséminées sur le territoire, permettant de répondre aux besoins dans les bassins de vie. Ceci est en lien avec un important tissu d'entrepreneurs et de petites entreprises locales.

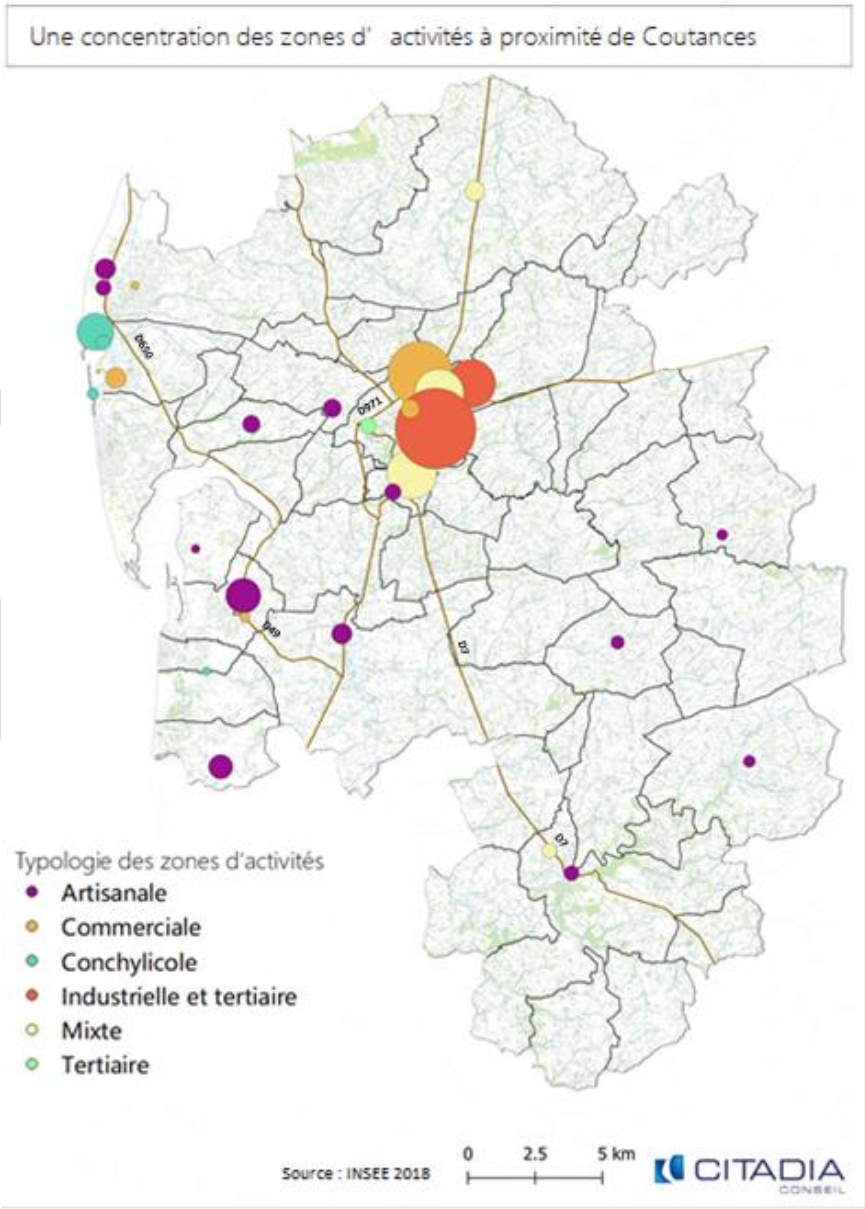

On dénombre 7 zones d'activités situées à Coutances. Ces zones sont les plus grandes du territoire : 56% des surfaces de ZAE sont concentrées à Coutances. Ces zones permettent

PRO

de répondre aux besoins de l'ensemble de l'intercommunalité par la présence de zones commerciales, industrielles et tertiaires. Elles affirment le rôle de ville centrale de Coutances.

Sur le littoral, 4 zones d'activités sont dédiées à la conchyliculture. Un secteur économique qui reflète une identité territoriale, une activité qui est valorisée et valorisable pour le tourisme et permet d'affirmer le rôle central du territoire dans la production conchylicole à l'échelle régionale.

Un taux de remplissage des zones d'activité important

Le taux de remplissage des zones d'activités constatées sur Coutances mer et bocage s'élève à 92%.

Des zones d'activités qui ont un taux d'occupation important

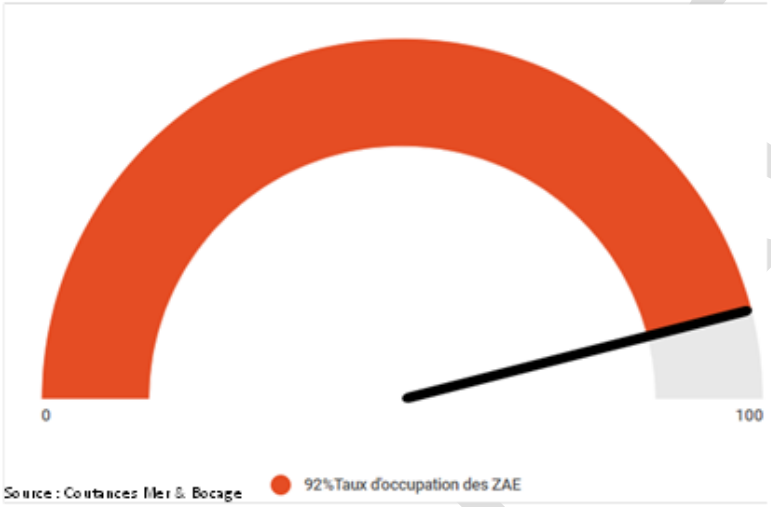

Sur la commune de Coutances, qui rassemble l'essentiel des zones d'activités, ce taux s'élève à 98%. Cependant, la zone d'activités de Delasse, à vocation tertiaire, est la seule zone de la commune qui est remplit qu'à 53%.

Localisation de la zone d'activités Delasse à Coutances

Les zones accueillant les activités conchylicoles sont remplies. Le bassin de production d'Agon-Coutainville est le premier pôle d'emplois conchylicole en Normandie selon les chiffres de 2015 (source : Duroy Cannelle M2 AGIRE). Au-delà du taux d'occupation, se pose la question de la localisation de ces zones d'activités. Celles-ci sont soumises à l'évolution récente du trait de côte, ce qui questionne peu à peu la durabilité de ces espaces situés à proximité immédiate de l'eau.

ZA Blainville-sur-Mer

ZA Agon-Coutainville

Il est nécessaire d'analyser les besoins en termes de foncier économique et le type d'activité que celui-ci doit recevoir. Cet enjeu est d'autant plus important dans un contexte d'augmentation de création d'entreprises.

Des zones d'activités aménagées de manières indifférenciées qui font état de deux faiblesses majeures : le manque de structuration des zones, le manque de disponibilité foncière.

Afin de répondre à ce constat, les pistes de travail suivantes devront permettre d'engager le travail de définition de la stratégie économique dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Organiser les zones de telles manière à ce que leurs vocations soient clairement identifiées.
- Définir une stratégie commune en posant la question de la typologie d'activités à accueillir au sein des zones (commerces ? services ?)
- Repenser l'aménagement des zones existantes en identifiant les potentiels leviers pour la mutualisation de foncier.
- Identifier les espaces sous-utiliser et les friches qui pourraient être mobilisées dans le futur.
- Anticiper les évolutions climatiques en proposant des aménagements différents sur les zones à venir mais également sur les zones existantes (réduction des îlots de chaleur, limitation de l'imperméabilisation).
- Projeter les problématiques de relocalisation des zones (notamment conchylicoles) dans le temps long et au regard des scénarios prospectifs d'évolution du trait de côte.

Inventaire sur les friches industrielles et artisanales à mener =>CMB

PROJET

Comment se manifeste l'attractivité touristique du territoire ?

Des atouts naturels et patrimoniaux

6 destinations touristiques identifiées par Coutances tourisme : Coutances, histoire et culture / Agon-Coutainville, bonheur de la mer / Hauteville-sur-Mer, littoral apaisant / Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer / De Gavray à Saint-Sauveur-Lendelin / Regnéville-sur-Mer, le charme du passé.

6 offices du tourisme dont 4 rassemblés sur la façade littorale.

Vallée de la Sienne, support du développement touristique du territoire reliant le littoral à l'arrière-pays.

Des destinations touristiques extérieures attractives à intégrer dans la réflexion de développement touristique.

Une façade littorale qui bénéficie d'une attractivité touristique plus importante et accompagnant le développement d'activités économiques liées à cet attrait.

Une offre d'hébergements variée (18 campings, 13 hôtels, 60 chambres d'hôtes et 6 aires de services pour camping-car).

De nombreux évènements qui animent le territoire tout au long de l'année et attirent de nombreux touristes : festival Jazz sous les pommiers, Zic sur le Zinc, Chauffer dans la noirceur, le festival des chants marins et les nombreux marchés et foires, comme la la foire Sant-Luc à Gavray.

Un patrimoine bâti riche, réparti sur l'ensemble du territoire : la cathédrale de Coutances, l'abbaye de Hambye, le château de Regnéville-sur-Mer, le château de Gratot et le château de Cerisy-la-Salle.

Une activité touristique basée sur les atouts naturels et patrimoniaux

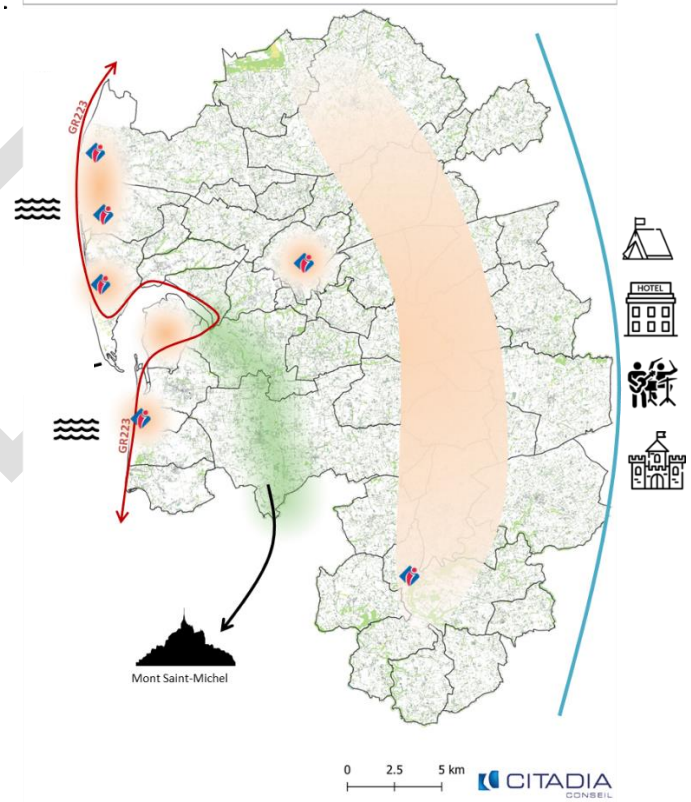

Une stratégie touristique affirmée

Le plan d'actions et la stratégie 2017-2020 permet de répondre à 3 axes :

- Renforcer l'attractivité de la destination avant le séjour : communiquer et promouvoir le territoire via le numérique, mettre en place d'un marketing territorial ; faciliter la réservation d'hébergement et activités.

PROJET

- Renforcer l'attractivité de la destination pendant le séjour : améliorer les bureaux d'information touristique, développer les animations sur le territoire, faciliter les accès aux animations.

- Renforcer l'attractivité de la destination après le séjour : mettre en place des enquêtes de satisfaction, développer l'observatoire touristique, développer la communication auprès des professionnels.

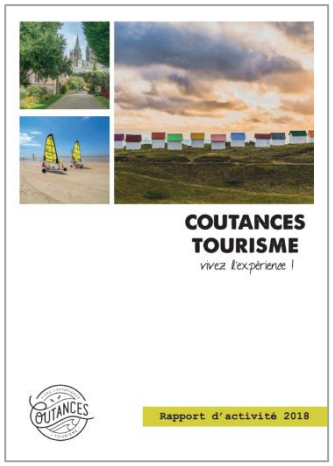

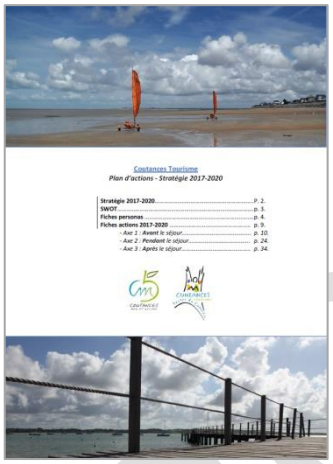

Une attractivité touristique qui se renforce

56 000 visiteurs dans les lieux d'accueil (+4% entre 2017 et 2018) et 30 300 demandes touristiques aux guichets (+12%) selon le rapport d'activité 2018 de Coutances Tourisme. Un territoire qui a su s'adapter au développement numérique pour sa mise en valeur. Des visites internet en hausse sur :

- www.tourisme-coutances.fr : 70 236 utilisateurs (+16,9%)
- Facebook : 12 564 mentions j'aime (+ 7% depuis 2017)
- Instagram : 3 015 abonnés (+ 1 053% depuis 2017)

Des touristes **français** et **plutôt âgés**

83% des nuitées concerne des visiteurs français dont **39%** sont en provenance de l'Ile-de-France. **17%** des nuitées sont étrangères. Parmi elles, 27% sont réalisées par des britanniques, 24% par des allemands, 14% par des néerlandais. Coutances mer et bocage représente une part non négligeable des nuitées à l'échelle départementale, elles représentent 13% des nuitées du département.

Des touristes présents surtout **l'été** (70% des nuitées réalisées entre juin et septembre).

PROJET

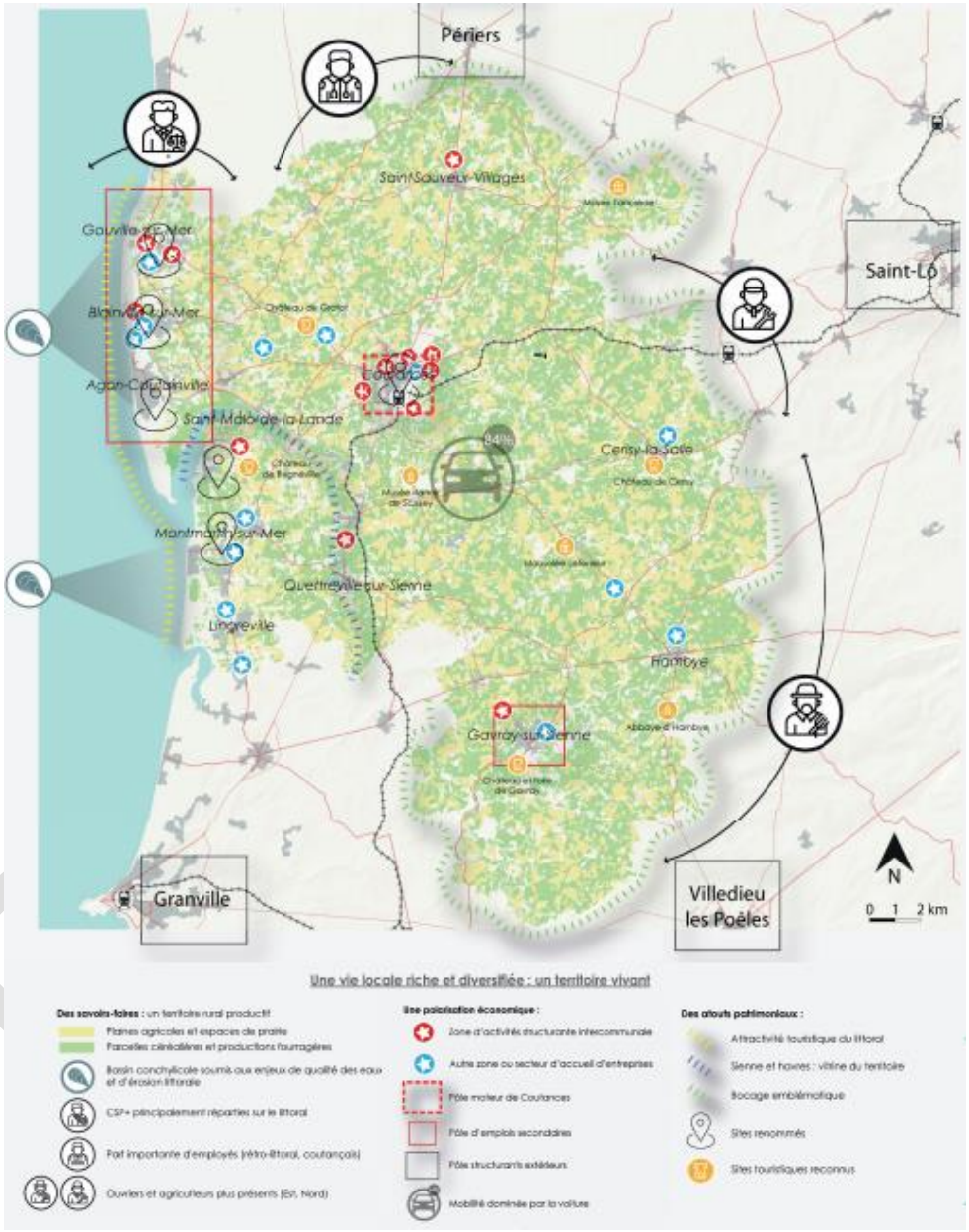
Périers
Saint-Sauveur-Villages
Gouville-sur-Mer
Saint-Lô
Agon-Coutainville
Saint-Malo-de-la-Lande
Coutances
Cerisy-la-Salle
Montmartin-sur-Mer
Quettreville-sur-Sienne
Lingreville
Hambye
Gavray-sur-Sienne
Granville
Villedieu les Poêles
N
0 1 2 km
Une vie locale riche et diversifiée : un territoire vivant
Des savoirs-faires : un territoire rural productif
Plaines agricoles et espaces de prairie
Parcelles céréalières et productions fourragères
Bassin conchylicole soumis aux enjeux de qualité des eaux et d'érosion littorale
CSP+ principalement réparties sur le littoral
Part importante d'employés (rétro-littoral, coutançais)
Ouvriers et agriculteurs plus présents (Est, Nord)
Une polarisation économique :
Zone d'activités structurante intercommunale
Autre zone ou secteur d'accueil d'entreprises
Pôle moteur de Coutances
Pôle d'emplois secondaires
Pôle structurant extérieurs
Mobilité dominée par la voiture
Des atouts patrimoniaux :
Attractivité touristique du littoral
Sienne et haies : vitrine du territoire
Bocage emblématique
Sites renommés
Sites touristiques reconnus

Quelle dynamique démographique pour notre territoire ?

Un développement démographique soutenu depuis 1975 suivi d'une stabilisation

Une évolution de la population positive depuis 1975 et soutenue entre 1982 et 2009. Entre 1999 et 2009, le territoire a connu une augmentation de sa population de +0,81% en moyenne par an. Cependant, une stabilisation est visible depuis 2009, ceci est en lien avec la crise économique de 2008 qui a mis un frein à la dynamique de construction mais aussi à l'évolution de l'emploi sur le territoire. Ainsi, sur la période 2008-2013, l'augmentation de la population n'est plus que de +0,15%. Il est à noter qu'entre 2014 et 2017 le taux d'évolution de la population a ré-augmenté très significativement en passant à 3% en moyenne par an.

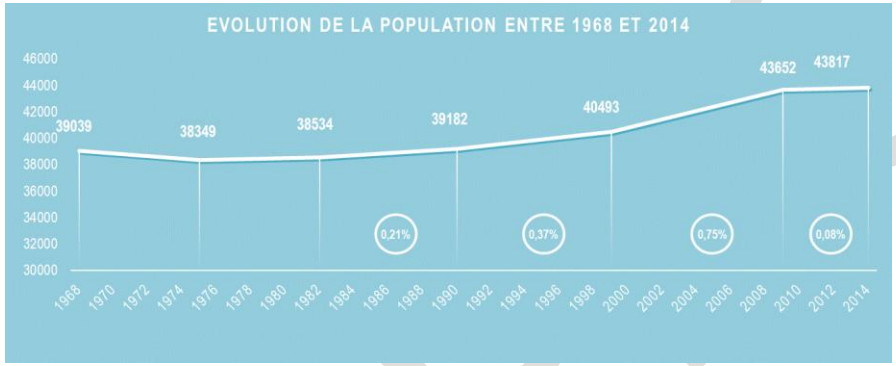

Coutances mer et bocage suit une tendance générale d'augmentation de la population. Cette dynamique est légèrement différente de celle observée à l'échelle de la région ou celle du département. A l'échelle de la Normandie, la tendance est relativement stable (équilibre exode rural et urbain). A l'échelle de la Manche, on remarque une stagnation depuis les années 90. Cette stagnation est également observable sur Coutances mer et bocage mais uniquement depuis les années 2000 (en lien avec un solde naturel négatif et une diminution du solde migratoire).

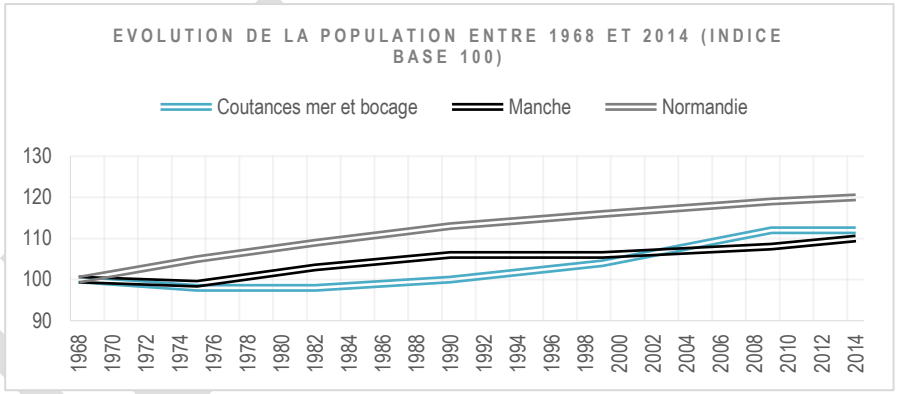

Le diagnostic fait état d'une baisse de la population sur Coutances, la ville centre et plus généralement au centre du territoire. Entre 2009 et 2014, Coutances a perdu 601 habitants alors qu'elle concentre de nombreux commerces et services à la population.

Les communes qui ont un solde naturel positif se situent en périphérie de Coutances, communes qui ont une forte proportion de familles avec enfants.

Les communes littorales connaissent une augmentation de leur population du fait de l'apport de nouvelle population via des flux migratoires et non pas un excédent naturel. La population dans ces communes est plus âgée que la moyenne du territoire.

Une ville centre en perte de population au profit de sa périphérie

Un axe Coutances- St-Lô qui permet une attractivité résidentielle

Un axe est/ouest en déprise en lien avec la dynamique de Coutances et les difficultés d'accession foncière.

Une attractivité littorale portée par un solde migratoire positif avec un vieillissement progressif de la population.

Une attractivité du sud du territoire en lien avec la proximité d'axes stratégiques (A84) et de pôles extérieurs (Villedieu et Avranches).

Des dynamiques démographiques hétéroclite à l'échelle de la CMB

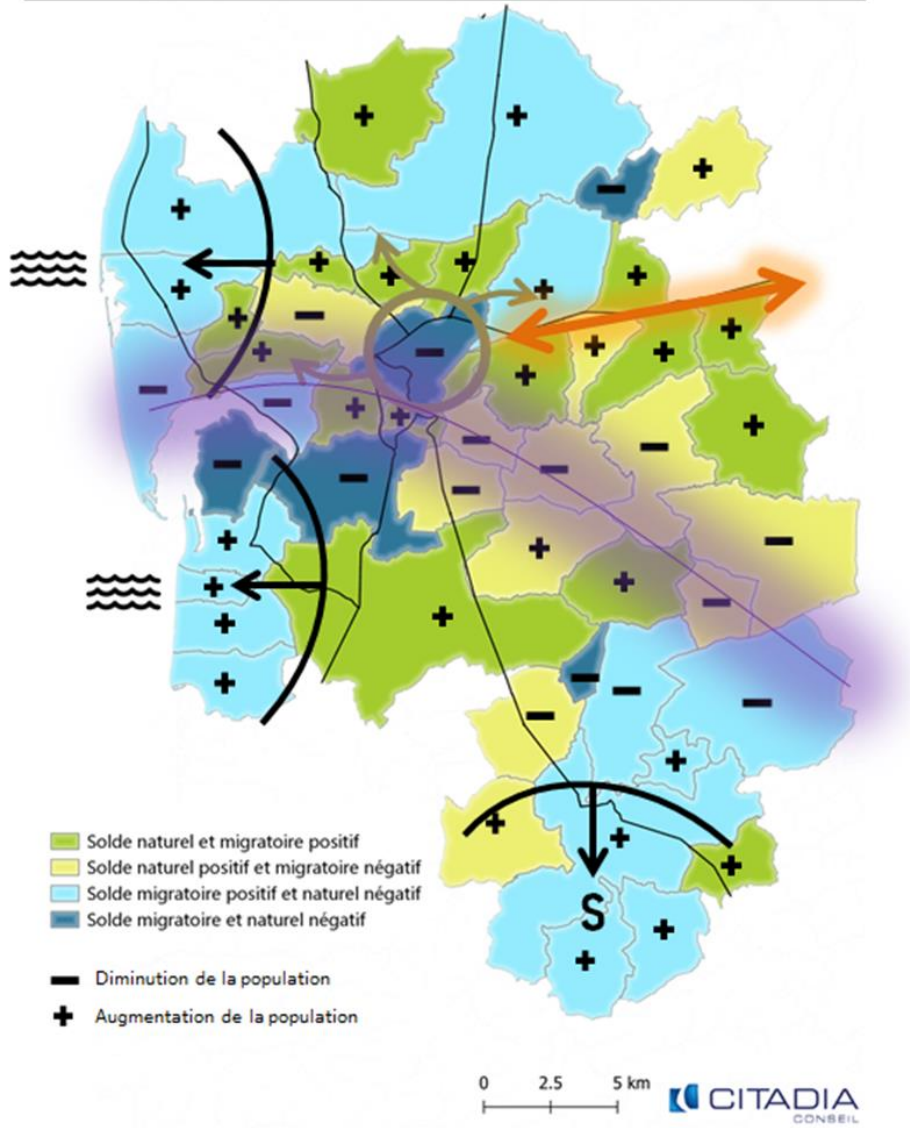

PRO

Un solde migratoire positif : un renouvellement démographique dépendant d'arrivées de nouvelles populations

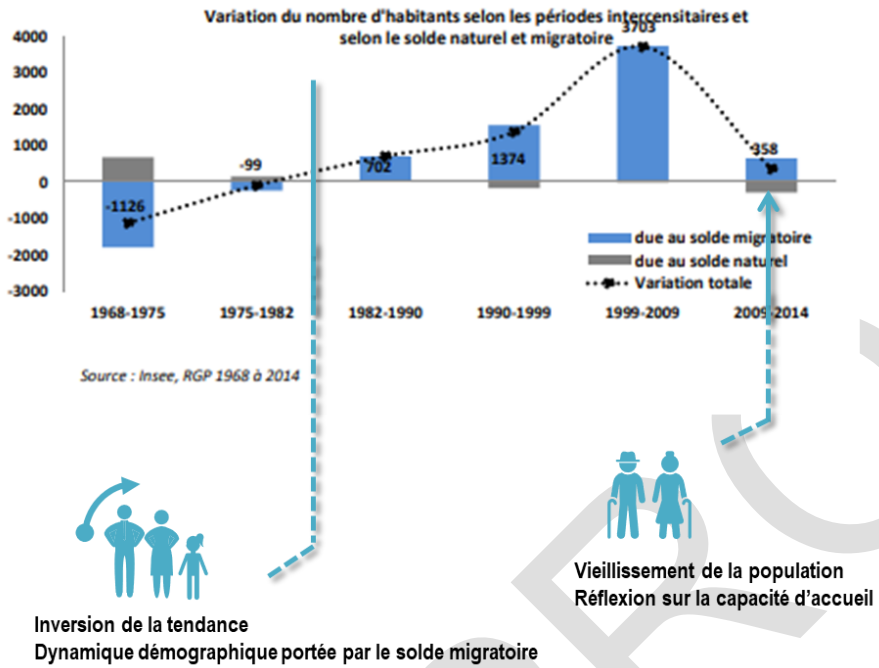

Ce renouveau démographique observé depuis les années 80 est essentiellement le résultat d'une attractivité résidentielle par un solde migratoire qui est resté constamment positif.

C'est au début des années 2000 que la structure de développement du territoire s'inverse. Le solde naturel jusque-là positif devient négatif, amorçant la dépendance du territoire à l'arrivée de nouvelles populations.

Sur la dernière période, le déclin du solde naturel s'est accentué, en même temps,le solde migratoire a diminué. Cette conjoncture participe au vieillissement du territoire. D'une manière générale, cette tendance pose la question de la capacité d'accueil de Coutances mer et bocage puisque cette dernière sous-tend la croissance démographique :

Quelle population accueillir demain et dans quelles conditions ?

Cette analyse mérite toutefois d'être territorialisée. En effet, les dynamiques sont hétéroclites à l'échelle de Coutances mer et bocage :

- Secteur littoral attractif, porté uniquement par un solde migratoire positif (en lien avec les aménités naturelles du territoire) et qui fait face à un vieillissement important de sa population.
- Partie Sud du territoire qui accueille de nouveaux habitants sans pour autant parvenir à pallier un solde naturel négatif lié à une population vieillissante qui fait face à un enjeu de renouvellement générationnel.
- Un cœur de territoire (axe Coutances-Saint Lô et périphérie de Coutances) qui présente une conjoncture positive : solde naturel et migratoire positifs. Cette partie du territoire accueille de nombreuses familles et assure le renouvellement générationnel du territoire.
- Coutances qui perd de la population avec un solde migratoire et un solde naturel négatif, ce qui participe à accroitre le vieillissement de la population sur un territoire déjà largement touché par le phénomène.

PROJET

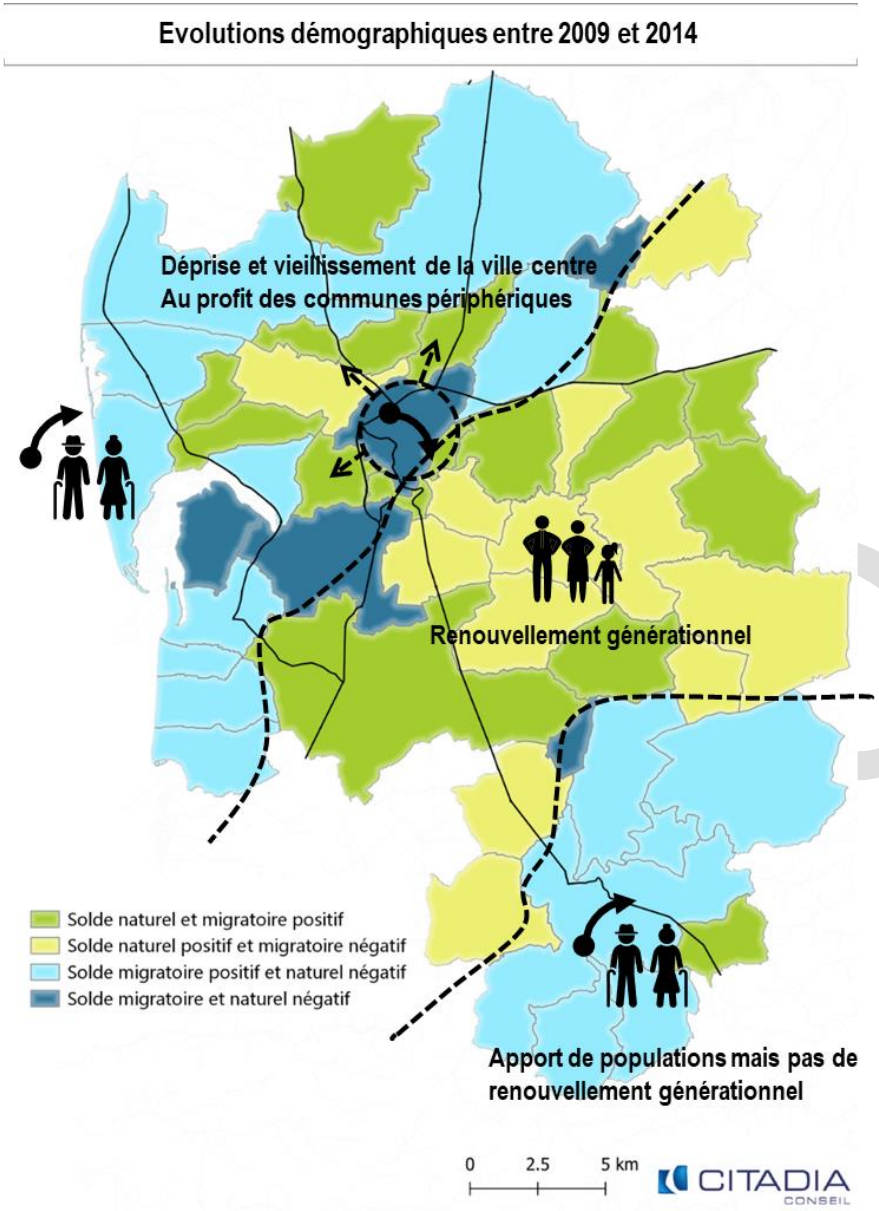

Des ménages de petites tailles

La diminution constante du nombre de personnes par ménage est remarquable (tendance généralisée à l'échelle du territoire, et plus largement à l'échelle nationale). Le desserrement des ménages est un phénomène observé à l'échelle nationale, correspondant à la diminution de la taille moyenne des ménages. Ce phénomène est dû notamment aux séparations, à la formation de familles monoparentales, aux jeunes actifs qui quittent le domicile parental, au vieillissement de la population, …

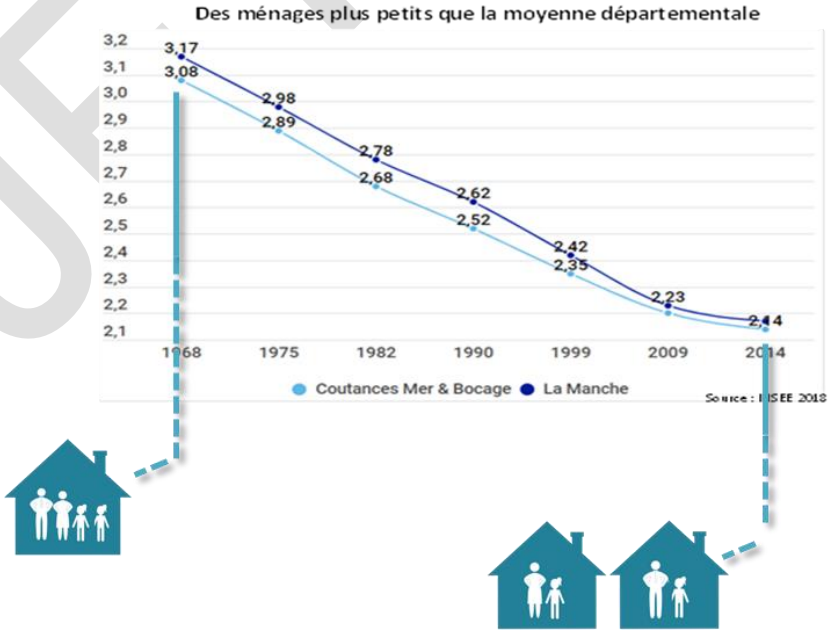

Plus de logements pour autant d'habitants
Evolutions des modes de vie et des attentes

Tous ces éléments conduisent à l'augmentation du nombre de ménages, à un accroissement des besoins en nombre de logements et également à la diversité des besoins. Ce phénomène démographique nécessite un nombre de constructions plus important pour

maintenir la même population. Il suppose également des évolutions de modes de vie qui jouent un rôle quantitatif et qualitatif sur la typologie de logements à proposer.

La taille des ménages es ménages est de plus en plus réduite sur le territoire. Cette tendance suit un phénomène qui touche l'ensemble des territoires français. On est passé de 3,08 personnes par ménage en 1968 à 2,14 en 2014.

Les trois quarts des communes du territoire de Coutances mer et bocage connaissent ce phénomène. Seuls 9 communes connaissent une augmentation de la taille de leur ménage entre 2009 et 2014, ce sont des communes rurales ou proches de Coutances qui, en lien avec le prix du foncier, accueillent des familles plus nombreuses.

Aujourd'hui, les communes avec les plus petits ménages sont celles qui sont situées près du littoral et la ville centre de Coutances. Le vieillissement de la population dans ces communes explique ce phénomène.

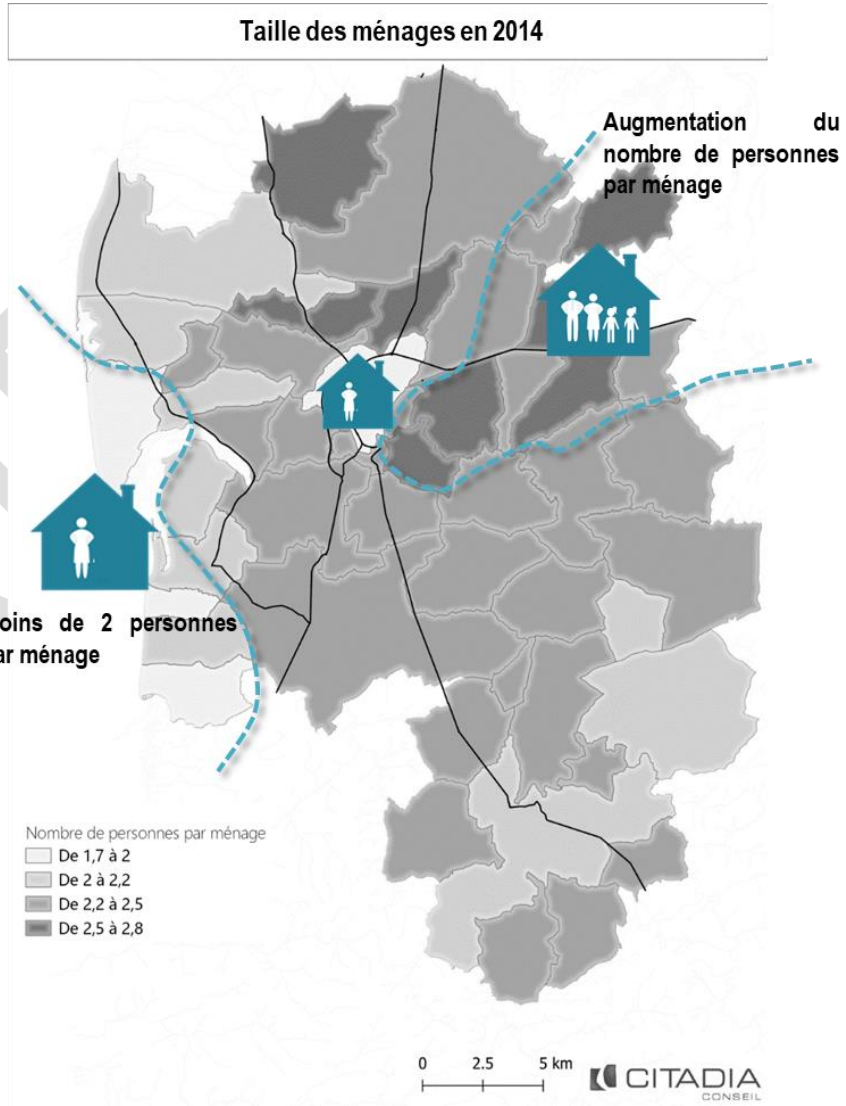

PROJET

Les caractéristiques du parc de logements et celles des ménages du territoire laissent transparaître un certain décalage : des logements trop grands, énergivores pour des ménages de plus en plus petits et vieillissants.

Avec le phénomène de desserrement des ménages, ce décalage s'amplifie puisqu'on assiste à la multiplication des besoins en matière de logements et à leur diversification, alors même que le parc de logements est dominé par une seule typologie de logements, la maison individuelle, qui ne peut à elle seule répondre à l'ensemble des parcours résidentiels.

Le desserrement des ménages est à mettre en parallèle avec le rythme de constructions, ralenti sur le territoire. En effet, ce desserrement, s'il induit une diversité des besoins en logements, induit surtout une augmentation du besoin en nombre de logements.

La production de logements du territoire apparaît de fait insuffisante ou inadaptée aux besoins en logements issus du desserrement des ménages, ce qui pourrait entrainer le vieillissement prématuré du parc de logements déjà vétuste pour partie, l'augmentation de la vacance et le renforcement du décalage entre l'offre et la demande en logements (adaptations aux besoins).

Pour maintenir la population déjà présente sur le territoire et absorber le desserrement des ménages, il serait nécessaire d'augmenter le nombre de logements. Plusieurs leviers sont ainsi disponibles : renouvellement du parc de logements (restauration, rénovation, remise sur le marché de logements vacants, …), adaptation du parc aux modes de vie des ménages, diversification du parc et de l'offre de produits sur le marché, …

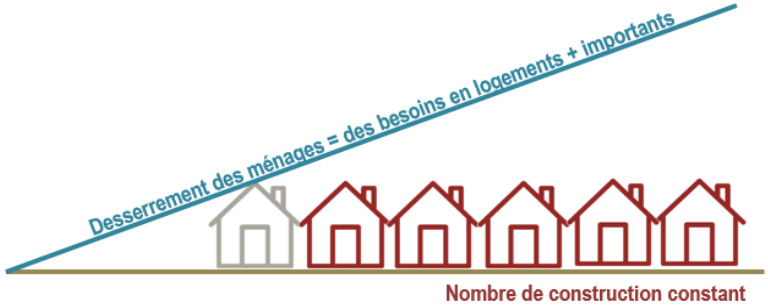

PROJET

Un vieillissement progressif de la population

Une population qui vieillit comme dans le reste du département et de la France. Cependant Coutances mer et bocage est un territoire moins jeune en comparaison avec l'échelle départementale.

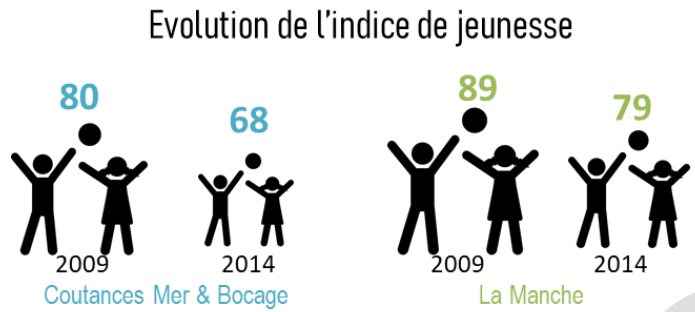

En revanche, l'évolution de l'indice de jeunesse (rapport entre la population de plus de 60 ans et celle de moins de 20 ans) est similaire sur les deux territoires. Cela traduit un phénomène généralisé de vieillissement de la population qui doit interroger sur l'accompagnement nécessaire de ce phénomène en termes de :

- Logements
- Equipements
- Services
- Commerces
- …

A l'échelle de l'intercommunalité, les communes littorales ont un indice de jeunesse qui est plus faible par rapport aux autres communes du territoire. La présence de nombreux retraités sur cette zone explique ce phénomène, en lien avec la faible présence de familles avec enfants.

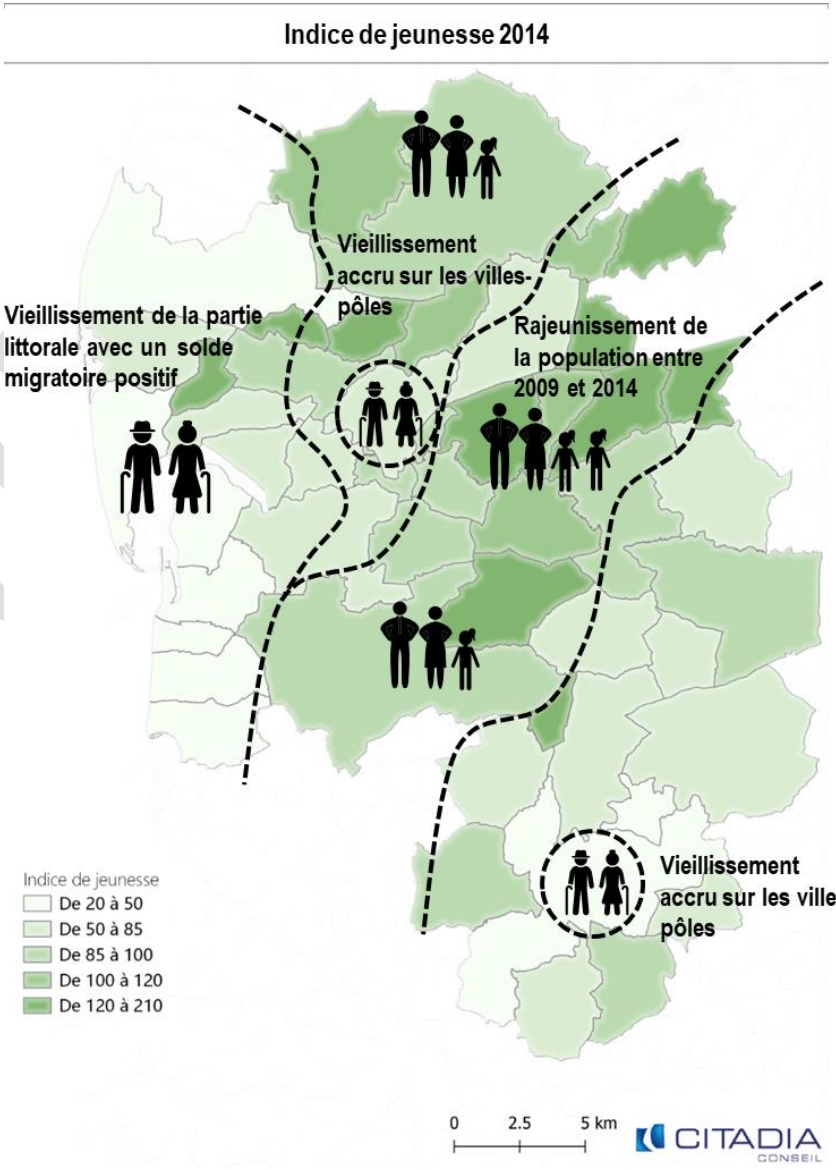

PROJET

Ce phénomène de vieillissement est également notable sur la partie Sud du territoire. La raison est légèrement différente, la part de retraités emménageant sur le territoire est moins importante, il s'agit plutôt d'un vieillissement des populations résidentes.

Au sein des communes disposant de commerces, services et équipements, la concentration des plus de 60 ans est d'autant plus importante. Ceci s'explique par la présence d'établissements spécialisés (EPHAD) mais également par des stratégies résidentielles visant à se rapprocher des commerces et services en vieillissant.

Le cœur du territoire et notamment les communes périphériques de Coutances ou situées sur l'axe St Lô/Coutances observent un rajeunissement de leur population sur la dernière période. Ceci fait écho au constat de la partie précédente : stratégie résidentielle des actifs et présence de famille.

On observe un déficit de 20-34 ans sur le territoire. Le manque d'offre à destination des étudiants (formations supérieures ou universitaires, offre de services ou de loisirs, aménités, …) explique cette fuite de cette classe d'âge. Ce phénomène traduit également le manque d'emplois attrayant pour les jeunes actifs qualifiés.

Des étudiants et jeunes actifs peu nombreux

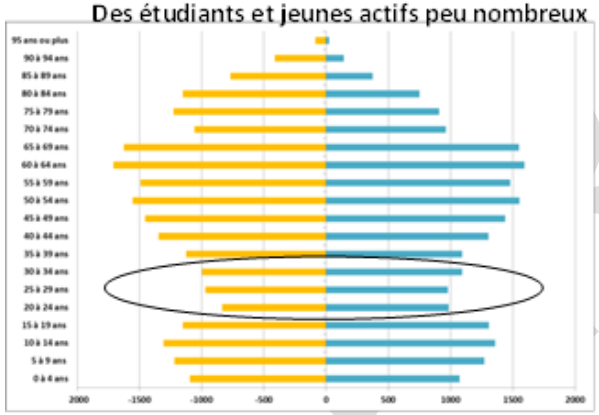

Des ménages de petites tailles principalement sur la frange littorale et dans le bocage

Coutances mer et bocage présente des structures de populations variées. Comme le présente le tableau ci-dessous, les petits ménages sont plus présents sur la côte et le bocage et les couples avec enfants en périphérie de Coutances.

Commune	% des ménages comprenant une seule personne	% de ménages comprenant deux personnes	% total de petits ménages	% de couples avec enfants	% famille monopa rentale
Agon-Coutainville	45,3	36,2	81,4	12,7	3,9
Annoville	38,1	36	74,2	17,7	6,5
La Baleine	12,5	37,5	50	50	0
Belval	19,2	42,3	61,5	38,5	0
Blainville sur Mer	35,2	36,7	71,9	16,7	10,7
Brainville	29,4	23,5	52,9	47,1	0
Bricqueville la Blouette	29,4	37,2	66,7	29,4	2
Cambernon	21,8	36,4	58,2	34,5	1,8
Cametours	28,6	31,4	60	34,3	5,7
Camprond	24,2	33,3	57,6	36,4	6,1
Cerisy la Salle	33	24,2	57,2	27,4	12,1
Courcy	25,5	29,8	55,3	38,3	4,3
Coutances	49,8	22,9	72,8	14,5	11,1
Gavray sur Sienne	37,7	33,5	71,3	17,5	8,7
Gouville sur Mer	33,8	37,1	70,9	22,4	5
Gratot	25	37,5	62,5	32,1	5,4
Grimesnil	40	20	60	20	0
Hambye	36,8	34,6	71,4	22,3	4,5
Hauteville sur Mer	38,4	34,2	72,6	16,4	9,6
Hauteville la Guichard	27,8	27,8	55,6	38,9	2,8
Heugueville sur Sienne	28,1	32,6	60,7	32,7	6,5

Lengronne	36,8	26,3	63,2	28,9	5,3
Lingreville	36	38,6	74,6	19,4	4,9
Le Mesnil Garnier	25	45	70	25	5
Le Mesnil Villeman	36,4	27,3	63,6	27,3	9,1
Montaigu les Bois	30	35	65	25	10
Montcuit	31,2	37,5	68,7	25	6,2
Monthuchon	17,8	43,2	61	37	2
Montmartin sur Mer	35,2	36,8	72	19,5	6,9
Montpinchon	33,3	29,2	62,5	22,9	12,5
Muneville le Bingard	25,9	27,8	53,7	31,5	14,8
Nicorps	18,5	42,6	61,1	32,8	6,1
Notre Dame de Cenilly	31,5	29,6	61,1	27,8	11,1
Orval sur Sienne	27,5	42	69,5	25,8	4,7
Ouville	23,7	39,5	63,2	31,6	5,3
Quettreville sur Sienne	27,6	33,8	61,4	29,7	7
Regnéville sur Mer	36,3	35,9	72,2	16	6,5
Roncey	31,4	35,7	67,1	27,1	5,7
Saint Denis le Gast	34	38,3	72,3	27,7	0
Saint Denis le Vêtu	26,5	28,6	55,1	40,8	0
Saint Malo de la Lande	23,7	31,6	55,3	31,6	10,5
Saint Martin de Cenilly	35,3	35,3	70,6	23,5	5,9
Saint Pierre de Coutances	25,7	37,1	62,9	28,6	8,6
Saint Sauveur Villages	26,7	31,2	57,9	33,4	8
Saussey	33,3	28,6	61,9	26,2	11,9
Savigny	21,9	25	46,9	40,6	12,5
Tourville sur Sienne	35,4	36,6	72	22,6	5,4
La Vendelée	15,6	33,7	49,3	44,5	6,1
Ver	29,2	25,8	55,1	38,4	6,5
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	**35,3**	**32,3**	**67,6**	**23,5**	**7,4**
LA MANCHE	**35,5**	**31,7**	**67,2**	**24,3**	**7,1**

Un salaire net moyen en deçà de la moyenne départementale

A l'échelle de Coutances mer et bocage, les disparités de revenus sont realtivement importantes. Le salaire annuel net moyen à l'echelle de Coutances mer et bocage est inférieur à celui de la moyenne nationale et de la moyenne régionale. Ceci est en lien avec la présence de nombreux emplois nécéssitant peu de qualification, liés au passé industriel du territoire.

Le secteur littoral et notamment la côte Nord du territoire présente des salaires moyens annuels nets plus importants que le reste du territoire. La typologie de l'emploi explique ce phénomène (commerces et services).

Sur les communes pôles, concentrant les activités les plus importantes, on observe un salaire annuel net moyen inférieur à la moyenne régionale. Ce constat participe à renforcer le phénomène observé de fuite des jeunes actifs.

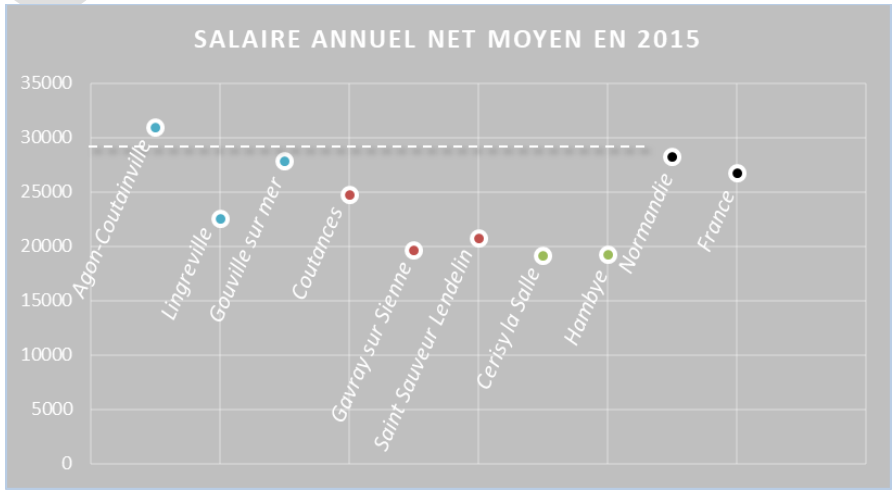

Quelle offre de logement ?

Une production de logements concentrée à l'ouest du territoire

Coutances mer et bocage a connu, en lien avec la crise de 2008, une diminution importante dans sa dynamique de construction de logements. D'une moyenne de 410 logements produits annuellement entre 2004 et 2008 on passe à une moyenne de 170 logements entre 2009 et 2015. Ce constat est toutefois à modérer puisqu'il s'agit là d'un phénomène national.

Il est intéressant de constater le lien de causalité entre production de logements et évolutions démographiques sur le territoire :

TCAM : Taux de croissance annuel moyen

2004-2008 : TCAM = 0.75%/an

2009-2015 : TCAM : 0.08%/an

Ceci traduit une certaine attractivité du territoire. La baisse de la production de logement étant corrélée à la diminution de l'attractivité démographique. La construction de nouveaux logements a été réalisée essentiellement sur le littoral. Agon-Coutainville est la commune qui observe la construction, à l'année, du plus grand nombre de nouveaux logements sur le territoire. Ceci est en lien avec le desserrement des ménages dû au vieillissement de la population. Cette production importante a permis un solde migratoire positif.

La ville-centre de Coutances produit également annuellement un nombre important de logements. Cette production ne vient toutefois pas soutenir une croissance démographique. En effet, les phénomènes d'évolution de la vacance et de desserrement des ménages sont importants dans la ville pôle.

En ce qui conerne la typologie de logements produits, ce sont en grande majorité à 80% des maisons individuelles. Pour ce qui concerne la production de logements collectifs, 90% sont localisés à Coutances.

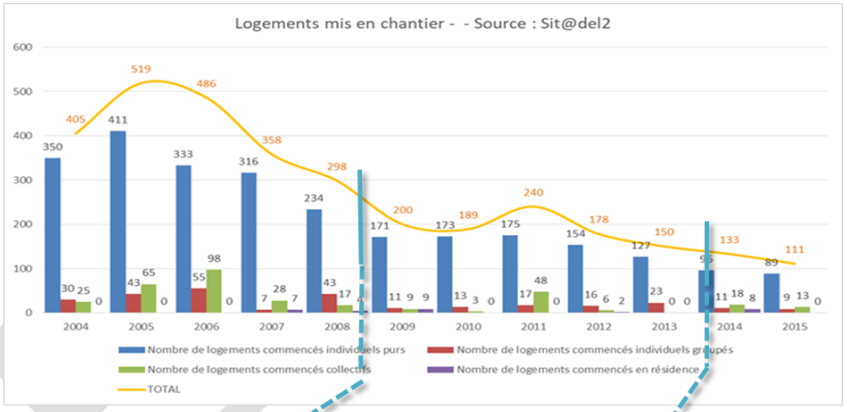

Période avant la crise de 2008
En moyenne = 410 logements commencés par an
Développement démographique soutenu (+0,75%/an)

Depuis 2008 ralentissement de la production de logements
En moyenne = 170 logements commencés par an
Développement démographique qui s'essouffle (+0,08%/an)

80% de maisons individuelles
8 % de logements individuels groupés
12 % de logements collectifs (dont 90% à Coutances)

PROJET

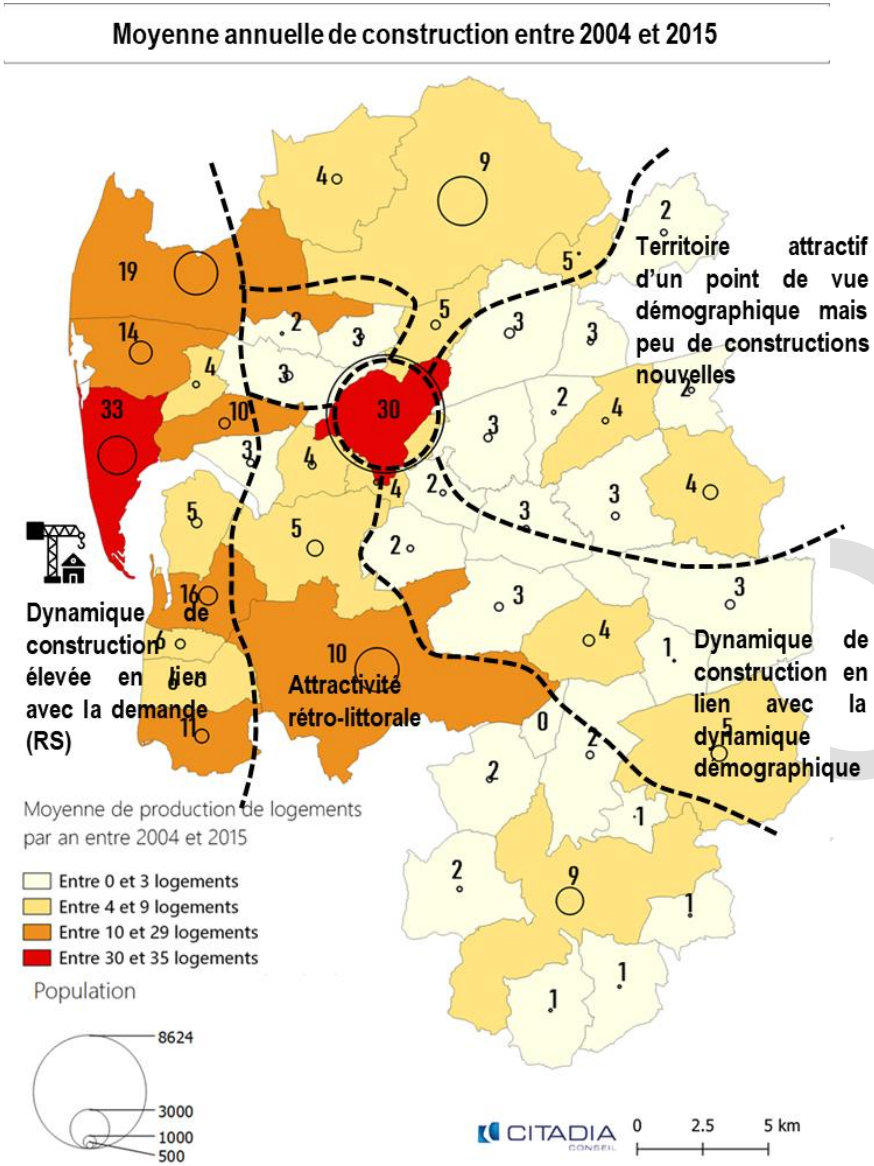

Sur le territoire, une dynamique de reconquête des logements isolés en espaces agricoles et de réhabilitation est à opposer à l'effondrement du rythme de construction. En effet, sur les dernières années, de nombreuses initiatives en matière de réhabilitation et de valorisation de bâtis existants ont été menées. Ces dernières témoignent d'un attachement au territoire et à l'identité locale.

En parallèle, les changements de destination augmentent (anciennes granges transformées en habitations). Des bâtiments agricoles de type longère ou ferme avec cour, faisant partie intégrante du patrimoine local, sont remis en valeur à travers des opérations de réhabilitation. Aujourd'hui ces anciens bâtiments agricoles servent à la fois à l'activité et à l'habitation. Ce type d'habitation connaît ou subit souvent des transformations pour correspondre aux besoins de logements des familles. Le PLUi tend à accompagner ces évolutions.

Cette reconquête du bâti ancien permet de valoriser le patrimoine local et l'identité du territoire. Cette identité est un levier important dans le cadre du développement territorial.

La restauration de bâtis anciens s'inscrit dans une double dynamique :

- Celle d'améliorer le bâti patrimonial afin de l'adapter aux évolutions qualitatives liées au cadre de vie,
- Celle de conserver et de valoriser le patrimoine local.

PROJET

Exemple de projet de réhabilitation d'un ancien corps de ferme :

Source : Citadia

Des logements vacants nombreux

Rappel définition de la vacance : absence d'occupation d'un logement.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du recensement de l'INSEE 2015. Ces données sont issues de déclarations, ainsi, en fonction des choix exprimés, l'exactitude de ces éléments peut varier.

La vacance des logements ne constitue pas nécessairement un élément péjoratif. Un taux de vacance entre 5% et 7% assure la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc, au-delà il convient de trouver des explications.

Sur le territoire de Coutances mer et bocage, la vacance des logements a augmenté entre 2009 et 2014 : 5,8% en 2009 et 7,7% en 2014. Cette augmentation suit la tendance du département avec en 2009 6,8% de logements vacants et 8,3% en 2014.

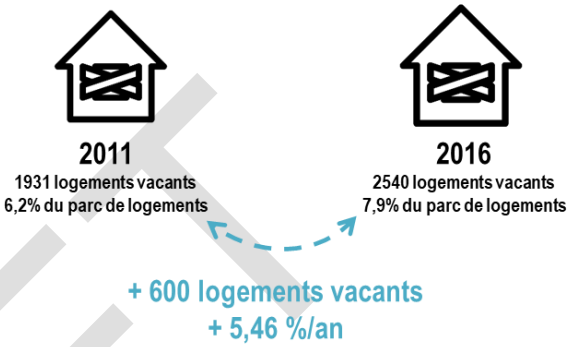

Cette vacance est principalement localisée sur la ville centre de Coutances et sur les bourgs ruraux du territoire. Elle est en lien avec la typologie de logements présente et les dynamiques foncières localisées.

Si le taux global de logement vacant à l'échelle du territoire est important, la vacance de logements sur le territoire reste moins importante que celle enregistrée à l'échelle départementale. Elle traduit toutefois une réelle fragilité et inadéquation entre la demande et l'offre de logements. Ce constat est d'autant plus important sur la ville centre et dans le sud du territoire. Il doit questionner sur la typologie de l'offre en logement (taille, structure, performance énergétique, …).

Le phénomène constaté en matière de vacance s'explique par les éléments suivants :

- Une offre de logements supérieure à la demande (vacance structurelle), en raison du manque d'attractivité et d'accessibilité de cette partie du territoire ;
- Des logements inadaptés à la demande ; prix supérieurs aux prix du marché post-crise économique de 2008 ; trop grands, entretien trop coûteux, manquant d'accessibilité, …
- Des logements en travaux ou dans une situation d'attente (réservation d'un logement pour soi, indivision, héritage etc.)

PROJET

L'analyse des années de production des logements est un premier facteur explicatif de cette vacance importante. La reconquête de ce parc, par le biais d'outils adaptés est un réel défi à l'échelle du territoire.

Dans le cas du territoire de Coutances mer et bocage, la vacance est étroitement liée aux années de production des logements. La vétusté de certains logements favorise la vacance de longue durée en lien avec les potentiels coûts de mises aux normes (électricité, plomberie, …), de rénovation énergétique, de modification pour répondre aux évolutions des modes de vie (agrandissement des pièces, accessibilité, …).

Ancienneté du parc de logement

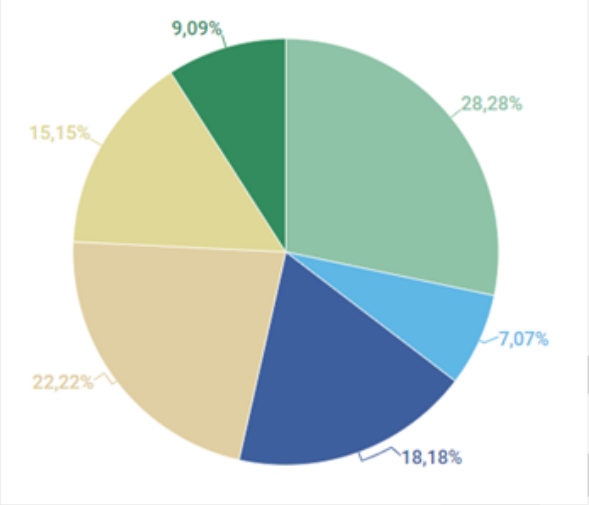

L'ancienneté du parc révèle un nouvel enjeu, celui des normes énergétiques des bâtiments.

Part des logements vacants en 2014

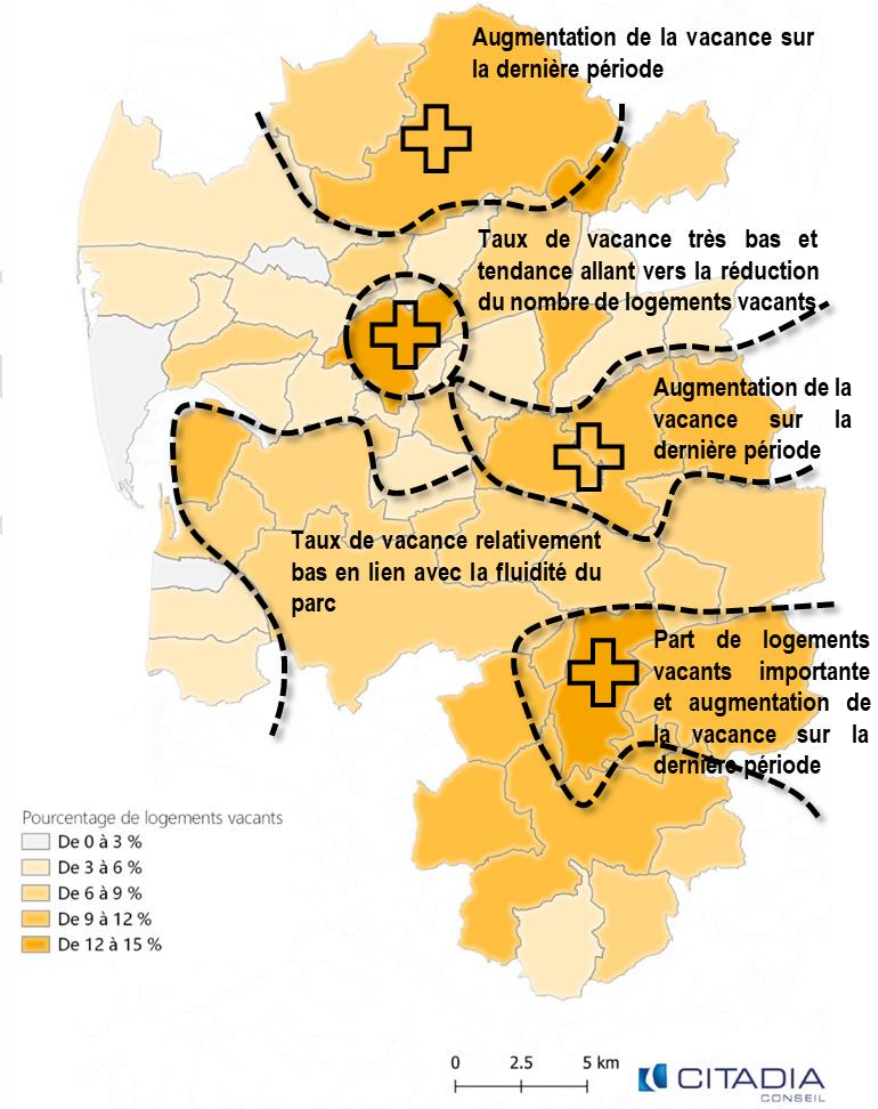

PROJET

Des résidences secondaires très localisées

Des résidences secondaires nombreuses dans les communes littorales. Trois communes ont un taux de résidences secondaires supérieur à 50% : Agon-Coutainville, Hauteville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer. L'attractivité de ce secteur littorale a peu à peu conduit à ce phénomène avec le développement de résidences secondaires cossues et une augmentation du prix de l'immobilier et du foncier.

Le territoire à un taux de résidence secondaire supérieur à celui du département. La frange littorale et le cadre vert (au sud) permet d'attirer différents profils en lien avec leurs caractéristiques :

- Un foncier onéreux sur le littoral causé par une pression foncière importante.
- Un foncier plus accessible au sud rural du territoire permettant aux ménages les plus modestes ou CSP moyennes d'acquérir une résidence secondaire dans un cadre bucolique. Le bocage est également attractif pour des populations étrangères d'anglais, allemands, néerlandais…

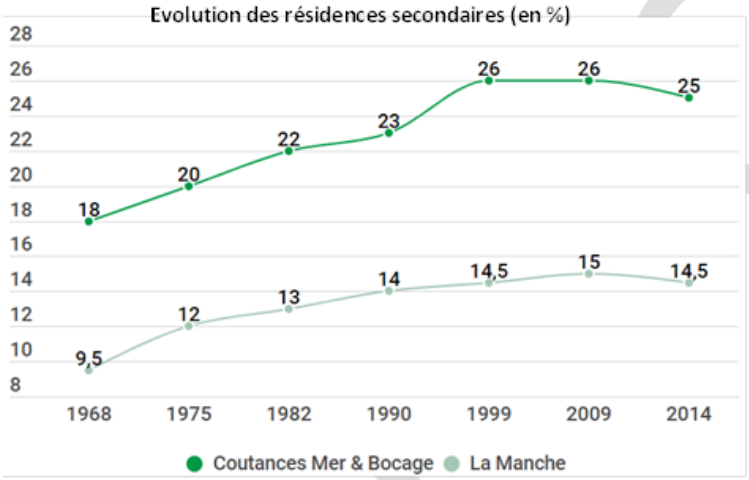

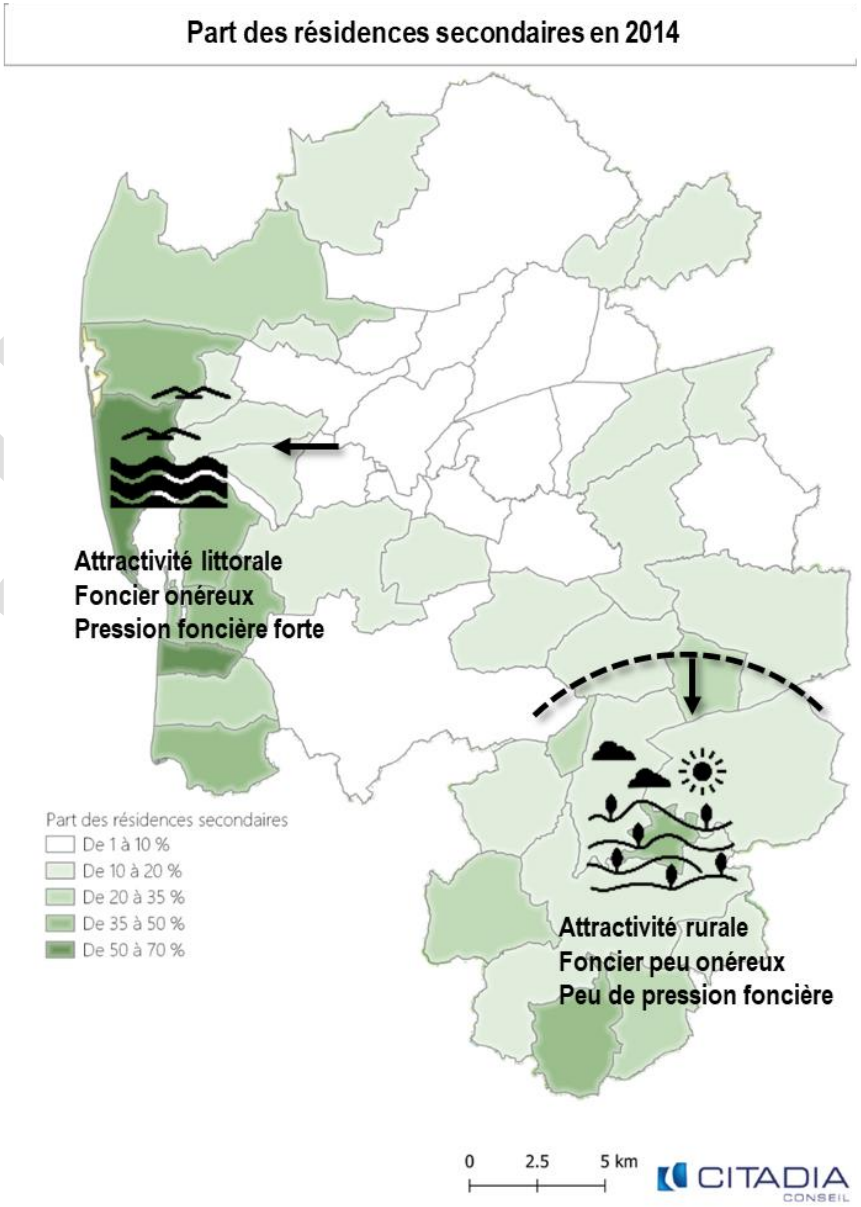

Une occupation des logements de longue durée

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				Logement	personne
Ensemble	**21 857**	**100,0**	**46 730**	**4,6**	**2,2**
Depuis moins de 2 ans	2 290	10,5	4 755	3,9	1,9
De 2 à 4 ans	3 800	17,4	8 488	4,2	1,9
De 5 à 9 ans	3 739	17,1	9 120	4,6	1,9
10 ans ou plus	12 028	55,0	24 367	4,9	2,4

Source : Insee

34,5% des ménages résidant sur le territoire de Coutances mer et bocage occupent leur logement depuis au moins 2 ans et moins de 9 ans. Ce chiffre, relativement important, traduit une certaine fluidité du parcours résidentiel.

Ce sont les logements les plus petits qui connaissent une rotation de population la plus importante). Il est en lien avec la difficulté de trouver une offre locative sur des territoires comme Coutances mer et bocage. Cette offre (T2, T3 locatif) est identifiée comme celle manquant le plus au parcours résidentiel local.

Plus de 55% des populations résidentes sur le territoire de Coutances mer et bocage occupent le même logement depuis 10 ans ou plus. Cette donnée démontre l'attachement des populations résidentes à leur territoire. Les 12 028 ménages occupants leurs logements depuis 10 ans ou plus sont essentiellement des familles occupant de grands logements.

27,9% des logements étaient occupés par des personnes y résidant depuis moins de 5 ans (2015)

55 % des logements étaient occupés par des personnes y résidant depuis plus de 10 ans

Les plus petits logements sont ceux qui changent le plus souvent d'occupants et participent ainsi à la fluidité du parcours résidentiel

Des logements relativement anciens

Le parc de logement à l'échelle de l'intercommunalité est légèrement plus vieux que celui du département. Le parc de logements bâtis avant 1946 représente 35.6% du parc total contre 28.2% à l'échelle du département. Ce constat est particulièrement vrai sur les communes rurales. La commune de Régneville sur mer est également concernée (en lien avec son bourg ancien).

Les communes qui disposent de la part la plus importante de logements bâtis après 1991 sont les suivantes : Brainville, St Malo de la lande, Gouville sur mer, St Pierre de Coutances, Nicorps, Montmartin sur mer, Gouville sur mer.

PROJET

	Logements construits avant 1946		Logements construits de 1946 à 1990		Logements construits de 1991 à 2013	
Libellé	**en nb**	***en %***	**en nb**	***en %***	**en nb**	***en %***
Agon-Coutainville	346	*23,2*	730	*49,1*	412	*27,7*
Annoville	109	*37,1*	82	*27,8*	103	*35,1*
La Baleine	31	*83,8*	6	*16,2*	0	*0*
Belval	62	*50,4*	29	*23,6*	32	*26*
Blainville sur Mer	216	*27,7*	272	*34,9*	292	*37,4*
Brainville	26	*33,3*	14	*18,7*	37	*48*
Bricqueville la Blouette	68	*27,9*	92	*37,3*	86	*34,8*
Cambernon	123	*43,1*	97	*34,1*	65	*22,8*
Cametours	114	*64,8*	24	*13,6*	38	*21,6*
Camprond	76	*47,2*	40	*24,5*	46	*28,3*
Cerisy la Salle	222	*48,9*	158	*34,8*	74	*16,2*
Courcy	109	*46,7*	56	*24*	68	*29,3*
Coutances	716	*17,5*	2774	*68*	590	*14,5*
Gavray sur Sienne	367	*39,7*	374	*39,4*	208	*21,9*
Gouville sur Mer	348	*24*	523	*36*	581	*40*
Gratot	97	*35,6*	95	*34,9*	80	*29,4*
Grimesnil	22	*78,6*	3	*10,7*	3	*10,7*
Hambye	298	*54,2*	168	*30,7*	83	*15,1*
Hauteville sur Mer	100	*27,9*	172	*47,9*	87	*24,2*
Hauteville la Guichard	104	*59,4*	36	*20,6*	35	*20*
Heugueville sur Sienne	97	*42*	71	*30,7*	63	*27,3*
Lengronne	104	*53,6*	55	*28,3*	35	*18*
Lingreville	178	*35,6*	166	*33,2*	156	*31,2*
Le Mesnil Garnier	73	*73,5*	13	*13,3*	13	*13,3*
Le Mesnil Villeman	81	*76,9*	12	*11,5*	12	*11,5*
Montaigu les Bois	69	*69,7*	16	*16,2*	14	*14,1*
Montcuit	48	*59,5*	20	*25,3*	12	*15,2*
Monthuchon	62	*23,7*	110	*41,9*	90	*34,4*
Montmartin sur Mer	179	*28,4*	202	*32,1*	249	*39,5*
Montpinchon	156	*65,5*	44	*18,5*	38	*16*
Muneville Le Bingard	109	*41*	80	*30,1*	77	*28,9*
Nicorps	47	*28,7*	52	*31,8*	65	*39,4*
Notre Dame de Cenilly	188	*66,4*	66	*23,2*	29	*10,3*
Orval sur Sienne	221	*43,7*	169	*33,3*	116	*22,9*
Ouville	96	*52,7*	44	*24,2*	42	*23,1*
Quettreville sur Sienne	540	*40,8*	341	*25,7*	444	*33,5*
Regnéville sur Mer	226	*60,3*	80	*31,4*	69	*18,3*
Roncey	114	*32,4*	158	*44,9*	80	*22,7*
Saint Denis le Gast	160	*67,5*	43	*18,2*	34	*14,3*
Saint Denis le Vêtu	153	*63*	43	*17,7*	47	*19,3*
Saint Malo de la Lande	46	*24,2*	58	*30,5*	86	*45,3*
Saint Martin de Cenilly	50	*58,8*	26	*30,6*	9	*10,6*
Saint Pierre de Coutances	25	*14,6*	70	*40,3*	78	*45*
Saint Sauveur Villages	622	*44*	432	*30,5*	360	*25,4*
Saussey	93	*44,6*	60	*28,9*	55	*26,5*
Savigny	93	*56*	24	*14,5*	49	*29,5*
Tourville sur Sienne	116	*31,3*	93	*25*	162	*43,6*
La Vendelée	58	*34,5*	53	*31,5*	57	*34*
Ver	97	*64,5*	24	*16,1*	29	*19,4*
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	***7 656***	***35,6***	***8 370***	***38,9***	***5 491***	***25,5***
LA MANCHE	***62 676***	***28,2***	***105 676***	***47,5***	***54 081***	***24,3***

Une concentration de logements adaptés aux familles en périphérie de Coutances

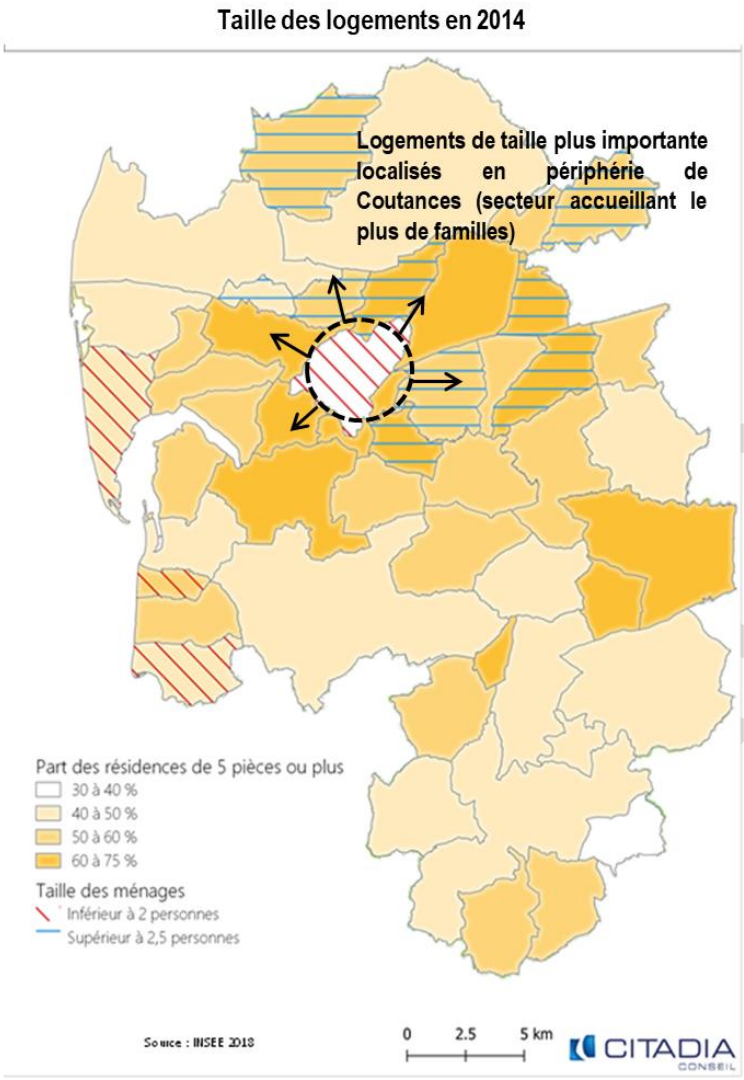

Les logements de grande taille concentrés autour de Coutances sont le résultat du développement pavillonnaire autour de la ville-centre.

- Zone Coutances – Saint-Lô : une demande de grands logements sur des communes qui attirent des familles avec enfants.
- Zone sud : secteur moins attractif pour les familles.
- Zone littorale : secteur attirant des ménages de petites tailles dans des logements plus petits.
- Coutances : ville-centre avec des ménages et logements de petites tailles.

Plus de 50% du parc est composé de logements de plus de 4 pièces alors que le nombre de personnes par ménage a diminué ces dernières années.

Répartition des logements par leur taille en 2014

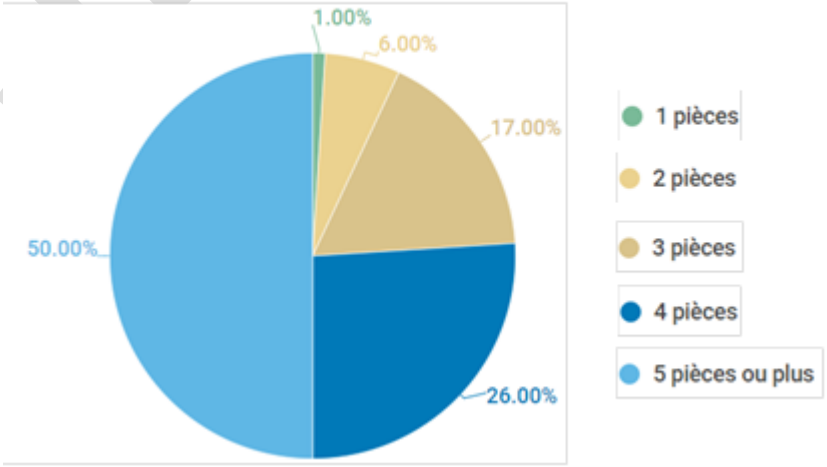

Des logements sociaux concentrés à Coutances

La part des logements sociaux dans le parc de logement

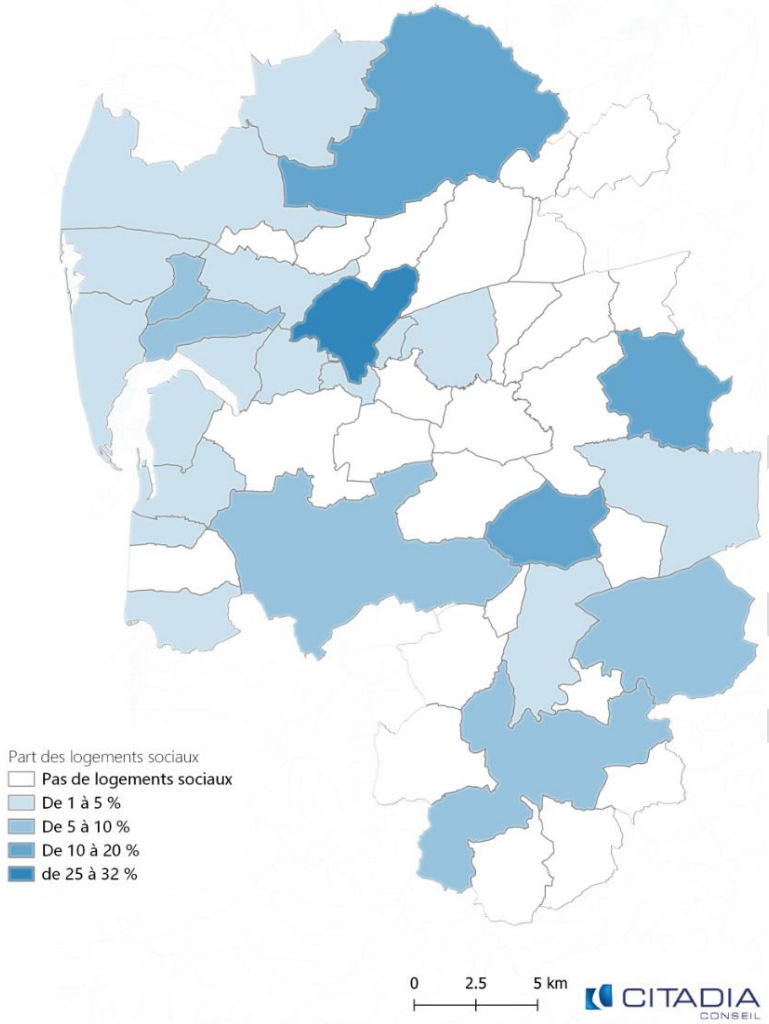

Coutances mer et bocage compte 2 256 logements sociaux en 2014 ce qui représente, sur l'ensemble du territoire, 11% du parc de logements. Ce parc est composé majoritairement de T3 et de T4.

La répartition de ces logements sociaux est inégale sur le territoire. La ville-centre de Coutances rassemble à elle seule 61% des logements sociaux de l'intercommunalité. A l'échelle communale, Coutances est la commune la plus dotée suivi des pôles secondaires comme Cerisy-la-Salle, Roncey et Saint-Sauveur-Villages. Les communes littorales possèdent une part de logements sociaux assez faible oscillant entre 1 et 5%.

En termes d'occupation du parc, 48% des logements sont occupés par une seule personne et 12% par des couples. Ainsi, les ménages résidant dans les logements sociaux sont majoritairement des petits ménages alors même que le parc est composé de logements plutôt grands.

Le recensement des demandes sur le parc de manche habitat relai ce constat. La majorité des demandes portent sur des T2 et des T3. Alors que 43 % des attributions sont tournées vers des T4. Ceci a notamment un lien avec la période de construction de ces logements sociaux, principalement bâtis dans les années 60-70 avec des T4 proposant de très petits volumes (pièces de petites taille).

Parc de logements sociaux SA HLM Coutances-Granville

Caractéristiques	I	II	III	IV	V et plus	Votre EPCI	SA HLM
Collectifs	16	8	363	175	36	46,18%	40,06%
Intermédiaires	3	33	47	11		6,47%	4,55%
Individuels		41	304	285	51	47,35%	55,39%
Votre EPCI	1,31%	11,15%	49,14%	32,42%	5,99%	1453	38,67%
SA HLM	1,17%	9,82%	49,96%	33,80%	5,24%	38,67%	3757

PROJET

Parc de logements sociaux Manche Habitat

Typologie	Nombre	Pourcentage
Type 1	26	2,70 %
Type 2	78	8,11 %
Type 3	310	32,22 %
Type 4	431	44,80 %
Type 5	113	11,75 %
Type 6	4	0,42 %
Type 7 et plus	0	0,00 %
Total	**962**	**100,00 %**

Demandes exprimées pour remplacement ou 1er accès au logement social en 2018 (Manche Habitat)

Typologie	Nombre	Pourcentage
Type 1	61	11,13 %
Type 2	146	26,64 %
Type 3	200	36,50 %
Type 4	111	20,26 %
Type 5	28	5,11 %
Type 6	2	0,36 %
Type 7 et plus	0	0,00 %
Total	**548**	**100,00 %**

Le taux de vacance sur le parc social de Coutances mer et bocage est légèrement supérieur à celui de la totalité du parc des bailleurs. Il est important de noter que des opérations de renouvellement/rafraichissement du parc sont actuellement en cours.

Vacance logements parc SA HLM Coutances-Granville

	Votre EPCI	SA HLM
Nombre de logements libres de toute occupation en fin d'année	100	138
Nombre de logements vacants depuis plus de trois mois	72	84
Taux de vacance	6,35%	3,75%

Vacance logements parc Manche Habitat

Logements vacants au 1er janvier et au 31 décembre

Nombre en durée de vacance	1er janvier	31 décembre
Vacance < 3 mois	25	12
Vacance > 3 mois	12	12
Total	**37**	**24**

Les logements sociaux de Coutances mer et bocage présentent également une durée d'occupation importante. Ceci est en lien avec la typologie du parc, composé de logements avec un noombre de pièces pouvant acceuillir des familles. Ce constat pose toutefois la question du rôle de l'offre en logement social dans le parcours résidentiel.

Durée d'occupation parc Manche Habitat

Ancienneté	Effectif
Moins d'1 an d'ancienneté	95
De 1 à 5 ans d'ancienneté	228
De 5 à 10 ans d'ancienneté	174
De plus de 10 ans d'ancienneté	441

Durée d'occupation parc SA HLM Coutances-Granville

% des ménages qui occupent leur logement depuis	Votre EPCI	SA HLM Coutances Granville
moins d'un an	12,30%	10,90%
plus d'un an et moins de dix ans	48,82%	48,61%
plus de dix ans	38,88%	40,49%

Un prix du foncier suivant un gradient Est/Ouest

PROJET

La frange Ouest du territoire est plus onéreuse d'un point de vue foncier. Ceci est en lien avec la présence du littoral et sous tend toutes les logiques de localisation exprimées précédemment :

- Achat de résidences secondaires ;
- Concentration de personnes plus agées disposant d'un capital ;

Le territoire est divisé en 4 secteurs :

- la partie littorale onéreuse ;
- le rétro-littoral proche de Coutances qui présente des coûts de foncier moyen et qui acceuille des familles ne pouvant habiter la côte ;
- les villes « pôles » qui, malgré la présence de services et équipements, ne présentent pas un foncier plus onéreux ;
- la partie est du territoire avec les communes plus rurales qui présentent un coût du foncier plus réduit.

Prix moyens au m² en 2018

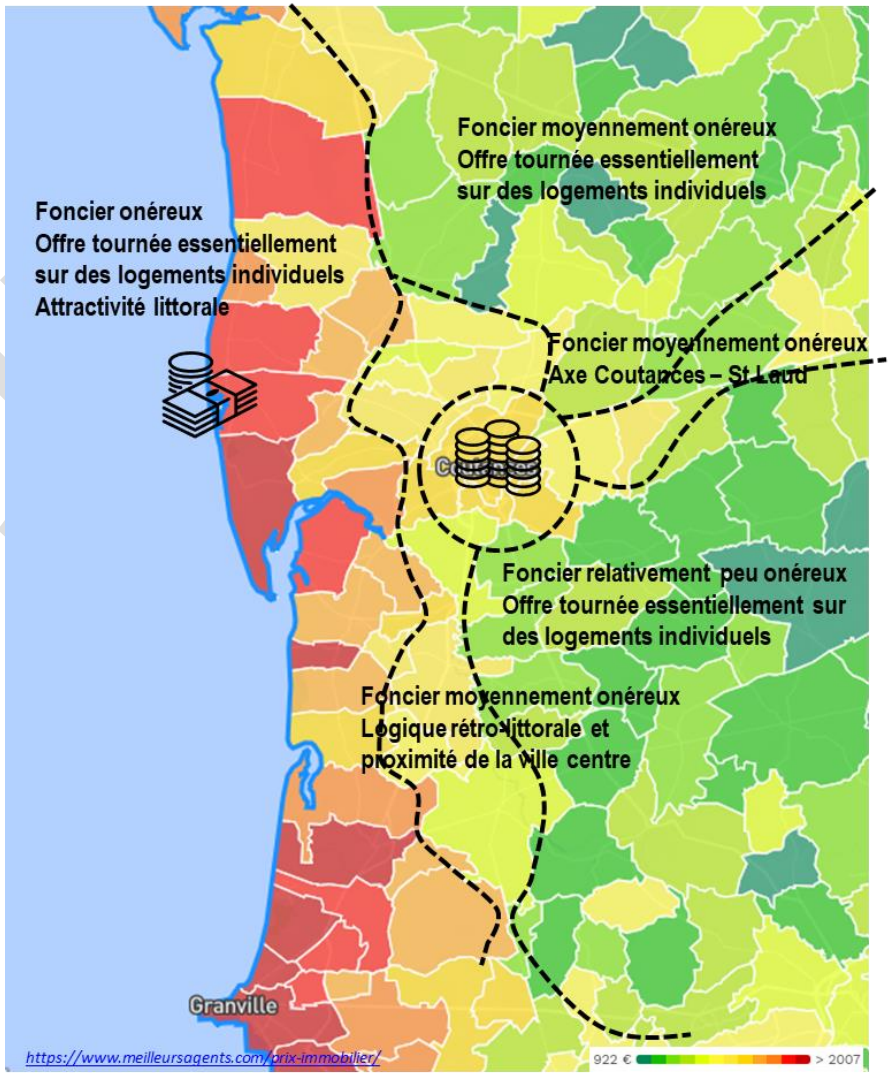

PRO

Quelle offre en termes d'équipements et de commerces ?

Des équipements dans le pôle principal de Coutances et des pôles secondaires

A travers les établissements scolaires que comptent Coutances, de la maternelle au lycée, sa position de ville centre est affirmé. Cette position est aussi visible à travers l'ensemble des établissements publics comme les équipements sportifs et culturels et l'offre en services de santé.

En complément de ce pôle principal, des pôles intermédiaires se dessinent en matière d'équipements. Agon-Coutainville, Cerisy-la-Salle, Gavray, Montmartin-sur-Mer et Saint-Sauveur-Villages permettent d'apporter des équipements répondant aux besoins des populations à une échelle plus petite.

Comme partout, la présence d'école est un enjeu clef des logiques résidentielles. La question relative au regroupement scolaire fait partie des enjeux majeur du territoire.

Coutances, le pôle éducatif affirmant son rôle de ville-centre

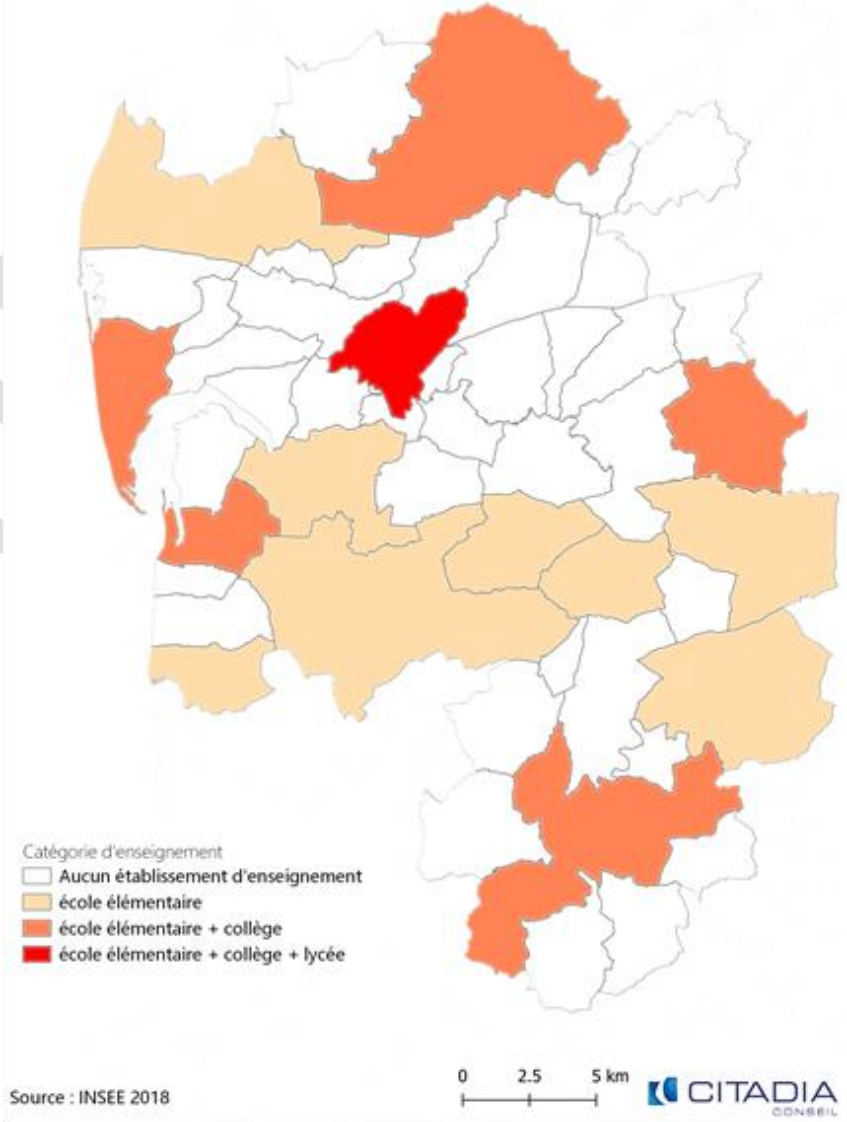

PROJET

Une offre commerciale dense à Coutances

Coutances pôle commercial permettant de répondre aux besoins du quotidien jusqu'à l'achat de produits exceptionnels tels que l'électroménager, l'ameublement ou le vestimentaire.

Agon-Coutainville, Gavray-sur-Sienne et Gouville-sur-Mer sont des pôles commerciaux intermédiaires. Ils permettent de répondre aux besoins à l'échelle du bassin de vie par la présence d'hyper ou supermarché.

Des pôles commerciaux de proximité permettent de répondre aux besoins quotidiens par la présence d'une boulangerie ou d'une supérette.

De nombreuses communes ne sont pas dotées de commerces, ce qui les rendent dépendantes des communes voisines. Toutefois, des initiatives locales tendent à encourager le maintien ou le développement d'une nouvelle offre commerciale de proximité.

Au regard de la population des communes, le territoire de Coutances mer et bocage présente une densité commerciale sur le commerce de première nécessité notoire. Ceci est en lien avec le caractère touristique du territoire et la prégnance des initiatives locales.

Distributeurs épicerie de Tourville-sur-Sienne

Source : Coutances mer et bocage

Photographie de Courcy avec une concentration de commerces sur la place centrale :

Source : Citadia

PROJET

Coutances : 2 polarités commerciales : le centre-ville (centralité commerciale historique) et le développement des activités commerciales en périphérie en direction de D971 au nord de Coutances (nouvelle centralité commerciale).

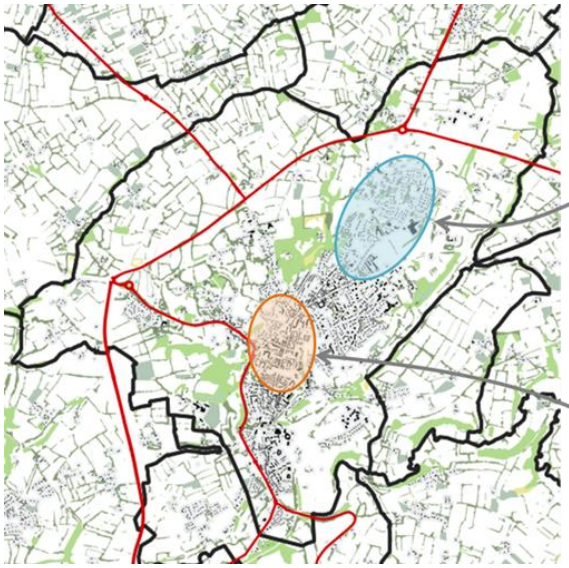

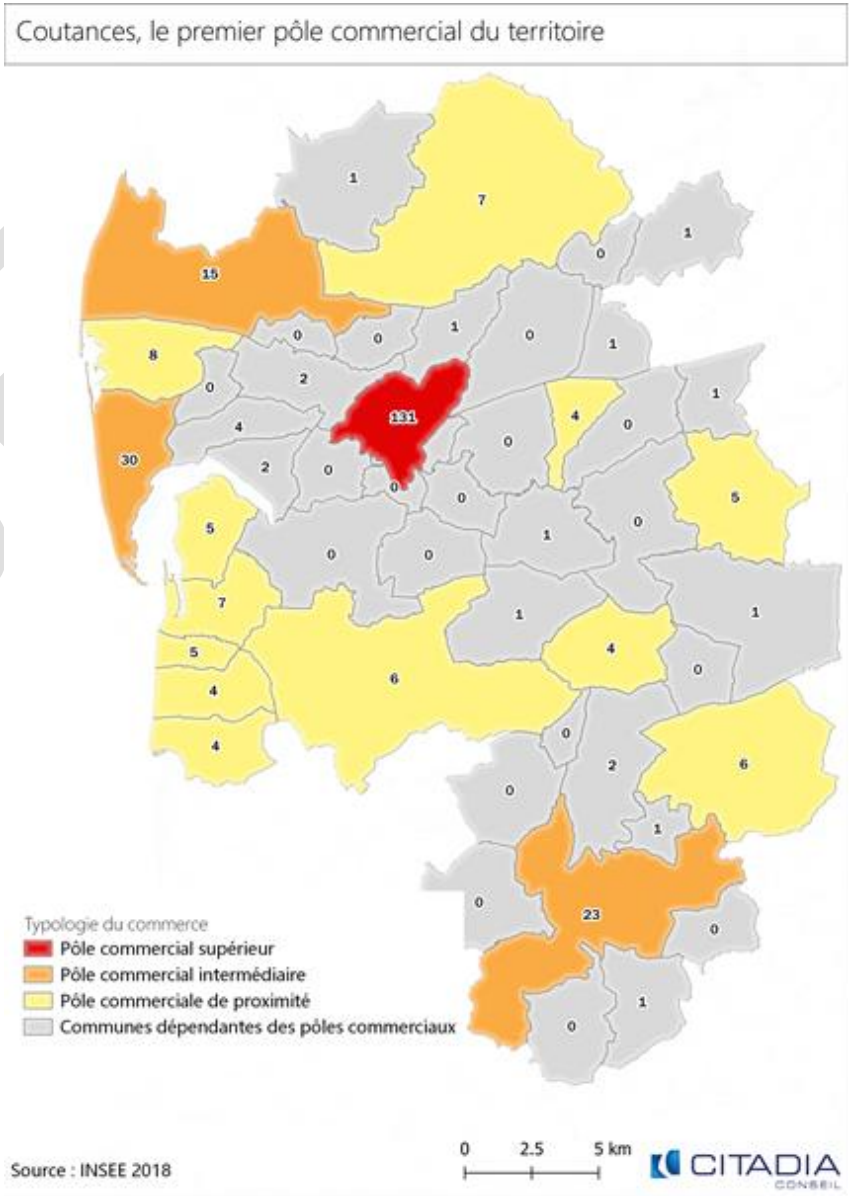

PROJET

Quelles mobilités sur le territoire de Coutances mer et bocage ?

Le territoire de Coutances mer et bocage est organisé autour de flux internes. 85.9% des déplacements se font au sein de la communauté de communes, principalement à destination de Coutances. Les flux importants sont ceux reliant Coutances à ces communes mitoyennes et au littoral.

Titre : Le sens des déplacements des habitants de Coutances mer et bocage

Déplacements de CMB vers	Enquête ménages-déplacements 2018
Saint Lô agglo	7733 – **4,25 %**
Granville Terre et mer	7361 – 4,04 %
Côte Ouest Centre Manche	6071 – 3,33 %
Villedieu Intercom	1692 – 0,92 %
Mont St Michel agglo	1173 – 0,64 %
Flux internes à CMB	156271 – 85,88 %

Source : Pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole

Les motifs de déplacements sont prioritairement : achats, loisirs, accompagnement et travail. Ce constat explique l'orientation des flux vers Coutances qui concentre les emplois, les services, les commerces et les administrations.

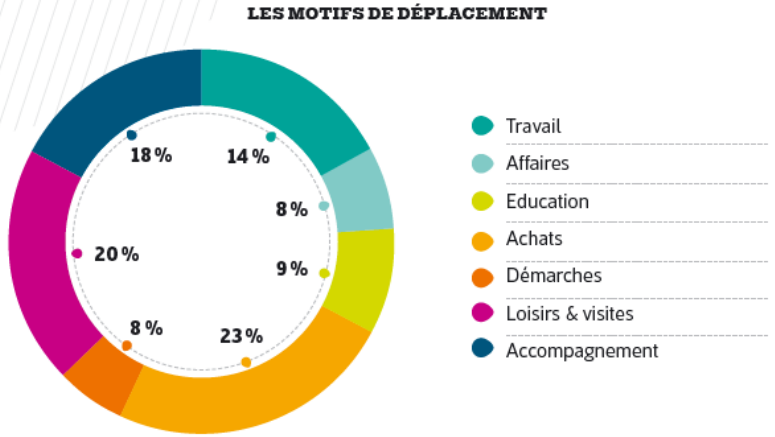

Source : Pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole

PROJET

Des mobilités liées en priorité à la voiture individuelle

A l'échelle de Coutances mer et bocage, 84% des déplacements pour aller au travail sont réalisés avec la voiture individuelle. Ce pourcentage est supérieur à celui du département (82%).

6.5 % des actifs résidant sur le territoire n'utilisent pas de transport pour se rendre au travail (télétravail, travail sur le lieu d'habitation).

Les transports en commun ne représentent que 1.4% des modes de transports utilisés pour se rendre au travail et les deux roues 2.4%.

Mode de transports utilisés pour se rendre au travail

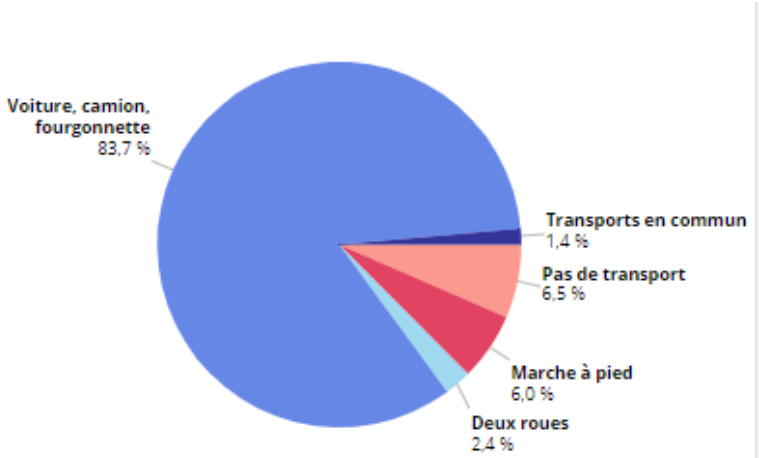

Source : Insee 2016

En attente de données du diagnostic de mobilité sur l'offre en stationnement

PROJET

Comment se structure la vie culturelle du territoire ?

De multiples marchés et foires

Coutances mer et bocage est animé par de nombreux marchés et foires tout au long de l'année. Ceux-ci participent à l'animation du territoire et à la mise en valeur des productions locales. Des exemples sont remarquables :

La foire Saint-Luc de Gavray

C'est un évènement qui dure 3 jours à partir du vendredi précédent le troisième dimanche d'octobre, le temps d'un week-end. Cette foire de champ est consacrée aux chevaux. Plus de 120 000 visiteurs se donnent rendez-vous tous les ans pour dénicher les bonnes affaires sur les étalages de divers marchands. Ce week-end est animé par des expositions sur le matériel agricole, les énergies renouvelables ou encore l'horticulture. Une fête foraine est présente et la foire à la citrouille a également lieu.

Le festival des Dahlias et des jardins

Tous les ans, au mois de septembre, se tient ce festival dédié au jardin à Coutances. Cet évènement est l'occasion pour acheter des produits du terroir et de l'artisanat, de s'intéresser à l'art floral ainsi que de découvrir des expositions d'artistes locaux.

Les marchés hebdomadaires et saisonniers

Sur l'année, 16 marchés ont lieu chaque semaine sur le territoire du mardi au dimanche. Ces moments permettent l'animation des centres-bourgs et centres-villes tout au long de l'année.

Source : coutances.fr

En plus des marchés permanents, 4 marchés estivales sont mis en place tous les ans :

- Gouville-sur-Mer le lundi
- Agon-Coutainville le jeudi
- Hauteville-sur-Mer le vendredi
- Régneville-sur-Mer le vendredi

Des événements sportifs

Des évènements sportifs ont lieu toute l'année sur le territoire.

La boue fédère

Source : labouefedere.fr

cette manifestation sportive a lieu en juin à Coutances. Cette course de 9 km, est composée de 20 obstacles composés de rivière de boue, de mur à escalader, de rampes et bien d'autres. Plus de 2 000 personnes ont participé à l'édition de 2019.

Course moto-cross d'Ouville

22 épreuves de moto-cross ont lieu durant un week-end sur le circuit d'Ouville. Programmé en juillet, cette manifestation sportive rassemble plus d'un millier de personnes.

PROJET

L'enduro des sables

Course à pied qui se déroule depuis 1982 sur la plage de la station balnéaire d'Agon-Coutainville. Cette course réunit chaque année environ 1 600 coureurs au mois d'Août.

Source : ouest-France.fr

Foulées de la baie de la sienne

Les foulées sportives de la baie de Sienne ont lieu chaque premier week-end de juillet, depuis plusieurs dizaines d'années. Plus de 200 coureurs y participent chaque année.

Source : runtrail.fr

Des festivals qui attirent de nombreux participants

L'année est rythmée par des festivals de musique avec des programmations et thèmes variés, permettant d'attirer un public différent.

Jazz sous les pommiers

Festival de renommée internationale et de rayonnement national, il a lieu tous les ans à Coutances depuis 1982 pendant la semaine de l'Ascension. C'est un festival qui mêle artistes professionnels internationaux, populaires nationaux, reconnus localement et amateurs. La programmation va du Jazz à la musique électronique et inclut de nombreux spectacles de rue. Plus de 30 000 spectateurs se rassemblent chaque année.

Saint-Sauveur du Rock

C'est un festival musical de rock créé en 2009 à Saint-Sauveur-Lendelin. Ce festival, qui a commencé petit prend de la grandeur au fur et à mesure des éditions, pour l'édition de 2018, le festival a comptabilisé 2 500 spectateurs.

Festival des chants marins

Festival qui a lieu en juillet sur la commune de Hauteville-sur-Mer. Sur deux jours, sont programmés de plusieurs concerts et spectacles.

Festival Zic sur le Zinc

Pendant tout l'été, tous les jeudis soirs, des concerts ont lieu à différents endroits du territoire avec une programmation musicales très diverse.

Chauffer dans la noirceur

C'est un festival de musique créé en 1993 à Montmartin-sur-Mer et qui réunit chaque année plus de 12 000 festivaliers. Une programmation musicale de musiques actuelles permet d'animer les spectateurs le temps d'un week-end. Il promeut le développement durable et l'équité sociale.

PROJET

Constats et enjeux

Economie, activités et mobilités

Commerces

- Des commerces principalement concentrés sur la ville de Coutances
- Une offre de commerces de proximité présente dans certains bourgs avec de nouvelles formes qui se développent (baux communaux, système de distributeurs, …)
- Un développement commercial et de services en périphérie des villes les plus importantes (Gavray-sur-Sienne, Coutances, Agon-Coutainville, …)

Foncier économique

- 29 ZA localisées autour des axes D7, D49, D650 et D971 dont 14 à vocation artisanale
- Des zones d'activités concentrées autour de Coutances (7 zones qui représentent 56% des surfaces) en lien avec le passé industriel de la ville
- 4 zones conchylicoles importantes aux besoins de développemen, dont le fonctionnement est à requestionner au regard de l'évolution du trait de côte et de la qualité des eaux
- Taux d'occupation des zones d'activités de 92% et très peu de réserves foncières stratégiques
- Des espaces peu qualifiés avec beaucoup de surfaces perméables

Agriculture et conchyliculture

- Une croissance de la taille des exploitations et une diminution du nombre d'exploitants
- Une activité agricole essentiellement tournée vers l'élevage (bovins, ovins, …) : 80% des 700 exploitations
- Des terres majoritairement composées de prairies avec un développement notable du maïs
- Un vieillissement des actifs agriculteurs qui pose la question du renouvellement générationnel dans les années à venir
- Des productions locales identitaires en lien avec la volonté grandissante de consommer local
- Premier site conchylicole de Normandie

Se référer au diagnostic agricole pour une analyse plus détaillée du secteur.

Emplois

- Une structure de l'emploi différenciée à l'échelle du territoire suivant un gradient Ouest/Est en lien avec des activités spécifiques (conchyliculture, agriculture, …), la présence de commerces et de services, l'histoire du territoire et les choix de résidence en fonction du marché immobilier et foncier
- Une concentration des emplois sur la ville de Coutances avec un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents
- La présence de bassins secondaires d'emplois : le littoral, Gavray-sur-Sienne, Saint-Sauveur Villages
- Un taux de chômage relativement bas et en baisse
- Un décrochage entre le nombre d'emplois proposés et le nombre d'actifs résidents posant des difficultés de recrutement

Mobilité

- Une présence importante de la voiture individuelle dans les modes de déplacement
- Des mobilités qui ne sont pas uniquement liées à l'accès à l'emploi mais également à l'accès aux loisirs
- Des alternatives à la voiture individuelle présentes à améliorer
- Un développement à remettre en perspective des évolutions des grands axes et notamment Seine-Normandie
- Le secteur résidentiel et celui des transports, principaux consommateurs d'énergie

PROJET

→ **ENJEUX**

- Mise en place d'une politique **commerciale partagée** à l'échelle intercommunale prenant en compte les **particularités locales**
- Repérage du **foncier stratégique** pour le développement économique du territoire et définition **d'une stratégie de développement économique** prenant en compte les friches présentes sur le territoire
- Veille à la qualité de **l'aménagement des zones d'activités**
- Pérennisation des activités agricoles par le biais d'un accompagnement de **l'évolution des pratiques** (dans un contexte de réchauffement climatique et de défi de développement durable)
- Préservation des **productions identitaires** du territoire
- Mise en adéquation de **l'offre d'emplois** et de **l'offre de logements** (localisation, taille, typologie, locatif, ...)
- Anticipation de **l'évolution du trait de côte** et accompagnement des activités concernées par ce phénomène
- Définition d'une stratégie intercommunale pour **la mobilité** du territoire
- Développement de la **stratégie touristique** du territoire et accompagnement de la valorisation

Habitat, foncier et démographie

Logements

- Une production de logements en dent de scie en lien avec le contexte et la disponibilité foncière
- Des constructions nouvelles principalement sur la côte et Coutances avec une majorité de logements individuels
- Des logements de grande taille (T4 et +) avec une majorité de petits ménages (2,4 personnes/ménage) dont la taille diminue
- Une part importante de résidences secondaires sur le littoral et dans le bocage
- Une augmentation de la vacance qui apparaît localisée (≥ 600 logements recensés) : Coutances présente le taux le plus important
- Une inflation foncière qui suit un gradient Est/Ouest

Consommations d'espaces

- 748 ha consommés entre 2002 et 2015 (62 ha/an)
- Une consommation d'espaces importante essentiellement à vocation habitat
- Un développement essentiellement en extension de l'existant (bourgs et villages)
- Peu de surfaces consommées à vocation d'activités
- Un objectif de modération de la consommation d'espaces à remplir au regard des exigences du code de l'urbanisme et des évolutions réglementaires
- Une nécessité d'apprécier la capacité d'accueil du territoire

Démographie

- Un territoire attractif qui présente un ralentissement de sa croissance démographique depuis 2008
- Une croissance démographique localisée et liée à la présence des bassins de vie extérieurs au territoire (Saint-Lô, Villedieu, Avranches, Granville)
- Une croissance portée uniquement par un solde migratoire positif ce qui souligne le vieillissement accru d'une partie du territoire (Coutances, littoral, Sud du territoire, pôles du territoire…)
- Des revenus moyens nets en dessous de la moyenne du département

PROJET

→ **ENJEUX**

- Engagement en faveur de la **limitation de la consommation** de terres agricoles et naturelles (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et de la maîtrise de l'artificialisation des sols
- Mise en place d'objectifs réalistes de **densification au sein des espaces urbanisés**
- Adaptation des **formes urbaines** aux évolutions de la structure de la population en prenant en compte les identités locales
- Définition d'une stratégie en termes de production de logements (typologie, localisation) en lien avec les **bassins d'emplois du territoire**
- Maîtrise de l'augmentation de la vacance et résorption dans les territoires les plus touchés
- Maîtrise des phénomènes liés aux **résidences secondaires**
- **Programmation de logements** pour fluidifier le marché de l'immobilier et limiter l'inflation foncière
- **Maintien de l'attractivité** du territoire en lien avec les bassins de vie extérieurs et la structure interne de Coutances mer et bocage
- Accompagnement de l'évolution des attentes des populations par le biais d'une offre en **logements, services, équipements et cadre de vie** adaptée
- Valorisation du **patrimoine bâti** existant (rénovation, changement de destination et redynamisation des centres bourgs)
- **Accompagnement du vieillissement des populations** et poursuite de la **stratégie d'accueil du territoire** en favorisant l'arrivée de jeunes ménages, en particulier pour Coutances et les communes littorales

PROJET

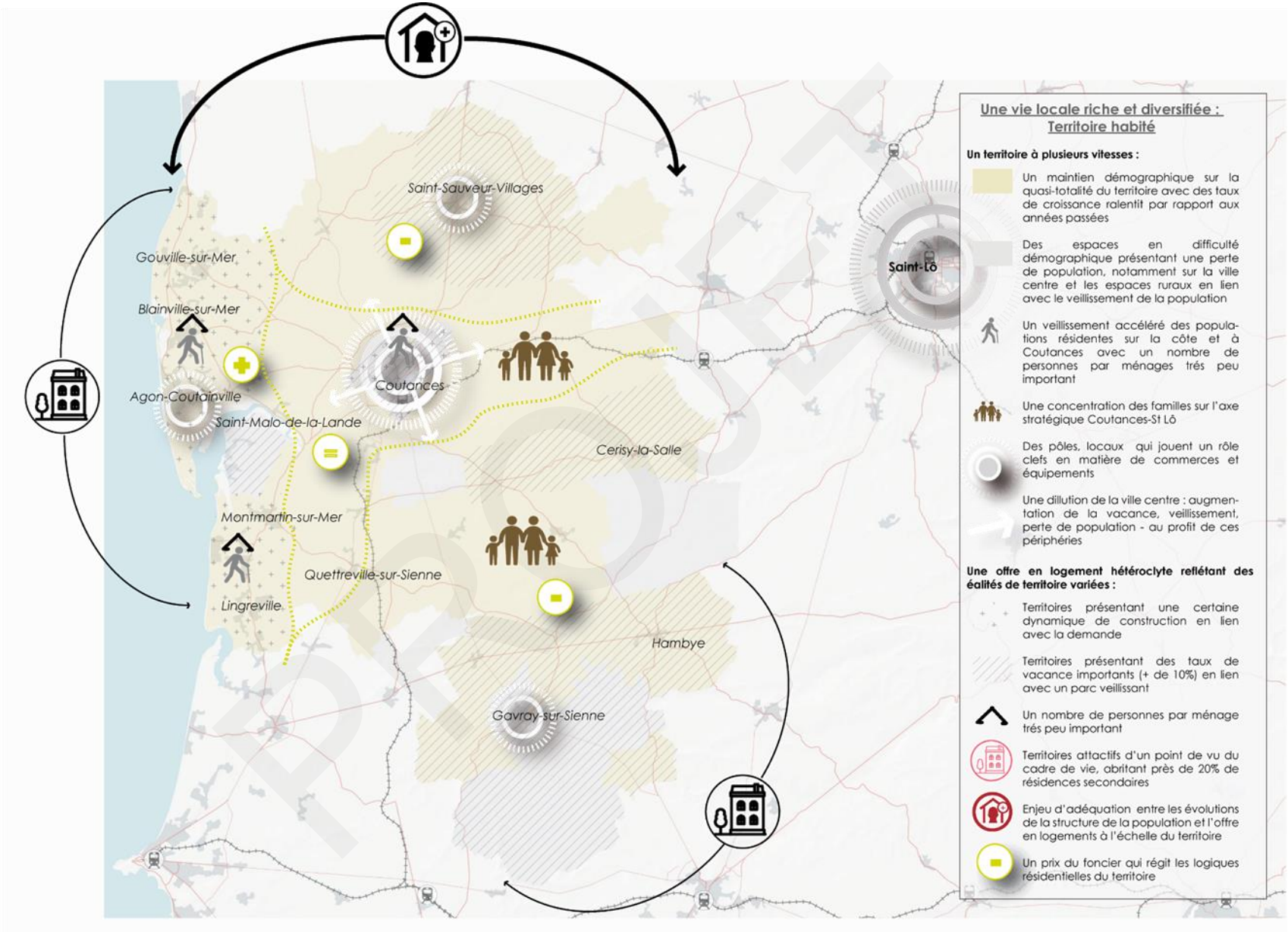
Saint-Sauveur-Villages
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville
Saint-Malo-de-la-Lande
Coutances
Saint-Lô
Cerisy-la-Salle
Montmartin-sur-Mer
Quettreville-sur-Sienne
Lingreville
Hambye
Gavray-sur-Sienne
Une vie locale riche et diversifiée : Territoire habité
Un territoire à plusieurs vitesses :
Un maintien démographique sur la quasi-totalité du territoire avec des taux de croissance ralentit par rapport aux années passées
Des espaces en difficulté démographique présentant une perte de population, notamment sur la ville centre et les espaces ruraux en lien avec le veillissement de la population
Un veillissement accéléré des populations résidentes sur la côte et à Coutances avec un nombre de personnes par ménages trés peu important
Une concentration des familles sur l'axe stratégique Coutances-St Lô
Des pôles, locaux qui jouent un rôle clefs en matière de commerces et équipements
Une dillution de la ville centre : augmentation de la vacance, veillissement, perte de population - au profit de ces périphéries
Une offre en logement hétéroclyte reflétant des éalités de territoire variées :
Territoires présentant une certaine dynamique de construction en lien avec la demande
Territoires présentant des taux de vacance importants (+ de 10%) en lien avec un parc veillissant
Un nombre de personnes par ménage trés peu important
Territoires attactifs d'un point de vu du cadre de vie, abritant près de 20% de résidences secondaires
Enjeu d'adéquation entre les évolutions de la structure de la population et l'offre en logements à l'échelle du territoire
Un prix du foncier qui régit les logiques résidentielles du territoire

Un diagnostic co-construit

Le diagnostic de Coutances mer et bocage est issu d'une démarche de co-construction. Convaincus qu'un diagnostic territorial ne peut être qu'une simple addition de statistiques, nous avons procédé sur l'ensemble de la phase, à un questionnement de ces données numériques. L'intervention des acteurs, élus du territoire, parties prenantes de l'aménagement … est un élément central de notre démarche.

5 ateliers thématiques ont été organisés lors de cette phase :

- Atelier ressources ;
- Atelier trame verte et bleue ;
- Atelier cadre de vie ;
- Atelier habitat/démographie ;
- Atelier économie et transports.

Sur la base de données statistiques relatives à la thématique identifiée, les participants à la réunion (élus, spécialistes de la thématique abordée, acteurs du territoire, associations, chambres consulaires…) ont exprimé leur point de vue et vision du territoire. Les échanges ont porté sur l'interprétation des analyses statistiques et le ressenti des phénomènes territoriaux.

Ces ateliers ont été complété par les réunions spécifiques au diagnostic agricole associant des élus de la chambre. Dans le cadre du diagnostic agricole, des questionnaires ont également été envoyé aux agriculteurs de Coutances mer et bocage.

PROJET

Les enjeux clés du diagnostic

Développement pérenne du territoire, valorisant ses atouts et son identité

Protection et valorisation des ressources locales dans un contexte de raréfaction de ces dernières, qualité de l'eau

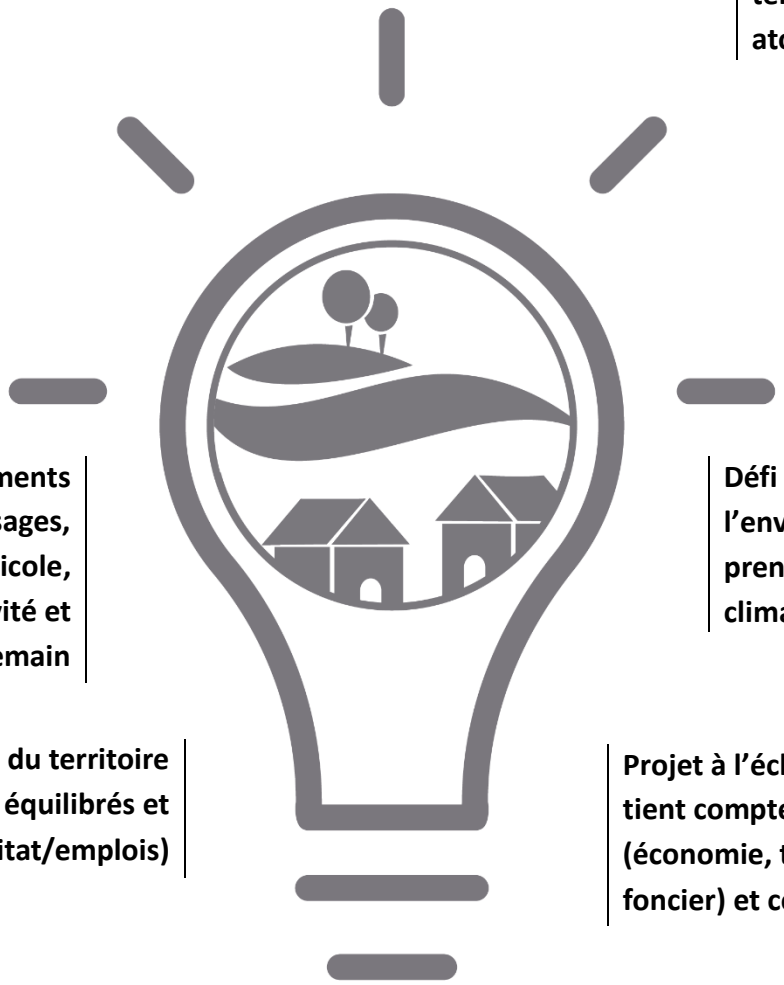

Qualité du cadre de vie (habitat, paysages, services, équipements) en cohérence avec les aspirations des populations

Préservation et valorisation des éléments identitaires du territoire (paysages, patrimoine, bocage, espace agricole, conchyliculture, ...), socles de l'attractivité et du rayonnement de demain

Défi d'un urbanisme plus respectueux de l'environnement et de l'agriculture, prenant en compte le changement climatique et l'évolution du trait de côte

Consolidation de l'armature du territoire autour de bassins de vie équilibrés et attractifs (habitat/emplois)

Projet à l'échelle intercommunale qui tient compte des particularités locales (économie, tourisme, mobilité, habitat, foncier) et conforte le lien littoral/bocage